TÉLÉVISION RADIO MULTIMÉDIA

■ « La Marche du siècle » en crise
■ Dictionnaires : le « petit Internet »



Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16442 – 7,50 F

DIMANCHE 7 - LUNDI 8 DÉCEMBRE 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

M. Le Pen récidive à Munich sur le « point de détail »

JEAN-MARIE LE PEN a répété, vendredi 5 décembre à Munich, que les chambres à gaz des camps de concentration nazis ont été *« un point de détail de l'histoire de la seconde guerre mondiale »*. Le président du Front national avait provoqué une violente polémique sur le même thème, en septembre 1987. A l'époque, ses propos lui avaient valu d'être condamné à verser 100 000 francs à chacune des associations qui l'avaient poursuivi. Cette fois, SOS-Racisme demande à la ministre de la justice d'engager des poursuites. Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) va déposer plainte. Cette nouvelle provocation de M. Le Pen intervient au moment où une partie de l'opposition est tentée par un dialogue avec l'extrême droite.

Lire page 6 et notre éditorial page 13

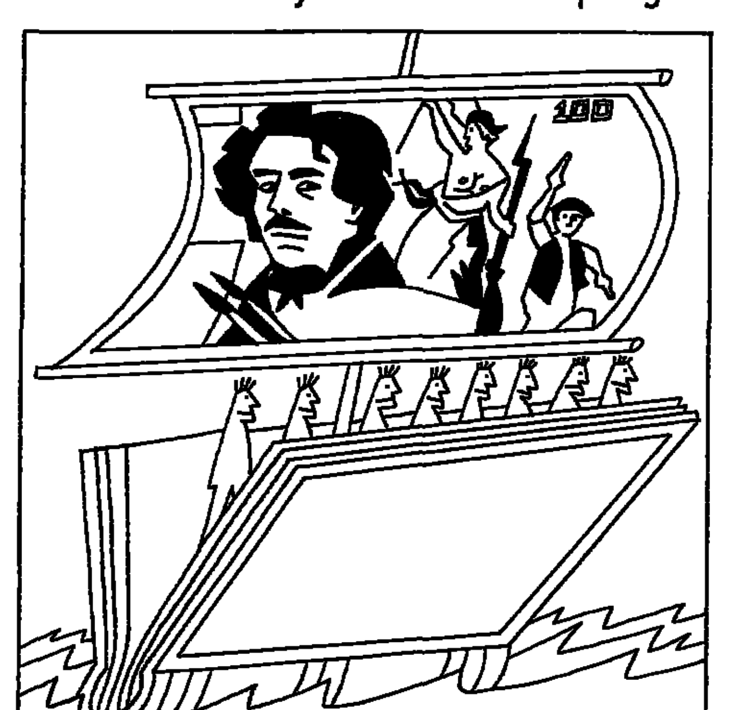
Comment les jeunes paient leurs études

● Le travail salarié progresse rapidement parmi les étudiants ● Ils vivent, en moyenne, avec une à deux fois le SMIC ● Les parents aident davantage les garçons que les filles ● Les familles de cadres moyens consentent les plus gros sacrifices

UNE ENQUÊTE sans précédent conduite par l'Observatoire de la vie étudiante révèle que les étudiants disposent d'un budget proche de celui des classes moyennes. Il est équivalent à un SMIC pour les plus jeunes et peut atteindre deux fois le SMIC pour les plus âgés. A vingt ans, la moyenne mensuelle des ressources s'élève à 2 385 francs par mois. Elle passe progressivement à 4 369 francs pour les étudiants de vingt-trois ans et atteint près de 8 000 francs après vingt-quatre ans.

Cette première évaluation exhaustive des revenus directs et indirects dont disposent les 2,2 millions d'étudiants de France montre que l'aide familiale et le travail salarié leur permettent de vivre décemment. Elle traduit la part prépondérante des sacrifices consentis par les familles, en particulier les employés et les cadres moyens. Les parents aident plus les garçons que les filles.

Le document de l'Observatoire souligne la progression du travail salarié, devenu pratique courante y compris dans les milieux aisés. Jusqu'à vingt ans, près d'un étudiant sur quatre exerce une activité plutôt occasionnelle ; à vingt-trois ans, près d'un étudiant sur deux travaille, dont 20 % au moins à mi-temps ; à vingt-cinq ans, une forte minorité (42,2 %) travaille régulièrement au moins six mois dans l'année.



Compte tenu de la répartition entre l'aide des parents, les aides publiques et les emplois salariés, les différences sociales ont tendance à s'estomper. Des situations de précarité et d'extrême pauvreté ont cependant tendance à se développer chez des étudiants d'origine modeste, sans ressource familiale ni aide publique, après des échecs aux examens.

Cette étude devrait relancer le débat, amorcé au sein du gouvernement, sur la création d'un « statut social étudiant ». Ce statut obligera à redéfinir les aides publiques, dont l'effet redistributeur apparaît insuffisant.

Lire pages 8 et 9

Le chômage aux Etats-Unis à son plus bas niveau depuis 1973

AUGMENTATION spectaculaire des créations d'emplois, chômage en baisse, salaires à la hausse et inflation modérée : les derniers indicateurs, publiés vendredi 5 décembre à Washington, soulignent que l'économie américaine affiche toujours une insolente santé. Grâce à la création, en novembre, de 440 000 emplois – le plus fort chiffre depuis février 1996 –, le chômage ne touche plus désormais que 4,6 % de la population active, le niveau le plus bas depuis 1973. Parmi les nouveaux emplois, près d'un quart (105 000) proviennent du commerce de détail, dopé par l'approche des fêtes de fin d'année. Mais 13 000 autres ont été créés dans l'informatique, 29 000 dans le bâtiment et 44 000 dans l'industrie. Sur les douze derniers mois, l'augmentation du salaire horaire moyen a été de 4,1 %.

Lire page 3

■ Roland Dumas réagit à l'affaire Elf

L'ancien ministre, cité dans le dossier d'instruction, demande la saisine de la Cour de justice de la République. p. 7

■ Pays basque : un parti en prison

Presque tous les dirigeants indépendantistes de Herri Batasuna ont été incarcérés après leur condamnation pour collaboration avec l'ETA. p. 2

■ Maurice Papon et « son » préfet

L'ancien secrétaire général de la préfecture de Gironde a démenti toute *« osmose »* entre lui et son supérieur sous l'Occupation, Maurice Sabatier.

p. 10 et l'avis du médiateur p. 13

■ Fuji claque Kodak

Saisi d'une plainte pour « pratiques anticoncurrentielles » du japonais Fuji, l'Organisation mondiale du commerce a débouté l'américain Kodak. p. 14

■ Négociations à France 3

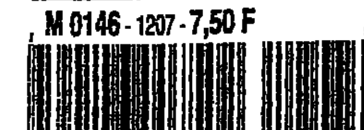
Des discussions entre les grévistes et la direction de la télévision publique ont commencé dans la nuit du vendredi 5 au samedi 6 décembre. p. 18

■ Au « Grand Jury »

Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères, sera l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI », dimanche 7 décembre à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 1207 - 7,50 F



Le Kamtchatka au sommet de l'échelle de Richter

LA TERRE gronde au Kamtchatka et les observateurs se demandent quand cessera sa colère. Les secousses qui agitent cette région de l'Extrême-Orient russe sont en effet, si les relevés des sismographes se confirment, parmi les plus violentes jamais enregistrées. Elles constituent peut-être même un record.

Le coup de semonce a été donné vendredi 5 décembre à 12 h 27 (heure de Paris) : un séisme, dont l'épicentre se situait en mer, au large des côtes de la péninsule du Kamtchatka, a atteint une magnitude de 8,5 à 9 sur l'échelle de Richter, selon le service géophysique de l'Académie des sciences russes. Dans le chef-lieu, la ville de Petropavlosk-Kamatchatski (200 000 habitants), à 300 kilomètres au sud-ouest de l'épicentre, les capteurs ont enregistré une magnitude comprise, selon les sources, entre 5 et 6,5.

Aussitôt, un avis de raz-de-marée a été lancé. Le Kamtchatka, vaste territoire de plus de 450 000 m², aux confins orientaux de la Russie, est par chance très peu peuplé, puisqu'il ne compte que 472 000 habitants. Selon l'agence Itar-Tass, il n'y a pas eu de victimes.

Mais les Russes ont encore en mémoire le tragique tremblement de terre qui, le 28 mai 1995, avait ravagé l'île de Sakhaline, à l'ouest de la péninsule du Kamtchatka, faisant plus d'un millier de morts.

Peu après, les réseaux internationaux de surveillance sismique tempéraient l'importance de cette secousse : le réseau français de Strasbourg signalait une magnitude de 6,3, tandis que le Japon avançait le chiffre de 7,6. Mais, après un répit de courte durée, à 19 h 48 (heure de Paris), un nouveau séisme, d'une magnitude 6,6 selon le réseau de Strasbourg, ébranlait à nouveau cette région. Ce n'était qu'un début : samedi, l'agence Itar-Tass annonçait qu'une centaine de secousses avaient été enregistrées dans le même secteur. Le ciel s'est encore assombri, avec l'irruption, commencée jeudi soir, du volcan Bezymianny, situé au centre de la péninsule, crachant un nuage de cendres jusqu'à neuf kilomètres d'altitude.

Au-delà des incertitudes sur la magnitude exacte, c'est-à-dire sur l'énergie développée par ces mouvements telluriques, les convulsions des entrailles de notre planète viennent rappeler que la sismologie n'est pas une science encore parfaite. En effet, si la théorie de la tectonique des plaques, qui décrit la dynamique générale du manteau terrestre, permet d'expliquer la plupart des séismes et des éruptions volcaniques par les frottements et les chevauchements de ces masses énormes sur lesquelles reposent les continents et les océans – en l'occurrence, les plaques Eurasie et Pacifique –, elle demeure impuissante à expliquer toutes les catastrophes et, surtout, à les prévoir. Les scientifiques russes s'attendaient ainsi à ces nouveaux tremblements de terre, mais ils avaient localisé leur épicentre au sud de la péninsule de Kamtchatka.

Le Japon, encore sous le choc de la catastrophe de Kobé et de ses 5 300 morts en janvier 1995, suit bien sûr avec une extrême vigilance l'évolution de ces mouvements du sous-sol. D'autant que, samedi à 8 h 40 (heure de Paris), une secousse d'une magnitude de 4,7 a fait trembler Tokyo.

Pierre Le Hir

L'Afrique en lutte contre le sida

JACQUES CHIRAC, accompagné du secrétaire d'Etat à la santé Bernard Kouchner, participe à la cérémonie d'ouverture de la dixième conférence internationale sur le sida, qui se tient du 7 au 11 décembre à Abidjan (Côte-d'Ivoire). Cette rencontre devrait une nouvelle fois mettre en lumière la catastrophique progression de l'épidémie dans l'Afrique subsaharienne, où, chaque jour, 4 000 personnes sont contaminées. Les campagnes de prévention commencent à porter leurs fruits en Ouganda, mais restent insuffisantes dans la plupart des autres pays, de même que l'information sur la maladie qui se heurte aux peurs et aux préjugés.

Lire pages 4 et 11

Théâtre : le désir et le talent oubliés

IL Y A LONGTEMPS qu'une rentrée théâtrale n'a suscité autant d'indifférence. Depuis le début de la saison, à la mi-septembre, on compte sur les doigts de la main les spectacles qui se sont distingués, en raison de leur singularité ou de leur excellence.

Deux événements étaient attendus : dans le secteur du théâtre privé, la création des *Côtelettes*, de Bertrand Blier, au Théâtre de la Porte-Saint-Martin, et, dans celui du théâtre public, celle d'*Histoire(s) de France*, de Michel Deutsch et Georges Lavaudant, au Théâtre national de l'Odéon. Ni l'une ni l'autre n'ont su convaincre de leur intérêt.

Malgré un lancement médiatique en force, *Les Côtelettes*, qui bénéficiaient d'un double atout – première pièce de Bertrand Blier, et retour sur scène de Philippe Noiret – ont reçu un accueil critique majoritairement défavorable. La fréquentation s'en est ressentie.

Pour leur part, les *Histoire(s) de France* de Deutsch et Lavaudant se sont dégonflées comme une baudruche, n'éveillant pas d'écho sur le fond – le questionnement de l'héritage de Mai 68, traité sur la scène de l'Odéon à la manière d'une bande dessinée nostalgique.

Ces deux échecs relatifs sont symptomatiques d'un état qu'en d'autres temps on aurait appelé *« le malaise du théâtre »*. Aujourd'hui éculée, cette expression vaudrait qu'on la remplace par celle de *« mal d'être »*. Le théâtre souffre en effet du mal de n'être pas assez fort. Fort dans le choix et la découverte des auteurs, dans l'exigence du traitement (mise en scène et direction d'acteurs), dans la cohérence des programmations. Plutôt que de produire – en résonance avec le monde qui l'entoure –, il se reproduit, dans son propre monde, agité de préoccupations trop souvent inhibitrices.

Le théâtre privé (dont l'économie repose essentiellement sur les recettes propres) cherche la plupart du temps à « faire des coups », ce *qu'il serait malvenu de lui reprocher* : les têtes d'affiche représentent un facteur déterminant pour attirer le public avide de distraction. Mais, de là « à tirer sur la corde » en transformant les succès en rente de situation, il y a une marge, trop souvent franchie.

Brigitte Salino

Lire la suite p. 13 et nos articles sur les 100 ans de « Cyrano » p. 12

La surprise d'un ermite



INGMAR BERGMAN

ON CROYAIT Ingmar Bergman, l'ermite de l'île de Farö, définitivement rangé des caméras depuis près de quinze ans. Or, le 1er novembre, la télévision publique suédoise a diffusé une œuvre nouvelle, *Fais du bruit et joue l'idiot*. Le film valait bien un repentir de l'auteur âgé de soixante-dix-neuf ans. C'est une superbe parabole sur la vie, la mort et le spectacle. Les droits pour la France sont en cours de négociation.

Lire page 22

هكذا من الاصل

ESPAGNE Dix-neuf des vingt-trois membres de la direction collégiale de la coalition indépendantiste basque Herri Batasuna (HB), bras politique de l'ETA, condamnés, lundi, à sept ans de prison ont été incarcérés, vendredi 5 décembre, provoquant au Pays basque des réactions violentes de la part de leurs partisans. ● LA CLASSE POLITIQUE et les syndicats à Bilbao s'interrogent sur les conséquences d'un verdict considéré comme *« extrêmement sévère »*. Alors que HB a appelé à une grande manifestation de soutien le 13 décembre et à deux heures d'arrêt de travail deux jours plus tard, beaucoup s'inquiètent également des risques de débordement. ● UN DES DIRIGEANTS condamnés de HB, Itziar Aizpurua, estime que *« c'est le ministre de l'intérieur qui légitime les violences »* en répondant, selon elle, par la répression à toutes les propositions des séparatistes.

La plupart des dirigeants basques d'Herri Batasuna ont été incarcérés

Les vingt-trois membres de la direction collégiale du mouvement séparatiste ont été condamnés par le Tribunal suprême espagnol à sept ans de prison pour collaboration avec l'ETA. Sans sympathiser avec eux, les milieux modérés à Bilbao redoutent une radicalisation des indépendantistes

BILBAO
de notre envoyé spécial

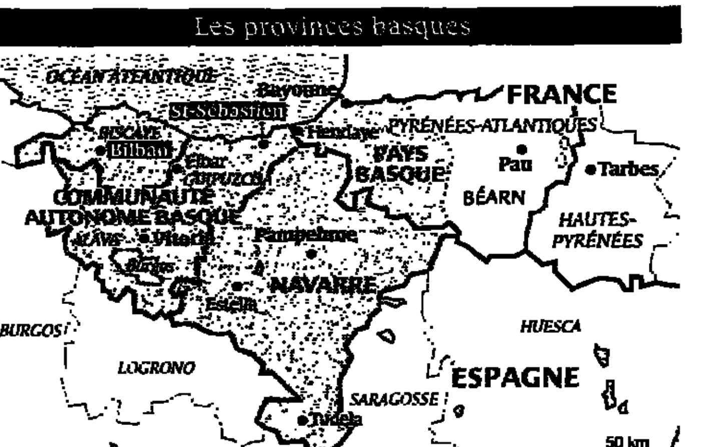
Dix-neuf des vingt-trois dirigeants d'Herri Batasuna (HB, vitrine politique de l'organisation armée indépendantiste ETA), condamnés, lundi, à sept ans de prison et 500 000 pesetas d'amende (environ 20 000 francs) pour *« collaboration avec une bande armée »*, ont été incarcérés, vendredi 5 décembre. Les quatre derniers militants basques encore en liberté devaient, à leur tour, être arrêtés dans la journée de samedi. Peu avant les premières incarcérations, Saint-Sébastien et la localité voisine de Deba ont été le théâtre de violences attribuées par la police à l'ETA. Le garde du corps d'un élu local de Saint-Sébastien a ainsi été grièvement blessé par un coup de fusil tiré en pleine tête et de jeunes séparatistes ont incendié un autobus et une succursale bancaire, sans faire de victime. Le lendemain du verdict, un attentat à l'explosif contre un établissement bancaire de Saint-Sébastien avait déjà fait trois blessés légers.

Si le Pays basque ne s'est pas embrasé à l'annonce du verdict, beaucoup, au sein du gouvernement régional, des partis politiques et des syndicats de Bilbao, Saint-Sebastien ou Vitoria, s'interrogent sur l'opportunité et la sévérité des peines prononcées. Les principaux débats portent sur l'importance et la forme de la répression à l'égard d'Herri Batasuna, le sort des prisonniers de l'ETA, la lassitude de la population basque face à la violence, et, enfin, les différentes voies envisageables pour tenter de mettre fin au terrorisme. Les seules convergences concernent le jugement des dirigeants de HB généralement considéré comme *« extrêmement sévère »* et la nécessité de réaménager les conditions de détention des six cents détenus de l'ETA.

RAISON « SENTIMENTALE »

« Cette sentence est extrêmement grave puisqu'elle emprisonne la totalité des vingt-trois membres de la direction d'un parti politique, dont sept d'entre eux sont des élus », résume Jose Elorrieta, secrétaire général d'ELA, le principal syndicat basque qui, prend-il soin de préciser, *« ne soutient pas la politique de la terre brûlée menée par HB »*. Les modérés du Parti nationaliste basque (PNV, au pouvoir au Pays basque) ont quant à eux considéré que ce verdict reflétait *« la décomposition du pouvoir judiciaire »* espagnol et répondait à *« des pressions politiques »*. En ajoutant, là aussi, que le PNV *« n'avait aucun motif de soutenir HB »*.

Le sort des quelque six cents prisonniers de l'ETA, actuellement incarcérés aux quatre coins de l'Espagne, jusqu'à Melilla, enclave espagnole au Maroc, ou aux îles



Canaries ne laissent pas non plus place à la controverse. *« Il y a deux aspects qui expliquent que la question du rapprochement des prisonniers basques fasse l'unanimité »*, explique un responsable gouvernemental. *« Politiquement*, poursuit-il, *le transport des familles, en bus ou en train, vers des lieux de détention est organisé et financé par l'ETA et ces voyages sont l'occasion d'un « endoctrinement » souvent considéré comme néfaste. »*

L'autre raison est d'ordre *« sentimental »*, dit-il. Elle est liée à la séparation des familles des condamnés avec lesquels beaucoup, au sein de la population, ont des liens de parenté. Peu susceptible de complaisance à l'égard du mouvement nationaliste radical, l'avocat José Ramon Recalde estime également *« que cet exil forcé est excessif et n'est pas justifiable auprès des familles, pas même pour des raisons sécuritaires »*. Le rapprochement des prisonniers de l'ETA devrait être prochainement décidé par le ministère de l'intérieur espagnol, en signe d'apaisement. *« Ce mouvement de prisonniers devra être ample et massif*, explique Pedro Ontoso, rédacteur en chef du principal journal basque, *El Correo*, *sinon il sera totalement contre-productif. »*

Cette convergence de vues des principaux responsables basques, tant sur le jugement des « vingt-trois » que sur le sort des prisonniers de l'ETA, vise directement le pouvoir central de Madrid. Il faut certes, comme le remarque un diplomate, *« tempérer ces prises de position à la veille d'élections législatives prévues à l'automne »*. Surtout dans une province où le jeu des alliances est particulièrement complexe : le Parti nationaliste basque gouverne ainsi à Vitoria avec le Parti socialiste espagnol, alors qu'il a passé un accord sur le plan national avec le Parti populaire (droite, au pouvoir à Madrid).

Cette prise de distance avec Madrid intervient alors que l'assassinat par l'ETA, au mois de juillet, d'un conseiller municipal avait soulevé une réprobation unanime dans toute l'Espagne et une mobilisation sans précédent. Sur ce qu'il est convenu d'appeler, dorénavant, « le syndrome d'Ermua » – du nom de la commune où fut assassiné Miguel Angel Blanco – les interprétations commencent d'ailleurs à diverger. Pour les uns, il s'agit d'un *« changement radical de mentalité »* des Basques écœurés par le terrorisme. *« Il y a*, affirme un haut responsable, *un « avant » et un « après » Ermua. »* Pour d'autres, cette mobilisation est le résultat de la *« médiatisation outrancière d'un élan légitime et spontané de solidarité face à un acte totalement condamnable »*. Certains dirigeants d'Herri Batasuna voient dans cet épisode *« une manipulation importante et organisée à l'avance »* en concédant simplement, devant l'ahurissement que provoque une telle affirmation, *« qu'il ne s'agit bien évidemment pas d'une volonté de valoriser l'action de l'ETA »*.

DIVISION AU SEIN DES PARTIS

La recherche d'une issue à cette violence divise toujours les principaux partis et syndicats basques. Pour l'heure, l'attention des responsables porte sur les risques de débordements lors de l'arrêt de travail de deux heures du 15 décembre et au cours de la manifestation prévue deux jours plus tôt – tous deux organisés par Herri Batasuna. *« Il s'agit*, explique le secrétaire général du syndicat ELA, *d'éviter à HB un échec qui les radicaliserait et renforcerait une bipolarisation préjudiciable à l'ensemble du Pays basque. »* Tout le débat tourne en fait autour d'une alternative qui peut être résumée ainsi : laisser les nationalistes radicaux s'isoler de plus en plus (ils recueillent encore 13 % des voix) dans l'espoir qu'ils se marginalisent et disparaissent – avec le danger d'en accroître la violence et la détermination – ou, au contraire, accompagner leur évolution politique conduisant à une rupture avec la lutte armée, au risque de leur faire croire qu'ils pourront obtenir tout ce qu'ils souhaitent.

Dans ce débat, un grand nombre de responsables et certains évêques ont la certitude que le problème de la violence au Pays basque ne pourra pas être résolu uniquement par la répression. Et beaucoup craignent que Madrid n'en soit pas aussi convaincue, surtout après les récents succès que l'Espagne a obtenu dans la lutte anti-ETA avec le soutien de la France, des Etats-Unis ou du Mexique, où plusieurs etarras ont été arrêtés. Comme le souligne José Maria Munoa, délégué du président du gouvernement basque pour les relations extérieures, *« cette violence qui cause au nationalisme basque un tort énorme est, pour nous, une question vitale et centrale, alors que, pour Paris et Madrid, elle reste un problème parmi d'autres »*.

D. H.-G.

Itziar Aizpurua, membre de la direction collégiale d'Herri Batasuna

« Un peuple qui lutte est un peuple qui vaincra »

SAINT-SÉBASTIEN
de notre envoyé spécial

« Comment jugez-vous l'absence de mobilisation populaire après votre condamnation collective ?

– Substantiellement, rien n'a changé en Espagne. Vingt-sept ans après avoir été condamnée pour rébellion militaire à Burgos, et avoir été amnistiée en 1977, je retourne, à cinquante-quatre ans, en prison. L'absence de réaction, c'est le résultat du matraquage du pouvoir médiatique, qui répète que ce peuple n'a pas besoin d'indépendance ni d'indépendantistes. Il est téléguidé par le Parti nationaliste basque, qui représente des intérêts de classe. Mais, avec l'Espagne, nous avons toujours perdu. Notre industrie, notre économie et notre politique. L'Espagne décide ce que nous devons être. Nous voulons l'autodétermination et la territorialité, nous voulons que le peuple demande ce qu'il veut faire et être, mais pour l'instant il est pieds et poings liés.

– La volonté de diffuser cette cassette-vidéo de l'ETA ne vous apparaît pas aujourd'hui comme une erreur au moins politique ?

– A chaque proposition de l'ETA, la réponse est négative et se traduit par la répression. Je suis fière d'avoir pu défendre ses idées. L'ETA offre une alternative démocratique, une voie de dialogue et de négociations et une proposition de paix.

– Et aussi la lutte armée...

– Lorsque l'on voit qu'une organisation politique telle que Herri Batasuna (HB), a fait une offre politique et qu'on met ses dirigeants en prison, la lutte armée devient plus légitime que jamais. Parce que le jeu parlementaire ne permet pas d'obtenir ce dont le peuple a besoin. La lutte armée, c'est le ministre de l'intérieur qui la rend légitime, comme le gouvernement du Parti populaire en ne laissant pas d'autres portes ouvertes. Ce prix, c'est l'ennemi qui le fixe. Et nous sommes prêts à payer le prix fixé par l'ennemi, parce que nous sommes convaincus que le peuple a raison. Ma patrie c'est l'Euskadi, pas l'Espagne, et je lutterai pour mon peuple jusqu'à ma dernière goutte de sang.

– Politiquement, HB a perdu une partie de son électorat...

– C'est en raison de la répression. La lutte du PP *(Parti populaire de José Maria Aznar – NDLR)* est basée sur la disparition de la gauche progressiste, et de tous ceux qui défendent l'indépendance de ce peuple. On nous refuse systématiquement le droit de défendre nos options. Il existe ici une démocratie dictatoriale. Le roi d'Espagne, personne ne l'a élu. Il est le fils spirituel de Franco. C'est le chef de l'Etat, le chef des forces armées, et il porte la responsabilité absolue de ce qui se passe ici. Nous lançons un appel à tous les vrais démocrates, aux intellectuels, pour qu'ils fassent pression sur le gouvernement espagnol pour que nous puissions arriver à un accord.

– Vous n'avez pas peur des conséquences de vos déclarations ?

– Non. Peu m'importe d'aller une troisième fois en prison, ou d'y rester plus longtemps. Le peuple en vaut la peine, et un peuple qui lutte est un peuple qui vaincra. »

Propos recueillis par Denis Hautin-Guiraut

Le nouveau maire de Mexico veut lutter contre la corruption, la pauvreté et tous les fléaux qui accablent la mégapole

MEXICO
de notre correspondant

La capitale mexicaine a, depuis vendredi 5 décembre, le premier maire élu au suffrage universel de son histoire. Au cours d'une imposante cérémonie d'investiture, tenue en présence du président Ernesto Zedillo, le nouvel élu, Cuauhtémoc Cardenas, s'est engagé à *« libérer la capitale de la délinquance »* et à lutter contre les nombreux fléaux qui accablent la mégapole, tels la pollution de l'air, la corruption au sein de la fonction publique, la pauvreté qui frappe 61 % de la population et les vingt mille enfants qui vivent dans la rue.

La veille, M. Cardenas avait créé une petite émotion en confiant à un militaire la responsabilité de la lutte contre la criminalité. Le nouveau maire de la capitale a cependant précisé que son « ministre de l'intérieur », le lieutenant-colonel Rodolfo Debernardi, qui a dirigé les services de renseignement de la force aérienne et a suivi, en France, un stage de lutte contre le terrorisme, serait sous ses ordres et ne relèverait pas du ministre fédéral de la défense.

La précision a son importance, dans la mesure où M. Cardenas, au cours de sa campagne électorale, avait dénoncé la présence d'une vingtaine d'officiers supérieurs à la tête de la police municipale, soulignant qu'il n'avait pas l'intention de s'adresser au ministre de la défense avant d'exercer ses responsabilités en matière d'ordre public. S'il n'a donc pas formellement renié ses engagements électoraux (le nouveau responsable de la sécurité de Mexico est certes un officier, mais à la retraite), M. Cardenas n'en a pas moins finalement admis que seuls les militaires étaient capables de faire face à l'augmentation spectaculaire de la criminalité et de venir à bout de la corruption qui ravage la police.

HAUSSE DE LA CRIMINALITÉ

Cette décision intervient moins d'une semaine après un imposant défilé qui, pour la première fois, a rassemblé dans les rues de la capitale près de vingt mille citadins qui protestaient contre la multiplication des agressions, l'impéritie de la police et les graves déficiences du système judiciaire. Entre 1994 et 1997, selon les chiffres officiels, le nombre de délits quotidiens est passé de 442 à 698, chiffres auxquels s'ajoutent les agressions qui ne sont pas dénoncées auprès des autorités, les victimes redoutant les représailles de délinquants en cheville avec la police. Avec plus de 800 meurtres commis depuis le début de l'année, une centaine de hold-up de banques et 50 000 vols de voitures, Mexico n'est plus la ville paisible qu'elle était encore il y a quelques années. Les attaques à main armée à bord des taxis et à l'intérieur des domiciles, ainsi que les enlèvements, sont devenus monnaie courante, créant une véritable psychose.

En accordant la priorité à la sécurité publique, M. Cardenas répond donc aux attentes des électeurs, qui lui ont donné une confortable majorité (un peu plus de 47 % des suffrages exprimés) et la quasi-totalité des députés au Parlement local. Le gouverneur de Mexico – c'est son titre officiel – et le Parti de la révolution démocratique (PRD) ont mis un terme à l'hégémonie du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), qui dirige le pays depuis 1929 et conserve la présidence de la République. Il s'agit de la plus importante victoire du PRD depuis sa création, en 1989, par des dissidents du PRI, dont M. Cardenas et diverses organisations de gauche, y compris l'ancien Parti communiste. A soixante-trois ans, le fils de l'ancien président, Lazaro Cardenas, qui nationalisa le pétrole en 1938, conserve ses ambitions présidentielles – il a été candidat en 1988 et 1994 – et compte bien utiliser son passage à la tête de la capitale comme un tremplin en prévision du scrutin de l'an 2000.

Même si le président Zedillo s'est engagé à *« établir une collaboration respectueuse »* avec son adversaire politique, le défi est de taille. Le nouveau maire devra, en effet, faire face aux énormes problèmes d'une ville de 8,5 millions d'habitants (le district fédéral proprement dit), mais aussi, de manière indirecte, à ceux des gigantesques banlieues qui relèvent d'une autre administration (l'Etat de Mexico) et où vit une population équivalente. Outre la réorganisation des transports en commun, contrôlés par des organisations mafieuses, le nouveau maire sera également confronté à la pollution que provoquent les 3,5 millions de véhicules et les 30 000 usines de la zone métropolitaine où la qualité de l'air n'est *« acceptable »* que trente jours par an. Après des décennies de développement anarchique, la capitale s'est transformée en un véritable *« champ de mines »*, selon l'expression de l'écrivain Carlos Fuentes, qui souhaite de tous ses vœux le succès de M. Cardenas pour rétablir *« l'espoir dans ce territoire du désespoir »*.

Bertrand de la Grange



La croissance américaine se maintient et le taux de chômage est le plus bas depuis 1973

Plus de 400 000 emplois ont été créés au mois de novembre

L'économie américaine continue d'afficher une belle santé, et le taux de chômage a baissé, en novembre, plus que prévu. La nouvelle n'a pas affolé Wall Street, comme c'est souvent le cas, et la Bourse de New York a terminé la séance du vendredi 5 décembre à la hausse. L'inflation reste stable : elle est actuellement de 1,8 % en rythme annuel. Les créations d'emplois se font principalement dans le commerce de détail.

NEW YORK
de notre correspondante

Le taux de chômage a accusé une nouvelle baisse aux Etats-Unis en novembre et ne touche plus désormais que 4,6 % de la population active, son plus bas niveau depuis 1973, grâce à la création de 404 000 emplois, selon des chiffres publiés, vendredi 5 décembre, par le département fédéral du travail.

Le président Clinton a salué dans ces chiffres un signe supplémentaire de la bonne santé de l'économie, *« la plus vigoureuse depuis une génération »*. Le nombre de créations d'emplois, dépassant largement les prévisions de Wall Street, est le plus élevé depuis février 1996 ; en octobre, le taux de chômage était déjà tombé à 4,7 %, et 287 000 nouveaux emplois avaient été enregistrés.

L'augmentation du nombre d'emplois créés en novembre est en partie saisonnière, puisque 105 000 de ces nouveaux emplois proviennent du commerce de détail, à l'approche des fêtes de fin d'année. Dans plusieurs régions, la grande distribution pâtit même d'une pénurie de main-d'œuvre et a recours à des retraités pour pourvoir les emplois temporaires de caissiers et de vendeurs traditionnellement embauchés en décembre. De fait, le département du travail souligne que les nouveaux emplois créés ces derniers mois ne sont pas seulement occupés par des demandeurs d'emploi, mais par des gens qui n'étaient pas comptabilisés jusqu'ici dans la main-d'œuvre : étudiants, retraités ou mères au foyer. Parmi les autres emplois créés en novembre, on dénombre 53 000 emplois temporaires, 13 000 emplois dans le secteur informatique, 29 000 dans le bâtiment et 44 000 dans l'industrie. Le salaire horaire moyen a continué de progresser lentement, atteignant 12,47 dollars, soit une augmentation de 4,1 % sur les douze derniers mois. Mais la pression sur les salaires n'est toujours pas suffisante pour provoquer de réelles poussées inflationnistes : *« L'inflation reste basse*, a observé, vendredi, Bill Clinton, *et semble vouloir se maintenir à un faible rythme. »* Plusieurs économistes continuent en effet de prédire un taux d'inflation très bas, avoisinant 2 %, pour l'an prochain. En octobre, selon les chiffres officiels, l'augmentation du coût de la vie s'est limitée à 1,8 %. La productivité dans tous les secteurs non agricoles a augmenté de 4,5 % au troisième trimestre, enregistrant sa plus forte accélération depuis le dernier trimestre 1992.

L'ensemble de ces chiffres confirment la vigueur de l'économie, selon le scénario prévu cet automne par la Réserve fédérale – avant la crise des économies de l'Asie du Sud-Est. La question que se posent à présent la plupart des experts est de savoir à quel point cette crise risque de ralentir la croissance américaine, ce qui éviterait à la Fed de relever les taux d'intérêt : après un taux de croissance annuel du PNB de 3,3 % au troisième trimestre, de nombreux économistes prévoient un ralentissement à 2,5 % l'an prochain. Le rétrécissement spectaculaire de la main-d'œuvre disponible n'a pas affolé Wall Street, qui a clos, vendredi, par une hausse de 98,97 points, mais a néanmoins réveillé les rumeurs de relèvement des taux directeurs lors de la prochaine réunion de la Fed, qui est prévue le 16 décembre.

S. K.

Les effets négatifs des crises asiatiques

Le Fonds monétaire international (FMI) va réviser sa prévision de croissance mondiale de 1998 à 3,5 % au lieu de 4,3 %, du fait des répercussions de la crise financière asiatique, a indiqué, vendredi 5 décembre, Stanley Fischer, directeur général adjoint du Fonds.

Les bonnes performances des économies européennes et américaine auront partiellement compensé l'impact de la crise asiatique, a noté le responsable du FMI. Il a par ailleurs souligné que l'hémorragie des réserves en devises de la Corée du Sud s'était arrêtée, et que la première réaction des marchés à l'accord d'une aide internationale de 55 milliards de dollars au total à ce pays était *« prometteuse »*.

Mais la croissance en Asie et au Japon sera inférieure à ce qu'indiquait le rapport de septembre, qui avait retenu des prévisions de croissance de 2,1 % pour ce dernier pays. – *(Reuter.)*

Le couvre-feu transforme les policiers en « baby-sitters »

NEW YORK
de notre correspondante

Les villes américaines ont de plus en plus recours au couvre-feu pour les jeunes de moins de dix-sept ans et ce moyen de lutte contre la déliquance juvénile est de mieux en mieux accepté par la société, bien que son efficacité concrète reste difficile à prouver, révèle un rapport de l'association des maires des Etats-Unis rendu public cette semaine.

Sur le millier de villes de plus de trente mille habitants que comptent les Etats-Unis, trois cent quarante-sept, soit un tiers d'entre elles, ont répondu au questionnaire adressé par l'association des maires (*US Conference of Mayors*) ; dans 80 % de ces villes, un couvre-feu nocturne est en vigueur pour les moins de dix-sept ans et en outre un quart de celles-ci interdisent également aux enfants de traîner dans la rue pendant les heures de classe. Ce pourcentage global, en hausse par rapport à la précédente enquête, menée en 1995, n'est cependant pas forcément représentatif puisque les municipalités ayant instauré un couvre-feu ont sans doute été plus enclines à participer à l'étude que les autres. Parmi les villes où un couvre-feu est en vigueur depuis plusieurs années, 53 % affirment avoir constaté une baisse de la délinquance juvénile imputable au couvre-feu, 11 % ne décèlent pas de changement et 10 % ont même observé une augmentation ; dans l'ensemble, 88 % des municipalités interrogées estiment que le couvre-feu a rendu les rues plus sûres et permis de mieux contrôler l'activité des gangs.

Alors que les associations de défense des libertés individuelles restent fermement opposées à cette tactique, l'étude des maires montre qu'elle ne rencontre en réalité plus de forte résistance au sein de la société américaine : sur les trois cent quarante-sept villes étudiées, seules quatorze indiquent que les arrêtés municipaux instituant le couvre-feu font l'objet de recours devant les tribunaux. En fait, l'application du couvre-feu semble assez inégale, soit par manque de moyens financiers, soit par souci de ne pas trop heurter les sensibilités : à Denver, par exemple, le projet de création d'un centre de détention provisoire pour adolescents interpellés dans la rue après le couvre-feu a provoqué un tollé.

Pour Jerry Abramson, maire de Louisville, dans le Kentucky, et président de l'association des maires, qui a présenté le rapport à la presse, le couvre-feu juvénile *« a un effet positif mais qu'il ne faut pas surestimer »*. La criminalité dans son ensemble a baissé de façon spectaculaire dans la plupart des grandes villes américaines et, couvre-feu ou pas, la criminalité juvénile a suivi la tendance. New York, par exemple, où aucun couvre-feu n'est en vigueur, est l'une des villes qui a enregistré la plus forte baisse de la criminalité.

Si pour neuf villes sur dix, le couvre-feu est un *« outil utile pour la police »*, permettant d'impliquer davantage les parents et de protéger les enfants de la criminalité adulte, il passe aussi fréquemment pour un outil trop simpliste ; la critique le plus souvent formulée concerne le rôle dévolu à des policiers *« transformés en baby-sitters »* parce que les parents des enfants interpellés sont introuvables et qu'il n'existe pas d'autres structures d'accueil. Le vrai problème, notent les criminologues, demeure celui de la criminalité juvénile grave, celle qui, dans la plupart des cas, est commise entre 15 et 18 heures, c'est-à-dire après l'école et avant la nuit, et qui envoie trop d'adolescents dans des prisons d'adultes.

Sylvie Kauffmann

Le budget russe adopté après une intervention surprise de Boris Eltsine

Le président a évoqué devant les députés les effets de la « crise financière mondiale »

MOSCOU
de notre correspondante

Boris Eltsine multiplie les surprises. A Stockholm cette semaine, il avait une nouvelle fois stupéfait le monde par des annonces à l'emporte-pièce sur le désarmement, mêlées de *« gaffes »* géographiques et autres (*Le Monde* du 4 décembre). Les doutes sur les capacités du président vieillissant à diriger une puissance nucléaire revenaient à l'ordre du jour. Les médias suédois furent féroces, le *New York Times* leur emboîta le pas, ceux de Moscou ont donné dans l'humour noir. Le général opposant Alexandre Lebed a interrompu une tournée électorale pour *« exiger la démission d'un président irresponsable »*. On chuchotait à Moscou que les visites du président à l'étranger, comme celle prévue en janvier en Inde, seraient annulées.

Son porte-parole n'avait-il pas expliqué le comportement du président par sa *« fatigue »* lors de ces tournées ? Son chef du protocole n'avait-il pas fait barrage de son corps pour l'empêcher de parler aux journalistes qui l'attendaient lors d'un dépôt de gerbes ? Or, deux jours plus tard, comme par enchantement, la situation s'est retournée : il a suffi que Boris Eltsine apparaisse, vendredi 5 décembre, devant les députés de la Douma, pour la première fois depuis la création du Parlement bicaméral russe en 1993.

Les élections tenues alors, comme les suivantes en 1995, ont ramené une majorité d'opposition, mais la nouvelle Constitution permet à Boris Eltsine de l'ignorer. Le vote du budget, une des rares prérogatives des députés, donne lieu chaque année à de furieux débats. Mais le budget finit toujours par passer : la démocratie russe naissante s'y joue à coup de carottes (rallonges budgétaires, officielles ou non) et de bâton (menaces de dissolution). La séance de vendredi ne fit pas exception. Le projet de budget 1998, refusé en octobre et retravaillé en « commission tripartite » (composée de représentants du gouvernement et des deux Chambres) revint devant la Douma. La veille, ragaillardis sans doute par les déboires du président à Stockholm, les communistes, qui forment la principale fraction parlementaire, avaient annoncé qu'ils refuseraient le budget, faisant monter la tension.

Mais vendredi matin, celle-ci était retombée : le président de la Douma, un « communiste modéré », ouvrant le pot aux roses, expliquait que les élus du PC qui avaient participé au travail de la commission étaient *« libres »* de suivre l'avis de celle-ci, favorable au projet de budget... Le reste était affaire de « cuisine » parlementaire. Mais l'occasion était trop bonne pour l'équipe du président. Boris Eltsine pouvait sans risque venir et prétendre – comme il ne manqua pas de le faire après le vote – que c'est sa venue qui *« aida »* les députés à faire le bon choix : adopter le projet en « première lecture » par 231 voix contre 136. Un procédé semblable fut utilisé cet automne pour « empêcher » le vote d'une motion de censure (qui ne devait de toute façon pas passer), mais il avait suffi alors d'un autre type de « première » : un message téléphoné du président aux députés... Vendredi, son apparition surprise, en chair et en os, à sa place reservée mais toujours vide à la tribune de la Douma, relevait d'un degré supérieur de sensation. Mais il faut rendre aussi justice à Boris Eltsine, qui n'a pas lésiné dans son discours : *« Ou vous prenez une décision qui va aggraver la crise financière mondiale et faire plonger le rouble, ou le rouble restera stable »*, a-t-il gravement lancé à une Assemblée qui ne se soupçonnait pas une telle influence.

PARALLÈLE AVEC REAGAN

« Dans chaque village, chaque région, chaque ville, on attend ce budget », a ajouté le président pour bien montrer qui serait rendu responsable, en cas de mauvais vote, des retards de salaires chroniques. En réalité, le gouvernement aurait fait des économies si le budget 1998 traînait à passer, mais il en avait besoin pour rassurer les créditeurs étrangers, sollicités en force pour couvrir son déficit budgétaire. La « victoire » de Boris Eltsine fut donc célébrée vendredi par les médias russes qui s'affolaient encore la veille des conséquences de ses *« incohérences »* suédoises. La chaîne NTV a dressé un parallèle avec Reagan, *« le meilleur des présidents américains malgré ses graves lacunes en diplomatie et culture générale »*.

Quand au fond, à savoir les propositions de désarmement lancées à Stockholm par Boris Eltsine, le ministre de la défense, le maréchal Igor Sergeev, est venu « interpéter » les propos du président devant les députés qui l'avaient convoqué pour cela à huis-clos. Il apparut qu'elles sont tout à fait réelles, mis-à-part un « petit détail » : la réduction envisagée d'un tiers des têtes nucléaires ne sera pas *« unilatérale »* – qualificatif très prisé par M. Eltsine – mais parallèle. Quant à celle de 40 % des forces terrestres et navales du *« nord-ouest de la Russie »*, elles sont en effet prévues dans le cadre de la réforme de l'armée, même si la définition géographique présidentielle était un peu large.

« De toute façon, nos forces se réduisent d'elles-mêmes plus vite que ne l'envisagent nos plans », ont expliqué en substance des commentateurs, en réponse aux indignations du général Lebed et des députés hostiles à la ratification du traité Start II. Les diplomates occidentaux, eux, soulignaient que les « sorties » apparemment impromptues de M. Eltsine, et apparemment embarrassantes pour son entourage, finissent parfois par faire avancer des négociations internationales bloquées.

Sophie Shihab

Les électeurs de Serbie sont de nouveau appelés à élire leur président

Le scrutin de septembre avait été invalidé

BELGRADE
correspondance

Après l'invalidation de l'élection présidentielle de septembre, en raison d'un taux de participation trop faible, les électeurs de Serbie sont de nouveau appelés aux urnes, dimanche 7 décembre, pour désigner leur président. Ils auront le choix, au premier tour, entre sept candidats, dont Les trois principaux sont les suivants : Milan Milutinovic (Parti socialiste et coalition de gauche), actuel ministre des affaires étrangères, fidèle de Slobodan Milosevic et avocat de sa *« politique de paix »* ; Vuk Draskovic (Mouvement du renouveau serbe), qui fut l'un des leaders de la coalition Ensemble qui avait encadré le mouvement de contestation de l'hiver 1996, mais qui s'est depuis éloigné de ses anciens alliés de l'opposition dite « démocratique », et qui vante à la fois les traditions serbes et les perspectives européennes ; enfin l'ancien chef de milice et leader extrémiste Vojislav Seselj (Parti radical serbe), qui promet de mettre la Serbie au travail, d'éliminer la criminalité et assure que son parti *« ne reconnaîtra jamais la Croatie dans ses frontières actuelles »*. A ces trois ténors de la politique serbe s'ajoutent quatre outsiders, dont un ex-militaire, Vuk Obradovic, et un professeur d'université, Dragoljub Micunovic, ancien président du Parti démocrate dont il a été évincé.

Comme en septembre, en présence d'un choix identique – la seule modification étant le remplacement de Zoran Lilic par Milan Milutinovic – les électeurs pourraient à nouveau bouder ce scrutin. En accédant à la présidence de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), Slobodan Milosevic, ex-président de Serbie, semble avoir emporté avec lui tous les pouvoirs incombant à cette fonction. A cela s'ajoutent les désillusions d'une grande partie de la population à qui les politiciens ont tout promis – depuis la Grande-Serbie jusqu'au versement régulier des pensions de retraite – et qui, parallèlement à la débâcle du projet nationaliste, n'a constaté qu'une aggravation de la crise dans le pays. Enfin, les retournements d'alliances entre les principaux partis politiques ne sont pas pour renforcer la confiance des citoyens envers le monde politique.

PROMESSES TOUS AZIMUTS

La campagne électorale aura été principalement marquée par un feu croisé des candidats du SPS et du MRS contre Vojislav Seselj, qui avait manqué la présidence pour moins de 1 % d'abstentions lors du scrutin de septembre. Contrairement à ses deux adversaires, qui comptent avant tout sur leur électorat traditionnel, il s'attire les faveurs de mécontents de tous bords par ses formules carrées et ses promesses tous azimuts. Le travail de sape entrepris contre lui, largement relayé par la presse du régime, semblait se traduire en fin de campagne par un léger avantage de Milan Milutinovic.

Le principal intéressé par le scrutin en est le grand absent, Slobodan Milosevic. Pour la première fois, sa photo et son nom n'ont pas été associés à ceux du candidat de son parti pendant la campagne. Il s'est certes assuré le fauteuil de président de la république fédérale de Yougoslavie ; mais le résultat de l'élection en Serbie n'en influencera pas moins ses propres positions face aux multiples échéances qui attendent Belgrade ou que la communauté internationale tente de lui imposer : problème du Kosovo, reconnaissance du résultat de l'élection présidentielle du Monténégro, démocratisation du pays. Et, pourquoi pas, nouvelles élections générales, mais plus démocratiques selon les recommandations de l'OSCE, sur lesquelles tablent plusieurs partis d'opposition qui appellent de nouveau, quoique plus discrètement qu'en septembre, à l'abstention.

Pierre Benvenuto

Les éleveurs britanniques protestent contre les importations de viande

LONDRES
de notre correspondant

Depuis le début du mois de décembre, les éleveurs britanniques ont lancé un mouvement pour empêcher l'importation de viande meilleur marché. Commencé dimanche dernier lorsque plusieurs centaines de paysans ont jeté à la mer 40 tonnes de steak haché irlandais arrivé par camion au port de Holyhead, le mouvement s'est étendu au reste du Pays de Galles, à l'Ecosse et à plusieurs ports du sud de l'Angleterre.

Ce ras-le-bol des éleveurs intervient alors que Londres a décidé d'interdire la vente de viande à l'os en raison de dangers de contamination par la maladie de la vache folle (ESB). Mais le marasme qui frappe les éleveurs est lié à la fois à la crise de la vache folle, qui sévit depuis le début de 1996, et au taux prohibitif de la livre sterling, qui favorise les importations. Certaines études récentes font état d'une baisse du pouvoir d'achat dans le monde rural d'environ 30 %.

Débordant leurs organisations syndicales, en particulier le puissant NFU (Syndicat national des agriculteurs), les éleveurs sont spontanément descendus vers les ports. Ils s'en sont tout d'abord pris à la viande venue d'Irlande, forçant plusieurs camions à reprendre le ferry. Un de leurs arguments était que cette viande ne respecterait pas les mesures d'hygiène imposées pour lutter contre l'ESB. Ils ont obtenu des autorités portuaires le droit d'inspecter les documents des transporteurs et un camion sur cinq. La police n'est pas intervenue, au grand mécontentement des camionneurs et des paysans irlandais, qui menacent de réclamer des dommages-intérêts et de riposter aux manœuvres d'intimidation. D'autant que leurs produits ne font souvent que transiter par le Royaume-Uni pour être dirigés vers l'Europe continentale.

Le mouvement a touché jeudi le port de Douvres – le premier pour le trafic vers le continent – et vendredi celui de Plymouth. La police a interpellé trois éleveurs à Douvres, mais elle s'est jusqu'à présent montrée des plus tolérantes envers les manifestants. Le premier ministre Tony Blair a toutefois haussé le ton vendredi, déclarant que s'il *« comprenait parfaitement »* les difficultés des éleveurs de bovins pour lesquels *« le contribuable dépensera cette année 1,4 milliard de livres »* (14 milliards de francs), *« il est essentiel que la loi soit respectée »*.

« Les scènes que nous avons vues cette semaine autour des ports sont inexcusables », a ajouté un porte-parole du 10, Downing Street. *« Elles n'aident pas notre cause en Europe »*, en particulier à un moment où Londres négocie l'indemnisation de ses camionneurs bloqués pendant les deux grèves des routiers français. Pour la Fédération des transporteurs routiers britanniques, *« il ne s'agit pas de savoir si les paysans ont raison ou non, mais si nous voulons revenir aux jours sombres des années 70 quand des pans entiers de notre économie étaient pris en otage par quiconque avait des revendications »*. *« Nous avons condamné les grévistes français et nous devons prendre aujourd'hui la même position »*, ajoute l'organisation des transporteurs.

Les appels au calme lancés par les dirigeants des syndicats d'éleveurs étaient restés inefficaces à la veille du week-end. Et il y a peu de chances que la solution simple proposée par le président de la NFU, une subvention de 1 milliard de livres pour les éleveurs, soit examinée par le ministre de l'agriculture.

Patrice de Beer

L'épidémie de sida progresse à un niveau sans précédent sur le continent africain

Près de vingt millions d'hommes, de femmes et d'enfants ignorent qu'ils sont séropositifs

La 10e Conférence internationale sur les maladies sexuellement transmissibles et le sida se tient, du 7 au 11 décembre, à Abidjan, en Côte-d'Ivoire. Elle est l'occasion, alors que les chances de survie des malades augmentent en Europe et en Amérique du Nord, d'attirer l'attention sur le drame africain. Près de 70 % des personnes contaminées par le virus du sida dans le monde vivent en Afrique subsaharienne.

ABIDJAN
de notre envoyé spécial

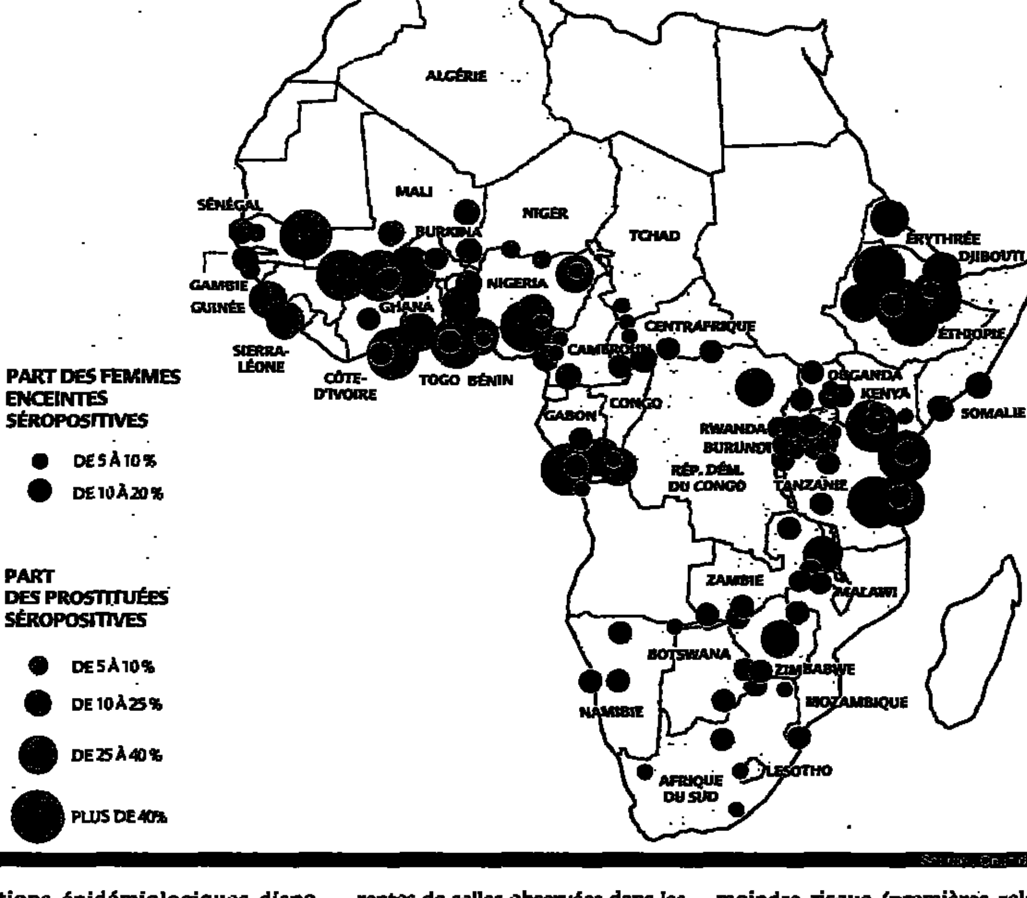
Quand le Nord redécouvre à propos du sida la puissance salvatrice de la biologie et de la médecine, le Sud en est réduit à la mortification face aux tributs qu'il doit payer aux maladies infectieuses. Tel sera immanquablement le bilan de la 10e Conférence internationale sur les maladies sexuellement transmissibles et le sida, qui réunit, du 7 au 11 décembre, à Abidjan (Côte-d'Ivoire), trois mille spécialistes de virologie ; une conférence marquée sur le plan diplomatique par la présence, lors de la cérémonie d'ouverture, du chef de l'Etat français, Jacques Chirac, accompagné de Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.

Etabli il y a quelques jours par les spécialistes de l'Onusida, programme commun des Nations unies contre cette maladie (*Le Monde* du 30 novembre), le constat épidémiologique n'a jamais été aussi sombre qu'aujourd'hui, en terre africaine notamment. C'est ainsi que l'on reconnaît officiellement désormais que l'infection par le VIH *« a atteint des niveaux sans précédent en Afrique subsaharienne »*. En d'autres termes, on estime aujourd'hui que les deux tiers de toutes les personnes affectées par le VIH à travers le monde vivent en Afrique subsaharienne. Dans cette partie du monde, près de 8 % de la population âgée de quinze à quarante-neuf ans est d'ores et déjà contaminée.

« L'Afrique subsaharienne est la région du monde où l'épidémie de sida progresse le plus rapidement. C'est aussi dans cette zone que cette épidémie a, jusqu'à maintenant, été le plus sous-estimée, fait-on valoir à Genève, au siège de l'Onusida. *Les rapports sexuels non protégés entre les hommes et les femmes auront, en 1997, été responsables de la plupart des 3,4 millions de nouveaux cas d'infection chez les adultes africains. De plus, les taux élevés de fertilité dans ces pays auront conduit à la contamination de plus de cinq cent mille enfants nés de mères séropositives, ce qui correspond environ à 90 % des infections mère-enfant par le VIH. »*

Publiée il y a peu dans la revue *Aids* sous la signature de Daniel Carantola (Harvard School of Public Health, Boston) et Bernhard Schwarsländer (Onusida, Genève), la synthèse des dernières informations épidémiologiques disponibles concernant l'Afrique subsaharienne situait à 14 millions le nombre des cas d'infection à la fin de l'année 1996 pour une population estimée à 588 millions de personnes, soit près de 10 % de la population mondiale. Selon cette même estimation, 4 000 contaminations se produiraient quotidiennement dans les quarante-huit pays de l'Afrique subsaharienne où l'on compterait, actuellement, 9 millions d'enfants orphelins à cause du sida. Voilà que ce tragique décompte doit aujourd'hui être revu à la hausse.

Les femmes enceintes et les prostituées particulièrement touchées



UN TRAGIQUE DÉCOMPTE

Apparue selon toute vraisemblance au milieu des années 70 sur le sol africain, l'épidémie de sida progresse de manière extrêmement rapide, hétérogène et parfois surprenante, alors même que les voies de contamination (sexuelle et sanguine) ne sont pas différentes de celles observées dans les pays industrialisés. Historiquement, ce sont les pays d'Afrique de l'Est (Burundi, Djibouti, Erythrée, Kenya, Rwanda, Somalie, Tanzanie et Ouganda) qui ont été les premiers massivement touchés. Dans les centres urbains de cette zone, les taux de contamination chez les femmes enceintes se situent aujourd'hui entre 15 et 25 %. A Kigali, ils sont passés de 3 % à la fin des années 80 à plus de 25 % ces derniers temps. Pour autant, certaines données laissent penser qu'une stratégie volontariste de prévention peut ne pas être inefficace : en Ouganda, les trois sites de surveillance d'Onusida ont établi que la proportion d'adultes infectés continuait de baisser, avec cette année une diminution des taux de contamination d'environ 5 % par rapport à 1996. Ce phénomène est particulièrement marqué chez les jeunes qui, dans ce pays, adoptent des comportements sexuels à moindre risque (premières relations sexuelles plus tardives, diminution du nombre des partenaires, recours plus fréquent au préservatif).

En Afrique de l'Ouest, on voit des taux de contamination se stabiliser à des niveaux plus bas qu'en Afrique australe ou orientale. Cette tendance comporte cependant de notables exceptions comme la Côte-d'Ivoire ou le Nigeria. L'Onusida estime à 2,2 millions le nombre de personnes séropositives vivant actuellement au Nigeria, une situation à bien des égards explosive, les spécialistes ayant toujours pensé que, si ce pays très peuplé ne parvenait pas à prévenir la diffusion du VIH, l'épidémie de sida flamberait de plus belle dans cette partie du continent africain.

Jean-Yves Nau

Lire aussi l'enquête page 18

Les Etats-Unis et l'Europe veulent arrêter une position commune sur le Proche-Orient

LA NOUVELLE SÉRIE de rencontres entre le premier ministre israélien, les Européens et les Américains va-t-elle relancer le dialogue israélo-palestinien gelé depuis plus de neuf mois ? La conférence de presse tenue conjointement par Benyamin Nétanyahou et Madeleine Albright, le secrétaire d'Etat américain, vendredi 5 décembre, après trois heures d'entretien, n'a pas donné cette impression. Côté américain, on a une fois encore insisté sur le fait que *« le temps presse »*. Le premier ministre israélien, qui n'avait pas grand chose de concret à proposer, a protesté de sa bonne foi. Dimanche 30 novembre, le gouvernement israélien a adopté un plan de retrait militaire en Cisjordanie qui ne comporte ni calendrier ni précisions sur la superficie de territoire qui reviendrait aux Palestiniens.

M. Nétanyahou, qui devait rencontrer le président Jacques Chirac samedi après-midi, alors que Mme Albright devait s'entretenir au même moment avec Yasser Arafat, le président de l'Autorité palestinienne, a été reçu par le premier ministre Lionel Jospin vendredi matin. Au cours de cette rencontre d'une heure et demie, M. Nétanyahou a développé sa philosophie du processus de paix avant d'évoquer ce qu'il compte proposer aux Palestiniens.

RENDEZ-VOUS À PARIS

« Il a voulu nous dire en quelque sorte : écoutez-moi et donnez-moi ma chance », a-t-on estimé dans l'entourage de M. Jospin. Dans l'esprit du premier ministre israélien, tel que l'ont compris ses interlocuteurs, le retrait de Cisjordanie pourrait se concevoir de façon graduelle, étalé sur cinq mois, à condition pour l'Autorité palestinienne de faire la preuve parallèlement de sa volonté de lutter contre le terrorisme. Si le chef du gouvernement français a réaffirmé la *« disponibilité »* de la France et de l'Europe pour aider à relancer le dialogue, il n'en a pas moins réitéré les fortes réserves que lui inspire la politique de M. Nétanyahou, encore exprimées le 29 novembre à l'occasion d'un dîner donné par le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF).

C'est au moment où les Américains le boudent que M. Nétanyahou a demandé à être reçu par le chancelier Helmut Kohl et par les responsables français. Les Européens, cependant, savent que rien ne peut se concevoir dans la région sans l'aval de Washington, et veillent à ne pas se prêter à un jeu qui consisterait à les opposer aux Etats-Unis.

Mme Albright, qui rencontrera pour la première fois M. Jospin lundi 8 décembre, dans la perspective d'une visite du premier ministre aux Etats-Unis, devait avoir l'occasion, dimanche, de faire le point avec son homologue français Hubert Védrine, qui revient du Proche-Orient.

D'autre part, le ministre luxembourgeois des affaires étrangères, Jacques Poos, en visite à Washington, a annoncé la préparation d'une *« déclaration commune »* des Etats-Unis et de l'Union Européenne sur la région. *« Nous examinerons la publication de cette déclaration »* après les entretiens de cette fin de semaine, a-t-il ajouté. *« Si nous nous exprimons tous ensemble, cela sera ressenti comme un signal fort »* auprès des parties concernées, a-t-il conclu.

Gilles Paris

Jacques Chirac s'est entretenu avec Helmut Kohl à Bonn

BONN. Jacques Chirac s'est rendu à Bonn, vendredi 5 décembre, pour rencontrer le chancelier Helmut Kohl. Les deux hommes ont préparé le sommet de Luxembourg des 11 et 12 décembre. La France veut que les institutions européennes soient profondément rénovées avant l'entrée de nouveaux membres, alors que le chancelier allemand fait de l'élargissement à l'Est de l'Union une priorité. La Turquie est un sujet délicat. Le président Jacques Chirac insiste pour que l'Union européenne offre à la Turquie de réelles perspectives d'entrée dans l'Union, alors que les Allemands ne veulent pas en entendre parler. Ils reprochent à la Turquie de ne pas respecter les droits de l'homme, notamment ceux de sa minorité kurde, et son occupation de l'île de Chypre. De plus, l'Allemagne, qui compte 2 millions d'immigrés turcs, refuse d'envisager la libre circulation des travailleurs de ce pays dans l'Union européenne. Les deux pays doivent aussi s'entendre sur la nomination du président de la Banque centrale européenne, la France ayant présenté la candidature du gouverneur de la banque de France, Jean-Claude Trichet, alors que l'Allemagne soutient le néerlandais Wim Duisemberg. – *(Corresp).*

La grève générale suspendue jusqu'à dimanche en Israël

JÉRUSALEM. La centrale syndicale israélienne Histadrouth a décidé vendredi 5 décembre de suspendre jusqu'à dimanche matin 7 décembre la grève générale illimitée qui paralyse depuis mercredi une bonne partie de l'activité économique israélienne. Les dirigeants syndicaux ont informé de ce *« geste de bonne volonté »* le procureur général Eliyakim Rubinstein, qui a intenté contre eux des poursuites pour outrage à magistrat à la suite de leur refus de se plier à une injonction judiciaire de reprise immédiate du travail obtenue mercredi par le patronat. Cette initiative va permettre notamment à un certain nombre d'avions de décoller ou d'atterrir à l'aéroport Ben-Gourion de Tel Aviv. Le mouvement de grève, qui mobilise 700 000 employés du secteur public, est né d'un conflit persistant entre le syndicat et le gouvernement sur la réforme du régime des retraites du secteur public et le programme de privatisations engagé par Benyamin Nétanyahou. – *(Reuter.)*

L'Italie procède au rapatriement forcé des réfugiés albanais

ROME. Le gouvernement italien a commencé début décembre le rapatriement de quelque 5 000 réfugiés qui avaient fui leur pays lors des troubles du printemps et se trouvent toujours dans la péninsule. Les malades, les demandeurs d'asile, ceux qui sont venus rejoindre leur famille et ceux qui, pour des raisons diverses, sont susceptibles d'obtenir un permis de séjour pourront demeurer en Italie, du moins provisoirement. Pour les autres, l'heure du départ a sonné. Une véritable panique s'est emparée de ces réfugiés albanais, pour la plupart des femmes et des enfants. Certains ont entamé des grèves de la faim, se sont barricadés, ont menacé de s'immoler par le feu. Des scènes de désespoir et de rage se sont produites notamment à Bari et à Brindisi. Les primes offertes, 1 000 francs pour les adultes et 500 francs pour les enfants, ne sont manifestement pas suffisantes pour convaincre les récalcitrants. Le gouvernement poursuit néanmoins les opérations d'expulsion, en dépit des critiques qui viennent à la fois de ceux qui l'accusent de tergiverser et des organisations humanitaires demandant un nouveau sursis pour les Albanais. – *(Corresp.)*

Au Zimbabwe, le révérend Sithole est reconnu coupable de complot

HARARE. L'opposant zimbabwéen Ndabaningi Sithole a été reconnu coupable, vendredi 5 décembre, de complot pour assassiner le président Robert Mugabe par la Haute Cour de justice de Harare. Il a également été reconnu coupable d'avoir envoyé des hommes suivre un entraînement militaire au Mozambique. Le révérend Sithole, dirigeant du Zanu-Ndonga (opposition) et député, risque une peine pouvant aller jusqu'à quarante-cinq ans de prison. A l'énoncé du verdict, M. Sithole, figure de la lutte pour l'indépendance du Zimbabwe, est resté impassible. Le tribunal a décidé de le laisser en liberté en attendant de fixer sa peine. Il y a près de trente ans, il avait été condamné, dans la même salle d'audience, à six années de prison pour tentative d'assassinat du premier ministre de Rhodésie, Ian Smith. Nationaliste, ancien compagnon de route de M. Mugabe, M. Sithole avait été arrêté en 1995. Selon l'accusation, une mine devait exploser au passage du cortège du président Mugabe dans la banlieue d'Harare. – *(AFP.)*

Les militaires français auront quitté le Centrafrique à la mi-avril 1998

BANGUI. Un accord a été conclu, vendredi 5 décembre, à Bangui, entre le Centrafrique et la France, au terme duquel l'armée française devra avoir quitté les bases de Bouar, d'ici au 15 décembre, et Bangui, avant le 15 avril 1998. La France maintenait en Centrafrique quelque 1 550 hommes. Déjà, l'armée de l'air française a transféré ses avions de combat et de transport sur la base de N'Djamena, au Tchad, qui devient la plaque tournante du dispositif militaire français en Afrique centrale (*Le Monde* du 31 octobre). Il restera en Centrafrique des conseillers français dont le rôle consiste à soutenir la logistique nécessaire à la Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui (Misab). – *(Reuter)*

Un haut fonctionnaire colombien enlevé par les « extradables »

BOGOTA. Un groupe se réclamant des *« extradables »*, trafiquants de drogue colombiens menacés d'extradition vers les Etats-Unis où les condamnations sont plus sévères qu'en Colombie, a revendiqué, le 5 décembre, l'enlèvement du secrétaire de presse de la présidence de la République, William Parra, disparu depuis la veille avec d'autres journalistes. Le mois dernier, le congrès colombien, sous la pression de Washington, avait voté une nouvelle loi autorisant l'extradition vers les Etats-Unis des nationaux qui y sont poursuivis pour trafic de drogue. Au début de la décennie, des groupes se faisant appeler les *« extradables »*, financés par les cartels de la drogue, avaient lancé une vague de terrorisme pour lutter contre des extraditions similaires. La violence n'avait cessé qu'en 1991, après l'abolition de la loi. – *(AFP.)*

OR NAZI L'Etat, dans les années 50, a refusé de rendre aux victimes, ou à leurs descendants, l'or pillé par les troupes d'occupation pendant la guerre. C'est ce que révèle une enquête publiée dans *Le Point* du 6 décembre. Pourtant, la France avait récupéré à peu près la *moitié* de l'or volé. ● LA BANQUE DE FRANCE avait réussi à conserver son propre stock d'or en l'envoyant outre-mer. L'administration expliquait aux requérants *que l'or récupéré se présentant sous forme de lingots il devait provenir de banques centrales* et non de particuliers. ● LES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ont aussi, *en général, conservé l'argent* et les actions déposés chez eux par les victimes de la Shoah. *L'enquête sur le* devenir de ces comptes a été stoppée au début de 1952, lorsque les représentants du Centre de documentation juive ont demandé la levée du secret bancaire.

L'Etat a conservé la plus grande partie de l'or récupéré dans le trésor nazi

Dans les années 50, l'administration du ministère des finances a refusé de rendre aux victimes, ou à leurs descendants, l'or volé par les troupes d'occupation dont la France avait pourtant récupéré la moitié. C'est ce que révèle une enquête du « Point »

LE DOSSIER de l'or volé par les nazis en Europe durant la seconde guerre mondiale rebondit alors que la conférence internationale de Londres sur le trésor constitué par le IIIe Reich *vient tout juste de* se terminer.

Dans une enquête que publie *Le Point* dans son édition du 6 décembre, l'hebdomadaire révèle en effet que la France n'a finalement restitué aux familles juives spoliées durant l'Occupation que 2,7 tonnes d'or sur un volume de 120 tonnes récupérées. Pour comprendre comment les gouvernements successifs de la IVe République sont parvenus à cette seconde spoliation, il faut remonter au *mois de décembre 1945.*

Au cours d'une conférence, à Paris, les vainqueurs du IIIe Reich mettent au point le dispositif destiné à indemniser les pays pillés par les nazis. « *Une solution est adoptée à l'unanimité,* raconte *Le Point. Les banques centrales seront remboursées sur les stocks d'or retrouvés en Allemagne. Le métal précieux récupéré sera versé dans une masse commune, appelée "pool de l'or", et redistribué aux pays demandeurs pour moitié de leurs pertes.* »

A ce stade, les représentants des nations réunies décident que les survivants des camps d'extermination seront seulement indemnisés à hauteur de 25 millions de dollars, somme notamment financée sur l'or trouvé dans les camps. Dès les premiers mois, ce fameux « pool de l'or » s'enrichit considérablement au fil des découvertes de l'armée américaine.

UN PAYS EXSANGUE

En 1947, indique Eric Giacometti dans l'enquête du *Point*, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France, qui composent le « pool », disposent « *de 277 tonnes d'or (220 tonnes récupérées par les Américains en Allemagne dans les stocks de la Reichsbank, 50 tonnes négociées avec les Suisses et 7 tonnes à venir des Suédois)* ». La même année, Paris reçoit « *92,5 tonnes d'or en compensation de la moitié de ses pertes* ».

A partir des archives du ministère de l'économie et des finances, *Le Point* raconte comment la France s'est refusée à indemniser les particuliers. Presque systématiquement, leurs requêtes sont repoussées *par la sous-direction* des finances extérieures. Son principal argument est simple : Paris reçoit exclusivement de l'or dit monétaire, c'est-à-dire sous forme de lingots. Il s'agirait donc d'un or ayant appartenu aux banques centrales. « *Dans ces conditions, vous comprendrez aisément que l'Etat ne puisse pas répondre favorablement à votre demande* », répond l'administration aux personnes qui s'adressent à elle.

D'ORIGINE DOUTEUSE

Un autre argument apparaît *dans un mémorandum de 1950*, cité par l'hebdomadaire : le fait d'accepter les requêtes des victimes françaises pourrait conduire les autres pays, où les victimes de spoliation sont encore plus nombreuses, à faire de même. Cette politique entraînerait alors une réduction notable de la « part » française.

Les autorités, essentiellement soucieuses de reconstruire un pays exsangue, s'en sont toujours tenues à cette position. Au cours d'une réunion au Quai d'Orsay, en juillet 1949, le représentant du ministère des finances déclare : « *On a distribué cet or aux gouvernements en spécifiant que c'est à ceux-ci qu'il appartient d'en faire la répartition. Mais si nous devons restituer cet or, cela diminuera les ressources du gouvernement français.* »

L'origine douteuse de cet or, et aussi de nombreux bijoux, ne faisait pourtant guère de doute. Certains fonctionnaires étaient du reste parfois troublés par la gestion de ce dossier, comme le montrent les documents exploités par *Le Point.*

Finalement, une loi promulguée le 13 mai 1953 permettra la restitution de l'or aux Français capables de présenter les reçus délivrés par les Allemands en contrepartie de leurs vols... Moins d'un millier seront indemnisés à hauteur de 2,7 tonnes d'or sur les 120 récupérées par Paris.



Les gouvernements de l'époque

● **Décembre 1945, création du « pool de l'or » :** président du conseil, général de Gaulle ; ministre des affaires étrangères, Georges Bidault (MRP) ; ministre des finances, René Pleven (RDS).

● ***Janvier-novembre 1947, refus de restitution aux victimes :*** président du conseil, Paul Ramadier (SFIO) ; ministre des affaires étrangères, Georges Bidault (MRP) ; ministre des finances, Robert Schuman (MRP) ; ministre de l'économie *nationale, André Philip (SFIO).*

● **Juillet 1949, réunion sur le maintien du refus :** président du conseil, Henri Queuille (radical) ; ministre des affaires étrangères, Robert Schuman (MRP) ; *ministre* des finances, Maurice Petsche (paysan) ; ministre de la justice, Robert Lecourt (MRP).

● **13 mai 1953, loi sur le remboursement des vols d'or :** président du conseil, René Mayer (radical) ; *ministre de la justice,* Léon Martineau-Déplat (radical) ; ministre des finances, Maurice Bourgès-Maunoury (radical).

Le stock de la Banque de France a toujours été préservé

LORS DE LA CONFÉRENCE internationale qui s'est tenue à Londres, du 2 au 4 décembre, *sur l'or* nazi, le représentant français, Alain Pierret, a apporté *les précisions suivantes sur la restitution* de l'or pillé sur le territoire national par l'Allemagne. Concernant « *l'or monétaire privé* », c'est-à-dire appartenant à des particuliers, 2 231 kilogrammes ont été restitués – en 1953 et 1958 – à 1 144 personnes sur la *base de dossiers instruits par l'Office des biens et* intérêts privés (OBIP). L'OBIP, qui avait été créé en 1918 pour gérer les réparations versées au lendemain de la première guerre mondiale, a été réactivé en 1945 en vue d'assurer la restitution « *de certaines catégories de biens enlevés par l'ennemi sur le territoire français* »..

Concernant « *l'or monétaire étatique* », c'est-à-dire l'or qui a été pillé par les nazis dans les banques centrales, la France estime son dû à 2,2 tonnes, correspondant aux quantités d'or que la France a remboursés à la Belgique et au Luxembourg, le régime de *Vichy ayant en effet remis aux Allemands l'or que ces* deux pays avaient confié aux Français en 1939.

En revanche, comme le rappelle ce document français, « *dès le déclenchement des hostilités, la Banque de France avait pris la décision judicieuse de mettre ses importantes réserves à l'abri outre-mer. Ce stock fut intégralement recouvré* ».

Au nom du « devoir de mémoire », la France entend récupérer l'équivalent des 2,2 tonnes. Elle a précisé à Londres que « *son affectation, déterminée le moment venu par les autorités françaises, sera naturellement inspirée par les exigences de la morale et de l'équité* ».

Elle a, en effet, plaidé, à l'inverse de ses partenaires américains ou britanniques de la commission tripartite, *pour une gestion nationale – et non multilatérale –* du reliquat de 5,5 tonnes d'or sur les 337 récupérées après guerre par les Alliés et non encore remboursé.

Les lingots de Dollfus-Mieg

Volés par les nazis en Alsace, les soixante-quatre lingots de la société *Dollfus-Mieg* avaient une originalité. Ils étaient identifiables grâce à leur poinçon, et le miracle a voulu qu'ils ressurgissent après-guerre dans leur état d'origine. Découverts par les Américains, expédiés en Grande-Bretagne et stockés par les Alliés, allaient-ils être remis à leur propriétaire sur-le-champ ? Cela aurait été trop simple.

L'hebdomadaire *Le Point* du *6 décembre* raconte qu'une première plainte en justice déposée par l'industriel n'eut aucun succès. Rendre la justice aurait entraîné « *l'ouverture de plusieurs milliers de dossiers* », fit valoir un représentant de la commission tripartite (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France). Ce n'est qu'à force de ténacité, menaçant de rendre public le scandale, que la société Dollfus-Mieg réussit, après plusieurs années de procédure dans les années 50, à récupérer la moitié des lingots volés.

Les comptes bancaires des victimes de la Shoah ont disparu

LA MAUVAISE volonté du ministère des finances dans la recherche des biens spoliés, et plus encore dans leur restitution, apparaît aussi clairement dans un autre épisode qui n'est pas à mettre au crédit de l'administration française : celui des comptes bancaires ayant appartenu à des victimes de la Shoah et tombés en déshérence. Des comptes bloqués, dans un premier temps, en 1941, sur ordre *des autorités de Vichy parce* qu'appartenant à des juifs, et qui ont disparu dans le grand trou noir des comptabilités bancaires et des archives administratives.

Si on ne peut pas aujourd'hui considérer que, à l'image de leurs homologues suisses, les banques françaises ont cherché sciemment à s'approprier les avoirs des victimes de l'Holocauste, de nombreuses questions restent sans réponse. L'évaluation existante – la plus précise et la plus récente de *ces comptes – a été faite* en 1951 par une commission du Centre de documentation juive contemporaine (CDJC) sur les biens en déshérence. Celle-ci était composée d'une dizaine de personnes et financée par le ministère des finances. Elle avait ainsi obtenu l'autorisation de travailler sur les archives du Commissariat général aux questions juives créé par Vichy et du bureau des restitutions ouvert après-guerre. Deux rapports successifs ont été rendus, les 17 septembre et 31 décembre 1951, à partir du dépouillement de 14 000 dossiers, sur un total évalué d'abord, le 17 septembre, à 27 000 et le 31 décembre à 57 000.

Ces études révèlent que les avoirs en déshérence les plus importants, et de très loin, se retrouvent sur les *3 209* comptes de dépôts à l'abandon étudiés par la commission, sur un total estimé à 13 000 et sur 1 534 comptes titres sur un total de 2 054. Pour ces deux catégories de comptes, les sommes considérées comme étant en déshérence « *sous réserve de restitutions non signalées* », précise la commission, font apparaître un total de 2,41 milliards de francs. Plus de 2,27 milliards proviennent de portefeuilles de titres enregistrés à leur valeur de 1941 et qui, en *1951, au dire de la commission,* représentaient plus de 10 milliards de francs de l'époque, soit plus de 1 milliard de francs actuels.

Les comptes de dépôts étudiés représentent pour leur part 144 millions de francs de 1941. La commission souligne que « *cette somme représente moins de 25 % de toutes les sommes bloquées pour lesquelles les éléments [...] manquent. La somme globale doit être sensiblement supérieure* ».

La commission n'a pas pu aller au bout de l'inventaire. Les crédits lui ont été brutalement coupés par le ministère des finances au début de 1952. Coïncidence, peu de temps auparavant, la commission avait demandé la levée du secret bancaire. « *Elle lui avait été refusée* », explique Jacques Fredj, directeur actuel du CDJC.

MYSTÈRE

Aujourd'hui, les banques françaises affirment avoir perdu toute *trace de ces comptes. A de rares* exceptions près, dont celles de la Caisse des dépôts, du Crédit lyonnais, de la BNP et de la Banque de France, elles ne déploient pas un grand zèle dans la recherche des biens ayant appartenu à des juifs *qui ne sont pas revenus des camps* de la mort.

Et pourtant, il existait encore, en 1951, des comptes de dépôts et de titres de victimes de l'Holocauste dans la quasi-totalité des établissements bancaires français (*Le Monde* daté 16-17 mars). Les banques n'ont jamais transféré ces fonds à la Caisse des dépôts et consignations. Alors, il est vrai, la législation n'obligeait les banques à remettre les comptes dits de *mainmorte aux Domaines qu'au* terme de trente ans.

A en croire cette administration des Domaines, aucune trace n'existe de versements spontanés et importants dans les années 70. Une législation obligeant les établissements à transférer les comptes titres en déshérence, depuis dix ans, à la Caisse des dépôts n'existe que depuis le 24 juillet 1966. Mais depuis cette date, un seul compte titre a été remis à la Caisse !

Dans la plupart des cas, les petits comptes de dépôts laissés à l'abandon ont été rapidement épuisés par les commissions bancaires et fermés d'office au fil des années. Il semble que les comptes les plus importants de dépôts, mais surtout de titres, furent transférés dans des comptes spécifiques. *Que sont-ils devenus* ensuite ? Mystère.

Eric Leser

Lionel Jospin soutient Mme Voynet contre M. Chevènement

LA GUERRE des « chefs » de l'aménagement du territoire aura-t-elle lieu ? Ces derniers jours, les déclarations contradictoires des *deux ministres concernés* – Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, et Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement – auront, en tous cas, animé l'hémicycle du Sénat. Il y a un mois, pourtant, Lionel Jospin avait distribué les rôles. *Sans ambiguïté.* Le 4 novembre, à l'occasion d'un déjeuner interministériel à Matignon, il avait désigné comme « *chef de file* » de la révision de la loi Pasqua de 1995 Dominique Voynet, celle-ci obtenant du premier ministre que son projet *de loi* soit débattu devant le Parlement avant celui du ministre de l'intérieur sur l'intercommunalité (*Le Monde* du 6 novembre)

Le message, apparemment, est mal passé. Le 3 décembre, M. Chevènement a « ouvert le feu » au *Sénat en annonçant que* « *le projet de loi sur l'aménagement du territoire ne sera pas examiné par le Parlement avant le mois de juin* », et qu'auparavant « *sera déposé un projet de loi sur l'intercommunalité* ». Faux, a répliqué la ministre de l'environnement deux jours plus tard dans le même Palais du Luxembourg, alors qu'elle défendait son budget. « *M. Chevènement a cru bien faire en annonçant un texte sur l'intercommunalité avant la Loadt* [loi d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire]. *Sans doute était-il distrait* », a souri Mme Voynet, ajoutant que son texte serait bien examiné avant celui de son homologue de la place Beauvau. « *Il est évident que c'est l'armature législative qui doit être adoptée avant le remplissage secteur par secteur, chantier par chantier* », a-t-elle conclu.

Le cabinet du premier ministre a confirmé au *Monde*, samedi 6 décembre, que Mme Voynet était le *chef de file de ce dossier et que* son projet serait présenté avant celui de M. Chevènement. Cette « scène de ministres » ne serait même pas à l'ordre du jour de la *rencontre qui devait avoir* lieu, le samedi 6 décembre, entre M. Jospin et la ministre.

Cet épisode laisse présager une concurrence entre les deux protagonistes *sur ce dossier à quelques* jours de la tenue du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire, le 15 décembre.

Clarisse Fabre

هكذا من الأصل

M. Le Pen réaffirme que les chambres à gaz n'ont été qu'« un détail » de l'Histoire

Des responsables de l'opposition étaient tentés par un dialogue avec le FN

Le président du Front national a réitéré, vendredi 5 décembre à Munich, en Allemagne, l'affirmation qu'il avait déjà formulée il y a dix ans et selon laquelle les chambres à gaz des camps de concentration nazis ont été *« un point de détail de l'histoire de la seconde guerre mondiale »*. Une partie de l'UDF et du RPR se montre pourtant tentée par un dialogue avec le FN à l'approche des élections régionales. *(Lire notre éditorial page 13.)*

JEAN-MARIE LE PEN n'a pas choisi le moment au hasard. Alors que le président de la République invitait une nouvelle fois, vendredi 5 décembre, les Français à *« regarder en face »* leur histoire et rappelait *« les arrestations, les rafles, les convois »* et les mesures *« d'exclusion »* dont les juifs ont été victimes dans la *« France de l'Occupation »* (*Le Monde* du 6 décembre), le président du Front national a renouvelé, quelques heures plus tard, les propos qu'il avait déjà tenus le 13 septembre 1987 sur les chambres à gaz des camps de concentration nazis.

Lors d'une réunion publique à Munich (Allemagne), à laquelle il participait, vendredi, au côté de l'ancien Waffen SS Franz Schoenhuber, pour la présentation du livre que ce dernier vient d'écrire à la gloire de M. Le Pen et du Front national, le responsable du mouvement d'extrême droite français a déclaré : *« J'ai dit et j'ai redit, au risque d'être sacrilège, que les chambres à gaz sont un détail de l'histoire de la seconde guerre mondiale. »*

« Il n'y a rien de minoratif ni de méprisant dans un tel propos », a assuré M. Le Pen. *« Si vous prenez un livre de mille pages sur la seconde guerre mondiale, les camps de concentration occupent deux pages et les chambres à gaz dix à quinze lignes, ce qui s'appelle un détail »*, a-t-il expliqué. Si les *« interprétations »* faites de ses déclarations *« ont pu faire souffrir des gens sincères, je le regrette. Je respecte les souffrances, les morts, mais pas ceux qui s'en servent »*, a-t-il tenu à ajouter. Jean-Marie Le Pen avait auparavant récusé l'idée que séjourner dans une cité qui fut un haut lieu du national-socialisme serait un symbole malheureux, et il avait rendu hommage au *« peuple allemand, qui a été le peuple martyr de l'Europe »*. Enfin, il ne s'est pas déclaré gêné d'être encensé par son *« ami »* Schoenhuber, ex-membre du parti nazi et auteur, en 1981, d'un livre défendant les *« idéaux »* des SS.

PROVOCATION

Les propos de M. Le Pen ont immédiatement provoqué la réaction de l'association SOS-Racisme, qui a demandé au ministère de la justice d'engager des poursuites contre le président du FN. *« Jean-Marie Le Pen persiste dans son entreprise de négation de la Shoah. Il bafoue ainsi la mémoire et le respect dû aux victimes du nazisme. (...) Ces propos, tenus depuis Munich au moment même où une importante volonté de mémoire traverse la société française, ne sont pas anodins : ils illustrent la filiation idéologique que revendique le Front national »*, écrit l'association dans un communiqué.

De même, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) a annoncé qu'il allait engager des poursuites judiciaires à l'encontre de M. Le Pen. Le MRAP demande *« une condamnation ferme et dissuasive incluant la privation des droits civiques »* et ajoute que *« cette réaffirmation ne peut être assimilée à un dérapage »*, mais *« constitue un acte d'adhésion et de soutien à l'idéologie fasciste »*.

Cette nouvelle provocation du président du Front national intervient au moment où, à l'occasion de la préparation des élections régionales de mars 1998, une partie de l'opposition RPR-UDF se montre tentée par un dialogue avec l'extrême droite. Après Alain Madelin, président de Démocratie Libérale et partisan d'un *« débat »* avec le FN, c'est Philippe Vasseur, député (UDF-DL) du Pas-de-Calais, qui est revenu à la charge. Dans un entretien au *Figaro-Magazine* (daté 6 décembre), le vice-président de Démocratie Libérale affirme qu'un président de conseil régional, élu *« sans aucune compromission »*, n'a pas à *« récuser »* les voix des élus du Front national.

Quant à l'ancien ministre de l'intérieur, Charles Pasqua (RPR), il a estimé, vendredi soir à Lunéville (Meurthe-et-Moselle), que les électeurs du Front national sont *« des Français comme les autres »*. *« Les voix du Front national sont bonnes à prendre quand elles vont à gauche, mais si d'aventure elles votent à droite, il ne faut absolument pas les accepter »*, a ironisé M. Pasqua, avant d'ajouter : *« Même si je ne suis pas d'accord sur tout ce que disent certains de leurs dirigeants, et j'en suis loin, il n'en reste pas moins que je dis que, chaque fois que sur l'essentiel nous pouvons ramener à nous ces électeurs, il faut le faire »*.

Gérard Courtois

M. Le Pen en situation de récidive

A la suite de ses déclarations du 13 septembre 1987 qualifiant les chambres à gaz de *« point de détail de l'histoire de la deuxième guerre mondiale »*, Jean-Marie Le Pen avait été condamné par la justice. Dans un arrêt du 28 janvier 1988, la cour d'appel de Versailles avait considéré que l'expression employée par M. Le Pen *« apparaît comme un consentement à l'horrible, car il revient à banaliser, sinon à méconnaître, les souffrances ou les persécutions infligées aux déportés et, plus particulièrement, aux juifs et aux tsiganes au cours de la seconde guerre mondiale et à ramener ainsi à un simple fait de guerre (...) des actes ayant été jugés constitutifs de crimes contre l'humanité »*.

Le 18 mars 1991, dans un second arrêt, confirmé ensuite par la Cour de cassation, la cour d'appel de Versailles avait condamné M. Le Pen à verser 100 000 francs à chacune des neuf associations qui l'avaient poursuivi. La cour avait, en outre, ordonné une large publicité de sa décision.

Saisine conjointe du Conseil constitutionnel par M. Chirac et M. Jospin

Le traité d'Amsterdam sera examiné

LA COHABITATION reprend des couleurs. Pour la première fois depuis 1958, le chef de l'Etat et le chef du gouvernement *« ont décidé de saisir conjointement le Conseil constitutionnel de l'examen de la conformité* [à la Loi fondamentale] *du traité d'Amsterdam »*, selon un communiqué commun diffusé vendredi 5 décembre par l'Elysée et Matignon. Cette démarche de Jacques Chirac et de Lionel Jospin, effectuée jeudi soir, est le résultat de la situation créée par la victoire de la gauche aux élections législatives anticipées, mais elle intervient aussi au moment où la cohabitation laisse apparaître quelques tensions entre les deux têtes de l'exécutif.

Les frictions ont autant pour objet des appréciations négatives de la politique de M. Jospin portées de l'étranger par M. Chirac que des divergences entre les deux hommes sur les nominations, notamment dans la magistrature. Or, cette démarche constitutionnelle conjointe est concomitante de la proposition faite par la France au conseil de surveillance d'Airbus de nommer Noël Forgeard, qui fut membre du cabinet de M. Chirac sous la première cohabitation, au poste d'administrateur gérant du consortium européen. *« Ce choix du gouvernement a été présenté auparavant au président Jacques Chirac, qui s'est montré satisfait »*, a-t-on fait valoir à Matignon.

Le communiqué commun sur Amsterdam souligne que la décision de M. Chirac et de M. Jospin a été prise *« conformément à l'article 54 de la Constitution »*. Celui-ci indique que, *« si le Conseil constitutionnel, saisi par le président de la République, par le premier ministre, par le président de l'une ou l'autre assemblée, ou par soixante députés ou soixante sénateurs, a déclaré qu'un engagement international comporte une clause contraire à la Constitution, l'autorisation de ratifier ou d'approuver l'engagement international en cause ne peut intervenir qu'après la révision de la Constitution »*.

DEMANDES DE RÉFÉRENDUM

C'est ce qui s'était passé en 1992 quand, François Mitterrand ayant déféré le texte du traité de Maastricht au Conseil constitutionnel, celui-ci avait estimé qu'une révision de la Loi fondamentale était nécéssaire. La mise en conformité portait alors sur le droit de vote des étrangers européens aux élections municipales françaises, sur l'indépendance de la Banque de France (car le traité prive le gouvernement de certaines de ses prérogatives dans la conduite de la politique de la nation) et sur l'octroi de visas. Nombre de constitutionnalistes assurent qu'il en va de même avec le traité d'Amsterdam, adopté au conseil européen des 16 et 17 juin, qui prévoit une modification du traité de Maastricht portant sur le possible passage de l'unanimité à la majorité qualifiée pour l'adoption de certaines décisions concernant la circulation des personnes par le conseil de l'Union européenne.

C'est en se fondant sur ce principe que plusieurs dirigeants politiques exigent un nouveau référendum. Secrétaire national du PCF, Robert Hue réclame périodiquement une telle consultation. Déjà unis dans le « non » à Maastricht en 1992, Charles Pasqua et Philippe de Villiers font de même. Dans un entretien publié vendredi par *L'Est républicain*, l'ancien ministre de l'intérieur affirme que le traité d'Amsterdam contient *« de nouveaux et vastes abandons de souveraineté »*, ce qui, selon lui, appellera *« une nouvelle révision de notre Constitution »*. Le président du Mouvement pour la France fait le même raisonnement, en remarquant que la saisine conjointe est *« importante et nécessaire »*.

Alors qu'en 1992 le président Mitterrand avait attendu moins de cinq semaines pour déférer le texte devant les gardiens de la Constitution (signature du traité à Maastricht le 7 février, saisine du Conseil constitutionnel le 11 mars), en 1997, à l'occasion de la troisième cohabitation de la Vᵉ République, M. Chirac et M. Jospin ont réfléchi pendant plus de cinq mois (signature du traité à Amsterdam le 17 juin, saisine du Conseil constitutionnel le 4 décembre). Le Conseil dispose d'un mois pour rendre sa décision. Dans l'entourage de M. Jospin, on souligne que la saisine conjointe devrait favoriser un examen rapide du texte, afin que la réponse *« vienne si possible avant la fin de l'année »*.

Olivier Biffaud

M. Balladur craint une remise en cause du rôle des fonds de pension

EDOUARD BALLADUR s'est inquiété du désordre qui règne sur les marchés financiers, lors d'un colloque sur l'euro organisé, vendredi 5 décembre, par l'association Forum du futur et présidée par Jacques Baumel, député RPR. Notant que certains fonds de pension britanniques *« commencent à connaître des difficultés »*, l'ancien premier ministre a estimé que *« si d'aventure la crise monétaire due à l'insuffisance de réglementation internationale devait s'aggraver, cela risquerait de remettre en cause le rôle des fonds de pension »*. *« L'euro est une bonne chose, car il met de l'ordre en Europe, mais c'est insuffisant. La réforme du système monétaire international est une priorité absolue »*, a-t-il indiqué.

M. Balladur a par ailleurs estimé que l'actuel mode de scrutin des élections européennes ne permettait pas aux députés européens français d'avoir le poids qu'ils devraient au sein du Parlement européen.

DEPÊCHES

■ **DROITE : Philippe Vasseur, vice-président de Démocratie libérale** et chef de file de l'opposition dans le Nord-Pas-de-Calais pour les élections régionales, estime, dans un entretien au *Figaro Magazine* du samedi 6 décembre, qu'un *« candidat à la présidence d'une région n'a pas à "accepter" ou à "refuser" des voix »*. *« Je ne vois pas pourquoi le président élu (...) sans accord ni alliance, serait obligé de procéder à un décompte nominatif des voix et de récuser certaines d'entre elles, d'où qu'elles viennent, des élus du Front national ou d'ailleurs »*, ajoute M. Vasseur.

■ **RÉGIONALES : Yves Thibault de Silguy, commissaire européen chargé des questions monétaires,** a annoncé, jeudi 4 décembre, qu'il se tiendrait *« à la disposition de la Bretagne »* aux élections régionales de mars 1998. Cet ancien conseiller auprès d'Edouard Balladur à Matignon apparaît comme un prétendant à la succession d'Yvon Bourges, président RPR de la région, qui n'a pas fait connaître ses intentions.

■ **AGRICULTURE : devant près de six cents agriculteurs réunis le 4 décembre** à La Bourboule (Puy-de-Dôme), Jacques Laigneau, président de la Coordination rurale, a indiqué qu'il n'était pas question de considérer le projet Agenda 2000 comme base de discussion. Il a qualifié de *« leurre »* la vocation exportatrice de l'Europe : *« C'est un mensonge pour nous faire avaler la baisse des prix »*. – *(Corresp.)*

■ **DÉFENSE : la majorité sénatoriale RPR-UDF a rejeté,** samedi 6 décembre, l'ensemble du budget 1998 du ministère de la défense, voté le 13 novembre par les députés.

L'unanimisme cache mal les tensions au sein du PC des Bouches-du-Rhône

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Les militants communistes des Bouches-du-Rhône, 9 000 selon la fédération, ont quelques raisons d'être heureux à la veille de leur Fête de la Citoyenneté, anciennement fête de *La Marseillaise*, qui se tient samedi 6 et dimanche 7 décembre à Marseille. Les législatives de 1997 ont vu le nombre de leurs députés passer de deux à quatre par rapport à 1993, avec 2 % des voix en plus. Jouant habilement sur la bonne forme de la gauche, ils ont provoqué en octobre 1997 des cantonales partielles qui leur ont souri, puisqu'ils ont au passage gagné un siège, au détriment du socialiste Michel Vauzelle, démissionnaire pour cause de cumul des mandats. Leurs négociateurs ne se gênent d'ailleurs pas pour rappeler ces performances à leurs interlocuteurs lors des réunions préparatoires aux régionales, qu'ils souhaitent engager dans l'unité.

Pourtant les conflits et les remises en cause travaillent en profondeur un parti qui affiche ces succès en même temps qu'il bruit de mille rumeurs d'un malaise persistant. Jean-Marc Coppola, trente-sept ans, ancien syndicaliste cheminot et à la tête de la fédération depuis un an, reconnaît que son organisation est *« souvent encore trop marquée par la culture du passé »*. Il admet volontiers que certains de ses militants *« critiquent la façon dont on participe au gouvernement, et en particulier comprennent mal qu'on s'abstienne à l'Assemblée nationale au lieu de voter contre quand on est en désaccord »*. Selon lui, ce sont les mêmes qui grognent souvent contre le risque de *« social-démocratisation »* de leur parti. Le patron de la fédération refuse, ainsi, de voir dans le remaniement qui a affecté le PC depuis sa prise de pouvoir un ralentissement du processus d'ouverture.

UNE PEUR DE L'INCONNU

Le départ brutal et sans explication de Robert Abad, ancien chargé de la communication et jeune poids lourd de la fédération, vers d'autres cieux, est pourtant autre chose qu'un simple remaniement technique. Il traduit plutôt une sourde lutte qui travaille la fédération, et dont les incidents qui avaient émaillé la visite de Marie-George Buffet, ministre communiste de la Jeunesse et des sports, le 29 juillet, dans le département, ont été la manifestation la plus nette.

Deux fois en effet son déplacement a été troublé par des manifestants cégétistes qui ont largement dépassé le cadre de rencontres qu'elle avait par avance acceptées. A La Ciotat, lors de l'entrevue avec les dirigeants CGT des chantiers navals, la séquestration avait été évitée *in extremis*.

Si le discours officiel du PC local est en général débarrassé de l'optimisme de commande qui a longtemps tenu lieu de discours public, les interlocuteurs se retranchent derrière l'anonymat pour préciser ses critiques. *« La difficulté,* dit l'un, *c'est que personne n'annonce publiquement ses divergences. »*

« Au conseil fédéral comme au bureau fédéral, la ligne actuelle n'a jamais été mise en cause », explique d'ailleurs M. Coppola. Un autre affirme qu'une partie de la direction syndicale cégétiste, *« avec qui le cordon ombilical a bel et bien été coupé »*, joue volontiers la déstabilisation, et qu'elle soutenait plus ou moins discrètement les durs qui ont pris à partie la ministre.

Un troisième, qui veut minimiser les affrontements, considère que ce qui caractérise l'état actuel du PCF c'est une immense peur de l'inconnu, qui taraude aussi bien les partisans de la ligne actuelle d'*aggiornamento* que les autres. Mais les tensions restent enfouies derrière les vieilles habitudes d'unanimisme.

Michel Samson

JUSTICE Roland Dumas, président du Conseil constitutionnel, a demandé, vendredi 5 décembre, au procureur de Paris, Gabriel Bestard, de *« provoquer la saisine »* de la Cour de justice de la République. ● DÉNONÇANT *« une campagne de calomnies »*, M. Dumas, dont le nom est apparu au cours de l'instruction de l'affaire Elf, menée par les juges Eva Joly et Laurence Vichnievsky, se dit prêt à *« justifier* [son] *action »* lorsqu'il était ministre des affaires étrangères. ● LE PARQUET de Paris ne semble pas envisager de saisir la Cour de justice de la République, juridiction compétente pour juger des ministres ayant commis des crimes ou des délits dans l'exercice de leurs fonctions. ● L'ANCIEN MINISTRE demande également à être entendu *« le plus rapidement possible »* comme témoin assisté.

Roland Dumas demande la saisine de la Cour de justice de la République

Le président du Conseil constitutionnel, dont le nom a été cité dans l'affaire Elf, se dit prêt à « justifier [son] action » lorsqu'il était ministre des affaires étrangères. Le parquet de Paris lui a répondu qu'il n'envisageait pas de saisir la juridiction dont les ministres relèvent

EXCÉDÉ par la *« campagne de calomnies »* qui entoure, selon lui, les derniers rebondissements de l'affaire Elf, le président du Conseil constitutionnel, Roland Dumas, a demandé, vendredi 5 décembre, au procureur de Paris de saisir la Cour de justice de la République. *« J'ai écrit au procureur de la République afin de provoquer la saisine de la Cour de justice de la République, devant laquelle je n'aurai aucune difficulté à justifier mon action, à l'époque où j'étais ministre des affaires étrangères, sur tout dossier qu'il lui plaira d'aborder avec moi »*, note-t-il dans un communiqué.

Le nom du président du Conseil constitutionnel est apparu dans le dossier Elf il y a plusieurs mois. Ce fut d'abord une lettre anonyme au sujet d'un luxueux appartement parisien occupé par une proche de Roland Dumas, Christine Deviers-Joncour, et dont les conditions d'acquisition suscitaient un certain nombre d'interrogations. Ce fut, ensuite, le témoignage de l'ancien directeur administratif d'Elf-Aquitaine, Jeanne-Marie Cardaire, qui affirmait que Mme Deviers-Joncour avait été recrutée sur ordre de l'éminence grise de Loïk Le Floch-Prigent, Alfred Sirven, *« à la demande de Roland Dumas »*, ce qui a nourri des soupçons concernant un éventuel salaire de complaisance.

« INTERVENTION »

Le 14 octobre, les deux juges d'instruction de l'affaire Elf, Eva Joly et Laurence Vichnievsky, demandaient au parquet de Paris l'autorisation d'enquêter sur ce dossier, ce qui leur était accordé le 4 novembre. Le nom de Roland Dumas apparaissait alors une troisième fois : lors d'une perquisition conduite dans l'appartement parisien de Christine Deviers-Joncour, les enquêteurs découvraient une lettre de 1992 de Michel Charasse, ministre du budget, à Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, faisant référence à une *« intervention »* de M. Dumas et signalant que l'administration fiscale pourrait renoncer à un redressement à l'encontre d'une des sociétés de Christine Deviers-Joncour.

Depuis, Mme Deviers-Joncour, soupçonnée d'avoir bénéficié de plusieurs millions de francs de « faveurs » au détriment du groupe pétrolier, a été incarcérée. La déposition, le 2 décembre, de l'intermédiaire Gilbert Miara a en outre permis de faire un lien entre cette affaire et la vente, par Thomson en 1991, de frégates à Taïwan : M. Miara a affirmé qu'Alfred Sirven avait versé à Christine Deviers-Joncour, peu après la signature du marché des frégates, une somme de 45 millions de francs sur le compte d'une banque genevoise. M. Sirven avait indiqué à une commission arbitrale saisie de ce marché avoir eu plusieurs entretiens avec Roland Dumas, alors ministre des affaires étrangères. M. Dumas, interrogé par *Le Monde*, s'est dit sceptique quant à l'intervention d'*« intermédiaires »* sur le marché des frégates. Dans un communiqué diffusé vendredi 5 décembre, Roland Dumas proteste contre la *« campagne de calomnies destinée à* [le] *compromettre à l'occasion d'une affaire actuellement à l'instruction de madame le juge Eva Joly »*. *« Avocat, ancien ministre de la République, et aujourd'hui président du Conseil constitutionnel, je ne crains aucun débat public dès lors qu'il est conduit par les juridictions du pays auxquelles tout citoyen peut être appelé à rendre compte*, souligne-t-il. *Je ne tolère pas, en revanche, que pour des motifs obscurs et en violation de la loi, on cherche à nuire à ma personne, à mon action passée et à la fonction que j'ai l'honneur d'exercer. »*

Evoquant une information parue dans *Le Parisien* qui affirmait, mercredi 3 décembre, que le parquet de Paris *« travaillait discrètement »* sur les modalités de saisine de la Cour de justice de la République, Roland Dumas a demandé des éclaircissements au procureur.

TÉMOIN ASSISTÉ

Il a même souhaité, dit-il dans son communiqué, *« provoquer la saisine »* de la Cour de justice. Le procureur de Paris, Gabriel Bestard, lui a répondu par écrit, vendredi 5 décembre. Le magistrat a clairement démenti ces affirmations. Actuellement, le parquet de Paris n'envisage donc pas de se tourner vers la Cour de justice de la République.

Si cette question devait un jour se poser – ce qui n'est évidemment pas acquis –, elle se poserait d'ailleurs avec plus d'acuité aux deux juges d'instruction de l'affaire Elf qu'au parquet. Sur les trois dossiers actuellement confiés à la Cour de justice de la République, qui est chargée, depuis 1993, de juger les ministres ayant commis des crimes et délits dans l'exercice de leurs fonctions, deux émanent en effet de magistrats instructeurs : l'affaire Gillibert et l'affaire Noir. Les faits mis au jour pendant leur enquête ayant été commis par des ministres en exercice, les deux juges concernés s'étaient, d'eux-mêmes, déclaré incompétents et avaient ensuite transmis le dossier à la Cour de justice *via* le ministère public.

Dans son communiqué, Roland Dumas indique également qu'il a écrit au juge Eva Joly afin de lui demander d'être entendu *« le plus rapidement possible »* en qualité de témoin assisté, *« après avoir eu accès au dossier »*. Cette demande paraît quelque peu curieuse : le régime particulier du témoin assisté, qui a été créé par la loi du 24 août 1993, permet effectivement à un témoin de bénéficier de certains des droits reconnus aux mis en examen – présence de l'avocat pendant l'interrogatoire et accès au dossier –, mais il ne s'applique qu'aux personnes nommément visées par une plainte avec constitution de partie civile ou un réquisitoire du procureur, ce qui n'est pas le cas de M. Dumas.

Enfin, dans son communiqué, le président du Conseil constitutionnel indique qu'il a chargé ses avocats, Bernard Vatier et Christian Charrière-Bournazel, de déposer plainte pour violation du secret de l'instruction et diffamation à la suite de la publication d'informations sur l'affaire Elf. *« Je constate*, note Roland Dumas, *que cette campagne n'a pu se développer que parce que les journalistes qui prétendent rendre compte d'un dossier auquel je suis étranger ont accès, sans la moindre difficulté, aux informations qu'il contient et ce au mépris du secret de l'instruction. »* Les plaintes devraient être transmises au procureur de Paris dans les semaines à venir.

Anne Chemin

Droits et devoirs des membres du Conseil constitutionnel

● **NOMINATION** : François Mitterrand a nommé, au mois de février 1995, Roland Dumas, l'un de ses proches, président du Conseil constitutionnel (*Le Monde* du 24 février 1995). *L'ancien ministre des affaires étrangères succédait* à Robert Badinter. Son mandat, d'une durée de neuf ans, viendra à échéance au mois de mars 2004.

● **PROTECTION** : aucune immunité ne protège un membre du Conseil constitutionnel et aucune procédure de destitution n'est prévue. Un membre peut démissionner de ses fonctions par une lettre adressée au Conseil, selon l'article 9 de la loi organique du 4 février 1959. Toutefois, selon l'article 10 de ce même texte, le Conseil *« constate le cas échéant la démission d'office de celui de ses membres (...) qui n'aurait pas la jouissance des droits civils et politiques »*. Cela pourrait être le cas après certaines condamnations pénales.

● **OBLIGATIONS** : un décret du 13 novembre 1959 définissant les *« obligations »* des membres du Conseil constitutionnel indique que les gardiens de la Constitution doivent *« s'abstenir de tout ce qui pourrait compromettre l'indépendance et la dignité de leurs fonctions »*. Le cas échéant, le Conseil *« apprécie »*, au cours d'un vote à bulletin secret et à la majorité simple, si l'un de ses membres a manqué aux obligations de sa fonction. *« S'il y a lieu »*, le Conseil peut constater *« la démission d'office »*.

● **RENOUVELLEMENT** : le Conseil constitutionnel est renouvelé par tiers tous les trois ans. Le président de la République, celui du Sénat et celui de l'Assemblée nationale nomment alors chacun un membre. Le prochain renouvellement aura lieu en février 1998. Actuellement, sur les neuf conseillers, cinq ont été nommés par des personnalités de gauche, quatre par des personnalités de droite. Dans le prochain Conseil, le rapport sera exactement inverse. Selon la Constitution, le président du Conseil *« a voix prépondérante en cas de partage »*.

Les syndicats pénitentiaires sont partagés sur le projet d'unités de visites familiales

LE PROJET de création d'unités de visites familiales (UVF) de l'administration pénitentiaire, qui devrait être soumis prochainement au garde des sceaux, Elisabeth Guigou (*Le Monde* du 5 décembre), a soulevé de vives réactions au sein des organisations syndicales de surveillants de prisons. Mécontents d'avoir appris l'existence de ce projet par voie de presse, les syndicats sont partagés entre l'opposition de principe et la reconnaissance de l'utilité d'un débat sur la vie familiale et sexuelle en prison.

Ouvertement hostile aux UVF, l'Union fédérale autonome pénitentiaire (UFAP), qui a recueilli 38 % des voix aux dernières élections professionnelles, estime que ces structures, qui permettraient aux détenus d'accueillir leur famille sans surveillance directe pour une durée de 8 à 72 heures, n'est que l'instauration *« de parloirs sexuels déguisés »* et s'apparenteraient à du *« proxénétisme en prison »*. Au-delà, Christian Lenzer, secrétaire général adjoint, explique que l'UFAP *« n'est pas opposée à l'idée de maintien de liens familiaux en prison »* mais craint *« les dérives que pourraient entraîner de telles structures : qui sera responsable des violences qui pourraient s'exercer dans ces lieux sans surveillance ? Que diront les détenus qui ne seront pas concernés par cette mesure ? »*.

Ces interrogations sont partagées par FO-pénitentiaire, qui représente 29 % des surveillants de prison. Serge Alberny, secrétaire général du syndicat, parle *« d'hypocrisie de l'administration pénitentiaire, qui, sous couvert de favoriser les liens familiaux, veut organiser la sexualité en prison »*. Pour autant, FO reconnaît que la situation actuelle dans les parloirs de prison n'est pas satisfaisante. *« Nous sommes tous d'accord avec le fait qu'il y a un problème avec la sexualité en prison*, affirme M. Alberny, *mais nous nous demandons quelle peut être la place du surveillant dans la résolution de ce problème. »*

« DROIT À L'INTIMITÉ »

Seules deux organisations syndicales, minoritaires dans la profession, se déclarent favorables, sous réserve du respect de certaines conditions, au projet d'UVF. Secrétaire générale de la CFDT-justice (4 % des voix), Chantal Rousse estime que l'instauration d'UVF nécessitera *« une réelle concertation avec les syndicats, une augmentation du personnel mais surtout une formation des surveillants pour qu'ils acceptent cette dimension dans leur pratique professionnelle »*. Alexis Grandhaie, secrétaire général de la CGT-surveillants (12 % des voix), affirme quant à lui que *« le projet d'UVF doit être inclu dans une véritable politique pénitentiaire et carcérale, qui manque toujours aujourd'hui »*. Pour la CGT, en effet, le projet d'UVF ne doit pas être *« l'arbre qui cache la forêt des problèmes croissants de surpopulation, d'insalubrité et d'allongement des peines »*.

Enfin, seule organisation de magistrats à avoir réagi, le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) a manifesté *« son approbation »*, vendredi 5 décembre, à l'idée d'UVF et *« attend du garde des sceaux un réel engagement sur ce projet »*. Le SM estime que les UVF constitueraient *« une étape importante dans le processus de reconnaissance, au profit des prisonniers, d'un droit à l'intimité qui n'est toujours pas consacré dans les textes et dans les pratiques »*.

Cécile Prieur

Les chemins nous inventent

Les étudiants ont des ressources équivalentes à un ou deux SMIC

Pour la première fois, une enquête évalue l'ensemble des revenus directs et indirects dont disposent les étudiants. Malgré de fortes variations selon l'âge, l'aide familiale et le travail salarié leur permettent d'avoir un niveau de vie proche de celui des classes moyennes

Pour la première fois, l'Observatoire de la vie étudiante a conduit une enquête sur l'ensemble des ressources dont peuvent disposer les étudiants. Au revenu d'un éventuel travail salarié sont ajoutées les aides monétaires et en nature consenties par les familles et les aides publiques directes (bourses) et indirectes (exonérations fiscales). Cette étude montre que les étudiants ont des ressources équivalentes à un SMIC pour les plus jeunes et à deux SMIC pour les plus âgés. Les données générales laissent apercevoir quelques situations extrêmes d'étudiants en grande difficulté. Le travail prend une part de plus en plus importante dans ces revenus, pour les étudiants de familles populaires comme pour ceux de milieux aisés. L'âge de vingt-trois ans apparaît comme une charnière : plus vieux, l'étudiant a acquis son autonomie, travaille fréquemment. Cette étude relancera le complexe débat amorcé au sein du gouvernement sur la création d'un « statut étudiant ». Il impliquera de redéfinir les aides publiques, dont l'effet redistributeur apparaît insuffisant.

CE NE SONT pas les successeurs des « héritiers » décrits, en 1966, par Pierre Bourdieu. Leur sort n'est pas pour autant misérable. Les étudiants d'aujourd'hui parviennent, tant bien que mal, à financer leur formation dans des conditions décentes. En cumulant les allocations publiques, les aides des familles et les revenus de leur travail, ils bénéficient d'un montant global de ressources évalué aux alentours de 5 000 francs, soit l'équivalent du SMIC. Une somme qui, pour les plus de 24 ans, atteint une fois et demie, voire deux fois le revenu minimum des salariés. La grande masse des 2 200 000 étudiants se reconnaîtra-t-elle dans ce constat établi par l'enquête de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), qui sera diffusée à partir du *lundi 8 décembre*.

Pour la première fois, une étude minutieuse tente de décrire les différences de niveau de vie d'un groupe social dont l'homogénéité n'est plus la règle. L'exercice est d'autant plus périlleux qu'il s'agit de définir les aspirations d'*« une population engagée dans un processus de transition entre la dépendance à l'égard de la tutelle familiale et l'indépendance matérielle »*.

Jusqu'à présent, cette question sensible n'avait donné lieu qu'à des approches partielles et approximatives. En 1993, la publication d'une enquête du Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), déjà à la demande de l'OVE, avait déclenché une polémique. Les syndicats d'étudiants avaient alors réfuté l'amalgame pratiqué à partir d'une moyenne de revenus – déjà située aux alentours du SMIC –, miroir déformant de la réalité d'un corps social atomisé par l'arrivée de nouvelles générations de bacheliers.

La méthode adoptée par les chercheurs de l'OVE devrait échapper à cette critique. Pour éviter toute interprétation hasardeuse, les chiffres des moyennes types sont assortis d'infinies précautions. Difficile, en effet, de faire grief aux auteurs d'avoir cherché à globaliser la réalité. Par âge, par sexe, par origine sociale, choix de vie et de logement comme par ville, toutes les situations ont été scrupuleusement examinées. Cette exhaustivité est poussée à l'extrême dans l'analyse de la part respective des ressources : l'aide publique, l'aide privée essentiellement parentale et l'autofinancement assuré par une activité rémunérée.

L'étude détaille les flux monétaires directement gérés par les étudiants, qui représentent leur marge réelle d'autonomie. Elle y ajoute la prise en charge de dépenses couvertes par les parents, les aides occasionnelles, les biens *et les services mis à disposition*. Elle prend également en compte la valeur – fictive – des repas pris à la maison comme le coût du logement de l'étudiant resté au domicile familial. Enfin, dernière appréciation tout aussi approximative, sont incorporés les effets des exonérations fiscales dont profitent les familles les plus aisées.

Le résultat final révèle des surprises qui écornent, au passage, quelques clichés. Il reflète la réalité d'un monde *« ni en situation de pauvreté ni en situation d'aisance financière »*, qui consacrerait la prédominance des classes moyennes à l'université. Deux évidences ressortent plus particulièrement : la part prépondérante des sacrifices consentis par les familles et la proportion considérable des revenus du travail des étudiants au fur et à mesure qu'ils progressent en âge et dans leurs études. Ce jugement global exclut les situations les plus critiques, notamment les cas de précarité et d'extrême pauvreté, qui ont tendance à se développer chez des étudiants d'origine modeste, sans ressource familiale ni aide publique après avoir échoué à leurs examens.

La vision générale ne saurait, par ailleurs, qu'imparfaitement rendre compte du fossé générationnel qui s'est installé à l'université. Deux mondes s'y côtoient, avec, pour frontière, le passage entre 23 et 24 ans.

De part et d'autre de ces deux « blocs », les différences sociales apparaissent faibles *« quoique non négligeables »*, précisent les auteurs de l'étude. En revanche, ils ont relevé des écarts considérables selon les âges. A 20 ans, la moyenne des ressources monétaires s'élève à 2 385 francs. Elle passe progressivement à 4 369 francs pour les étudiants de 23 ans et atteint près de 8 000 francs après 24 ans.

Cette différence s'explique essentiellement par les revenus qu'acquièrent les étudiants par leur travail, première étape de la conquête de l'autonomie *(lire ci-dessous)*. A ce stade, l'aide parentale s'est considérablement restreinte. Après avoir quitté le domicile familial, les étudiants perçoivent des aides publiques, essentiellement l'aide au logement social (ALS). Elle s'ajoute, dans certains cas, aux bourses pédagogiques de troisième cycle, ou aux allocations de recherche qui échappent aux critères sociaux.

Chez les plus jeunes, entre 18 et 22 ans, les disparités sociales ne sont guère plus accentuées. *« Les jeunes habitant chez leurs parents* [la grande majorité des premiers cycles] *ont des ressources régulières assez semblables, quelle que soit leur origine sociale*, relèvent les auteurs de l'étude. *Mais la structure diffère assez fortement dans la répartition entre l'aide publique et les aides familiales. »*

Par l'intermédiaire des bourses, les aides publiques corrigent indéniablement une partie des inégalités sociales en faveur des familles les plus modestes. En revanche, leur absence pénalise les familles d'employés et de cadres moyens. Au prix d'importants sacrifices, cette catégorie compense en prenant en charge l'essentiel des dépenses : le loyer, les frais d'inscription ou des dépenses ponctuelles. Du côté des familles aisées enfin, l'aide financière sert essentiellement à assurer un surplus de confort ou de loisirs, largement couvert par l'aide publique des exonérations fiscales.

Brossé à grands traits, le constat dressé par l'OVE décrit, en fait, une situation plutôt homogène, malgré les importantes distorsions liées plus à l'âge qu'à la nature des études ou aux différences sociales. Dans ce tableau, il manque indéniablement la mise en perspective des dépenses et des ressources qui permettrait de déterminer la réelle nature des besoins.

Il n'en reste pas moins que ce bilan traduit l'*investissement* considérable des étudiants et de leurs familles dans la poursuite des études à l'université, malgré toutes les critiques dont elle a fait l'objet. Ces enseignements devraient inspirer la réflexion ouverte par le gouvernement dans l'élaboration du statut social de l'étudiant, une promesse électorale avancée par Jacques Chirac en 1995, reprise ensuite par Lionel Jospin. Sans doute, les résultats de cette enquête éclairent-ils d'un jour nouveau l'identification des inégalités et des injustices. Il n'est pas sûr qu'ils contribuent à simplifier les données d'une éventuelle réforme du système actuel de répartition des aides.

Un bilan qui traduit l'investissement considérable des étudiants et de leurs familles dans la poursuite des études à l'université malgré toutes les critiques dont elle a fait l'objet

Michel Delberghe

Les revenus directs et indirects des étudiants

en francs

	Moins de 23 ans, habite chez ses parents : origine populaire	Moins de 23 ans, habite chez ses parents : origine aisée	Plus de 23 ans, n'habite pas chez ses parents : origine populaire	Plus de 23 ans, n'habite pas chez ses parents : origine aisée
Aide publique	691	838	4 276	4 748
Aide familiale	2 400	3 508	[illegible]	[illegible]
Travail	1 221	939	2 307	2 425
TOTAL	4 312	5 285	7 710	9 424

Source : OVE

Ces chiffres incluent l'ensemble des ressources financières directes (travail, bourse, etc.), mais aussi les aides indirectes (exonérations fiscales, prêt d'une voiture, etc.).

Une enquête portant sur 27 000 réponses

L'étude sur *« le financement de la vie étudiante »*, à paraître à La Documentation française, est fondée sur l'exploitation des résultats de l'enquête réalisée, en 1994, par l'Observatoire de la vie étudiante, une instance indépendante, présidée par Christophe Borgel, composée de représentants des syndicats d'étudiants et de représentants du ministère de l'éducation nationale. Les auteurs de l'étude, Jean-Claude Eicher, professeur émérite à l'Institut de recherche sur l'économie de l'éducation (Iredu) de l'université de Bourgogne, et Louis Gruel, sociologue, maître de conférences à l'université de Rennes-II, ont exploité les 27 000 réponses à un questionnaire détaillé portant également sur les conditions de vie et d'études (*Le Monde* du 6 juillet 1995). L'enquête a également été enrichie par des entretiens personnels avec les étudiants et leurs parents, ainsi que par l'approche du niveau de ressources des étudiants effectuée par le Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) en 1992.

Près de 1,5 million d'inscrits dans les universités

● **Effectifs.** 1 471 986 étudiants étaient inscrits à l'Université durant l'année 1996-1997. Avec les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les sections de techniciens supérieurs, les classes préparatoires, les écoles d'ingénieurs, de commerce, les écoles privées, l'effectif total de l'enseignement supérieur se montait à 2 155 950 étudiants.

● **Âge.** La répartition des effectifs à l'Université, selon l'âge et le cycle d'études, s'effectue de la manière suivante.
– 18 ans : 142 578 étudiants, presque exclusivement en premier cycle.
– 19 ans : 204 275 étudiants, dont 198 953 en premier cycle.
– 20 ans : 152 984 en premier cycle, 54 056 en deuxième cycle.
– 22 ans : 57 192 en premier cycle, 96 076 en deuxième cycle et 12 070 en troisième cycle.
– 23 ans : 30 728 étudiants en premier cycle, 78 014 en deuxième et 20 646 en troisième.
– 24 ans : 16 457 en premier cycle, 49 643 en deuxième et 20 646 en troisième.
– 25 ans : *10 108* en premier cyle, 31 106 en deuxième et 61 625 en troisième.
– Plus de 25 ans : 48 601 en premier cycle, 91 383 en deuxième cycle et 133 130 en troisième cycle.

● **Origine sociale.** Agriculteurs : 2,8 % des étudiants (3,5 % en 1991) ; artisans, commerçants, chefs d'entreprise : 9,1 % (9,2 % en 1991) ; professeurs, cadres supérieurs, professions libérales : 34,8 % (35,6 % en 1991). Leurs enfants représentent 45,4 % des effectifs des troisièmes cycles. Employés : 12,6 % (11,1 % en 1991). Ouvriers : 13 % (12,9 % en 1991), dont 14,9 % en premier cycle et 6,7 % en troisième cycle ; professions intermédiaires et instituteurs : 19 % (23,1 % en 1991) ; retraités et inactifs : 8,8 % (4,6 % en 1991).

Des filles encore « emmaillotées », des garçons laissés autonomes

L'ENQUÊTE de l'Observatoire de la vie étudiante le démontre. A âge égal, au moins jusqu'en troisième cycle, les filles reçoivent de leurs parents moins d'argent que les garçons. Les sommes versées sont inférieures, d'environ 9 %, mais elles leur sont également attribuées plus occasionnellement. En clair, l'autonomie financière accordée aux garçons est loin d'être reconnue aux filles, soumises à un contrôle plus strict de leurs dépenses.

Cette différence de comportement est très nette dans la prise en charge des sorties. Elle l'est aussi dans la dotation en matériels liés aux études et aux loisirs. 37,1 % des garçons contre 21,9 % des filles disposent d'un ordinateur. 33,53 % des garçons, mais seulement 13,1 % des filles, possèdent un équipement sportif supérieur à 1 000 francs. 32,4 % des garçons, mais 27,1 % des filles, ont une voiture. Et lorsqu'il s'agit de l'emprunter aux parents, là aussi, les réticences sont moins fortes à l'égard des garçons.

L'inégalité de traitement n'est toutefois pas aussi flagrante que le laisse supposer ce constat. L'aide économique accordée aux filles reposerait essentiellement sur *« les relations affectives »* entretenues avec les parents. Ce que l'étude de l'Observatoire définit sous le vocable de *« prestations affectueuses »* ou *« emmaillotées »*. Les filles reçoivent surtout des *« petits cadeaux »*, provisions alimentaires, livres, disques et vêtements. Les parents, qui les invitent plus souvent au restaurant en famille, n'hésitent pas non plus à leur offrir une chaîne hi-fi, un meuble, un poste de télévision ou un four à micro-ondes.

LES DISPARITÉS AU TROISIÈME CYCLE

Dans l'ensemble, il est vrai, les filles restent plus longtemps sous le toit familial et paraissent moins tentées par l'habitat collectif des résidences. Dès le premier cycle, elles compensent les différences de revenu par une activité occasionnelle. Elles sont, ainsi, plus actives que les garçons en pratiquant le baby-sitting, l'animation des petites vacances ou l'encadrement de centres de loisirs, des tâches d'employées de bureau ou de vente... En revanche, elles sont moins avantagées par les *« emplois privilégiés »*, les stages de formation rémunérés et autres *« jobs »* de niveau plus élevé.

Pour l'Observatoire, cette *« inégalité sexuelle »* est aussi le reflet d'une *« inégalité sociale »* dans l'accès aux études longues. Bien que majoritaires à l'université, avec 56 % des effectifs, les filles, notamment celles des milieux populaires, sont, en revanche, nettement moins bien représentées dans les formations de troisième cycle. Une bonne partie d'entre elles abandonnent leurs études à l'issue du premier ou du deuxième cycle. L'accès aux carrières de l'enseignement ou de l'administration vers lesquelles se dirigent un grand nombre de filles peut expliquer cette « hémorragie ».

Mais une fois passé ce barrage de la *« sursélection sociale »*, les filles semblent accéder réellement à l'autonomie, au même titre que les garçons. Non seulement elles exercent une activité lucrative, mais elles continuent de recevoir des *« petits cadeaux »*, et leurs parents participent aux dépenses lourdes de logement, financent les gros équipements. Une forme de reconnaissance d'un parcours semé d'obstacles.

M. D.

Un travail « subi » pour payer les études, un travail « choisi » pour valoriser un CV

BABY-SITTER, veilleur de nuit, serveur, magasinier, caissière d'hypermarché ou pion dans les collèges... La plupart des étudiants travaillent pour payer leurs études ou leur loyer, s'offrir des loisirs et des vacances ou s'affranchir de la tutelle familiale. Le constat n'est pas nouveau. Ce qui l'est plus, en revanche, c'est la part grandissante de cette activité rémunérée dans leurs ressources, telle qu'elle ressort de l'enquête *de l'Observatoire de la vie étudiante* (OVE).

Comparée à l'aide publique et à celle des parents, cette part est loin d'être marginale. Si elle ne représente que 21,3 %, soit à peine plus de 400 francs, chez les moins de 20 ans, elle fournit près de la moitié des 4 369 francs des ressources directes d'un étudiant de 23 ans et plus de 65 % des 7 947 francs au-delà de 24 ans.

Jusqu'à 20 ans, près d'un étudiant sur quatre exerce une activité plutôt occasionnelle. A 23 ans, ce sont près d'un étudiant sur deux, dont 20 % au moins à mi-temps. A 25 ans, une grande majorité d'entre eux (42,2 %) travaillent régulièrement au moins six mois dans l'année. Comme le souligne l'enquête, la nature de cette activité évolue essentiellement avec l'âge, plus qu'en fonction du niveau d'études.

EFFETS DE L'ORIGINE SOCIALE

Passé le bac, les étudiants s'initient à la vie active par des *« petits boulots »* chez les particuliers ou des emplois manuels peu qualifiés : baby-sitting et animation d'enfants pour les filles, ouvrier, manutentionnaire, pompiste, serveur... chez les garçons. Jusqu'à 24 ans, un étudiant sur quatre occupe plutôt un poste de *« col blanc »* d'employé et de surveillant, avant d'espérer pouvoir prétendre à des fonctions de *« cadre »* (29,2 % des 25 ans et plus) ainsi qu'à des stages rémunérés. En clair, la part d'emplois qualifiés augmente avec l'âge, mais aussi avec les niveaux de diplôme.

Le travail en cours d'études est devenu une pratique courante, y compris dans les classes sociales aisées. A cette seule différence que la pratique et les conditions ne sont pas les mêmes que pour les étudiants d'origine populaire. A côté du *« travail contraint et subi »*, les auteurs de l'étude ont, en effet, décelé une attitude nouvelle, celle du *« travail choisi »* conforme à un choix de vie, voire à une stratégie d'études.

Dans un cas, il s'agit d'assurer l'essentiel du financement des études, en complément de l'aide parentale ou publique, voire de compenser la perte d'une bourse en cas d'échec. Dans l'autre, l'activité rémunérée est source d'argent de poche pour les loisirs. C'est aussi un *« point d'appui d'autonomie à l'égard de la tutelle familiale »*, une façon de hâter un processus de décohabitation. Mais, et c'est là l'évolution la plus notable, de plus en plus d'étudiants des classes aisées choisissent de travailler dans un but utilitaire, pour acquérir une expérience professionnelle complémentaire à leurs études, en vue de se constituer un CV présentable à la sortie de l'université.

Déjà perceptible, la différence sociale est plus manifeste encore dans la nature du travail. *« Plus l'origine sociale est élevée*, soulignent ainsi les auteurs de l'enquête, *plus les activités exercées au service des particuliers (baby-sitting, cours à domicile) sont nombreuses et plus les activités dans les entreprises et les administrations sont qualifiées. »*

Cette remarque se vérifie déjà parmi les 21-22 ans (*lire graphique page 9*). L'écart est plus flagrant à 25 ans et plus : 16,3 % des enfants d'origine populaire sont encore surveillants dans les lycées et collèges et 13,4 % d'entre eux bénéficient de formations ou stages rémunérées, alors que ces proportions sont respectivement de 5,3 % et de 33,1 % dans les catégories supérieures.

ÉGALITÉ DES CHANCES ?

Or, comme le souligne l'étude, *« les formations et stages rémunérés contribuent à préparer l'accès aux emplois de cadres supérieurs et aux professions intellectuelles, tandis que les emplois de surveillant, d'ouvrier et d'employé tendent à se réduire à des contraintes économiques, prélevant du temps sur la préparation des diplômes et de l'avenir professionnel »*.

Bien évidemment, le niveau de ressources s'en ressent. Alors que le revenu mensuel déclaré pour des activités d'ouvrier et d'employé de service s'élève à 2 657 francs, il grimpe à 3 990 francs pour les tâches de surveillant, à 5 113 francs pour les titulaires d'un stage lié aux études et à 6 427 francs pour les bénéficiaires de formations rémunérées.

Ces inégalités demeurent un frein essentiel à la *« la démocratisation »* de l'enseignement et à l'*« égalité des chances »*. Pour l'heure, l'enquête de l'OVE n'a pas réussi à établir le lien entre la pratique d'une activité rémunérée, la durée et le taux de réussite dans les études. Cet élément pourrait être fondamental dans la réorientation des aides publiques en faveur des étudiants les plus âgés, notamment des plus défavorisés d'entre eux.

M. D.



هكذا من الامل

Les revenus directs

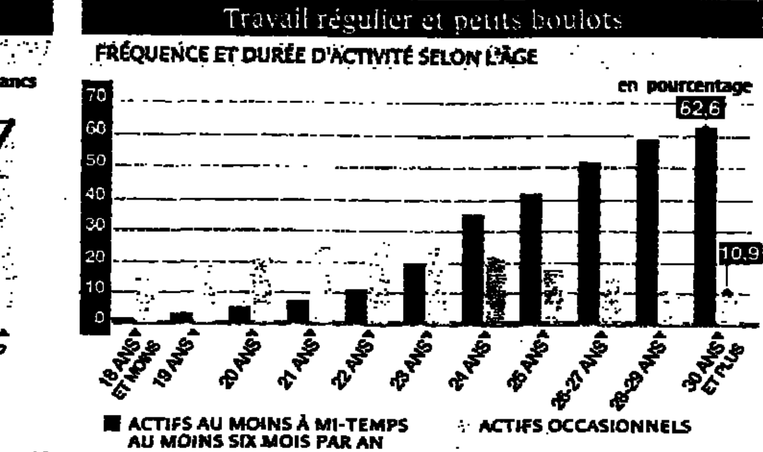
SELON L'ÂGE

en milliers de francs

8, 6, 4, 2, 0 — 7,947 — < 20 ANS, 20 ANS, 21-22 ANS, 23-24 ANS, > 24 ANS

23 ans est l'âge de la rupture en matière de revenus. La part du travail devient prépondérante.

Travail régulier et petits boulots



Les petits boulots, constituant un revenu d'appoint, prospèrent durant les premières années d'études. A partir de 23 ans, le travail régulier prend le relais.

De fortes inégalités devant le travail

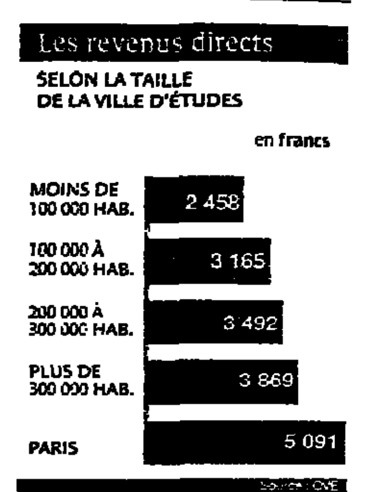
RÉPARTITION DES ACTIFS DE 21-22 ANS DANS QUELQUES TYPES D'ACTIVITÉ SELON L'ORIGINE SOCIALE

en pourcentage

PROFESSION PARENTALE	ACTIVITÉ ÉTUDIANTE: JOB CHEZ PARTICULIER	OUVRIER OU EMPLOYÉ DE SERVICE	CADRE (MOY. OU SUP.)	FORMATION OU STAGE
CADRE SUPÉRIEUR	31	11	14,2	8
CADRE MOYEN	23,8	14,3	12,8	3,7
EMPLOYÉ	28	18,9	13,5	3,4
OUVRIER	20	26,2	11,4	3,3

L'origine sociale pèse fortement sur le travail d'appoint que trouvent les étudiants. Stages ou travaux qualifiés sont plus facilement accessibles aux jeunes d'origine aisée

Les revenus directs



Les inégalités géographiques demeurent fortes avec des revenus – et un coût d'études – beaucoup plus élevé à Paris.

Hélène, Guillaume et les autres, cinq parcours entre famille, débrouille, job ou emprunt

● Hélène, 23 ans, Rennes.

Agée de 23 ans, Hélène fait le coup de feu dans un restaurant de Rennes. « *Je n'aurais jamais imaginé que j'étais capable de travailler comme serveuse*, dit-elle. *C'est bien, j'arrive encore à m'épater.* » Après quatre ans d'un parcours sinueux à l'université, en droit puis en anglais, Hélène veut désormais intégrer une école d'assistante sociale. Elle vient de passer le concours de Bordeaux ; en février, elle tentera sa chance à Rennes, Lille puis Poitiers. Si elle réussit, ce sera à nouveau trois ans d'études, et plus guère de possibilités d'exercer des petits boulots.

Sa famille ayant déménagé à Saint-Malo, la jeune femme vit dans un studio (2 000 francs de loyer mensuel). Son budget est vite fait : 1 000 à 1 500 francs gagnés au restaurant, 840 francs d'allocation-logement, et 2 000 francs que lui donnent ses parents. « *Nous sommes bien sûr prêts à l'aider pendant trois ans de plus* », assure son père. Il dirige un établissement d'accueil de handicapés mentaux, sa femme est institutrice. « *Pour mon épouse et moi, cela se traduira par du confort de vie en moins, voilà tout*, ajoute-t-il. *Je préfère accompagner mes enfants qui galèrent en cherchant leur voie, plutôt que de les envoyer frapper aux portes de l'ANPE.* »

Les parents d'Hélène préviennent d'emblée : « *Nous avons élevé quatre enfants. Compte tenu de nos revenus moyens, nous n'avons jamais reçu aucune forme d'aides ou de bourses.* » Un de leurs fils, qui achève un contrat-emploi-solidarité dans une association culturelle, bénéficie de leur soutien. « *Cela fait partie des solidarités familiales. Nous en avons financièrement les moyens* », observe le père.

Mais l'inquiétude pointe très vite quand est évoqué l'avenir des jeunes. « *Nous en parlons très souvent avec nos amis, nos collègues. Je pense à l'un d'entre eux : quatre enfants, quatre chômeurs...* » Les parents estiment qu'Hélène et ses frères font des efforts pour ne pas peser trop lourd financièrement. La charge des études se répercute surtout sur leur budget logement : « *Nous aurions pu penser à devenir propriétaires, mais... je ne le regrette pas* », tranche le père.

● Guillaume, 21 ans, Toulouse

Après quatre ans d'études d'informatique à Toulouse, Guillaume rêve de poursuivre son cursus universitaire aux Etats-Unis. Il a fait ses calculs : pour un MBA de management à Berkeley, il lui faudrait 32 000 dollars, pendant deux ans, soit près de 400 000 francs. « *C'est un investissement* », dit froidement ce jeune homme décidé, qui discute de son projet avec sa famille. Il envisage de contracter un emprunt : « *Je ne me sens pas de demander une telle somme à mes parents, qui m'ont déjà financé quatre années de fac.* »

Sur Internet, Guillaume a pu constater que certaines banques étaient disposées à miser sur des jeunes de son profil. « *On ne prête qu'aux riches, c'est bien connu* », ajoute Guillaume, qui guette les taux d'intérêt spéciaux consentis aux étudiants. Avec un père cadre supérieur à Airbus et une mère fonctionnaire, ce jeune homme de 21 ans reconnaît vivre à l'abri du besoin. « *Grosso modo, je dois disposer de l'équivalent d'un SMIC mensuel* », estime-t-il, tout en avouant ne pas connaître le montant exact du salaire minimum. Quand il se compare à ses camarades d'amphi, il se dit « *plutôt plus privilégié que la moyenne* ». Quand il s'est inscrit à l'université, ses parents lui ont proposé de choisir entre un appartement et une automobile. Il a opté pour l'appartement.

Guillaume ne veut surtout pas passer pour un « *fils-à-papa* ». Il a un budget, et s'y tient. « *En arrivant à Toulouse, je sortais beaucoup. Maintenant, je préfère économiser pour m'offrir une semaine à Londres. C'est un choix* ». Pour se démarquer de ceux qu'il qualifie d'« *étudiants à mi-temps* », Guillaume parle de son « *métier* » d'élève. L'engagement associatif à l'université fait partie à ses yeux de ce travail qu'il prend très au sérieux. Et quand il s'investit, c'est pour bénéficier d'un certain « *retour* ». C'est ainsi que Guillaume a travaillé l'an dernier à l'université, pendant la période des inscriptions. En théorie, ce type de job est réservé aux étudiants peu fortunés. « *Je me suis pistonné moi-même* », résume-t-il, en arguant de son engagement associatif.

● Stéphanie, 21 ans, Grenoble

A 21 ans, Stéphanie dit connaître « *la valeur des choses* ». Il y a quatre ans, elle a quitté sa Savoie natale pour rejoindre l'université de Grenoble, où elle est inscrite en maîtrise de sciences de gestion à l'Ecole supérieure des affaires (ESA). Après une année difficile, elle se trouve à nouveau dans une équation financière plus favorable. A la rentrée 1996, en effet, la bourse d'études qui, ajoutée à l'aide de ses parents, lui assurait un budget de 2 000 francs par mois, lui fut retirée. « *Mon père a dépassé le seuil de revenus imposables, à deux cents francs près* », raconte la jeune fille.

Elle perdit alors ses 10 000 francs de bourse sur l'année, mais également sa dispense de droits d'inscription, fixés, avec les frais de scolarité, à environ 6 000 francs. Plus question d'obtenir une chambre en cité universitaire : il a fallu louer un studio 2 150 francs par mois. « *Le plus pénible fut de solliciter à nouveau mes parents* », se souvient Stéphanie.

Sa mère se refuse pourtant à parler de « *sacrifice* ». « *C'est notre petite dernière*, dit-elle, *mon mari touche 12 000 francs de retraite. Il y a plus malheureux que nous. Mais, avec les traites de la maison à payer, nous ne sommes pas non plus des nantis* », lâche-t-elle en s'excusant presque.

L'année 1996-1997 a failli tourner à l'échec. « *J'étais plus préoccupée par trouver des petits boulots que par préparer mes examens* », reconnaît la jeune étudiante, qui dit avoir vécu « *dans un stress permanent* ». « *Je culpabilisais* », avoue-t-elle, en évoquant les kilos pris à la suite d'« *excès de fatigue* » et de « *sandwichs* ».

Bonne surprise à la rentrée : le relèvement des barèmes de revenus lui a permis de retrouver une bourse de 700 francs par mois. Stéphanie a pu retrouver une chambre en cité universitaire. Ses parents continuent à l'aider un peu, et la jeune étudiante a le sentiment de vivre dans un presque « *confort* ». Pour autant, elle n'ira pas jusqu'au DESS. « *J'ai décidé d'arrêter*, dit-elle. *Pour des gens comme moi, dont les parents sont juste à la limite des classes moyennes, c'est devenu insoluble.* »

● Charles, 19 ans, Nantes.

« *Oui, ça me dirait parfois d'avoir une calculette à 1 500 francs ou d'aller plus souvent à la FNAC. Mais je sais que je ne peux pas, donc je ne me pose pas la question.* » Etudiant en maths-spé au lycée Clémenceau, à Nantes, Charles, 19 ans, cale ses envies sur ses moyens financiers et le faible temps libre dont il dispose. Les parents assurent un strict minimum vital. Pour le reste, à lui de se débrouiller. « *L'important est qu'il soit adapté à la société qui se profile*, explique son père. *Il sait que nous avons tels moyens et pas plus. Mais s'il faut financer un projet sérieux, on négocie.* »

Ce fut le cas cet été lorsque le fils a voulu prendre son indépendance : « *J'ai trouvé une chambre à 1 050 francs, à cinq minutes du lycée. Mon père m'avait fixé un plafond à 1 000 francs par mois.* » La chambre fait 11 m². « *Je ne suis pas chez l'habitant comme la plupart de ceux qui paient ce prix.* » Avec les 200 francs versés chaque mois par son père et les gardes d'enfants qui doublent ce pécule, Charles règle les rares dépenses que son emploi du temps – 35 heures de cours – lui laisse le loisir de faire. Les repas au self du lycée sont à la charge des parents. Et parfois, Charles se fait rembourser « *sur note de frais* » par sa mère ou son père. Dernières dépenses : une coupe de cheveu, trois boîtes de céréales, une carte de téléphone, un carnet de tickets de bus, un livre.

Il restera à payer, à la fin de l'année, les concours aux grandes écoles : « *Mines, Ponts, c'est 1 600 francs ; pour le concours des écoles centrales, il faut payer 500 francs par école. Je voudrais aussi passer ceux des Télécom et le concours commun Polytechnique. Tout cela peut aller à 5 000 ou 6 000 F.* » Pour cela, le budget familial devrait tourner autour de 2 000 francs. Et Charles évoque la possibilité d'un prêt d'honneur.

● Gabrielle, 19 ans, Paris

« *Depuis le collège je me disais : dès que j'aurai 18 ans je prendrai mon indépendance.* » Gabrielle a aujourd'hui 19 ans. Etudiante en deuxième année de philosophie à l'université de Tolbiac (Paris-I), elle vit dans une chambre de 12 m², dans le treizième arrondissement de Paris. Ses parents sont installés dans un appartement du quatorzième, en bordure du parc Montsouris. « *Pour mon équilibre j'avais besoin de ne plus vivre avec mes parents* », raconte Gabrielle. Ils ont accepté de prendre en charge son inscription universitaire et son loyer mensuel de 2 000 francs. Pour le reste, elle a mis un point d'honneur à se débrouiller seule. Entre le soutien scolaire à 45 francs de l'heure et le baby-sitting à 40 francs, elle parvient à gagner au moins 300 francs par semaine. Une somme suffisante pour payer la nourriture – même si souvent elle « *mange mal* » –, le téléphone, l'électricité et quelques sorties. « *Les fringues ne m'intéresse pas et je n'ai pas de Carte orange* », ajoute-t-elle.

Gabrielle se considère « *vraiment comme une privilégiée. S'il fallait que j'assume tous mes frais, ce serait le stress. Il faudrait que je travaille beaucoup plus et j'aurai des difficultés à suivre les cours en fac* ». Elle a choisi des jobs sans horaire fixe qu'elle peut assurer le soir. Son père, ingénieur, et sa mère, sans profession, la poussent à faire des études. Mais si sa sœur, étudiante en médecine et qui vit actuellement au domicile familial, décide elle aussi de prendre son indépendance, Gabrielle sait que le « *deal* » passé avec ses parents devra être renégocié.

Martine Valo, Stéphane Thépot, Nicole Cabret, Adrien Favreau et Sandrine Blanchard

A Créteil, « la crise a fait son entrée » à la fac

LEURS AGENDAS sont pleins jusqu'à fin décembre. Les deux assistantes sociales du centre régional des œuvres universitaires (Crous) de Créteil affectées à l'université Paris-XII (Val-de-Marne) sont obligées de fixer un délai de trois semaines à tout étudiant qui demande un entretien. « *Cette année, c'est l'explosion. Nous avons eu beaucoup de jeunes qui n'avaient pas les moyens de payer leurs droits d'inscription* », souligne Arlette Maurin. Depuis quinze ans qu'elle travaille sur le campus de Créteil, l'assistante sociale constate « *une véritable dégradation des situations et une forte augmentation des demandes d'aide* ».

Redoublants qui perdent leur bourse, étudiants étrangers qui perdront leur carte de séjour s'ils ne règlent pas leurs frais d'inscription, enfants de parents au chômage, en instance de séparation ou surendettés, jeunes qui n'ont plus leur place dans une famille recomposée, qui ne supportent plus l'alcoolisme de leur père et veulent quitter le domicile parental... « *Nous ne rencontrons que des étudiants dont les parents ont des ressources très modestes* », indiquent les assistantes sociales. De toute façon, elles ne peuvent soutenir que les étudiants dont les revenus de la famille justifieraient l'obtention d'une bourse. Tel est le critère impératif pour bénéficier du Fonds de solidarité universitaire (FSU) et des aides individuelles du Fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE) dont la gestion a été confiée, à Paris-XII, aux services sociaux.

« *Ceux qui viennent nous voir sont en grande souffrance. Ils ont déjà essuyé des échecs auprès d'autres services. Très souvent, ils se mettent à pleurer dans notre bureau* », raconte Marie-Annick Seraudie-Begouin, également assistante sociale. Si près du dixième des vingt-cinq mille étudiants de Paris-XII ont demandé un rendez-vous auprès du service social, deux cent soixante-dix jeunes ont pu bénéficier de 1 000 francs au titre du FAVE et deux cent soixante ont obtenu entre 1 000 et 5 000 francs du FSU. Il s'agit souvent des mêmes personnes confrontées à une dette de loyer, un emprunt non honoré, une incapacité de régler un abonnement de transport.

SE « CASSER LA FIGURE » EN PREMIÈRE ANNÉE

Les sommes versées peuvent paraître très minimes, mais pour les assistantes sociales il s'agit « *d'un coup de pouce qui peut décoincer une situation et redonner le moral* ». Et puis, ajoute Arlette Maurin, « *les étudiants ont aussi un grand besoin d'écoute. Ils commencent par nous parler de leurs problèmes ponctuels puis ils nous relatent leur vie, leur stress face à un éventuel échec universitaire, leur volonté de soulager financièrement leurs parents en difficulté ou, au contraire, leur regret face à une famille qui ne souhaite pas les aider à poursuivre leurs études* ».

Ces dernières années, cette assistante sociale a vu arriver « *beaucoup de jeunes vivant dans les cités de banlieue et issus de milieux défavorisés fortement touchés par la crise* ». Elle évoque avec amertume « *ces étudiants qu'on laisse se fourvoyer à l'université. On croise, par exemple, de plus en plus de bacheliers professionnels qui se cassent la figure en première année et qui perdent leur bourse* ». Pour les deux assistantes sociales, « *l'université n'est plus un milieu protégé. La crise y a fait son entrée. Dans certaines filières, telles que AES (administration économique et sociale) et Staps (activités physiques et sportives), les demandes d'aide se multiplient* ».

S. Bl.

L'accusation commence à opposer des cas concrets à la défense de Maurice Papon

L'ancien secrétaire général de la préfecture tente de donner une façade humanitaire au service des questions juives de Bordeaux. Il affirme avoir tout fait pour « gagner du temps » face aux Allemands

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

D'abord, la pièce 2709, cinquième alinéa. Puis les cotes D2690/30, D388/7, D2124. Des trente mille pages du dossier, la cour d'assises de la Gironde tire un à un des documents qui, souvent, scellent le sort de vies spoliées, arrêtées, anéanties. Des lettres, notes de service, doubles en « pelure» : des pièces qui sont, parfois, autant d'interrogations, de doutes à lever. Autant d'explications de textes à formuler, cinquante-cinq ans après les faits.

Vendredi 5 décembre, le président Castagnède achève d'interroger l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde sur le service des questions juives, successivement dirigé par Pierre Garat et Jacques Dubarry, et placé, entre 1942 et 1944, sous son autorité directe. Ce bureau était-il un simple rouage administratif, comme le soutient l'accusé ? Ou disposait-il d'une certaine autonomie et de pouvoirs de police, comme le prétend l'accusation ? Une note de Jacques Dubarry indique que, parfois, *« le service a pris des arrêtés d'internement de juifs »*. *« Bien, je crois que c'est un abus manifeste de formule*, assure l'accusé. *Cela ne signifie pas que le service a pris l'initiative. Il est l'organisme bureaucratique qui a préparé la décision du préfet.»*

Maurice Papon a retrouvé ses accents gaulliens : *« On persiste à tenir pour postulat définitif le fait que le secrétaire général avait des attributions de police. (...) M. Sabatier* [NDLR : préfet régional], *les experts* [commis lors de la première instruction], *M. Duchon* [l'intendant régional de police], *ont donné l'assurance que le secrétaire général n'avait pas de pouvoir de police. Faut-il le répéter cent fois pour que cela devienne une vérité ? »*

« UNE POUR MILLE »

Le président fait observer que, bien qu'ils ne figurent pas dans la saisine de la cour, des ordres d'arrestations (d'étrangers) ont été signés par l'accusé. *« Ce ne pouvait être qu'en la double absence du préfet régional et du préfet délégué*, assure-t-il. *Si on fouille dans les archives, pour une de mes signatures, il y a mille signatures des préfets. »*

Le procureur général Henri Desclaux reprend alors le flambeau de l'interrogatoire. Main tendu sur l'oreille, Maurice Papon veille. *« Le service des questions juives va donner des instructions... »*, lâche le procureur. *« Il n'a pas donné des instructions,* coupe l'accusé. *Il va transmettre des instructions. » « Nous avons toujours une divergence »*, constate le magistrat, qui revient sur les relations *« osmotiques »* entre le préfet régional et son secrétaire général, dont les décisions, selon lui, auraient valeur de prise de position commune. *« Il n'y a pas d'osmose entre le préfet régional et le secrétaire général*, rétorque Maurice Papon. *Je reprendrai une formule historique (celle de M. Fabius) : Lui, c'était lui. Moi, c'était moi. En cas de désaccord, c'était le préfet qui commandait.»*

Et les avis continuent de diverger. Le procureur général s'interroge à son tour sur le rôle *« de plus en plus opérationnel, pour ne pas dire policier »* de ce qui fut, à Bordeaux, le *« service des juifs »*. A l'opposé, Maurice Papon s'appuie sur sa conception du service-*« courroie de transmission »* entre les Allemands et le préfet. *« Garat était en plein accord avec le grand rabbin Cohen »*, assure-t-il. Cette figure de la communauté juive bordelaise, fera-t-il remarquer, a même déclaré lors d'une procédure judiciaire après-guerre : *« Garat m'avait apparu comme jouant un double jeu »* vis-à-vis des Allemands.

Mais le procureur général veut maintenant sortir des généralités administratives pour relater des cas concrets. Il cite une note relative à l'internement en juillet 1942, *« à la demande du service des questions juives »*, d'un juif qui ne portait pas l'étoile jaune.

« L'a-t-il fait sur injonction allemande ou de sa propre initiative ? », demande Maurice Papon. Et de ponctuer, les bras en croix : *« Je prie Dieu que cette pièce soit exceptionnelle ! »* L'interné a été déporté vers la mort par le convoi du 26 août 1942. Et le cas du « juif Lendler », *« convoqué»* de même au service des questions juives, pour défaut de port d'insigne et de timbre « juif » sur sa carte d'identité ?



On tend la lettre à Maurice Papon, qui s'énerve : *« Je conteste cette pièce maculée, malhonnête. C'est une pièce de tract ! »* Le document a été versé aux débats par une partie civile.

Depuis peu, l'ambiance est électrique. Incessamment, l'accusé se lève, se rassoit. Les avocats des parties civiles ont violemment pris à partie Mᵉ Francis Vuillemin, qui se tient dans le box à ses côtés. Le jeune avocat est soupçonné de lui souffler des réponses. Il s'en défend. Le procureur général reprend, voulant démonter la façade « humanitaire » du service des questions juives. Il donne le nom de Victor Haddad, qui voulait retourner chez lui en Tunisie : *« Vous transmettez aux Allemands pour savoir ce qu'il convient de faire... » « Jusqu'à mon dernier souffle, je le dirai. Un papier, c'est un papier. Il ne reconstituera jamais l'atmosphère dramatique de ce qui se passait. »* Victor Haddad et ses deux filles, Monique, trois ans, et Jeanine, deux ans, ont été arrêtés et déportés, sans retour, en décembre 1943.

LES BIENS « EN SÉCURITÉ »

Puis, le procureur général évoque une autre attribution du service : la confiscation des biens des internés. *« C'était pour les mettre en sécurité»*, affirme l'accusé.

Alors, Henri Desclaux en vient au fichier juif. *« Il était de toute nécessité que le bureau des questions juives ait un fichier en ordre*, lui répond Maurice Papon. *Mieux valait alimenter les fichiers que de laisser les gens dans l'illégalité, être ramassés par les Allemands et se faire envoyer dans les camps par leurs soins. »* La salle s'agite. Le procureur général se fâche : *« Ce fichier, c'était l'instrument décisif au service de la persécution des juifs ! » « Non ! Pas entre mes mains. Je proteste ! »*, réplique l'accusé.

Mais le procureur général fouille la préparation et le cheminement des listes d'internés, futurs déportés. *« Chaque fois que les Allemands demandent des listes, le service des questions juives répond »*, remarque l'accusateur. *« Tout dépend des cas de figure*, affirme Maurice Papon. *Elles ne sont jamais remises spontanément et, souvent, elles le sont sur injonction du gouvernement* [de Vichy] ».

LES « BOCHES »

L'accusateur pointe enfin l'attitude du service des questions juives en cas d'échec lors des arrestations. *« Un oubli qu'il faut réparer au plus vite »*, écrit un commissaire qui a contacté le service préfectoral après une arrestation ratée. Maurice Papon s'accroche au contraire au cas d'une évasion pour laquelle il aurait demandé le « classement sans suite » de l'affaire. Il lit une annotation de sa main sur une lettre : *« classement avec la présente correspondance concernant cette juive ». « Classer la correspondance, pas l'affaire, oui ! »* lâche Mᵉ Klarsfeld.

– *« Garat vous rendait-il compte des opérations ?*, demande le procureur

– *Des choses importantes, oui. J'en référais au préfet régional.*

– *Garat appliquait-il vos instructions ?*

– *A peu près (...).*

– *Lorsque vous vous* [tourniez] *vers Vichy. N'avez-vous pas l'impression que ces consultations n'étaient que formelles ?*

– *Elles étaient formelles. Mais on gagnait du temps. Nous disions aux Boches* [rumeurs dans la salle] *que nous attendions des instructions de notre gouvernement. On se battait sans armes. Il fallait bien inventer des tactiques, des manœuvres. Et, me trouvant aujourd'hui dans cette situation, vous comprendrez que j'ai un certain degré d'amertume.»*

Jean-Michel Dumay
Dessins : Noëlle Herrenschmidt

Une nouvelle requête de Mᵉ Varaut

Mᵉ Jean-Marc Varaut, avocat de Maurice Papon, a saisi, vendredi 5 décembre, la cour d'assises d'une nouvelle requête visant cette fois à faire verser aux débats les archives de l'intendant régional de police de Bordeaux pendant l'Occupation. *« Nous aurons ainsi une vision totalement différente des responsabilités des différents intervenants de la préfecture »*, a déclaré Mᵉ Varaut. Depuis le début du procès, ce dernier a déjà souhaité que soient versées les archives de l'Union générale des israélites de France (UGIF) de Bordeaux, des correspondances « actives et passives » entre la police de sûreté allemande (KDS) et la préfecture de la Gironde. La cour a décidé de surseoir à statuer sur ces deux demandes.

Le litige entre M. Amouroux et Mᵉ Boulanger ne sera pas tranché en référé

Marie-Thérèse Feydeau, vice-président du tribunal de grande instance de Paris, a estimé, vendredi 5 décembre, qu'il n'y avait pas lieu de trancher en référé le litige qui oppose l'historien Henri Amouroux à Mᵉ Gérard Boulanger, avocat de parties civiles au procès de Maurice Papon. M. Amouroux avait dénoncé comme diffamatoires les propos de Mᵉ Boulanger, qui l'avait accusé, le 31 octobre, de se rendre tous les jours à la Propaganda-Staffel (Comité de censure allemand), durant l'Occupation, alors qu'Henri Amouroux était journaliste à *La Petite Gironde* (*Le Monde* du 3 décembre). Mᵉ Gérard Boulanger a déclaré que la décision du juge lui donnait *« bon espoir sur le fond »*. *« Si M. Amouroux veut m'attaquer au fond, je continuerai à développer l'attitude exacte de M. Amouroux pendant la guerre, qui ne lui donnait pas qualité à mes yeux pour venir s'exprimer dans le dossier Papon »*, a-t-il dit.

Dans les cachots du fort du Hâ, Français et Allemands torturèrent ensemble

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

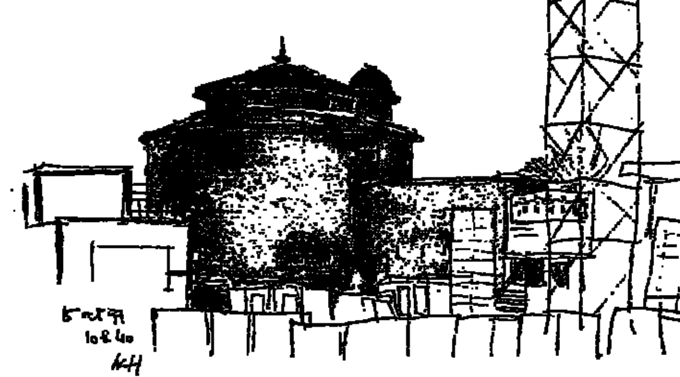
« C'est ici que j'ai subi le plus de violences» : parlant du fort du Hâ, où il a été emprisonné pendant deux mois, voilà ce que disait Thomas Luttke en 1994 aux journalistes de *Sud-Ouest*. Ce fils d'un dignitaire nazi et d'une mère juive, arrêté en septembre 1942 à Orthez alors qu'il essayait de fuir en Espagne, avait pourtant de sinistres éléments de comparaison puisqu'il est passé par Fresnes, Karlsruhe, Auschwitz et Mathausen. *« Au fort du Hâ, J'étais seul dans une cellule sous terre*, raconte-t-il, *je dormais à même le sol. Je me souviens du SS qui me gardait. Ici, c'était beaucoup plus dur qu'ailleurs car les violences étaient personnelles. J'étais isolé du monde. Au camp, on pouvait toujours voir le ciel ou entendre un oiseau ! »*

L'occupation allemande marqua la période la plus horrible de l'histoire de cette prison construite par Charles VII en 1456, au lendemain de la victoire sur les Anglais. Près de quatre-vingt années après le passage de Bertrand Du Guesclin à Bordeaux, ce qui n'empêche pas la légende d'affirmer que le connétable de France y fut emprisonné. *« Vaste quadrilatère de 120 mètres de long sur 70 mètres de large*, écrit Franck Capdevielle dans *Sud-Ouest*, *à l'origine flanqué de cinq tours massives protégées par des douves profondes, ses culs de basse-fosse servirent primitivement de geôles aux ennemis politiques du roi de France, avant de détenir maints aristocrates, dont Madame Tallien, sous la Révolution, pour devenir l'officielle prison de droit commun. »*

Dès leur arrivée à Bordeaux, les Allemands en ont réquisitionné une partie, qui sera dénommée *« le quartier allemand ». « C'était horrible de saleté ; nous devions nous déshabiller avant d'entrer dans les dortoirs et nous laissions des vêtements pleins de punaises et de poux avant de mettre des blouses informes »*, dit Jeanne Thoorens, une des figures de la résistance bordelaise. *« Dans les cellules dites d'accueil*, écrit René Bordes (*Quartier allemand, la vie au fort du Hâ sous l'occupation allemande*, Editions Bière, 1945), *il y avait deux espèces de cages en bois grossier garnies chacune de paille moisie, enfermée dans des toiles pourries et dégageant une odeur infâme. » « C'était dégoûtant »*, se souvient Georges Durou, militant communiste, arrêté par les Allemands en février 1940 alors qu'il n'avait pas seize ans.

« SUMMUM DE L'HORREUR »

Le mitard sert de chambre de tortures. *« Je pense à vous, Lucien, mon ami*, écrit M. Bordes, *frappé pendant des heures à coup de nerf de bœuf, de matraque, de ceinture et qui eut les ongles des pouces arrachés. »* Il parle aussi de ce camarade de jeunesse, pendu par les pieds et torturé par le sinistre commissaire de police Pierre Poinsot, qui sera condamné à mort et exécuté à la Libération. Ou de ce résistant, torturé devant son fils et qui finit par avouer. Dans son ouvrage *Bordeaux, 1940-1944* (Perrin, 1993), René Terrisse raconte l'histoire de la résistante Simone Hazera, transférée le 22 mai 1944 au fort du Hâ alors qu'elle était au terme de sa grossesse. Le 13 juin, elle est condamnée à mort, mais la sentence ne pourra être exécutée que dix jours après l'accouchement, conformément aux conventions de La Haye (qui précisent aussi que le bébé sera déporté si c'est un garçon). Simone accouche le 27 juin à l'hôpital Pellegrin. Cinq de ses camarades parviennent à la faire évader, la veille même du jour prévu pour son exécution.



Quelques semaines plus tard, toujours selon René Terrisse, Charles Domercq, un des responsables de la Résistance au sein de la SNCF, est arrêté et emmené au fort du Hâ. *« Interrogé d'une façon particulièrement odieuse*, écrit l'historien, *le summum de l'horreur a cependant lieu dans la soirée du 22 juillet, où le malheureux subit d'inhumaines tortures de la part de trois agents français. »* Charles Domercq devait mourir dans la matinée du 23 dans sa cellule, où il sera ramené dans un état lamentable. Son corps sera retrouvé affreusement mutilé (crâne fracturé, les deux tibias et les côtes brisées, les dents cassées, un œil arraché et les parties génitales enlevées) au cimetière de Villenave-d'Ornon.

Si certains prisonniers sont seuls, comme Thomas Luttke, d'autres s'entassent à dix dans des cellule immondes, où ils ne disposent que d'un filet d'eau, dans les latrines, pour se laver. Pour se nourrir, deux soupes par jour et un morceau de pain. La soupe : *« Le soir de mon arrivée*, raconte Jeanne Thoorens, *on me passe la soupe, il y avait un cafard dedans. Une femme me dit : "si tu ne manges pas ta soupe, tu me la donnes", elle a enlevé le cafard et l'a mangée ! »* Quant au pain, de l'ignoble aggloméré, Georges Durou, qui croyait tous les jours qu'on viendrait le chercher pour le fusiller, dit aujourd'hui en souriant qu'il le mangeait *« pour avoir assez de force pour leur cracher à la gueule le jour où ils viendraient* [le] *chercher »*.

Condamné une première fois à un an de prison, Georges Durou décrit ainsi les trois ailes du fort du Hâ : dans la première, il y avait des cellules, sur deux étage. *« Le décor était très classique*, dit-il, *un peu comme dans les films, avec un grillage au milieu. »* Dans la deuxième aile se trouvait une chapelle, dans laquelle étaient placés les « détenus-prévenus » dont le sort n'était pas fixé. Dans la troisième, les condamnés à des peines lourdes, dont certains étaient en robe de bure et en sabots.

Entouré de jeunes *« genre voleurs de vélos »*, Durou est transféré au camp de Mérignac en février 1941. C'est quand on l'emmène de nouveau au fort du Hâ en novembre 1942 qu'il pense que son tour d'être fusillé est arrivé. *« J'avais l'impression*, dit-il, *que les Allemands avaient remplacé les Français dans toute la prison. »* La Gestapo l'avertit : si vous vous évadez, votre famille sera emprisonnée à votre place ! Un jour de janvier 1943, il est certain que son destin est scellé lorsque les Allemands regroupent soixante prisonniers dans un local du Fort. En fait, ils seront emmenés à la gare de Bordeaux, puis à Compiègne d'où ils partiront pour Sachsenhausen. Libéré par les Russes, Georges Durou reviendra à Bordeaux en mai 1945.

Le fort du Hâ va continuer à abriter les prisonniers bordelais en attendant la construction d'un nouveau bâtiment, à Gradignan. Le 21 juin 1960, à 4 heures du matin, le dernier condamné à mort de cette prison, le parricide René Pons, est exécuté. Le 12 juin 1967, un « panier à salade » emmène les derniers détenus du fort dans la nouvelle prison. Le bâtiment est détruit pour permettre la construction de l'école de la magistrature. Seules restent debout la tour des Minimes et la tour des Sorcières, derniers témoins des années de plomb.

José-Alain Fralon

هكذا من الأصل

« Sida-stop » en Afrique



LE mari d'Henriette Blah se mourait. Elle avait beau insister, son époux refusait de lui dire le nom du mal dont il souffrait. *« J'ai fait mon test devant lui, avant qu'il ne meure »*, raconte-t-elle, les traits durcis par la maladie et la souffrance. Certaine de sa séropositivité, Henriette a eu le temps de dire à son homme : *« Moi aussi, j'ai ton mal. »* Après la mort de son mari, sa belle-famille a accusé Henriette de l'avoir tué en lui jetant un sort. Depuis, elle élève seule ses cinq enfants.

Ibrahim Sidibé était un commerçant prospère, dont les basuns teints en indigo étaient célèbres sur tout le marché de Bouaké. Quand il a été pris en charge par le centre Solidarité action sociale (SAS), une ONG financée par la coopération française, il était à deux doigts de la mort, tuberculeux, paralysé. Aujourd'hui, avec l'aide du centre SAS, il a rouvert une petite échoppe et préside le chapitre local de Lumière action, une association de personnes vivant avec le VIH, dont fait aussi partie Henriette Blah.

A Bouaké, la deuxième ville de Côte-d'Ivoire, ils sont quelques séropositifs, comme Henriette, à ne plus se cacher. L'avant-garde d'une masse littéralement innombrable de porteurs du VIH. Bouaké compte 1,2 million d'habitants. Au moins 10 %, plus de 100 000 hommes, femmes et enfants, sont séropositifs. Mais personne ne dispose de statistiques exactes. Au centre hospitalier universitaire, chaque service – médecine interne, urgences, dermatologie – tient le compte des patients infectés qu'il traite, mais le total n'a pas été fait. Une certitude : l'épidémie ne cesse de progresser. *« En médecine interne, depuis le début de l'année, nous avons recensé 260 nouveaux cas, alors que pour toute l'année 1996 nous en avions compté 208 »*, explique le docteur Joseph Essombo.

Au service des maladies internes du CHU, le docteur Essombo était aux avant-postes. Il y a trois ans, lassé des rivalités administratives qui paralysaient le comité régional de lutte contre le sida, il a fondé Renaissance santé Bouaké (RSB), une organisation non gouvernementale qui se consacre à la prévention. Dans les collèges, RSB met en place des comités de lutte contre le sida et diffuse des kits anti-MST. Les infirmeries des établissements secondaires sont de plus en plus sollicitées pour les maladies sexuellement transmissibles classiques. Ces dernières sont aussi, comme l'expliquent les documents pédagogiques de RSB, les *« voies royales »* qu'emprunte le VIH. Collégiens, lycéens sont soignés et éduqués, sauf dans les établissements catholiques, où l'on continue de prêcher l'abstinence.

Il ne suffit pas d'aller à l'école, il faut aussi entrer dans les maisons closes. En Côte-d'Ivoire, les prostituées sont appelées « femmes libres ». Il y a trois ans, 80 % des « femmes libres » d'Abidjan étaient séropositives. Mariam Mohamed, une Hausa du Nigeria qui exerce à Bouaké depuis sept ans, se souvient : *« On ne savait pas le nom de la maladie, les filles maigrissaient, elles étaient malades et elles mouraient. »* Mariam est une leader, une des « femmes libres » qui amènent les éducatrices de RSB vers leurs collègues. Les leaders jurent qu'elles ne prennent plus un client si celui-ci refuse de porter un préservatif. *« Si un type ne veut pas, s'il propose plus d'argent pour ne pas en mettre, on fait palabre devant tout le monde, et il a honte »*, explique Elisabeth. Mais elles reconnaissent que les plus jeunes d'entre elles, les adolescentes amenées du Nigeria par des réseaux de proxénètes, restent très exposées. Tout comme les enfants des rues, dont certains se prostituent, comme le reconnaissent les éducateurs, bien obligés de mettre à mal la croyance selon laquelle l'Afrique ignore l'homosexualité.

Dans un petit claque, un bar où l'on boit sur la véranda et où l'on « va se reposer » dans les chambres de l'arrière-cour, une demi-douzaine de « femmes libres » écoutent la cinquième leçon dispensée par Odette, une éducatrice de RSB, sous l'œil bienveillant de leur mère maquerelle, une imposante Camerounaise. Odette leur fait jouer un sketch dans lequel un client insiste pour se passer de capote. Ensuite, on passe à la démonstration pratique, avec un pénis en bois posé sur un socle. Toutes les élèves ont l'air d'avoir parfaitement compris jusqu'à ce que l'une d'entre elles explique une technique impeccable pour garder le même préservatif *« pour deux ou trois coups de suite »*, en toute inconscience du danger, pour économiser les 25 francs CFA (25 centimes) que coûterait un nouveau condom.

CETTE ignorance n'est pas le privilège des prostituées. Dans un dispensaire des environs de Bouaké, l'auxiliaire chargé du planning familial distribue des contraceptifs aux jeunes célibataires des deux sexes. Il leur laisse le choix entre les préservatifs et des tablettes vaginales spermicides. *« Ils choisissent tous les tablettes »*, a remarqué Emile, qui affirme n'avoir jamais rencontré de cas de sida. Lorsque les infirmiers du dispensaire de ce village soupçonnent une infection par le VIH, ils envoient le patient à Bouaké. Le plus souvent, celui-ci ne fait pas le déplacement, faute d'argent, ou parce qu'il a peur de ce que pourrait révéler le test. Et même s'il fait la démarche jusqu'au bout, le villageois ne reviendra pas faire part du résultat au dispensaire. Ce qui permet au personnel de continuer à travailler comme si de rien n'était, en attendant une hypothétique formation à la lutte contre le sida.

Pourtant, c'est en brousse que l'épidémie se propage désormais le plus rapidement. Dans les villages, l'ignorance pèse lourd, et elle n'est même plus compensée par l'isolement. Chaque année, vers Pâques, au terme des campagnes café et cacao, les Baoulés reviennent au pays, qu'ils soient planteurs dans l'ouest de la Côte-d'Ivoire ou qu'ils aient émigré vers le littoral à la recherche d'un emploi. *« Toutes les petites villageoises attendent les jeunes gens qui ont un peu d'argent en poche*, explique le docteur Essombo. *Mais il est impossible de faire de la prévention à ce moment. Les gens ne pensent qu'à la fête, ils boivent beaucoup. Alors, nous organisons nos opérations sida-stop juste avant ce grand rassemblement, en espérant qu'il en restera quelque chose. »*

Le sida au village, ce sont aussi les agonies solitaires. Quand les malades sont trop atteints, à bout de ressources, ils reviennent mourir chez eux. L'information a suffisamment circulé pour que le reste de la communauté se doute de la nature du mal. Mais les idées fausses courent aussi vite que les vraies, et les malades sont souvent tenus en quarantaine, même par leur propre famille, qui craint autant la contagion virale que celle du mauvais sort. Ce mélange de peur et de préjugés est un terreau idéal pour les guérisseurs.

A Bouaké, en Côte-d'Ivoire, où 10 % de la population serait séropositive, les différentes campagnes d'information doivent affronter de redoutables ennemis : les idées reçues

Moussa Diallo est un beau jeune homme d'une trentaine d'années qui s'exprime dans un français impeccable. Il reçoit chez lui, dans une maison en dur d'un quartier cossu de Bouaké. Dans sa cour s'alignent plusieurs motocyclettes. Fonctionnaire aux travaux publics, il occupe ses loisirs à soigner le sida. D'ailleurs, il est formel : *« Je fais disparaître le virus. »* Ce don lui a été transmis par un chasseur malien qui lui a donné la formule d'un médicament à base d'écorces et de racines. Le remède est souverain contre toutes les affections, mais particulièrement contre le sida et le diabète. La cure dure un mois et dix jours, et coûte 40 000 francs CFA (400 francs).

Pour dissiper le scepticisme, Moussa Diallo envoie chercher un patient qu'il a guéri. L'homme arrive, embarrassé. Il raconte comment il a découvert sa séropositivité, en 1994. Le patient de Moussa Diallo n'a jamais été malade, avant ou après avoir suivi le traitement.

Aujourd'hui, il s'estime guéri, mais pas au point de retourner faire un test, il a trop peur. Il se réconforte en pensant qu'il est le voisin du guérisseur, et qu'en cas de rechute Moussa le soignera. D'ailleurs, celui-ci est formel : *« Mes patients peuvent prendre des précautions s'ils le veulent, mais, même s'ils sont contaminés à nouveau, je les soignerai. »*

Le docteur Essombo raconte aussi qu'un tradipraticien (guérisseur) a voulu guérir toute une famille à la fois. Pour les débarrasser du sort qui les accablait, il a procédé à des incisions de la peau du fils, qui était malade, de sa mère et de sa sœur. Dans les mois qui ont suivi, ils sont morts tous les trois. D'autres sont seulement ruinés. Souvent, quand un patient pousse la porte du centre SAS, il a dépensé jusqu'à son dernier sou chez les tradipraticiens et demande un peu d'argent pour se payer des médicaments conventionnels.

Et pourtant, personne, ni les soignants ni les patients, ne peut ignorer les guérisseurs. D'abord, parce que certains d'entre eux soignent les affections opportunistes. Ibrahim Sidibé affirme qu'une potion traditionnelle a fait passer la toux persistante, séquelle de sa tuberculose. D'autres savent faire disparaître les diarrhées chroniques ou les sarcomes de Kaposi naissants, pour une fraction seulement du prix des remèdes conventionnels. A Bouaké, comme dans toute la Côte-d'Ivoire, l'accès aux soins et aux médicaments est un cauchemar de la plupart des séropositifs.

A quelques exceptions près, les Ivoiriens ne bénéficient d'aucune couverture sociale. En temps ordinaire, la moindre maladie est un coup dur pour toute la famille. Quand il faut soigner successivement une diarrhée, une tuberculose et une affection dermatologique, la situation vire à la catastrophe.

Le salaire minimum, quand il est appliqué, est de 35 000 francs CFA. Un test sérologique au CHU en coûte 3 000. Antoinette Yavo, une assistante sociale du centre SAS, se débat chaque jour pour trouver des solutions. En ce moment, elle cherche quelques milliers de francs pour payer des boîtes de lait maternisé. La maman a découvert sa séropositivité en fin de grossesse. Le bébé est né et, pour l'instant, faute d'argent, elle l'allaite, aggravant ainsi chaque jour les risques de contamination.

Au dénuement matériel, il faut ajouter la brutalité d'une partie d'un corps médical mal formé et sous-équipé : tests pratiqués à l'insu des malades, suivis d'une annonce à la famille plutôt qu'au patient lui-même ; heures passées dans les salles d'attente pour finalement ne pas être reçu quand le médecin s'aperçoit de la séropositivité ; « mots sales » que lancent les réceptionnistes ou les infirmiers.

A l'approche de la Conférence internationale sur le sida et les MST en Afrique (Cisma), qui s'ouvrira à Abidjan le 7 décembre, on parle beaucoup de trithérapie en Côte-d'Ivoire. Le pays a été choisi, avec le Vietnam, l'Ouganda et le Chili, pour bénéficier d'un programme pilote, financé par l'agence des Nations unies Onusida et les laboratoires pharmaceutiques (*Le Monde* du 6 novembre).

On imagine l'espoir que fait naître cette idée. Mais, sur le terrain, les praticiens sont extrêmement inquiets. Seuls 4 000 malades bénéficieront du programme, dont ni la durée, ni la répartition géographique, ni le niveau de participation financière demandé aux malades n'ont été précisés. La réponse d'Ibrahim Sidibé et de ses amis de Lumière action est claire : *« Il faut que ce soit pour tout le monde. »* Mais ils ne se font pas trop d'illusions : le prix de revient mensuel de la trithérapie équivaut à plus de dix fois le salaire minimum. Ils voudraient déjà disposer des médicaments de tous les jours ou, ce qui aide aussi à survivre, pouvoir *« payer leur manger »*.

Thomas Sotinel
Dessin : Nicolas d'Olce

Le Tout-Paris à la première de « Cyrano »

Il y a un siècle, les Français, encore meurtris par la défaite de 1870, firent un triomphe à la pièce d'Edmond Rostand. Quinze mille représentations ont eu lieu depuis. Spectacle populaire qu'applaudissent les intellos, l'œuvre fait vibrer la fibre anarchiste autant que nationaliste

POURQUOI ce grand rideau rouge ne cesse-t-il de se relever ? Pourquoi ces mains ne cessent-elles d'applaudir ? Pourquoi ces bravos, ces rappels, ces cris ? Pourquoi tous les visages semblent-ils transfigurés par des larmes et des sourires ? Pourquoi la représentation finit-elle si tard ? (...) Pourquoi cette date du 27 décembre [1897] *bondissait-elle du calendrier jusqu'à devenir immortelle ? Pourquoi ce soir, unique entre tous les soirs, eut-il le bleu d'un rêve et la couleur surprise d'une étoile ? Parce que, ce soir-là, on jouait pour la première fois* Cyrano de Bergerac *au Théâtre de la Porte-Saint-Martin. »* Souvenirs lyriques et enfiévrés de Rosemonde Gérard, épouse de l'auteur, Edmond Rostand, un jeune écrivain qui n'a pas encore trente ans.

Pourtant, que de difficultés rencontrées depuis l'idée, venue en mars 1896, de faire revivre un truculent personnage que Rostand avait rencontré en lisant *Les Grotesques* (1844), de Théophie Gautier. Passés les affres de la création littéraire, les moments d'exaltation et ceux de découragement, le contact avec le réel. Une entreprise démesurée qui inquiétait les directeurs du théâtre, cent rôles et des acteurs qui voulaient être payés. On lésinait sur les décors, les costumes, les accessoires même. Au point que Rosemonde, pour l'une des dernières répétitions, dut se précipiter chez un traiteur pour garnir de victuailles la rôtisserie de Ragueneau, décor de l'acte II.

Le grand soir. Le Tout-Paris, mondain, politique, artistique. La critique dramatique au grand complet. Et puis Eugène Rostand, le père d'Edmond, Rosemonde bien sûr, et des fidèles. Sarah Bernhardt seule manque à l'appel : elle joue au théâtre, dont elle est la directrice, une pièce d'Octave Mirbeau. Mais elle a chargé son jeune fils Maurice de courir aux nouvelles. Elle sait donc que le premier acte a été un triomphe : neuf rappels. Qu'à la fin du troisième, le triomphe a tourné au délire : on réclame l'auteur, il s'avance sous une pluie d'éventails et de gants. On l'acclame, on l'embrasse, on l'étreint. Fin du dernier acte. Les spectateurs debout, battent des mains en hurlant. Quarante rappels. Le rideau doit rester levé. Il est 2 heures du matin et la foule refuse toujours de quitter la salle. On rit, on pleure, on chante, le boulevard vibre de l'éclat des alexandrins.

Le lendemain, 28 décembre, soir de la première. Même délire : de nouveaux spectateurs sont venus apporter des ardeurs nouvelles à ceux de la veille, encore là mais un peu fatigués... La presse est enthousiaste. Le 3 janvier 1898, Francisque Sarcey, dans *Le Temps*, est lyrique : *« Quel bonheur, quel bonheur, nous allons donc être enfin débarrassés et des brouillards scandinaves et des études psychologiques trop minutieuses et des brutalités du drame réaliste. Voilà le joyeux soleil de la vieille Gaulle qui, après une longue nuit, remonte à l'horizon. »* Le même jour, dans *Le Journal des débats*, Emile Faguet prend un ton prophétique : *« Un grand poète s'est déclaré de qui l'on peut espérer absolument tout, qui, à ving-neuf ans, ouvre le XXe siècle d'une manière éclatante. »*



JEAN-LOUIS CHARMET

Coquelin Aîné, créateur du rôle, fut aussi le premier interprète de celui-ci au cinéma, dès 1900, dans une adaptation de Clément Maurice.



ARNAGA/MUSÉE EDMOND ROSTAND

Constant Coquelin et quelques-uns de ses camarades au foyer de la Porte-Saint-Martin, pendant les répétitions de la pièce.

Certes, s'élèvent ici et là quelques voix discordantes. André-Ferdinand Hérold, le critique du *Mercure de France*, voit en Rostand *« le plus excellent cacographe dont puissent, aujourd'hui, s'enorgueillir les lettres françaises »* et en *Cyrano*, *« un chef-d'œuvre de vulgarité »*. Plus lucide, Jules Lemaître, qui écrit dans la *Revue des deux mondes*, fait finement remarquer qu'il manque *« à ce trop heureux ouvrage une des marques accessoires auxquelles on distingue empiriquement les œuvres inauguratrices. Il lui manque d'être incompris »*. *« Ce dont, j'imagine,* ajoute-t-il avec une pointe de malice, *l'auteur se console facilement. »* Jules Renard, l'ami et le rival, laisse percer dans son *Journal* une réserve mêlée d'envie. Certes il a écrit à Rosemonde, dès le 28 décembre : *« Ainsi il y a un chef-d'œuvre de plus au monde. »* Mais il est vrai qu'il aimerait tellement séduire la très charmante épouse du trop brillant poète...

Après le triomphe littéraire, la consécration officielle : la Légion d'honneur, avant l'Académie Française (ce sera en 1901) et la présence du président de la République, Félix Faure : le 6 janvier, il vient en famille applaudir la pièce.

Celle-ci, éditée chez Fasquelle en janvier, a déjà atteint en juin cent mille exemplaires. Sur scène, entre le 27 décembre 1897 et le 31 mars 1899, quatre cent quatre représentations, 2 600 000 francs de recette (dont 10 % à l'auteur). Dès le printemps 1898, des tournées en province, puis dans le monde entier, Bruxelles, Londres, New York, Saint-Pétersbourg... Très vite des traductions dans toutes les langues, depuis l'anglais jusqu'au japonais, en passant par le roumain et le bulgare. Ce n'est plus la célébrité nationale, c'est la gloire universelle.

OÙ donc trouver les raisons d'un tel succès ? Dans la radicale modernité d'une œuvre qui annoncerait des temps nouveaux ? Certainement pas. On a sans doute quitté l'atmosphère méphitique et nordique des œuvres signées Ibsen ou Strindberg qu'accueillent le Théâtre libre, créé par Antoine en 1887, ou le Théâtre de l'œuvre, qui voit le jour, avec Lugné-Poe, en 1893. On est loin aussi du *Théâtre d'amour*, de Georges de Porto-Riche, tout autant que du vaudeville dont Feydeau est le roi. A mille lieux du théâtre naturaliste de Jules Renard ou Octave Mirbeau. Sans pour autant se trouver devant une œuvre d'une radicale nouveauté.

Car Rostand a pris son bien un peu partout. Dans la comédie héroïque espagnole, celle qui inspira *Le Cid*. Mais si elle a le sens de l'honneur, elle n'a pas celui du tragique. C'est donc dans le théâtre classique qu'il faut trouver le schéma racinien de *Cyrano* : un homme aime une femme qui en aime un autre. Mais la raideur de la tragédie doit se pimenter du décor, du mouvement, de la couleur du drame romantique. Avec un zeste de mélodrame, en hommage à Féval dont *Le Bossu*, porté au théâtre en 1862, vient de réapparaître en 1888 à l'Opéra-comique. Et – cerise sur la pièce montée – un clin d'œil au défunt Gautier dont le héros rêveur et famélique, Fracasse, petit-cousin de Cyrano, vient d'être mis en scène, l'année précédente. Il faut donc chercher ailleurs, loin du contexte littéraire.

Un mot de Jules Renard nous met sur une piste. *« Je n'ai pas assisté à un pareil triomphe depuis la guerre, claironne un militaire, lors de la représentation. Mais, lui dis-je, je croyais que nous avions été battus. »* En 1897 encore, quoi qu'elle en ait, la France reste une nation vaincue qui souffre toujours dans son orgueil de la défaite de 1870. Même l'aventure coloniale, si riche en coups d'éclat – prise de Tombouctou par Joffre en 1894, annexion de Madagascar en 1896, protectorat sur la Tunisie la même année –, n'a pu adoucir cette humiliation, ravivée par la rivalité, sur le Nil et ailleurs, avec l'Angleterre. Rivalité qu'en 1898, l'affaire de Fachoda mènera à deux doigts de la guerre.

Il faut alors bander les énergies cocardières, se raidir face aux « affaires », aux scandales, au krach de l'Union générale (1882), au trafic des Légions d'honneur (1887), à la piteuse aventure du brav'général Boulanger qui s'enfuit à Bruxelles en 1889, à l'affaire du canal de Panama (1892-1893).

C'est le temps des ligues : Ligue de la patrie française, Ligue des patriotes qu'anime Paul Déroulède, en attendant, en 1898, l'Action française de Maurras. C'est un temps de fièvre et d'intolérance. Depuis la bombe de Vaillant à la Chambre en 1893 et l'assassinat de Carnot en 1894, les anarchistes sont férocement pourchassés. Depuis le début de l'affaire Dreyfus, en 1894, les juifs vilipendés. Avant que ne tonne, le 30 janvier 1898, le *J'accuse* de Zola.

On comprend mieux, dans un tel climat, le mot de Georges Thiébaud, dans *Le Journal* du 10 janvier 1898, mot qui reflète le sentiment général : *« La poésie de M. Rostand a éclaté comme une fanfare de pantalons rouges. »*

Aujourd'hui encore pourtant, après quinze mille représentations triomphales, *Cyrano* fait vibrer la fibre anarchiste autant que celle nationaliste, spectacle populaire qu'applaudissent les intellos. Dans la galerie des héros mythiques, il a pris le pas sur d'Artagnan et sur Jean Valjean. Ecrasant Rostand sous le poids de l'immortalité.

Claude Aziza

★ Claude Aziza est maître de conférences à la Sorbonne nouvelle. Il a présenté et commenté le *Cyrano de Bergerac* paru chez Pocket en 1989 (398 p., 34 F).

Une longue lignée de romans

Après la pièce de Rostand, le personnage de Cyrano a engendré une vaste production littéraire populaire, dont seuls, aujourd'hui, quelques fragments nous restent accessibles. Dès 1898, Louis Gallet imagine des *Aventures de Cyrano de Bergerac : le capitaine Satan.* Au début du siècle, Henry de Gorsse, ami d'enfance de Rostand, et Joseph Jacquin dédient à Maurice et Jean Rostand, les fils d'Edmond, *La Jeunesse de Cyrano*, avec une préface du poète. Roman bientôt suivi, par les mêmes auteurs, des *Cadets de Gascogne*.

Plus tard encore, Lucien Pemjean écrit, en 1926, un *Cyrano de Bergerac*, que prolonge, deux ans après, *La Plus Belle Aventure de Cyrano*. Avant la seconde guerre mondiale encore, en 1933, Ch. Quinel et A. Montgon racontent *Cyrano de Bergerac et ses Amis*, tentant de retrouver, derrière le héros de Rostand, un peu du vrai Cyrano.

Mais c'est Paul Féval fils qui a le mieux décliné les aventures du héros, dans *Les Exploits de Cyrano* (2 vol., 1932). Après l'avoir opposé à d'Artagnan dans *D'Artagnan contre Cyrano* (4 vol., 1925) et *D'Artagnan et Cyrano réconciliés* (3 vol., 1928).

A l'écran, sous les traits de Coquelin Aîné et de Depardieu

CYRANO DE BERGERAC suit de deux ans exactement la naissance du cinéma. Celui-ci, qui cherche très vite une légitimation culturelle et artistique va s'intéresser au personnage de Rostand. Dès 1900 Clément Maurice filme, dans *Cyrano de Bergerac*, le créateur du rôle, Coquelin Aîné. En 1910, Albert Capellani, qui vient de filmer *Hernani* et *Le roi s'amuse*, l'année précédente, réalise un *Cyrano et d'Assoucy*. Pour écrire un scénario qui ne doit rien à la pièce de Rostand, il s'est tourné vers un jeune homme promis à un bel avenir, Abel Gance, admirateur de Rostand et de Sarah Bernhardt.

Après la France, l'Italie. Un an avant Capellani, en 1909, Ernesto Maria Pasqual tourne un *Cyrano de Bergerac*, en même temps qu'un *Capitaine Fracasse*. Sans quitter l'Italie, nous abordons des temps plus historiques avec le *Cyrano de Bergerac* d'Augusto Genina. Celui-ci, surtout connu pour être un des chantres du fascisme, de *L'Escadron blanc* (1936) aux *Cadets de l'Alcazar* (1940), s'est déjà intéressé à la littérature française avec *Bel Ami*, en 1919. En 1923, il réalise un somptueux – mais toujours muet – album d'images. Des tableaux colorés et coloriés qui jouent sur les extérieurs mais aussi sur la truculence et le pittoresque. Dans le rôle-titre, le Français Pierre Magnier, qui a débuté en 1900 au cinéma avec Sarah Bernhardt.

Deux passages à l'opéra : en 1913 au Metropolitan Opera de New York et en 1936 à l'opéra de Rome, puis survient, dès la fin de guerre, la première version parlante, celle de Fernand Rivers. Acteur, producteur, réalisateur, Rivers s'est attaqué au mélodrame (*Les Deux Gosses*, 1936), au roman (*La Rabouilleuse*, 1943), avant de filmer, en 1945, une assez plate – mais fidèle – version de la pièce, où Claude Dauphin composait un honnête Cyrano. Mais il fallut attendre cinq ans pour trouver en José Ferrer un interprète talentueux, dont la fougue et le panache se teintaient d'une secrète mélancolie. Dans un film de Michael Gordon, un homme venu du théâtre et dont la carrière fut brisée par la commission des activités anti-américaines, en 1951, un an plus tard. Son *Cyrano*, s'il respecte le texte de Rostand, ne le suit pas pourtant à la lettre : le contexte historique différent et le passage de la scène à l'écran imposant des coupures. Il ajoute, sous l'influence de la version des *Trois Mousquetaires* tournée par George Sidney deux ans auparavant, du nerf dans les scènes d'action, transformant le duel de l'hôtel de Bourgogne en un combat réglé comme un ballet.

Puis viendra, en France, en 1990, l'adaptation de Jean-Paul Rappeneau, qui sacrifie parfois le texte au mouvement et où Depardieu compose un Cyrano mélancolique et tendre qui ne manque pas pourtant de verve.

Restent quelques curiosités : le magnifique *Cyrano et d'Artagnan*, testament d'Abel Gance, savant mélange de Rostand, de Dumas et de Féval fils. Avec le talentueux José Ferrer et, dans le rôle de d'Artagnan, Jean-Pierre Cassel. Qui reprend les habits de Cyrano dans une séquence inattendue du *Retour des mousquetaires* de Richard Lester (1989), où il apparaît dans un ballon dirigeable dont il est le génial inventeur.

Signalons enfin, pour l'anecdote que si *Promis... juré* de Jacques Monnet, 1987, met en scène un jeune garçon affligé d'un nez trop long et contraint, en pleine seconde guerre mondiale, à l'héroïsme, *Roxane*, en revanche, la même année, est une authentique variation, due à Fred Shepisi. Cyrano est devenu un sympathique capitaine de pompiers américains. Qui se bat en duel avec sa raquette de tennis et adapte la tirade du nez aux structures mentales du public américain des années 80 ! Admirable plasticité du mythe...

C. A.

هكذا من الاصل

LE COURRIER DES LECTEURS **Alors que reprend à Bordeaux le procès Papon, ceux qui n'ont pas connu l'Occupation interrogent leurs aînés. *« Qu'ils parlent, ceux qui sont nés avant 1920,* nous écrit Anne-Solange Noble, de Paris. *Oser, avec respect mais fermeté, poser à nos proches les questions justes est, pour chacun d'entre nous, un devoir de responsabilité personnelle. »* A ces questions, nombreux sont les lecteurs du *Monde* qui ont choisi de répondre, spontanément. Nous publions des extraits de leurs lettres, en priant leurs auteurs de nous excuser des coupes que nous avons dû faire.**

Témoignages pour mémoire

par Thomas Ferenczi

DEPUIS que s'est ouvert, le 8 octobre, le procès de Maurice Papon, *Le Monde* a reçu plusieurs dizaines de lettres sur le sujet. Certains lecteurs se demandent s'il fallait, un demi-siècle après les faits, traduire en justice l'ancien secrétaire général de la préfecture de Bordeaux. *« Pourquoi se tourner sans cesse vers le passé ? »*, interroge Abraham de Voogd, de Grenoble. *« Plus avance le procès Papon, plus on se rend compte de la sagesse de ceux qui n'en voulaient pas »*, affirme Yves Laurent, de Paris, qui redoute la renaissance de l'antisémitisme.

L'AVIS DU MÉDIATEUR

« On ne rougit jamais de ce que l'on cache et, à trop vouloir s'entourer de scrupules, notre pays risque de porter longtemps encore le poids d'un odieux secret de famille », répondent deux étudiants de l'Institut d'études politiques de Paris, Jennifer Downing et Mathias Rubin. Gilbert Martal, de Vénissieux, critique ceux qui préfèrent *« l'étouffement »* à la connaissance du passé. *« Comme si la grandeur de la France n'était pas de regarder la vérité en face »*...

Mais une grande partie du courrier est constituée de témoignages sur la vie quotidienne sous l'Occupation. A ce titre, les récits de nos correspondants participent de l'effort de mémoire et de transmission auquel sont conviés ceux qui ont vécu cette époque. Beaucoup d'entre eux ont vivement réagi au texte d'Eliane Mossé, publié dans la page Horizons-Débats du *Monde* du 18 novembre et intitulé « Oui, c'était la France... ». Mme Mossé y rappelait les marques d'antisémitisme dont elle avait été victime durant ces années-là, de son professeur de latin qui se moquait de son étoile jaune à son professeur de français qui refusait de lui donner un prix, des passants qui la traitaient de *« petite youpine »* aux voisins qui dénonçaient sa famille. Des lecteurs lui répondent ci-dessous.

D'autres se souviennent de quelques résistants inconnus ou peu connus. Roger Humbert, de Saint-Vit (Doubs), salue la mémoire de l'abbé Jean Flory (1886-1949), archiprêtre de Montbéliard, dont nous avons rappelé, dans un article consacré au Mémorial des Justes de Thonon (*Le Monde* du 4 novembre), qu'il accrocha une étoile jaune une nuit de Noël au petit Jésus de la crèche. Maurice Roubille, de Bois-Guillaume (Seine-Maritime), évoque le sort de Mgr Gabriel Piquet, évêque de Clermont, qui fut déporté pour s'être livré à *« des activités plus que subversives aux yeux du régime de Vichy et à ceux des nazis »*. Anne Dalmais, de Laval, signale le comportement courageux de deux préfets, Félix Bussière et Edouard Bonnefoy, déportés à Neuengamme. Marcel Rozemblum, d'Auvers-sur-Oise, et Liliane Boukobza, de Carentan, rendent hommage à des gendarmes anonymes qui, par un geste ou une parole, ont sauvé leurs parents.

Le procès Papon repose la question de la responsabilité de « la France ». De ce débat, *Le Monde* s'est fait et continuera de se faire l'écho. *« Ce n'est pas parce que des dirigeants politiques, des élites, des intellectuels ont collaboré et commis des crimes contre l'humanité qu'il faut mettre en cause tout un peuple qui ne pouvait pas faire grand-chose avec ses mains nues contre un occupant puissamment armé »*, estime Léon Gilot, conseiller municipal de Clichy. *« Il y a plus de cinquante ans,* rappelle Patrice Barc, de Neuilly-sur-Seine, *la France, je veux dire l'Etat français, par l'entremise de ses fonctionnaires, haut placés ou subalternes, a commis une ignominie irrémédiable : elle a livré ses propres enfants à l'occupant. Voilà la réalité. Tout le reste n'est qu'arguties spécieuses. »*

Cela ne s'oublie pas

Je voudrais à la fois appuyer et nuancer le témoignage de Mme Eliane Mossé publié dans *Le Monde* daté du 18 novembre, intitulé « Oui, c'était la France... »

Comme la soeur de Mme Mossé, j'ai été convoquée à la Sorbonne pour passer l'oral de mon premier bac le 16 juillet 1942. J'avais passé la nuit précédente assise sur une valise, avec ma mère et ma grand-mère, dans la cave que nous avait ouverte la concierge de notre immeuble, pour nous cacher (...). J'ai parcouru à pied, en pleine rafle, terrorisée et en rasant les murs à cause de mon étoile jaune, la distance de la place des Vosges à la Sorbonne. Je suis, évidemment, arrivée très défaite à la salle d'examen. Le premier examinateur, de mathématiques, a fait tout ce qu'il a pu pour me coller et me désarçonner, ce qui lui était visiblement facile. En revanche, l'examinateur suivant, de physique, a été très réconfortant, chaleureux, me demandant comment j'avais passé la nuit et m'aidant à reprendre mes esprits. Je lui dois d'avoir pu affronter les autres interrogations avec le calme qui m'a permis d'être reçue malgré les circonstances. Mes deux examinateurs étaient chacun « la France » d'alors, il faut le dire. Ce n'est pas tout. J'ai passé l'année scolaire 1941-1942 au lycée Hélène-Boucher, à Paris. Quand nous avons dû porter l'étoile jaune, la directrice, Mlle Fontaine, a écrit à ma mère pour lui dire qu'elle considérait cette mesure comme n'ayant pas cours dans son établissement et qu'elle se portait garante de la sécurité de ses élèves dans ses limites. Faut-il ajouter que si un parent d'élève antisémite et délateur avait eu connaissance d'une telle lettre, manuscrite, signée bien sûr, Mlle Fontaine risquait sa vie ? Mlle Fontaine ne ressemblait pas à sa collègue du lycée Jules-Ferry. Il faut le dire. Il faut dire aussi qu'à ce même lycée j'avais lié amitié avec une élève qui m'avait, un jour, invitée à goûter chez elle à la sortie ; en ces temps de rafle je ne pouvais pas accepter sans que ma mère soit prévenue ; nous avons donc décidé de reporter au lendemain. Mais le lendemain elle m'a dit : *« Tu ne peux pas venir chez moi. – Pourquoi ? – Parce que tu es juive, ma mère ne veut pas... »* Nous avions seize ans, cela ne s'oublie pas.

Simone Dreyfus-Gamelon
Paris

Chants contestataires

Le titre de l'article de Mme Eliane Mossé publié par *Le Monde* du 18 novembre « Oui, c'était la France... » me paraît outrancier même si les faits qu'elle relate méritent mépris et condamnation (...). Nous sommes toutes deux de la même génération et résidions toutes deux à Paris sous l'occupation allemande. Dans mon cours, les élèves juives étaient nombreuses, et brillantes ; une seule refusa de porter l'étoile jaune. A la sortie nous nous retrouvions à plusieurs pour les raccompagner en dissimulant au mieux l'étoile. Notre professeur de musique nous apprenait des chants contestataires sur des textes de Péguy. Mes parents hébergeaient chez nous un ami juif qui changeait souvent de gîte. Après l'arrestation de mon père (par un Allemand et deux miliciens), j'ai appris qu'il appartenait au réseau Alliance et qu'il cachait aussi un radio dans les combles de notre immeuble (...). En temps de guerre, les comportements opposés se côtoient et s'affrontent : lâcheté, haine mais aussi fraternité et patriotisme, ce mot aujourd'hui si dénigré ! Pour notre part nous pleurions de rage devant le sort, que l'on pressentait, du juif raflé en pleine rue, du résistant pris lors d'une course poursuite. A treize ans et à la demande d'une résistante, je suis allée déposer des paquets de la Croix-Rouge au fort de Romainville où se trouvaient trois mille résistants arrêtés... C'était aussi la France !

Denise Boyé-Mazeaud
Blaru (Yvelines)

L'arbre et la forêt

J'ai lu l'article d'Eliane Mossé paru le 18 novembre. Je réagis. Ancienne élève du lycée Jules-Ferry à Paris entre 1940 et 1943, je tiens à signaler qu'aucune de mes professeurs n'a eu l'attitude des deux enseignants cités dans l'article. Plusieurs de mes camarades portaient l'étoile jaune. Jusqu'en 1942. Car après je ne les ai plus revues. J'ai retrouvé le nom de certaines dans la longue liste des enfants morts en déportation établie par Serge Klarsfeld. Je respecte le souvenir douloureux de Mme Mossé, mais je tiens à rendre hommage à l'ensemble de mes profs de Jules-Ferry, des femmes remarquables. Un arbre cache-t-il toujours la forêt ?

Yvonne Menu
Colombes

C'était aussi la France

Si on ne peut sans doute pas mettre en doute ce que déclare Eliane Mossé, je refuse votre titre « Oui, c'était la France... » Je dis, moi : non, ce n'était pas la France, loin de là. J'étais interne au lycée de jeunes filles de Besançon en 1941-1942. J'ai porté l'étoile jaune dès que la directrice a fait appliquer ce qu'on lui demandait. Les élèves normaliennes sont intervenues auprès de la directrice pour manifester leur indignation (...). J'ai eu une « mention d'excellence » à la fin de l'année scolaire 1941-1942. Cet honneur m'a valu de monter sur l'estrade pour recevoir un prix. Je portais mon étoile et la petite juive que j'étais a reçu une véritable ovation. Nous avons rejoint la zone occupée pour gagner la zone libre. Quand maman et moi avons été abandonnées dans une forêt par des passeurs-escrocs avant d'avoir franchi la ligne de démarcation, un couple de fermiers nous a hébergées, séchées, réchauffées, nourries, avant de nous confier à leur jeune fille pour nous aider à traverser le village-frontière rempli d'Allemands, malgré le danger que cela représentait pour eux (...). La directrice du lycée de Clermont-Ferrand, où j'étais interne, à qui on a demandé de donner la liste de ses élèves juives, a répondu qu'elle n'avait aucune élève juive dans son établissement. C'était aussi la France !

Liliane Moitrier-Picard
Fontenay-sous-Bois

Tous coupables

Quarante millions de Français ont continué à vivre dans l'Hexagone, tant bien que mal : une minorité de collaborateurs, une autre minorité de résistants et une majorité de gens passifs, las, honteux, résignés ou désespérés, sans doute lâches, spectateurs plutôt qu'acteurs de leur propre destin (...). Ainsi va la vie des nations et des peuples. Pour ma part, en ce qui concerne la déportation des juifs, j'inverserais volontiers les termes de la formule utilisée naguère dans une tout autre affaire. Il y a eu un certain nombre de responsables, dont sans doute, à un échelon intermédiaire, Maurice Papon. Mais nous, Français de ce temps-là, nous avons tous été coupables. Et la France avec nous.

Robert Bréchon
Le Pecq

Théâtre : le désir et le talent oubliés

Suite de la première page

De son côté, le théâtre public (subventionné par la collectivité publique) traverse une période d'interrogations. En témoigne la mise en place d'une convention nationale qui a tenu son premier colloque à Brest, début novembre. Il s'interroge sur ses fondements – à travers la remise en cause de la validité des principes de Jean Vilar et d'André Malraux – et sur son fonctionnement, lié aux questions financières et d'organisation. Ces sujets sont importants et en quelque sorte éternels. Ils prennent forme dans la vie même du théâtre.

Une autre question se pose, dont on s'étonne qu'elle tienne si peu de place dans les débats d'aujourd'hui. C'est celle du talent. Si l'on entend beaucoup parler d'*« artistes »* – un nom devenu commun –, le talent, en tant qu'objectif et critère de choix, semble quelque peu relégué. Le système des coproductions étant devenu la norme (pour des raisons financières évidentes), un mauvais spectacle tourne autant qu'un bon. Les programmations tendent à s'uniformiser – ce qui réduit d'autant l'espace qui devrait être dévolu à la prise de risque.

Cet état de fait induit un effet pervers : il dénie la curiosité. Les réseaux sont aujourd'hui tellement resserrés, les enjeux de pouvoir si prégnants, que la comptabilité remplace la qualité. Rien de tel pour phagocyter le désir. Or, le théâtre est affaire de désir.

CONTRE-EXEMPLES

Ce contexte joue sur la production. Les contre-exemples le prouvent. Quand Edward Bond est servi par Alain Françon *(Dans la compagnie des hommes)* au Théâtre national de la Colline et par André Benedetti *(Sauvés)* à l'Entrepôt d'Alfortville, le public se déplace pour une raison évidente : entendre un auteur important, dont l'oeuvre est nourrie d'une réflexion sur le monde d'après Auschwitz et Hiroshima.

Au Théâtre national de Chaillot, *Cyrano de Bergerac* triomphe en réunissant la trilogie sacrée du théâtre : un auteur (Edmond Rostand), un metteur en scène (Jérôme Savary) et un comédien (Francis Huster). *L'Homme qui*, recréé par Peter Brook aux Bouffes du Nord, affiche complet parce que l'intelligence d'un grand talent s'allie à celle d'un sujet passionnant – les dysfonctionnements psychiques. Comme tout art, le théâtre avance en traversant des périodes de crise, propices à l'émergence de nouveaux talents, voire de grands rénovateurs. On chercherait en vain, aujourd'hui, des noms capables de s'inscrire dans ces catégories. Une forme excessive de raison règne sur les scènes. Le manque d'invention, de folie, de personnalités est patent.

Lors de sa présentation au Théâtre des Abbesses, à Paris, en octobre, *L'Héritage*, une pièce de jeunesse de Bernard-Marie Koltès, a refusé du monde précisément parce qu'elle était mise en scène par une jeune femme dotée d'une énergie singulière, Catherine Marnas. C'est l'exception d'une rentrée avare de formes nouvelles.

Il faut aller à l'étranger pour trouver des compagnies « hors normes ». Le Festival d'automne à Paris l'a fait, avec une belle réussite, en invitant les Britanniques de DV8, qui ont présenté *Enter Achilles* à la Maison des arts de Créteil, en novembre. Ce que fait DV8 n'appartient ni au théâtre, ni à la danse, ni à la musique. C'est un alliage trempé dans une modernité inventive. Une porte ouverte sur demain. Il en faudrait plus sur les scènes d'aujourd'hui.

Brigitte Salino

PRÉCISION

Divorce

A la suite de nos articles consacrés, dans nos éditions du 3 décembre, au projet de la chancellerie de réformer la procédure de divorce, la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, nous demande de préciser que sa réflexion, visant à *« ne pas imposer, en l'absence de conflit, à tous les couples qui divorcent un passage obligatoire devant le juge »*, ne saurait être résumée aussi abruptement que nous l'avons fait dans notre titre, ainsi libellé : *« Mme Guigou envisage un divorce à l'amiable sans avocats ni magistrats »*. *« Réduire cette question, qui mérite des consultations et, en toute hypothèse, des modes alternatifs de décision, à cette affirmation constitue une vue erronée,* nous fait-elle savoir. *Avant de parvenir à un accord, les époux auront besoin d'un conseil pour les informer de leurs droits, leur dire ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. »*

RECTIFICATIF

Brigades rouges

Dans le point de vue de Rossana Rossanda consacré à l'Italie (*Le Monde* du 29 novembre), les années de la création des Brigades rouges (1972) et de l'assassinat d'Aldo Moro (1978) ont été inversées.

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Sortir du piège de M. Le Pen

LA provocation raciale et la récidive antisémite pratiquées par Jean-Marie Le Pen et la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité sont deux blocs inconciliables. Chaque perspective électorale – cette fois les régionales et les cantonales de mars 1998 – apporte la preuve de la récurrence des sinistres particularités du président du Front national. Le programme lepéniste donne toujours l'impression de se résumer à la dénonciation de deux catégories de personnes : les Maghrébins et les juifs.

Faut-il rappeler, une fois encore, que ses propos abjects, déjà sanctionnés par les tribunaux, sont en opposition fondamentale avec la devise de la République ? Qu'ils reflètent pourtant l'état d'esprit de l'appareil de ce parti d'exclusion et de bon nombre de ses militants qui partagent, sans états d'âme, des thèses négationnistes qui y ont cours ? Jacques Chirac, avant même d'être élu président, a combattu les thèses du chef de l'extrême droite française. Son premier chef de gouvernement, Alain Juppé, avait même considéré que M. Le Pen est *« profondément, je dirai presque viscéralement, raciste, antisémite et xénophobe »*. La récidive de Munich, lieu choisi s'il en est, le souligne de manière surabondante.

A trois mois d'une consultation où la droite se trouve dans une position extrêmement délicate, alors que plusieurs de ses responsables hésitent sur l'attitude à adopter à l'égard du FN, de ses électeurs et de ses élus, M. Le Pen procède comme à son habitude. Il donne un avertissement à l'appareil de son mouvement. Il envoie un message aux électeurs tentés par le vote d'extrême droite. Bruno Mégret a toujours pris soin de ne jamais s'aventurer, publiquement, sur le terrain lepéniste antisémite pour tenter de sortir le FN du ghetto dans lequel le confine, à dessein, son chef. Le numéro deux du Front national rêve d'alliance avec la droite républicaine et parlementaire. En avançant masqué : a-t-il jamais montré le moindre signe de désapprobation des provocations de M. Le Pen ? La dernière « sortie » de ce dernier sur les chambres à gaz se veut, à l'évidence, un coup d'arrêt à toute négocation avec la droite.

D'autre part, ceux qui ont déjà voté pour l'extrême droite doivent savoir qu'ils sont identifiés, qu'ils le veuillent ou non, à ceux qui soutiennent les thèses antisémites de M. Le Pen. Ceux qui sont tentés d'apporter leurs suffrages à l'extrême droite doivent connaître le prix d'entrée : l'acceptation de ces thèses. Aucun électeur ne peut faire valoir son ignorance du marché sordide qui lui est ainsi proposé : la banalisation de l'Holocauste.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Dans les casernes parisiennes

À LA PORTE de la caserne des Minimes, un gendarme écarte sans pitié les journalistes. Les autorisations ministérielles les plus formelles n'arrivent pas à venir à bout de sa méfiance. Autour de lui, quelques jeunes gens de la classe 1943/2 piétinent sur le trottoir et, avant de franchir la porte de l'autre côté de laquelle les attend la vie militaire, exposent leurs difficultés.

La plupart sont sinon joyeux, du moins résignés. Dans le petit bureau d'une autre section, une file patiente attend que soient remplis les formulaires rouges qui les expédieront qui à Metz, qui à Rouen, qui à Lille. Le Fort-Neuf de Vincennes est une caserne du plus vieux modèle : bâtiments lépreux, boue et coups de clairon. Les rappelés du contingent 1946/2 et les conscrits de 1947/2 se rassemblent là. Devant la poterne une petite foule s'entasse : huit cents jeunes recrues, du dernier demi-contingent, arrivés ce matin, le baluchon ou la valise à la main, partent ce soir pour l'Allemagne.

Des chasseurs en calot bleu et jonquille s'affairent : eux restent là et travaillent déjà. Ils appartiennent à la classe 1946/2, rappelée depuis une semaine. *« Mes "boueux"*, dit le commandant, *font un travail fatigant sur le carreau des Halles. D'autres transportent de la farine. Mais je voudrais mieux les nourrir. Ils rentrent le soir, exténués, dans une caserne souvent sans lumière. Le plus dur a été de les habiller, de les chausser. Nous n'y arrivons pas sans difficulté.*

– Et que pensent-ils de leur rappel ?

– Ils ne nous avaient pas quittés depuis longtemps. Ils se sont vite retrouvés dans le moule. »

(7-8 décembre 1947.)

PHOTOGRAPHIE L'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'a pas retenu les accusations de pratiques anti-concurrentielles portées par le groupe américain Kodak, numéro un mondial du film photographique, contre le japonais Fuji. Elle a indiqué, vendredi 5 décembre, que ces accusations ne sont pas suffisamment étayées. ● LE DIFFÉREND commercial remonte à mai 1995. Kodak avait dénoncé la complicité des pouvoirs publics nippons pour protéger leur marché par des barrières non tarifaires. ● POUR KODAK, le verdict de l'OMC, qui n'est que provisoire, intervient au pire moment. Le groupe, dont les ventes et bénéfices sont en repli, vient d'annoncer la suppression de 10 % de ses effectifs. ● L'ADMINISTRATION Clinton a accusé l'OMC d'avoir ignoré le problème central du protectionnisme japonais et a laissé entendre que les Etats-Unis envisagent de prendre des mesures de représailles.

Dans le litige Fuji-Kodak, l'OMC inflige un camouflet aux Etats-Unis

L'Organisation mondiale du commerce a estimé que les accusations de pratiques anti-concurrentielles portées par le groupe américain contre son concurrent japonais ne sont pas suffisamment étayées

WASHINGTON
de notre correspondant

Le camouflet est double : en se prononçant, vendredi 5 décembre, en faveur de Fuji, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a infligé un échec cuisant à son concurrent américain, Eastman Kodak, tout en portant un coup à la thèse, généralement admise, de l'administration américaine, selon laquelle le marché japonais est largement protectionniste. C'est donc une victoire symbolique importante pour Tokyo.

Le différend commercial entre les deux pays remonte à mai 1995. A l'époque, Kodak, numéro un mondial du film photographique, avait déposé une plainte devant l'OMC, sous la forme d'un volumineux rapport détaillant les pratiques anti-concurrentielles de Fuji sur le marché japonais et la collusion des pouvoirs publics nippons pour protéger leur marché par des barrières non tarifaires.

L'administration américaine avait durci sa position en annonçant l'ouverture d'une enquête dans le cadre de la fameuse « section 301 » de la loi de 1974 sur le commerce, qui autorise le déclenchement de sanctions commerciales unilatérales. Le ton entre les Etats-Unis et le Japon était monté, puis l'administration américaine – en partie parce que les Européens avaient dénoncé la propension de Washington à s'affranchir, quand bon lui semble, des règles du multilatéralisme – avait accepté, en juin 1996, de porter le différend devant l'OMC.

Kodak accuse les autorités nippones de contenir, à environ 10 %, sa part du marché japonais (alors que Fuji en détient environ 70 %) par des mesures gouvernementales discriminatoires destinées à limiter la compétition, et ce depuis trente ans. Ce sont ces allégations que, dans un rapport provisoire – il est cependant sans exemple qu'un premier jugement ne soit pas confirmé –, l'OMC estime insuffisamment étayées, donnant ainsi de facto raison à Fuji. Le fabricant nippon avait rétorqué que la faible pénétration du marché japonais par son concurrent américain était due à la politique commerciale déficiente de Kodak, en particulier à la faiblesse de ses réseaux de vente.

Contre-attaquant, Fuji avait dénoncé les barrières douanières limitant, officiellement, son implantation aux Etats-Unis à environ 12 % du marché du papier et du film photographiques. En réalité, celle-ci serait bien plus importante, de l'ordre de 20 %, selon certains experts. Kodak a nettement perdu la guerre des prix aux Etats-Unis, subissant notamment le contrecoup du renchérissement du dollar. En novembre, le groupe américain a annoncé la suppression de 10 000 emplois. Au même moment, Fuji faisait état d'une augmentation de 9 % de ses bénéfices au premier semestre 1997, ses exportations progressant de quelque 16 %.

Les accusations de Kodak paraissaient d'autant plus fondées que les pratiques protectionnistes japonaises, grâce au système d'entente entre grossistes, distributeurs et gouvernement, ont cours dans de nombreux secteurs (automobile, assurances, transport aérien).

PREMIÈRE DÉFAITE

Pour l'administration américaine, dont c'est la première défaite devant l'OMC, le coup est rude et risque d'envenimer les relations nippo-américaines, déjà mises à mal par l'ampleur croissante du déficit commercial bilatéral.

Charlene Barchefsky, représentante pour le commerce de l'administration Clinton, a laissé entendre, vendredi soir, que les Etats-Unis envisagent de prendre des mesures de représailles, dans le cadre de la « procédure 301 ». L'OMC, a estimé Mme Barchesky, s'est concentrée sur des « *questions techniques* » en ignorant le problème central du protectionnisme japonais. La direction de Kodak a réagi de même, estimant la décision « *totalement inacceptable* », à la fois du point de vue du libre-échange et de l'ouverture des marchés, de la capacité de l'industrie américaine à mener une compétition équitable au Japon, enfin de la liberté refusée aux consommateurs japonais d'acheter des produits étrangers.

La firme de Rochester (New York) incite vivement l'administration Clinton à mettre en place une véritable stratégie pour forcer l'ouverture du marché japonais. Elle peut compter sur le soutien du Congrès : dès vendredi, plusieurs dizaines de sénateurs et de membres de la Chambre des représentants se sont mobilisés en ce sens. L'administration américaine ne peut qu'être sensible à cette surenchère et risque, à l'avenir, de se montrer nettement plus réticente pour confier à l'OMC le soin de régler d'autres conflits commerciaux bilatéraux.

Laurent Zecchini

L'expansion japonaise

● **Kodak** : le groupe américain a réalisé en 1996 un chiffre d'affaires de 16 milliards de dollars (96 milliards de francs) et un bénéfice net de 1,3 milliard de dollars. Depuis le début 1997, ventes et profits sont en repli. Le lancement de la photo numérique a généré des pertes.
● **Fuji** : le groupe japonais réalise 35 % de ses 1 259 milliards de yens (58 milliards de francs) de chiffre d'affaires dans les systèmes d'images (appareils photo, imagerie électronique, bandes magnétiques films cinéma) et 25 % dans les systèmes de photofaçonnage (papiers photo, équipements et produits chimiques, développement).
● **Marché des films** et papiers photo : Fuji est crédité de 70 % du marché japonais, évalué à 2,8 milliards de dollars, contre 10 % pour Kodak. Sur le marché américain, estimé à 3 milliards de dollars, la part de Kodak est tombée de 78 % à 70 %, celle de Fuji étant passée de 10 % à 16 %. Dans le reste du monde, chacun des groupes a environ un tiers du marché.

Le téléphone sur Internet inquiète les opérateurs des télécoms

APPARUE voilà trois ans, la téléphonie sur Internet est devenue un vrai phénomène. Plus une semaine ne passe sans que soient annoncés de nouveaux produits ou services, supposés faciliter les conversations sur le réseau informatique mondial. L'effet prix n'est pas étranger à cette effervescence. Pour le coût d'une communication téléphonique locale – plus l'abonnement à un fournisseur d'accès –, il est possible d'appeler partout dans le monde pour beaucoup moins cher qu'au travers des réseaux téléphoniques.

Le monde du téléphone a pris le sujet au sérieux. « *Il y a suffisamment d'innovation, pour qu'il faille étudier, comprendre la portée du risque* », explique Jean-Jacques Damlamian, directeur de la branche développement de France Télécom. Le groupe français a mis de l'argent, « *pour voir* », dans trois start-up américaines. Il effectue des tests en laboratoire. « *Nous en ferons à échelle significative en 1998*, promet M. Damlamian, *mais pas des tests commerciaux.* » D'autres sont plus volontaristes. Deutsche Telekom, qui a pris 20 % de la firme israélienne VocalTec, pionnière du téléphone sur Internet, réalise une expérience auprès de 1 000 abonnés. Des tests commerciaux sont aussi pratiqués par Finland Telecom et le suédois Tele2. Au Japon, plusieurs sociétés offrent du téléphone international via Internet depuis septembre.

Cela reste encore affaire de spécialistes. « *Il faut un ordinateur, un modem, les logiciels, prendre rendez-vous pour se connecter au même moment* », raconte Claude Olier, PDG de l'opérateur Colt Telecom en France. Mais la technique progresse. Les fabricants d'ordinateurs personnels (PC) promettent le téléphone par Internet comme fonction standard d'ici quelques années.

Des systèmes permettent de s'affranchir des PC comme les « passerelles » téléphone-Internet, ces sortes de commutateurs que l'on joint depuis un poste téléphonique classique.

En attendant, la qualité des communications reste médiocre. Cela tient au fonctionnement d'Internet. Les appels sont codés en une suite de 0 et de 1 et décomposés en paquets qui ne prennent pas tous nécessairement le même chemin. A l'arrivée, il faut du temps pour les recomposer. Pour la voix, cela se traduit par un délai de propagation plus ou moins important, voire des hachures. « *Les Finlandais disent que tant qu'il n'y aura pas une qualité équivalente au téléphone mobile numérique, il n'y aura pas de marché de masse* », souligne Dominique Roux, de l'Autorité française de régulation des télécommunications (ART).

M. Roux estime que, si téléphoner sur Internet s'apparente à « *un gadget* » aujourd'hui, « *cela ne veut pas dire que ce ne sera pas sérieux demain* ». « *Tout tiendra dans le rapport prix-qualité* », répond M. Damlamian. « *Les appels nationaux et internationaux passeront en majorité par Internet dans cinq à dix ans* », pronostiquait, avant l'été, Tom Evslin, alors vice-président d'AT&T. Depuis, M. Evslin a quitté l'opérateur américain pour créer ITXC, qui propose des produits de téléphonie via Internet.

La société américaine Forrester Research prévoit que le marché mondial du téléphone sur Internet passera de 30 millions de dollars (180 millions de francs) en 1997 à 2 milliards de dollars en 2004. Pour mémoire, le marché mondial des services téléphoniques fixes (hors télex, données et téléphonie mobile) avoisinera 435 milliards de dollars en 1997, selon l'Observatoire mondial des systèmes de communication (Omsyc).

ÉLÉMENT PRIX

La société américaine Action Information Services estime, quant à elle, que la téléphonie sur Internet mordra essentiellement sur le téléphone international : elle devrait représenter 4,5 % de ce marché en 2001, qui sera de l'ordre de 77 milliards de dollars. Le téléphone international offre sans conteste des marges de manœuvre. Ses tarifs restent élevés, notamment en raison des reversements entre opérateurs : un exploitant dans un pays donné prélève une taxe, plus ou moins lourde, auprès de ses homologues étrangers pour acheminer sur son territoire les appels qu'ils lui adressent.

« *Internet va remettre en cause les tarifs sur certaines routes internationales* », assure la société américaine Action information services. « *Cela devrait accélérer la moindre prise en compte de la distance comme élément de coût* », concède Michel Bon, le président de France Télécom. Suivant leur ampleur, ces baisses de tarifs pourraient rendre moins intéressante l'utilisation d'Internet. L'élément prix, qui fait la force d'Internet, pourrait aussi pâtir d'un essor de l'utilisation du réseau pour téléphoner. « *Il faudra plus de capacités et il y aura répercussion sur les tarifs* », prévient Didier Pouillot, responsable des analyses industrielles à l'Idate (Institut européen de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe). « *L'économie d'Internet c'est d'utiliser les réseaux lorsqu'ils sont vides, ou presque. Si les tuyaux sont remplis, l'économie change*, explique M. Bon. *C'est comme pour les locations de vacances : début juin est moins cher que mi-juillet. Mais, si plus de monde réserve en juin, les prix montent.* »

Certains prédisent, en conséquence, l'émergence de plusieurs Internet. « *Si le téléphone sur Internet se développe, Internet, réseau ouvert à tous, coopératif, disparaîtra*, note M. Roux. *La disponibilité et la sécurité supposent des réseaux dimensionnés et ceux qui les construiront feront payer.* » Pour M. Olier, « *il y aura probablement plusieurs qualités. Déjà, des opérateurs construisent des réseaux similaires à Internet, offrant la qualité et la sécurité. Avec des prix plus élevés* ».

S'il se développe, le téléphone sur Internet posera aussi un problème réglementaire. Car Internet, assimilé à de la transmission de données, ne relève pas des règles qui régissent le téléphone : pas besoin de licences ni de contribution financière au service universel. L'Europe, dont les lois sur l'ouverture à la concurrence du téléphone, début 1998, n'ont pas intégré le phénomène Internet, devra étudier cette question.

Philippe Le Cœur

La télécopie en ligne de mire

Plus que le téléphone – la voix –, c'est la télécopie, également acheminée sur les réseaux téléphoniques classiques, qui pourrait massivement basculer sur Internet. « *Le risque est là pour les compagnies de téléphone,* assure John Sidgmore, le directeur général de l'opérateur téléphonique américain WorldCom, *car la télécopie représente 50 % du trafic téléphonique international, en minutes de communication* ». Considéré comme l'un des gourous d'Internet, M. Sidgmore est l'ancien patron du fournisseur d'accès à Internet UUnet. « *Avec le courrier électronique sur Internet, les beaux jours du fax sont derrière nous* », confirme Claude Olier, PDG de la filiale française de l'opérateur Colt Telecom. « *Le marché du fax va s'éroder*, reconnaît aussi Jean-Jacques Damlamian, directeur de la branche développement de France Télécom, *mais le fax a un avantage : l'envoi et la réception sont quasi synchrones, ce qui n'est pas assuré avec le courrier électronique.* »

Bruxelles cherche un nouveau cadre réglementaire

Martin Bangemann, commissaire européen chargé de la politique industrielle, a présenté mercredi 3 décembre, avec son collègue Marcelino Oreja, responsable de l'audiovisuel, le Livre vert sur la « convergence » des services et des réseaux que la technologie numérique rend désormais possible. « *Les réglementations actuelles qui traitent séparément le câble, le téléphone et la transmission audiovisuelle sont obsolètes* », affirme M. Bangemann. La Commission soumet trois options à la réflexion des pays membres : la première consiste à appliquer les règlements actuels ; la deuxième privilégie le développement d'une réglementation séparée pour les nouvelles activités ; la troisième option, la plus séduisante pour M. Bangemann, consiste à introduire un nouveau modèle réglementaire couvrant services existants et nouveaux. « *Cette option nécessiterait une définition plus large des services de communication qui supplanterait celles des services audiovisuels et de télécommunications au sein de la réglementation communautaire.* »

Noël Forgeard, prochain « M. Airbus »

PORTRAIT
Cet homme du sérail aéronautique et spatial est un européen convaincu

EN 1998, quand il prendra la tête du consortium européen Airbus – unique candidat pour ce poste, sa désignation devrait intervenir dans quelques jours (*Le Monde* du 5 décembre) – il y aura vingt ans, que Noël Forgeard a fait son entrée dans l'univers aéronautique. En 1978, alors jeune Polytechnicien, sorti dans la « botte » des « Mineurs » à vingt-six ans, M. Forgeard est chargé, entre autres responsabilités, du dossier de l'Airbus, au cabinet du ministre des transports de l'époque, Joël Le Theule. Il s'attèle à résoudre les difficultés liées aux cadences de production du premier avion commercial européen, navigant non sans une certaine habileté entre les écueils et les traquenards de la coopération multinationale. D'apparence fragile, l'homme ressemble à l'acteur Jacques Duby. Ses éclats de rire sont fréquents, une manière comme une autre de s'en tirer par d'aimables pirouettes quand il va buter sur un obstacle. Il faut dépasser cette apparence. S'il semble frêle, s'il pratique la convivialité, s'il est un cavalier émérite, si sa passion de la peinture moderne le rend intarissable, M. Forgeard sait aussi se montrer impatient en affaires. Point n'est besoin de lui expliquer longuement un problème : il l'a souvent compris avant que son interlocuteur ait fini de lui en exposer tous les termes.

Très vite, M. Forgeard est abreuvé de la « potion magique » de l'industrie aérospatiale, qu'elle soit civile ou militaire. Après le cabinet de Joël Le Theule, il appartient à celui de Robert Galley, au ministère des armées en 1980, comme conseiller des affaires industrielles. Après l'accession de la gauche au pouvoir, en 1981, ce néo-gaulliste ne va pas « pantoufler » dans l'armement, parce que des textes de loi le lui interdisent. Il tâte de l'acier, dans une filiale du groupe Usinor, auprès de Raymond Lévy, l'un de ses grands anciens du corps des X-Mines. Il ne renouera avec ses premières amours qu'en 1986, quand Jacques Chirac devient le premier ministre de la première cohabitation. A Matignon, M. Forgeard retrouve des dossiers où il peut donner sa mesure, ceux des affaires industrielles tous azimuts.

En 1987, Jean-Luc Lagardère l'appelle à ses côtés. M. Forgeard est dans sa quarante-et-unième année. En dix ans, il transformera – sous l'aile protectrice de son « patron » – les branches Défense et Espace du groupe Matra en un pôle industriel autonome et puissant. Matra Hautes Technologies, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 27 milliards de francs (pour 20 000 salariés) en 1996 et dont il devient le PDG en 1993.

A ce poste, où il va développer les activités relatives aux systèmes spatiaux, aux armes et missiles, aux télécommunciations et aux logiciels, il noue des rapports avec l'industrie allemande, britannique, italienne, belge et espagnole du secteur, au point de conclure des « partenariats » stratégiques avec GEC Marconi et British aerospace, outre-Manche, et avec DASA, outre-Rhin. Sur le dossier de la privatisation de Thomson-CSF, M. Forgeard représente un *lobby* à lui tout seul, qui se dépense sans compter pour arracher la décision dans les antichambres ministérielles. Il convainc, un temps, Alain Juppé, mais il ne sera guère persuasif, face à Lionel Jospin.

De toutes ses fibres, M. Forgeard *est un adepte de l'Europe, éloquent* et assuré que l'industrie aérospatiale a tout intérêt, pour résister aux assauts des Etats-Unis, à se placer sous cette bannière-là. Militant de la construction européenne, il est obsédé par la perspective de bâtir une industrie européenne du XXIe siècle qui soit, dit-il, « *une force de frappe à l'export* ». Le combat Boeing-Airbus lui offrira la chance de le démontrer.

Jacques Isnard

DÉPÊCHES

■ **HALLA : le douzième conglomérat industriel sud-coréen** a été déclaré insolvable samedi 6 décembre.
■ **P&T : France Télécom et La Poste** relèvent de la loi sur les 35 heures, a indiqué vendredi 5 décembre le secrétaire d'Etat à l'industrie Christian Pierret à la fédération SUD.
■ **ARMSTRONG : le groupe américain de plasturgie** a, vendredi 5 décembre, révisé à la hausse et prolongé jusqu'au 31 décembre son OPA hostile sur le canadien Domco, filiale de Sommer-Allibert.
■ **HAGENUK : le fabricant allemand de téléphones** a demandé sa mise en liquidation judiciaire vendredi 5 décembre. Il pourrait être repris par l'horloger suisse SMH.
■ **CRÉDIT AGRICOLE : la Banque de financement et de trésorerie** (groupe Crédit agricole) a annoncé vendredi 5 décembre l'acquisition de la branche gestion institutionnelle de la Banque de gestion privée (Caisse nationale de Crédit agricole).
■ **REV'VACANCES : le voyagiste français** serait proche du dépôt de bilan, selon *le Quotidien du tourisme*.
■ **GAZ : la CGT** a estimé, vendredi 5 décembre, « *impératif que le gouvernement français refuse* » la directive de libéralisation du marché du gaz, qui sera examinée lundi 8 décembre par les ministres européens.
■ **ITALIE : l'autorité de régulation des télécommunications et de l'audiovisuel** va pouvoir se mettre en place avec la nomination à sa tête, vendredi 5 décembre, du juge Enzo Cheli par le gouvernement italien.





هكذا من الاصل

Les fonds de placement profilés permettent de mesurer le risque pris

Tous les réseaux bancaires se dotent de ces produits, Sicav ou fonds communs, classés en trois catégories : « prudents », « équilibrés » ou « dynamiques ». Mais si les étiquettes se ressemblent, les gestions et, à l'arrivée, les performances ne suivent pas

« DIS-MOI quel est ton profil et je te dirai quelle Sicav acheter... » Partant du principe que tous les épargnants ne sont pas prêts à prendre les mêmes risques, les services de marketing des grands réseaux bancaires ont conçu de nouvelles lignes de produits collectifs (Sicav ou fonds communs de placement) adaptés aux différents grands profils financiers. Ces fonds profilés, puisque c'est d'eux qu'il s'agit, bénéficient d'un engouement commercial évident. Tous les grands réseaux bancaires se sont dotés les uns après les autres de leurs propres gammes de produits.

Les nouvelles enveloppes présentent – de loin – de grandes ressemblances d'un établissement financier à l'autre. Mais tous les gérants n'empruntent pas les mêmes chemins pour atteindre des objectifs avoués très proches. Sur le papier, tous les fonds profilés se ressemblent. Ils présentent des caractéristiques « conceptuelles » identiques. Ils offrent le choix aux épargnants entre trois niveaux de risque : prudents, équilibrés et dynamiques. Certains établissements financiers ont apporté des variantes supplémentaires. Aux trois piliers de base ont été ajoutés des fonds profilés éligibles au plan d'épargne en actions (PEA) ou « offensifs ». A la BNP, Stratégis Brio et Stratégis Equilibre,par exemple, peuvent être « logés » dans un PEA.

Les fonds profilés présentent une similitude supplémentaire. Les décisions d'investissement se prennent selon des schémas identiques d'un établissement financier à l'autre. Les « comités de gestion », qui revêtent des appellations diverses et variées (« comité stratégique », « comité d'investissement », « comité économique »), se réunissent en règle générale une fois par mois, ou plus si les circonstances l'exigent (quand les marchés financiers traversent des zones de fortes turbulences). Ils réunissent les économistes, les analystes financiers et les gérants maison. Leur ordre du jour ? Revoir et corriger les répartitions d'actifs des différents fonds profilés pour les semaines à venir en fonction de leurs anticipations sur l'évolution des marchés financiers. Mais les ressemblances s'arrêtent là.

Première différence « technique » : certaines banques ont pris le parti d'investir directement en titres, alors que d'autres fonds profilés sont des « fonds de fonds », c'est-à-dire que leurs actifs sont eux-mêmes investis en parts de Sicav ou de fonds communs de placement sélectionnés. Les portefeuilles des fonds profilés de la BNP ou du Crédit du Nord sont composés de titres. En revanche, ceux de la gamme « Multifonds » de la Barclays ou ceux de la Société Générale sont des « fonds de fonds ».

GRILLES TYPES

L'architecture extérieure des fonds profilés obéit à des canons identiques d'un réseau bancaire à l'autre. Chaque produit est gratifié d'un portefeuille de référence. La grille type des fonds profilés de la Société générale, par exemple, se présente de la façon suivante : 34 % maximum d'actions et 66 % minimum de monétaires et d'obligations pour Sélect Défensif, le fonds « prudent », 40 % à 60 % de monétaires et d'obligations et 40 % à 60 % d'actions pour Sélect Equilibre, le fonds... « équilibré », jusqu'à 100 % d'actions pour Sélect Dynamique, le fonds... « dynamique ».

A l'intérieur de la grille type, le gérant s'autorise des variations personnelles. Au gré de la conjoncture, les fonds profilés gèrent des proportions mouvantes d'actions, d'obligations et de titres monétaires dans le respect des limites fixées dans le contrat. A la fin du mois de septembre, le portefeuille de Sélect Equilibre (pour ne prendre que cet exemple) était composé de 29 % d'actions françaises, de 27 % d'actions internationales, de 7 % de monétaires, de 13 % d'obligations internationales et de 24 % d'obligations françaises. Au Crédit du Nord, le curseur oscille autour d'une position « neutre » et se déplace d'une position « minimum » à une position « maximum ». *« Si nous n'avons aucune anticipation, nous restons sur neutre »*, explique Isabelle Cohen Solal, gérante actions internationales et coordinatrice de la gamme de fonds profilés du Crédit du Nord. *« Si nous avons une anticipation positive, nous dépassons la position neutre. Quand nous sommes très positifs sur un marché, nous le surpondérons »*, ajoute-t-elle. Le pilotage des fonds profilés de la Société générale suit les mêmes règles. *« Une fois que les bornes ont été fixées, la répartition exacte évolue en fonction des anticipations de marché »*, indique Jean-Marc Vallas, directeur du marketing de Société générale Asset Management.

D'une banque à l'autre, les grilles types ne se recoupent pas entièrement. Les degrés de risques ne sont pas toujours comparables. Certains fonds prudents sont plus prudents que d'autres. Et certains fonds dynamiques sont plus dynamiques que d'autres. Le fonds prudent Etoile Patrimoine Prudence du Crédit du Nord n'est en tout état de cause jamais investi à plus de 20 % en actions, alors que son alter ego Sélect Défensif de la Société générale ne s'interdit pas de « monter » jusqu'à 34 % d'actions.

ÉCARTS ET PARTIS PRIS

Certains établissements financiers ne cherchent pas à se singulariser. Au contraire, ils sont animés par le souci commercial de se couler dans un moule commun. Le fonds prudent de la BNP, Stratégis Sérénité s'autorisait jusqu'à présent à être investi jusqu'à 30 % en actions. *« Nous étions plutôt à 20 % en début d'année et nous allons redescendre à 15 % d'ici à la fin de l'année pour nous situer dans le même univers que celui des produits concurrents »*, indique François-Xavier Chevallier, directeur de la stratégie à BNP Gestions. Et il ajoute : *« Dans la catégorie des fonds prudents, la norme est de 15 % d'actions chez nos concurrents. Il vaut mieux comparer des choses comparables. »*

Les écarts de performance d'une gamme à l'autre sont le reflet évident des partis pris et des marges de manœuvre à la disposition des différents gérants. Les performances (telles qu'elles ressortent des calculs effectués selon les coupons réinvestis par EuroPerformance) peuvent aller du simple au double pour la même période. Quand Stratégis Sérénité, le fonds prudent de la BNP, progresse de 7,03 % du 31 décembre 1996 au 24 octobre 1997, Sélect Défensif, son homologue de la Société générale, ne progresse que de 5,81 % et Etoile Patrimoine Prudence, la version prudente du Crédit du Nord, ne gagne que 2,84 %.

Dans la catégorie équilibrée, les écarts empruntent les mêmes ordres de grandeur. Au cours de la même période, c'est-à-dire avant les fortes turbulences de la fin du mois d'octobre, Etoile Patrimoine Equilibre, le fonds équilibré du Crédit du Nord, a gagné 4,'4 %, Stratégis Harmonie de la BNP 12,12 % et Sélect Equilibre de la Société générale 13,98 %.

Enfin, dans la catégorie dynamique, les différences de performances sont, là encore, à l'avenant. Toujours du début de l'année au 24 octobre, Etoile Patrimoine Dynamique du Crédit du Nord a progressé de 8,27 %, Stratégis Dynamique de la BNP a gagné 14,55 % et Sélect Dynamique de la Société générale a engrangé 19,60 %. Les étiquettes se ressemblent. Mais les gestions et, à l'arrivée, les performances ne se suivent pas.

Michel Turin

Un grand succès commercial

LES FONDS profilés constituent l'invention commerciale la plus récente et apparemment la plus efficace des services de marketing des grands réseaux bancaires. En optant pour un « profil » plutôt que pour un autre, les souscripteurs oublient qu'ils achètent des actions ou des obligations et surmontent de la sorte leur aversion rampante pour le risque inhérent aux placements en valeurs mobilières et pour la Bourse. Le nouvel habillage sémantique (les fonds profilés ne sont rien d'autre que les anciens fonds diversifiés) a parfaitement fonctionné.

Il y a deux ans, on ne dénombrait pas plus d'une vingtaine de ces fonds et leurs encours ne dépassaient pas 5 milliards de francs d'après EuroPerformance, société spécialisée dans la mesure des performances des sicav et des fonds communs de placement. Un an plus tard, leur nombre avait plus que doublé (on en comptait 44) et leurs actifs avaient été multipliés par quatre (ils s'élevaient à 20 milliards de francs).

Depuis, les fonds profilés n'ont fait que croître et embellir. A la fin du mois de septembre, il y en avait 72. Leurs encours atteignaient à la même date 48 milliards de francs. A eux seuls, ils représentaient 10 % des encours des sicav et des fonds communs de placement actions et diversifiés.

Le Crédit du Nord avait été la première banque à réseau à lancer des fonds profilés en octobre 1995. Ils sont maintenant commercialisés par une vingtaine d'établissements financiers. *« Depuis le début de l'année, les fonds profilés ont recueilli plus de 40 % des nouvelles souscriptions effectuées sur des sicav ou des fonds communs de placement actions ou diversifiés »*, constate Baudoin de Brie, président d'EuroPerformance.

Attention tout de même, la mise minimale exigée par les établissements lors de la première souscription s'élève souvent à 50 000 francs ou 100 000 francs.

M. T.

Plus-values mobilières : comment réduire votre impôt

Les plus-values sur valeurs mobilières sont imposables dès lors que le montant des ventes réalisées dans le courant de l'année dépasse le seuil de cession fixé à 100 000 francs en 1997. En effet, les gains réalisés sur les sicav et fonds communs de placement investis en produits de taux d'intérêt (obligations, titres de créances...) qui capitalisent leurs revenus ne bénéficient pas de ce régime puisque les gains sont imposables dès le premier franc de cession. En deçà de 100 000 francs, les gains réalisés restent exonérés. Conséquence : si vos cessions de valeurs mobilières – y compris celles de part de sicav et de FCP de taux capitalisant leurs revenus – sont restées inférieures à 100 000 francs en 1997, vous avez intérêt à utiliser la marge de manœuvre qui vous reste pour vendre les titres sur lesquels vous réalisez les plus fortes plus-values. Quitte à racheter ensuite ces valeurs si votre intention est de les conserver. Vous réaliserez ainsi ce que les professionnels appellent un « vendu-acheté ».



FISCALITÉ

Avantage de cette opération : les plus-values latentes sur les titres cédés auront été purgées. Lors de la revente, la plus-value imposable sera donc plus faible, ce qui réduira la facture fiscale. La réduction à 50 000 francs du seuil de cession à partir de 1998 renforce l'intérêt de cette opération, puisqu'il sera plus difficile d'échapper à l'impôt l'an prochain. Négociez cependant les frais de transaction pour que le courtage ne vous soit appliqué qu'une seule fois lors de cet « aller-retour ».

Si vous avez déjà dépassé le seuil de cession pour 1997, l'ensemble des plus-values réalisées sera imposable. Toutefois, vous pourrez réduire votre impôt en vendant les titres sur lesquels vous enregistrez d'importantes moins-values. Quitte, là encore, à les racheter immédiatement en négociant les frais si vous entendez les conserver.

Avantage : les moins-values constatées lors de la cession viendront s'imputer sur les plus-values imposables, l'excédent sera reportable sur les plus-values réalisées au cours des cinq années suivantes. Mais attention ! Pour que ces moins-values soient imputables, le seuil de cession doit avoir été franchi l'année où elles ont été constatées.

Laurent Edelmann

Les prêts à taux variable perdent de leur intérêt

Le taux des crédits immobiliers va-t-il repartir à la hausse ? Cette question, beaucoup de particuliers sur le point de conclure une affaire immobilière sont en train de se la poser. A juste titre, puisque un demi-point d'écart sur un emprunt d'une durée de quinze ans fera varier la charge de remboursement de plusieurs dizaines de milliers de francs.


IMMOBILIER

Voici quelques semaines, la plupart des experts estimaient que le récent relèvement des taux courts – qui pilotent les conditions des prêts à taux variable – était un premier pas et que les taux longs – qui servent de référence aux prêts classiques – remonteraient aussi. Ces mêmes experts estiment maintenant qu'une baisse du loyer de l'argent n'est pas exclue l'an prochain, car les banques centrales devront peut-être stimuler une croissance européenne affaiblie par la récente crise asiatique. A quel saint se vouer ?

Le principe des prêts à taux variable est d'indexer l'évolution des mensualités de remboursement sur l'évolution d'un indice de référence, généralement le TIOP (taux interbancaire offert à Paris). Pour les banques, le principe est intéressant puisqu'il permet de transférer le risque de taux sur l'emprunteur qui subira tous les aléas de la conjoncture. Et c'est justement là que le bât blesse, puisque les taux courts, qui tournent actuellement autour de 3,30 %, ont maintenant plus de chance de monter que de baisser sur le moyen terme. En résumé, la fenêtre durant laquelle ces formules ont pu être séduisantes s'est refermée, et ceux qui y souscrivent à contre-temps s'en mordront les doigts un jour ou l'autre.

Afin d'attirer le chaland, de nombreux établissements jouent sur une communication ambiguë. Ils annoncent des taux d'appel aguichants mais oublient de signaler que ceux-ci s'adressent uniquement aux emprunteurs disposant d'un apport initial élevé (30 % et plus). Les particuliers moins fortunés ont donc intérêt à vérifier à quoi ils peuvent effectivement prétendre, avant de tomber dans les filets d'une enseigne au marketing ravageur. Conseil : si les conditions d'une formule à taux variable ne sont pas inférieures de 1,5 % à celles d'un prêt à taux fixe, autant passer son chemin, la prime de risque offerte étant trop faible.

Ceux qui souhaiteraient coûte que coûte contracter un prêt à taux variable auront avantage à choisir un prêt « plafonné ». Celui-ci instaure une limite à la hausse qui ne pourra pas être franchie, même si le loyer de l'argent se met à flamber, comme à la fin des années 80.

Arnaud de Fréminville

DÉPÊCHES

■ **SICAV : l'encours des sicav françaises, toutes catégories confondues, a progressé de 1,16 % en novembre** par rapport à octobre (1 560 milliards de francs), selon les statistiques mensuelles de la base de données spécialisée Fininfo. Fininfo a modifié ses statistiques, l'encours total du mois de novembre ne prenant plus en compte que l'ensemble des sicav ouvertes au public et non plus un certain nombre de sicav dédiées (réservées à certains porteurs). En octobre, l'encours s'établissait à 1 588 milliards de francs. La hausse en novembre est due aux souscriptions réalisées par les sicav monétaires (+ 11 milliards de francs) et à la performance des autres marchés (actions et diversifiées). Fininfo relève la continuation de la chute de 10 % de l'encours des sicav Asie/Pacifique.

■ **ÉPARGNE salariale : la COB (Commission des opérations de Bourse) publie un Livret de l'épargnant salarié** destiné à informer les salariés sur les mécanismes et les possibilités qui leur sont offertes dans ce domaine. Rédigé sous forme de questions-réponses, ce livret explique comment se constituer une épargne salariale avec le fonctionnement de la participation et de l'intéressement, le mécanisme du plan d'épargne d'entreprise, le fonctionnement des fonds communs de placement d'entreprise. Diffusé à 5 000 exemplaires, ce livret sera disponible sur demande à la COB, qui propose aussi de le fournir sur disquette ou par téléchargement sur son site Internet (http : //www. cob. fr).

■ **MARCHÉ DE l'ART : la vente aux enchères de tableaux de maîtres anciens**, dont certains appartenant à la collection Henle, a atteint, mercredi 3 et jeudi 4 décembre, un record historique de près de 31 millions de livres (305 millions de francs) chez Sotheby's à Londres. La collection Henle était l'une des plus importantes collections privées de tableaux de maîtres hollandais et flamands, propriété d'un magnat de l'acier allemand et son épouse, Gunter et Anne Liese Henle.

■ **LONDRES : haut lieu des grandes ventes de toiles de maîtres, premier marché de l'art en Europe**, Londres s'inquiète pour sa suprématie, menacée selon les Britanniques par un projet de la Commission de Bruxelles qui l'obligerait à augmenter les taxes sur l'art contemporain.

■ **OR : le métal jaune a touché cette semaine ces plus bas niveaux** en douze ans et demi sous la pression de la désaffection des investisseurs, de plus en plus inquiets par les perspectives de ventes massives de la part de banques centrales. L'once d'or est tombée largement sous les 290 dollars.

REVUE DES ACTIONS

ÉNERGIE

	05-12-97	Diff.
Coflexip	626	+7,37
Elf Aquitaine	681	−0,58
Esso	489,80	+3,17
Total	614	−0,96
Elyo	—	—

PRODUITS DE BASE

	05-12-97	Diff.
Air Liquide	927	−0,21
Eramet	221	−5,91
Gascogne (B)	470	—
Metaleurop	59,40	−3,41
Pechiney	237	+2,24
Rhone Poulenc A	266,50	+0,47
Rochette (La)	27,40	+9,60
Usinor	91,90	−0,96
Vallourec	376,50	+5,55
CFF.(Ferrailles)	430	−1,60
Oxyg.Ext-Orient	3855	−5

CONSTRUCTION

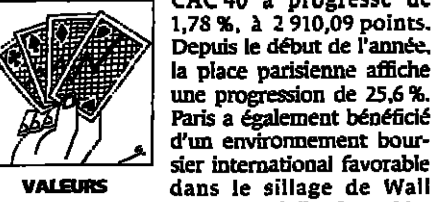
	05-12-97	Diff.
Bouygues	664	+11,22
Ciments Francais	240	−2,24
Colas	876	+4,91
Eiffage	248,80	−3,15
Groupe GTM	388	−0,51
Imetal	700	—
Lafarge	383,50	−1,66
Lapeyre	356	+5,29
Saint-Gobain	827	+3,11
SGE	147	+2,36
Vicat	500	—

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	05-12-97	Diff.
Alcatel Alsthom	747	+0,94
Bull#	64,80	−3,06
Carbone Lorraine	1625	+2,32
CS Signaux(CSEE)	182,10	+3,46
Dassault-Aviation	1370	+11,02
Dassault Electro	617	+10,17
De Dietrich	278,50	+0,35
Fives-Lille	349	−3,85
Intertechnique	1310	+0,84
Legrand	1166	+3,64
Legris indust.	210,80	+4,61
Sagem SA	2640	−0,71
Sat	1665	+1,77
Schneider SA	336,20	+6,39
SFIM	1000	−2,91
Sidel	350	+4,25
Thomson-CSF	165,20	−3,27
Zodiac ex.dt divid	1369	+11,57
CNIM CA#	163,90	−3,87
Faiveley #	193	+0,52
Gebo Industries #	731	+4,42
GFI Industries #	1100	+12,24
HIT Ly #	515	−0,38
Manitou #	741	+3,63
Mecatherm #	253,90	+8,04
NSC Groupe Ny	800	−0,62
Radiall #	660	+6,10
Sediver	126	−3,56

Un marché de mauvaises rumeurs

LES VÉRITABLES opérations de restructurations financières ou, au pire, les rumeurs ont redonné un coup de fouet aux valeurs françaises, qui avaient plutôt marqué le pas huit jours auparavant. En cinq séances, l'indice CAC 40 a progressé de 1,78 %, à 2 910,09 points. Depuis le début de l'année, la place parisienne affiche une progression de 25,6 %. Paris a également bénéficié d'un environnement boursier international favorable dans le sillage de Wall Street, ainsi que d'un cours du dollar favorable.



VALEURS

L'annonce d'une meilleure tenue du marché automobile français au mois de novembre, avec une hausse de 7 % – la première en un an –, a donné de l'élan aux valeurs du secteur. Renault, dont les immatriculations ont progressé de 9,4 %, s'est apprécié de 7,2 %, à 177,20 francs, en cinq séances, et Peugeot, sur la même période, a gagné 5,4 %, à 703 francs. Les équipementiers ont également profité de cette embellie. Valeo termine ainsi la période à 419,10 francs, en hausse de 7,35 % sur son cours du 28 novembre. Dans un entretien au quotidien économique *L'Agefi*, Noël Goutard, PDG du groupe, a annoncé qu'il pourrait porter à environ 30 % de son résultat le dividende distribué à ses actionnaires. « *Nous avions limité le taux de distribution entre 15 % et 17 % dans le passé, mais il est vraisemblable que nous portons cette proportion aux environs de 30 % de notre résultat* », a-t-il déclaré. Les spécialistes jugent toutefois prématuré de parler de retournement du marché.

L'augmentation des quotas de l'OPEP et la baisse du prix du pétrole ont pesé sur les valeurs pétrolières en début de semaine. Mais le raffermissement des cours du brut observé vers la fin de la semaine leur a permis de rebondir légèrement. Elf Aquitaine n'a gagné que 0,59 %, à 685 francs. Total s'appréciait de 0,98 %, à 620 francs.

LE CRÉDIT FONCIER SUSPENDU

La SCOR termine la semaine sur un bond de 19,73 %, à 304 francs, son plus haut niveau de l'année. Selon les opérateurs, une rumeur faisait état de son possible rachat, sur la base de 330 francs par titre, par le réassureur allemand Munich Ré. En novembre, Hans-Jürgen Schinzler, président du groupe allemand, avait indiqué qu'il souhaitait grandir en France par croissance externe.

Accor a gagné 3,05 %, à 1 150 francs. A la fin de la semaine passée, on faisait état d'un possible intérêt manifesté par l'américain Asher Edelman pour le groupe. Mais ce dernier a fait savoir que ni lui ni Edelman Companies ne détenaient ou n'avaient détenu une participation dans Accor et n'avaient l'intention de lancer une OPA sur ce groupe.

Le titre du Crédit foncier, suspendu vendredi, en début de séance, pour tenter de mettre fin à la spéculation qui l'entoure depuis la semaine dernière sur des rumeurs de reprise, a terminé la semaine à 90 francs. En cinq séances, l'action s'est appréciée de 25 %. Elle avait déjà gagné 13,2 % la semaine précédente. La spéculation s'appuie sur des déclarations faites lors d'un comité central d'entreprise, le 27 novembre, selon lesquelles plusieurs offres de reprise auraient été présentées.

Paribas est resté très demandé tout au long de la semaine en raison de l'offre publique d'échange simplifié (OPE) lancée sur ses filiales Compagnie bancaire et Cetelem. L'offre a été jugée recevable, mardi 2 décembre, par le Conseil des marchés financiers (CMF). Paribas, que la société de Bourse SGE Delahaye a fait entrer dans sa liste de valeurs recommandées au détriment de la BNP, a gagné 4,22 %, à 444,50 francs. Cetelem et Compagnie bancaire ont respectivement gagné 3,17 %, à 782 francs, et 3,74 %, à 915 francs. La BNP n'a pas pâti de sa sortie de la liste de SGE Delahaye : le titre s'est adjugé 4,79 %, à 301,80 francs.

François Bostnavaron

AUTOMOBILE

	05-12-97	Diff.
Bertrand Faure	400,50	−0,37
Labinal	1550	+4,30
Michelin	334,10	+5,06
Peugeot	703	+5,39
Plastic Omn.(Ly)	688	+9,55
Renault	177,20	+7,19
Sommer-Allibert	189,80	—
Valeo	419,10	+7,35
Ecia	951	+3,48
Sylea	592	+13,27

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION

	05-12-97	Diff.
BIC	432,10	+5,46
Chargeurs	340	−2,82
Clarins	480,50	+7,73
Deveaux(Ly)#	667	−4,71
DMC (Dollfus Mi)	109,50	+7,56
Essilor Intl	1729	+5,08
Hachette Fili.Med.	1200	+3,62
L'Oreal	2308	+2,12
Moulinex #	140	−1,26
Salomon (Ly)	516	+0,39
Sanofi	606	+2,53
S.E.B.	815	+5,84
Skis Rossignol	117	+16,33
Strafor Facom	372	+2
Synthelabo	780	+4
Arkopharma#	303,90	+0,62
Boiron#(Ly)	329	+5,65
Devanlay	595	—
Gautier France #	263	+6,82
Guerbet	208	−0,95
Hermes internat.1#	426,10	+2,13
Info Realite #	212,90	+2,85
Pochet	665	+10,83
Reynolds	336	—
Robertet #	1050	−3,22
Smoby (Ly)#	528	−1,30
Virbac	433	+4,08

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

	05-12-97	Diff.
Bongrain	2510	+1,61
Danone	988	+4,88
Eridania Beghin	950	+3,48
Fromageries Bel	4449	+5,92
LVMH Moet Hen.	1025	+0,68
Pernod-Ricard	326	+8,66
Remy Cointreau	93,85	−0,05
SEITA	229	+9,09
Brioche Pasq.(Ns)#	656	+13,49
L.D.C.	968	+1,46

DISTRIBUTION

	05-12-97	Diff.
Bazar Hot. Ville	519	−4,59
Carrefour	3020	+4,40
Casino Guichard	338	+3,36
Castorama Dub.(Li)	729	+3,25
Comptoirs Mod.	2880	−0,12
Damart	3760	+4,29
Galeries Lafayette	2700	+3,46
Groupe Andre S.A.	605	+3,21
Guilbert	853	+4,79
Guyenne Gascogne	1935	+4,40
Pinault-Print.Red.	3121	+3,34
Primagaz	491	+8,04
Promodes	2285	+6,28
Rexel	1838	+5,20
Monoprix	300	[illegible]
But S.A.	274	−2,14
Grandoptic.Photo #	1003	+1,55
IMS(Int.MetalSer)#	71,65	−3,12
Manutan	485	+12,26
Rallye(Cathiard)Ly	280	+13,11
Rubis #	128,10	−8,38

AUTRES SERVICES

	05-12-97	Diff.
Accor	1150	+3,04
Atos (ex.Axime) CA	788	+0,51
BIS	490	[illegible]
Canal +	1008	+1,85
Cap Gemini	522	+3,77
Cipe France Ly #	175	+8,16
Club Mediterranee	443,50	−8,28
Dassault Systemes	185	+17,83
Eaux (Gle des)	795	+1,92
Euro Disney	7,45	−5,09
Europe 1	1110	−1,42
Eurotunnel	6,30	−5,98
Gaumont #	392,50	−0,58
Havas	415	+7,68
Havas Advertising	755	+2,72
Infogrames Enter.	900	+5,20
NRJ #	870	+14,92
Pathe	1155	+1,49
Publicis #	498	+0,59
S.I.T.A	1113	+9,82
Sodexho Alliance	3385	+7,56
Spir Communic. #	376,50	+6,61
Suez Lyon.des Eaux	644	+3,41
Technip	627	+2,45
Degremont	500	[illegible]
G.T.I (Transport)	167	+4,51
Louvre #	306	+1,29
Altran Techno. #	1845	+9,37
Assystem #	195	−5,23
Fraikin 2#	328	−2,18
Groupe Partouche #	363	+1,49
M6-Metropole TV	594	+1,31
Norbert Dentres.#	700	+39,70
Sogeparc (Fin)	400	+5,54
TF1	592	+13,62

IMMOBILIER

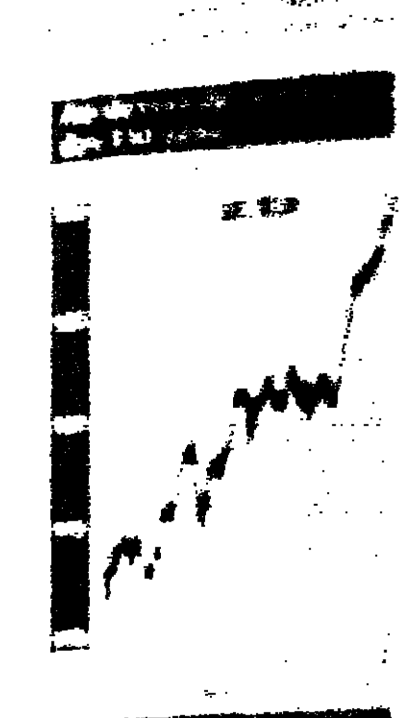
	05-12-97	Diff.
Bail Investis.	805	+1,82
Finextel	108	+1,49
G.F.C.	525	+8,96
Immeubl.France	356,70	+1,33
Klepierre	779	+0,64
Rue Imperiale(Ly)	5110	+1,35
Sefimeg CA	323	−2,04
Silic CA	807	+2,80
Simco	420,90	+8,21
UIF	398,50	−2,92
Unibail	568	—
Fonciere (Cie)	585	—
Fonciere Euris	262	−1,50
Fonc. Lyonnaise #	707	+1
Foncina #	502	−0,19
Imm.Plaine Monc.	182	+6,12
Im.Marseillaise	7450	+1,63
Frankoparis #	72,50	−2,29
Immob.Batibail Ny#	244,90	+0,16
Immob.Hotel. #	20	−2,43

SERVICES FINANCIERS

	05-12-97	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	333,50	−0,74
Axa	447,20	+4,38
Bancaire (Cie)	915	+3,74
B.N.P.	301,80	+4,79
C.C.F.	389	+11,17
Cetelem	782	+3,16
CPR	498,70	+6,78
Cred.Fon.France	90	+25
Credit Lyonnais CI	274	+10,48
Cred.Nat.Natexis	346,90	+1,30
Dexia France	668	+8,97
GAN ex.dt sous.	132,90	−4,04
Interbail	169,10	+3,86
Locindus	758	+0,13
Paribas	444,50	+4,22
SCOR	304	+19,73
Selectibanque	66,80	+0,30
Societe Generale	806	+3,86
Sophia	234	+2,63
UIS	203,60	−0,63
Union Assur.Fdal	690	−3,22
Via Banque	167	−0,59
Worms & Cie	446	−2,72
France S.A	1130	+0,89
Immobanque	600	−0,16
UFB Locabail	500	−1,38
Cardif SA	962	+5,99
C.A. Paris IDF	740	3,20
Factorem	659	—
Fructivie	626	+0,16
I.C.C.	141	+1,43
Union Fin.France	569	−0,17

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

	05-12-97	Diff.
Bollore Techno.	792	−3,88
Cerus Europ.Reun	32,75	+0,46
CGIP	2023	+5,30
Christian Dior	624	+7,03
Dynaction	155	—
Eurafrance	2349	−1,30
Fimalac SA	455	−2,94
Gaz et Eaux	2479	−0,44
Lagardere	181,40	+6,70
Lebon	—	—
Marine Wendel	697	+2,95
Nord-Est	118,10	−4,98
Salvepar (Ny)	449	+2,84
Albatros Invest	145	—
Burelle (Ly)	300	+1,72
Carbonique	10900	+0,92
Centenaire Blanzy	328	−6,79
F.F.P. (Ny)	242,50	+1,08
Finaxa	350	—
Francarep	271	−3,21
Sabeton (Ly)	660	−0,75
Finatis(ex.Locain)	200	−0,49
Montaignes P.Gest.	2000	—
Siparex (Ly) #	117	+0,86



LES PERFORMANCES DES SICAV MONÉTAIRES

FININFO http://www.fininfo.fr

(*Les premières et les dernières de chaque catégorie*) le 28 novembre

SICAV MONÉTAIRES FRANCS

Performance moyenne sur 3 mois : 0,72 %, sur 1 an : 2,86 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 3 mois	Rang	Perf. % 1 an	Valeur liquid.
Vercors	CDC GEST	1	1,15	2	3,59	119472,25
CIC Trésorerie Plus (D)	CIC PARI	2	1	50	3,23	1344,18
CIC Trésorerie Plus (C)	CIC PARI	3	1	49	3,23	1388,11
CDC Arbitrages	CDC GEST	4	0,98	4	3,50	108098,89
Fimacourt Première	FIMAGEST	5	0,95	116	3,04	18882,16
La Henin Pibor (D)	LA HENIN	6	0,95	118	3,04	18290,80
La Henin Pibor (C)	LA HENIN	7	0,95	117	3,04	19047,78
CPR Mobidiv	CPRGESTI	8	0,93	1	3,86	95745,89
Atlas Court Terme	ATLAS	9	0,90	15	3,37	158,95
Ecureuil Expansion	ECUREUIL	10	0,87	3	3,50	83973,35
Valcomex Pibor Gestion	B NATEXI	11	0,87	71	3,17	181798,82
Natwest Jour	NATWEST	12	0,86	10	3,39	1794,27
ABF-MJ	ABF	13	0,86	16	3,36	1864,05
Union Plus	CIC BUE	14	0,85	7	3,41	184434,28
Orsay Sécurité	ORSAY	15	0,85	9	3,40	10640,84
BFT Sécurité 2	BFT	16	0,85	17	3,36	1917,50
Iéna Performance 3	BFT	17	0,85	5	3,46	12598,08
GP Cash	SMC	18	0,84	13	3,38	150445,75
BTP Trésorerie	B BTP	19	0,84	8	3,41	47293,34
Fimatrésorerie	FIMAGEST	20	0,84	20	3,34	18722,35
Placements Monétaire	NSM	21	0,84	14	3,37	1134465,05
Absolu Véga	VEGA FIN	22	0,84	11	3,38	12116,10
BFT Sécurité Première	BFT	23	0,84	19	3,35	1805,77
Sanpaolo Institutions	SANPAOLO	24	0,84	21	3,34	10999,66
DB Cash	DEUTSCHB	25	0,84	18	3,35	16991,94
CDC Monétaire	CDC GEST	26	0,84	27	3,32	19263,79
CPR Cash	CPRGESTI	27	0,84	29	3,32	99450,25
Centrale Monétaire	CCR	28	0,84	23	3,33	25132,09
Valcomex Sécurité Jour	B NATEXI	29	0,84	28	3,32	190559,51
Diadème Jour	L.B.	30	0,83	25	3,33	3302999,34
BIP Court Terme	BIP	31	0,83	24	3,33	119664,52
Citi-Monétaire Plus	CITIBANK	32	0,83	26	3,33	111383,31
Centrale Première	CCR	33	0,83	12	3,38	7157,45
Ecofi-Cash	ECOFI FI	34	0,83	30	3,32	281010,15
Phénix Sécurité (D)	PHENIX	35	0,83	63	3,19	7417,17
Phénix Sécurité (C)	PHENIX	36	0,83	62	3,19	8195,43
Véga Sécurité	VEGA FIN	37	0,83	32	3,30	18382,36
Statère	BGP	38	0,82	33	3,28	21750,01
Primacic	CIC PARI	39	0,82	22	3,33	1281240,95
AGF Sécurité	AGF	40	0,82	52	3,22	11251,58
Midland Trésorerie	MIDLAND	41	0,82	38	3,27	93219,64
Valunion	CIC BUE	42	0,82	39	3,27	50468,64
Natwest Court Terme	NATWEST	43	0,82	6	3,45	1929,80
Real Monétaire	SOFIDEP	44	0,82	44	3,25	1067,49
Arcade	BIMP	45	0,82	40	3,27	1569715,63
CNP Assur-Monét	CDC GEST	46	0,82	45	3,25	17057,62
Indosuez Europibor	INDOSUEZ	47	0,82	31	3,31	99154,92
Trésorys	SOGEPOST	48	0,82	65	3,19	270232,06
Fimasécurite (D)	FIMAGEST	49	0,82	43	3,26	1108,91
Fimasécurite (C)	FIMAGEST	50	0,81	42	3,26	1281,78
Placements Trésorerie	NSM	51	0,81	48	3,24	1383216,46
Monéterme	B PARIBA	52	0,81	53	3,22	105605,19
Monéplus	SG	53	0,81	34	3,28	105666,18
Monéprime (C)	B PARIBA	54	0,81	66	3,18	160097,13
Monéprime (D)	B PARIBA	55	0,81	67	3,18	153976,45
Alfi Tiop	ALFI GES	56	0,81	35	3,28	93300,13
Pension TMP -3/32	GERER CO	57	0,81	55	3,21	889291,45
Multival (D)	CFCM NOR	58	0,81	37	3,28	19952,32
Multival (C)	CFCM NOR	59	0,81	36	3,28	20535,22
Natwest Institutionnels	NATWEST	60	0,81	51	3,22	569686,23
Moné-Tiop	B PARIBA	61	0,80	46	3,24	556095,78
Valeurs Monétaires	DEMACHY	62	0,80	61	3,20	232065
Orsay Jour	ORSAY	63	0,80	56	3,21	1925,65
JJ Centre	CFCM CEN	64	0,80	54	3,21	353934,32
CPR Mobiterme	CPRGESTI	65	0,80	57	3,21	19832,29
Invesco Trésorerie	INVESCO	66	0,80	—	—	1028,67
EFI-Performance	CCCC	67	0,80	60	3,20	2077,59
AGF Monétaire	AGF	68	0,80	74	3,16	1032,41
Entreprise Court Terme	B PARIBA	69	0,79	88	3,10	326368,01
BTP Monécourt	B BTP	70	0,79	58	3,21	19758,55
Partner Régularité	LA MONDI	71	0,79	83	3,12	926,45
Boréal	CDC GEST	72	0,79	70	3,17	8531,90
Option Sécurité	BRED	73	0,79	59	3,20	195621,97
AXA Court Terme (D)	AXA	74	0,79	68	3,18	10635,91
AXA Court Terme (C)	AXA	75	0,79	69	3,18	11033,96
Cardif Trésorerie	CARDIF	76	0,79	73	3,17	85245,06
Demachy Première	DEMACHY	77	0,79	115	3,04	187867,82
Finord Plus	CDT NORD	78	0,79	64	3,19	949144,95
Austral	CDC GEST	79	0,79	80	3,13	12479,69
Midland Protection	MIDLAND	80	0,79	98	3,06	18830,12
Gestion Investicourt	INDOSUEZ	81	0,78	77	3,14	19115,65
Soprane J	BACOT	82	0,78	78	3,14	48038,25
Mondiale Proteol CT	LA MONDI	83	0,78	72	3,17	7550,92
Entreval Sicav	ENTREPRI	84	0,78	96	3,07	19690
Chateaudun Court Terme	CPRGESTI	85	0,78	90	3,08	96197,66
Institutions Court Terme	B PARIBA	86	0,78	121	3,03	96678,57
Trésoricic	CIC PARI	87	0,78	84	3,12	179911,69
Barclays Institutions	BARCLAYS	88	0,78	75	3,16	770737,22
Saint-Honore Sécurité	CF ROTHS	89	0,78	85	3,12	198820,95
VIA Court Terme (D)	VIA BANQ	90	0,78	92	3,08	4788,97
VIA Court Terme (C)	VIA BANQ	90	0,78	92	3,08	4788,97
Sequin	BGP	92	0,78	79	3,13	46570,93
Gestion Pibor	INDOSUEZ	93	0,77	87	3,10	20210,86
Placement M (D)	SMC	94	0,77	114	3,04	21308,16
Placement M (C)	SMC	95	0,77	113	3,04	22866,38
Escaval	ESCOMPTE	96	0,77	86	3,10	125525,39
Fimagarantie	FIMAGEST	97	0,77	81	3,13	19294,40
Federal Trésorerie	FEDFIN	98	0,77	82	3,12	10315,12
Stratège	CCF	99	0,77	91	3,08	29942,93
Monéden	BRED	100	0,77	95	3,07	93571,81
Citi-Valor (D)	CITIBANK	267	0,63	269	2,51	18448,19
CM Epargne J (D)	CDT MUTU	268	0,63	278	2,49	20019,24
Latitude (C)	SOGEPOST	269	0,63	270	2,51	150,05
Optifinance	CCF	270	0,63	260	2,52	21933,80
SNVB Monétaire (D)	SNVB	271	0,63	277	2,49	8164,68
SNVB Monétaire (C)	SNVB	272	0,63	276	2,49	9266,66
Hervet Plus (C)	HERVET	273	0,63	265	2,52	9119,72
Gestion Oblicourt (D)	INDOSUEZ	274	0,63	247	2,57	399,99
Hervet Plus (D)	HERVET	275	0,63	266	2,52	8452,57
Mone.J (D)	CNCA	276	0,63	234	2,61	11690,23
Moné.J (C)	CNCA	277	0,63	233	2,61	12074,07
Priv'associations (D)	BIMP	278	0,63	286	2,43	37588,44
Priv'associations (C)	BIMP	279	0,63	285	2,44	39215,63
Objectif Première	LAZARD G	280	0,63	267	2,52	19814,60
Moné.Dis	CNCA	281	0,63	244	2,57	10353,92
Placements Sécurité (C)	NSM	282	0,63	259	2,52	92290,11
Placements Sécurité (D)	NSM	283	0,63	258	2,52	83978,90
BRO-Sécurité (D)	BRO	284	0,62	282	2,46	16253,27
BRO-Sécurité (C)	BRO	285	0,62	281	2,46	17612,61
Ouestar Court Terme (C)	CFCM LOI	286	0,62	272	2,50	17691,67
Ouestar Court Terme (D)	CFCM LOI	287	0,62	273	2,50	16420,24
Pyramides Court (D)	VERNES	288	0,62	287	2,48	42487,83
Pyramides Court (C)	VERNES	289	0,62	288	2,48	49412,74
Sécurita	DEMACHY	290	0,61	297	2,38	48331,94
Investsécurité Court Terme D	CFCM MED	291	0,61	289	2,43	3150,32
Investsécurité Court Terme C	CFCM MED	292	0,61	290	2,43	3457,38
Cardif Monétaire (C)	CARDIF	293	0,61	283	2,44	203,69
Cardif Monétaire (D)	CARDIF	294	0,60	284	2,44	193,26
Eficoop Sicav (C)	CCCC	295	0,60	292	2,40	1913,54
Eficoop Sicav (D)	CCCC	296	0,60	291	2,40	1859,09
Ecureuil Monétaire (D)	ECUREUIL	297	0,60	294	2,40	12203,39
Ecureuil Monétaire (C)	ECUREUIL	298	0,60	293	2,40	13165,90
Topcash (D)	CPRGESTI	299	0,60	299	2,37	1655,47
Topcash (C)	CPRGESTI	300	0,60	300	2,37	1703,19
Orsay Court Terme	ORSAY	301	0,59	303	2,33	1578,90
BIP Sécurité (D)	BIP	302	0,59	309	2,31	1966,17
BIP Sécurité (C)	BIP	303	0,59	308	2,31	2139,98
BICS Monétaire (C)	ECOFI FI	304	0,59	306	2,32	1854,34
BICS Monétaire (D)	ECOFI FI	305	0,59	307	2,32	1584,65
Acti Régulière	GERER CO	306	0,58	304	2,33	1996,46
Finord Sécurité (C)	CDT NORD	307	0,58	301	2,34	21603,53
Finord Sécurité (D)	CDT NORD	308	0,58	302	2,34	20081,95
JPM Court Terme	B JOIRE	309	0,58	310	2,30	14282,04
Ecureuil Distrimonetaire	ECUREUIL	310	0,58	305	2,33	10329,75
Lion 20000 (C)	CL	311	0,58	296	2,38	17330,42
Lion 20000 (D)	CL	312	0,58	298	2,38	16214,15
Sicaba	CAIXA DE	313	0,57	314	2,26	24347,13
Uni-Associations	CNCA	314	0,57	295	2,38	121,91
Dryade (C)	BGP	315	0,57	327	2,14	6958,93
Dryade (D)	BGP	316	0,57	328	2,14	6741,66
Sicav Associations	CDC	317	0,57	315	2,25	2445
Ecureuil Trésorerie (C)	ECUREUIL	318	0,56	316	2,25	323,17
Fructi-Associations (C)	GRP BP	319	0,56	318	2,22	46,44
Sécuri-Taux	LEGAL FR	320	0,56	319	2,22	1849,77
Ecureuil Trésorerie (D)	ECUREUIL	321	0,56	317	2,25	310,62
Fructi-Associations (D)	GRP BP	322	0,56	320	2,22	41,23
Crédit Maritime Sécurité (C)	CDT MARI	323	0,56	323	2,17	1737,65
Crédit Maritime Sécurité (D)	CDT MARI	324	0,56	324	2,17	1681,80
Sécuricic (D)	CIC PARI	325	0,56	312	2,30	2174,90
Sécuricic (C)	CIC PARI	326	0,56	311	2,30	2301,75
Provence Court Terme	HOTTINGU	327	0,55	313	2,28	52794,97
SB Sécurité (C)	CIC SB	328	0,55	322	2,19	1636,10
SB Sécurité (D)	CIC SB	329	0,55	321	2,19	1589,88
Natio Monétaire (C)	BNP	330	0,54	326	2,17	5520,90
Natio Monétaire (D)	BNP	331	0,54	325	2,17	5186,80
Leumi Court Terme (D)	CDT MUTU	332	0,54	330	2,13	15300,94
Leumi Court Terme (C)	CDT MUTU	333	0,54	331	2,13	16509,44
Uni-Cash	SANPAOLO	334	0,29	329	2,18	305,81

Légère hausse de la performance et de l'encours des sicav monétaires

LÉGÈRE EMBELLIE sur les sicav monétaires. Du côté de la collecte, la tendance s'est inversée le mois dernier. Si, depuis le début de l'année, l'épargne collectée sur ces produits s'inscrit en baisse de 5,12 %, les sicav monétaires ont enregistré un flux de souscriptions important en novembre : plus de 13 milliards de francs, selon les statistiques de Fininfo.

Au total, l'ancien placement financier préféré des Français continue de représenter environ la moitié de l'argent placé sur l'ensemble des sicav. Les raisons de ce léger sursaut de la collecte sont difficiles à établir. Sans doute la tourmente sur le marché des actions a poussé certains investisseurs à se reporter sur des placements moins risqués. « *Mais ce phénomène est très marginal* », note Muriel Régnier qui gère, avec Hieu N'Guyen, la sicav Natwest Jour. Les meilleures performances des sicav monétaires ne suffisent pas non plus, à elles seules, pour expliquer le redressement dans la collecte. Il faut dire qu'elles restent très modestes. Sur un mois, ces produits ont gagné 0,23 % en moyenne, soit un peu plus de 2,90 % en équivalent annuel.

Dans les prochaines semaines, les performances des sicav monétaires devraient continuer à s'améliorer légèrement. Mais il n'est pas certain que ce mouvement se poursuive longtemps. Tout dépendra, en effet, de l'évolution des taux courts qui déterminent le rendement des sicav monétaires. Or, sur ce sujet, les analyses sont divergentes. Certains gestionnaires pensent que la banque centrale allemande devrait remonter ses taux d'ici janvier 1998. « *A la lumière des principaux indicateurs, la politique monétaire continue d'être accommodante* », estime Denis Flachaire, gérant d'Ecureuil Expansion, une sicav des Caisses d'épargne. Une position difficile à tenir alors que le dollar semble reparti à la hausse notamment contre le mark. En revanche, Pascal Breton qui gère Fimacourt Première de Fimagest pense, comme d'autres responsables de la gestion de sicav monétaires, que « *la hausse des taux est pour le moment stoppée* ».

Ces gérants font remarquer que les conditions économiques sur le Vieux Continent rendent difficiles une hausse des taux. « *La crise en Asie va avoir un impact sur une croissance qui est déjà modeste en Europe. De plus, le problème du chômage en France et en Allemagne reste entier* », souligne Alain Richier, responsable de la gestion de taux chez Natexis Gestion.

Joël Morio

هكذا من الاصل

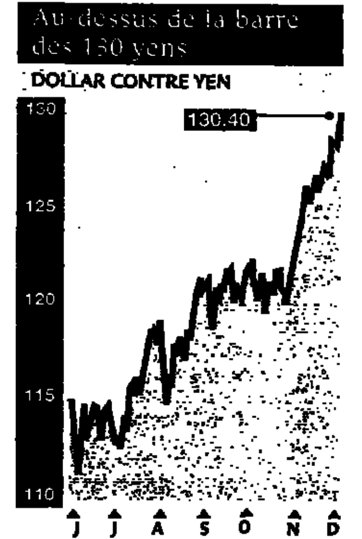
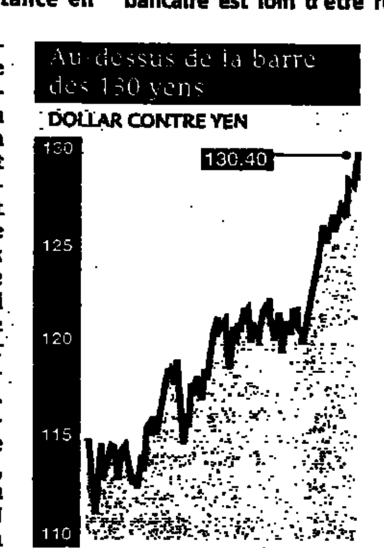
La chute du yen face au dollar s'accélère

La monnaie japonaise est tombée, vendredi 5 décembre, à son plus bas niveau depuis 67 mois vis-à-vis du billet vert. La devise américaine a également profité de l'annonce d'une nouvelle baisse du chômage aux Etats-Unis

En dépit du soulagement provoqué par la signature, cette semaine, d'un accord entre le Fonds monétaire international (FMI) et le gouvernement sud-coréen sur les modalités du plan d'assistance en faveur de Séoul, la tension demeure sur les marchés financiers. En Russie, la situation des finances publiques est très préoccupante. Au Japon, la crise économique et bancaire est loin d'être réglée. Le yen a continué à s'affaiblir cette semaine face au dollar, tombant à son plus bas niveau depuis cinq ans et demi. Le billet vert a aussi bénéficié de l'annonce, vendredi 5 décembre, d'une nouvelle baisse du taux de chômage aux Etats-Unis, à 4,6 %. Les craintes d'un prochain resserrement de la politique monétaire outre-Atlantique ont été ravivées, ce qui a fait trébucher le marché obligataire américain.

L'ANNONCE du plan de sauvetage historique de 57 milliards de dollars du Fonds monétaire international (FMI) en faveur de la Corée du Sud va-t-elle marquer la fin de l'agitation que connaissent les marchés financiers depuis plusieurs mois ? C'est ce qu'espèrent tous les opérateurs. Depuis le début du mois de juillet, les yeux rivés sur les indices des Bourses de Thaïlande, de Hongkong, de Séoul et de Tokyo, ils n'ont cessé de vivre dans l'angoisse d'un krach boursier généralisé et d'une grave défaillance du système bancaire mondial. L'approbation par le gouvernement de Corée du Sud, onzième puissance économique mondiale, des mesures de restructuration économique imposées par le FMI en échange de son aide financière a été pour eux un immense soulagement. Le pire aurait été à craindre si Séoul avait refusé la cure d'austérité du FMI.

Pour autant, plusieurs zones d'incertitudes et d'inquiétudes subsistent aujourd'hui. La première se trouve en Russie, où la situation financière continue à se dégrader. Victime de la défiance généralisée des investisseurs internationaux à l'égard des pays en voie de développement, Moscou doit faire face à d'importants retraits de capitaux. Conséquence : le rouble se retrouve sous pression et les taux d'intérêt remontent. La banque centrale de Russie (BCR) a relevé,

Le billet vert profite des difficultés économiques et financières au Japon.

lundi 1er décembre, son taux Lombard jusqu'à 36 % tandis que ses réserves de change sont tombées de 23 à 18 milliards de dollars en un mois.

Dans ces conditions, le gouvernement éprouve d'immenses difficultés à trouver l'argent nécessaire pour boucler son déficit budgétaire et payer les arriérés de retraites et de salaires que le président Boris Eltsine a promis de rembourser avant le 1er janvier 1998. Moscou a confirmé cette semaine son intention d'emprunter 2 milliards de dollars auprès d'un groupe de banques dirigé par la Deutsche Bank.

Tous ces remous inquiètent les experts. Ils se demandent si la Russie et l'ensemble des pays d'Europe de l'Est ne vont pas connaître une crise financière de la même ampleur que celle que vient de traverser l'Asie du Sud-Est. Compte tenu des relations commerciales étroites entre les deux zones, ils en redoutent les conséquences éventuelles pour les économies d'Europe de l'Ouest, où la reprise économique semble pourtant se confirmer. Le produit intérieur brut a progressé de 1 % en Allemagne et de 0,9 % en France au troisième trimestre.

La seconde zone à risques se trouve au Japon. Les opérateurs surveillent de très près les développements de la crise bancaire – les notes de plusieurs établissements ont à nouveau été abaissées cette semaine par l'agence Moody's – et l'évolution de la parité du dollar face au yen. Le billet vert est monté, vendredi, jusqu'à 130,40 yens, son cours le plus élevé depuis soixante-sept mois, en dépit des menaces répétées d'intervention formulées par le ministre des finances, Hiroshi Mitsuzuka.

La monnaie japonaise est victime des difficultés économiques et financières dans l'archipel. Si, au deuxième trimestre, le PIB a enregistré une légère progression (+ 0,8 %), celle-ci a été nettement inférieure aux prévisions. *« L'économie se trouve actuellement dans une phase de récession »*, estime Mikihiro Matsuoka, de l'Institut de recherche Daïwa. *« Je m'attends à une nouvelle contraction en octobre-décembre, en particulier de la consommation »*, ajoute-t-il.

Ce contexte plaide pour une poursuite de l'affaiblissement du yen face au dollar (135 yens pour un dollar dans trois mois, selon les économistes de Paribas), d'autant qu'aux Etats-Unis le dynamisme économique ne se dément pas. En novembre, 404 000 emplois ont été créés (deux fois plus que prévu par les analystes) et le taux de chômage est tombé à 4,6 %, son plus bas niveau depuis octobre 1973.

Cette statistique, qui a provoqué une brusque remontée des taux (de 6,03 % à 6,15 % pour l'échéance à 30 ans) en raison des craintes inflationnistes qu'elle a fait naître, a confirmé le diagnostic établi quelques jours plus tôt par la Réserve fédérale américaine dans son enquête de conjoncture (Livre beige). Elle avait observé que plusieurs régions faisaient état d'une pénurie de main-d'œuvre, notamment dans le secteur informatique et dans celui de la distribution. Pour y faire face, avait-elle noté, certaines entreprises choisissent de recruter à l'étranger, d'autres d'attirer du personnel en leur offrant des avantages sociaux supplémentaires ou une souplesse accrue dans les horaires.

Le dynamisme du marché du travail, qui va jusqu'à menacer l'existence des petits boulots si décriés en Europe – McDonald's éprouve des difficultés pour embaucher – commence aussi à provoquer des tensions salariales : le salaire horaire a augmenté de 0,6 % en novembre et de 4,1 % sur douze mois. Elle accroît par conséquent les craintes d'un prochain resserrement monétaire outre-Atlantique. L'attitude de la Fed dépendra toutefois de l'évaluation qu'elle fera de l'impact de la crise asiatique sur la croissance américaine. Alors que le secrétaire d'Etat au Trésor, Robert Rubin, se veut très optimiste – *« il y aura quelques conséquences mais elles ne modifieront pas notre prévision d'une croissance forte et d'une faible inflation »*, affirme-t-il –, d'autres économistes sont plus inquiets et prévoient un net coup de frein (jusqu'à – 1 % de croissance en 1998) aux Etats-Unis. Le FMI, pour sa part, a révisé de 4,3 % à 3,5 % sa prévision de croissance mondiale pour 1998. Les marchés financiers n'ont pas fini de subir les contrecoups de la crise asiatique.

Pierre-Antoine Delhommais

Statu quo de la Bundesbank

Le dollar a terminé la semaine en nette hausse face aux devises européennes, dopé par sa progression vis-à-vis du yen. Il est monté, vendredi 5 décembre, jusqu'à 1,7850 deutschemark et 5,98 francs.

Les opérateurs se demandent quelle serait l'attitude de la Bundesbank – qui a laissé inchangés, jeudi, ses taux directeurs – si le billet vert poursuivait son ascension. Ernst Welteke, membre du conseil, a prévenu que *« le monde aurait naturellement un autre aspect si le dollar augmentait fortement durant les semaines à venir »*. Il a toutefois précisé qu'*« une hausse des taux à court terme n'est actuellement pas d'actualité »*. Reimut Jochimsen, conseiller à la banque centrale allemande, a, pour sa part, estimé que l'Allemagne restait à l'écart d'une menace inflationniste pour le moment, mais qu'une *« nouvelle forte hausse du dollar »* n'aiderait pas l'économie, surtout *« si cela signifie davantage de volatilité »* sur les marchés financiers.

MATIÈRES PREMIÈRES

Le pétrole au plus bas de l'année

BARIL DE PÉTROLE LIGHT SWEET CRUDE

en dollars à New York

22,5 / 22,0 / 21,5 / 21,0 / 20,5 / 20,0 / 19,5 / 19,0 / 18,5 / 18,0 — 18,6

1er FÉV. — 28 MARS — 20 JUIN — 12 SEPT. — 04 DÉC. — 1997

LA DÉCISION des onze membres de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) de relever de 10 % leur quota de production pour le porter, dès le 1er janvier, de 25,03 à 27,5 millions de barils/jour, a provoqué une réaction négative sur les marchés. Prise le 29 novembre à Djakarta en Indonésie, cette décision a accéléré la baisse des cours du brut amorcée en octobre. Le light sweet crude, qualité de référence aux Etats-Unis, est tombé à son plus bas de l'année le 4 décembre, se négociant à 18,6 dollars, contre un plus haut de 22,3 dollars en mars. Le brent, qualité de la mer du Nord, est passé sous la barre des 18 dollars mardi 2 décembre. Il se négociait vendredi à 17,9 dollars.

Dès lundi, le secrétaire général de l'OPEP, Rilwanu Lukman prévenait qu'il faudrait du temps aux marchés pétroliers pour s'ajuster au nouveau plafond de production du cartel et qu'une baisse momentanée des prix du brut ne signifierait pas que ces quotas soient trop élevés. Jeudi 4 décembre, le ministre saoudien du pétrole, M. Ali ben Ibrahim al-Nouaïmi, essayait à son tour de rassurer les marchés en affirmant : *« Le prix se maintiendra à son niveau actuel et pourra augmenter si les pays de l'OPEP se conforment à leur quota. »* Premier producteur mondial, l'Arabie saoudite est l'un des grands bénéficiaires de l'accord, son quota augmentant de 760 000 barils, pour atteindre 8,76 millions barils/jour.

Le même jour, le Conseil de sécurité de l'ONU a reconduit pour six mois, sans l'augmenter, l'accord *« pétrole contre nourriture »*, qui permet à l'Irak de vendre pour 2 milliards de dollars de pétrole contre des biens de première nécessité. En signe de protestation, Bagdad a décidé vendredi de suspendre ses exportations de pétrole.

Enfin, une partie de la dépréciation des cours cette semaine a été provoquée par l'importance du niveau des stocks aux Etats-Unis, qui réduit de fait la demande. Mardi, l'Institut américain du pétrole a annoncé une hausse de 4,316 millions de barils de ses réserves de pétrole brut ainsi qu'une progression plus importante que prévu de 2,822 millions de barils de ses réserves de gazole.

Dominique Gallois

Marché international des capitaux : l'intérêt allemand pour la dette française

LES RENDEMENTS des emprunts d'Etat de longue durée sont tombés en Europe à leur plus bas de l'année, ces derniers jours. Les obligations du Trésor allemand venant à échéance en juillet 2007, un repère important pour le marché tout entier, rapportaient moins de 5,4 % au milieu de la semaine. La situation était mise à profit par plusieurs débiteurs de premier plan. Mais les investisseurs ont été lents à répondre aux offres qui leur étaient faites. L'annonce, vendredi 5 décembre, d'une diminution du taux de chômage aux Etats-Unis en novembre, provoquant une remontée du niveau de l'intérêt, a réveillé la demande. Ainsi par exemple, en France, on s'est mis à examiner de plus près les mérites d'une opération de 525 millions de deutschemarks et d'une durée de douze ans, que venait de lancer Eurofima, une entreprise qui emprunte pour le compte des principales sociétés de chemins de fer.

Cette transaction était davantage faite pour attirer des souscripteurs français et néerlandais que des Allemands, sont moins d'obligations ayant plus de dix ans à courir. L'emprunt d'Eurofima est en réalité une bonne illustration du rapprochement entre les principaux compartiments européens du marché obligataire international, qui se produit dans la perspective de l'introduction de la monnaie commune.

L'impulsion provient d'Allemagne, où certaines banques, des établissements de crédit hypothécaires et communaux pour la plupart, souhaitent ardemment que la dette d'une entreprise publique française soit représentée dans leur portefeuille. Leurs regards se portent sur la créance à laquelle est adossé le grand emprunt de 40 milliards de francs contracté cet été par Cyber-Val 09/97, un organisme constitué à l'occasion d'une opération de titrisation du Crédit lyonnais. La créance est sur un organisme public, EPFR, dont le crédit est jugé équivalent à celui de l'Etat par les commissions nationales de surveillance bancaire, notamment en Allemagne, et qui, pour cette raison, ont attribué à Cyber-Val un coefficient nul concernant son effet sur la solvabilité des institutions fiancières (*Le Monde* daté 21-22 septembre).

PRIVILÈGES

En fait, l'emprunt Cyber-Val était le deuxième du genre et une troisième opération n'est pas à exclure. Rien n'a encore été décidé, mais c'est un sujet dont les services juridiques des banques hypothécaires allemandes se préoccupent beaucoup. Celles-ci tiennent à s'assurer que, si elles achètent des titres Cyber-Val, elles pourront, afin de financer leurs prêts, emprunter à leur tour, en émettant des lettres de gage à la mode de leur pays, des *pfandbriefe*. Elles espèrent obtenir des ressources à meilleur compte et engranger la différence. Les lettres de gage bénéficient de privilèges particuliers. Aussi leur émission est-elle soumise à des conditions très sévères. Nul ne sait vraiment aujourd'hui si les titres Cyber-Val constituent un gage approprié. Le montage indirect dérange. Dès lors, quelques-uns songent à se passer de cet intermédiaire et s'intéressent directement à EPFR.

Si leurs plans aboutissent et qu'ils prêtent en francs français, il leur faudrait emprunter dans la même monnaie. Cela annoncerait alors un volume très important de nouvelles émissions des *pfandbriefe* en francs pour ces prochains mois. Pour que le tout ait un sens, il faudrait pouvoir lever des fonds de façon particulièrement économique. Cela est possible actuellement, mais pour des montants moyens et en opérant des emprunts complexes qui répondent aux exigences bien précises d'un faible nombre d'invesstisseurs. C'est ce que vient de faire une banque hypothécaire, Rheinhyp, qui, par l'intermédiaire du CCF, a émis pour 550 millions de francs français de *pfandbriefe*, d'une durée de dix ans au maximum, mais que le débiteur pourra dénoncer dans cinq ans. S'il maintient son emprunt jusqu'au bout, il servira un intérêt nettement supérieur durant la deuxième période.

En dehors de l'Union monétaire, le franc suisse bénéficie actuellement d'un regain d'attention, surtout pour des raisons de change. L'Autriche, après une absence de plus d'un an sur le marché helvétique, se réserve la possibilité d'y revenir. Ce pays a toujours su choisir le moment de ses apparitions et profiter des périodes de forte hausse du franc suisse qui s'accompagnent normalement d'une baisse des taux de rendement.

Christophe Vetter

Les places boursières retrouvent leur niveau d'avant la crise asiatique

TOKYO NIKKEI	NEW YORK DOW JONES	PARIS CAC 40	LONDRES FT 100	FRANCFORT DAX 30 IBIS
–1,27%	+ 4,17%	+ 1,78%	+ 6,44%	+ 5,53%
16 424,48 points	8 149,13 points	2 910,09 points	5 142,90 points	4 191,81 points

LA PAUSE que se sont accordée les places boursières internationales au cours de la semaine précédente n'aura pas duré. Sans que l'on puisse encore véritablement parler de *« rally »* de fin d'année, toutes les places sont reparties de l'avant, comme si la crise asiatique n'avait été qu'un incident de parcours. Cette semaine, les plus fortes progressions sont européennes, avec un gain de 6,44 % à Londres, de 5,53 % à Francfort – selon l'indice électronique – et de 1,78 % à Paris. Wall Street s'est appréciée de 4,17 %. Seule la Bourse de Tokyo a reculé, perdant 1,27 %.

Wall Street a renoué cette semaine, pour la première fois depuis le mois d'octobre, avec le niveau des 8 000 points. Les achats de fin d'année et un flux continu de capitaux dans les fonds de placement américains ont même réussi à faire passer au second plan les statistiques sur l'emploi publiées au cours de la dernière séance de la semaine. Mieux, l'indice S & P-500 a, lors de la séance de vendredi, battu un nouveau record d'altitude. Les possibles conséquences inflationnistes d'un taux de chômage au plus bas depuis plus de 24 ans en novembre (4,6 %), avec 404 000 créations d'emplois, n'ont pas ébranlé les intervenants qui, pourtant, tablaient sur moitié moins de créations d'emplois. Michael Boss, d'Aubrey Lanston, reconnaissait vendredi que *« ce rapport sur l'emploi est le plus exceptionnel* [qu'il ait] *jamais vu en 15 ans de travail sur le parquet »*. *« Wall Street va progresser jusqu'en fin d'année »*, a estimé pour sa part Jeff Sarrett, analyste du Crédit lyonnais Securities ; *« mais après ce sera une inconnue »*, a-t-il poursuivi.

En Europe, la Bourse de Londres s'est vigoureusement ressaisie, gagnant en cinq séances 6,44 %, à 5 142,90 points. L'indice Footsie retrouve ainsi des niveaux qu'il n'avait plus atteints depuis le 22 octobre, avant que la crise asiatique ne commence à produire des effets sur les marchés occidentaux.

Comme les autres grandes Bourses, le Stock Exchange a du reste bénéficié de l'apaisement en Asie, à la suite de l'accord entre la Corée du Sud et le Fonds monétaire international (FMI). Les opérateurs londoniens ont également été rassurés par la pause marquée par la Banque d'Angleterre dans sa politique monétaire.

LE DOLLAR FAVORISE FRANCFORT

Le marché surveillera, la semaine prochaine, la publication des statistiques sur les prix à la production et l'inflation, qui devrait donner des indications sur l'imminence de l'éventuelle nouvelle hausse de taux, que les analystes prévoient pour le premier semestre 1998.

Les signes d'apaisement en Asie et la fermeté du dollar face au deutschemark ont été à l'origine de la vive progression des valeurs allemandes. En cinq séances, l'indice Dax s'est apprécié de 5,53 % selon l'indice Dax electronique (Xetra) et de 5,6 % à la clôture des échanges sur le parquet. *« Le marché ne craint plus autant la crise en Extrême-Orient après l'aide massive du FMI décidée pour la Corée du Sud et la volonté affichée du gouvernement japonais d'assainir son système bancaire »*, estime la Commerzbank. Mais l'appréciation du dollar a été le réel moteur de l'ascension du Dax, qui compte un grand nombre de groupes fortement exportateurs, ajoute-t-elle. *« Le dollar devrait cependant refluer vers les 1,70 DM à long terme »*, selon la Commerzbank, qui juge que la perspective d'un euro stable plaide pour une baisse du billet vert. Cela ne change cependant en rien ses pronostics sur l'évolution du Dax l'an prochain, qui *« connaîtra de nouveaux records »*.

A Paris, les valeurs françaises affichent une hausse hebdomadaire de 1,78 %, à 2 910,90 points, revenant ainsi à leur niveau d'avant la crise asiatique. Michelle Jardin, stratège de marché chez Cholet-Dupont, qui ne s'attend pas à une hausse des taux américains avant le début de l'an prochain, a souligné l'extrême volatilité des marchés. *« On restera volatile jusqu'à la fin de l'année, ballotté entre 2 850-2 900-2 950, peut-être 3 000 points, au gré des marchés asiatiques et des statistiques américaines »*, estime-t-elle. Elle table sur une hausse de 15 % des Bourses européennes en 1998 et sur une performance un peu supérieure pour la France, avec un objectif de 3 400 points pour l'indice CAC 40.

L'horizon ne semble pas s'éclaircir à la Bourse de Tokyo. Les valeurs japonaises terminent la semaine sur un recul de 1,27 %, et les opérateurs nippons sont pessimistes sur la nature des mesures économiques que pourrait annoncer le gouvernement. Initialement prévu pour le 10 décembre, le plan économique ne devrait finalement être connu que le 16 décembre. Il s'agira de la seconde série de mesures économiques prises par le gouvernement de Ryutaro Hashimoto en moins d'un mois. Selon les analystes, ces mesures ne vont pas aider à la reprise de la Bourse de Tokyo, aucune réduction d'impôts n'étant envisagée.

Makoto Tatara, stratégiste de Daiwa Securities, reconnaissait vendredi que les incertitudes sur l'économie japonaise restaient fortes et que le plan de relance ne paraissait pas assez énergique pour chasser cette impression aussi bien chez les investisseurs nationaux que chez les étrangers.

François Bostnavaron

هكذا من الاصل

AUJOURD'HUI
LE MONDE / DIMANCHE 7 - LUNDI 8 DÉCEMBRE 1997

TÉLÉVISION Des négociations ont débuté dans la nuit du vendredi 5 au samedi 6 décembre entre la direction de France 3 et les syndicats, après cinq jours de grève. ● CES DISCUSSIONS, qui devaient se poursuivre samedi, ont déjà permis de conclure un accord de principe sur la stratégie d'entreprise, sur l'augmentation de l'enveloppe consacrée au développement des programmes et des informations régionales (45 millions de francs au total) et sur un nouveau créneau de vingt-six minutes pour les programmes locaux. ● À PARIS, vendredi 5 décembre, plus de 600 délégués ont manifesté jusqu'à la régie finale de la chaîne. ● EN RÉGION, les grévistes soulignent que le mouvement vise plus à défendre l'identité régionale qu'à réclamer une hausse de salaire. ● LE MINISTÈRE de la culture et de la communication, en coulisse, a incité les deux parties à reprendre le dialogue social.

Le conflit à France 3 semble en voie de règlement

Des négociations se sont engagées entre direction et syndicats de la chaîne des régions, dans la nuit du 5 au 6 décembre. Après le blocage de la veille, le dialogue a repris sous les auspices du ministère de la culture et de la communication

IMPASSE jeudi, issue vendredi ? Après la brutale rupture des négociations survenue jeudi 4 décembre, dans la soirée, entre l'intersyndicale et le PDG de France Télévision, tout semblait à nouveau possible vendredi 5 décembre. Cette embellie est à mettre à l'actif du ministère de la culture et de la communication. Dans la coulisse, toute la journée de vendredi, les équipes du cabinet de Catherine Trautmann se sont activées pour faire revenir autour d'une même table Xavier Gouyou Beauchamps, président de France Télévision, et l'intersyndicale des grévistes de France.

Mission réussie : le PDG du service public, flanqué de Philippe Levrier, directeur général de France 3, et les délégués syndicaux reprenaient, dès 22 heures, le chemin des négociations. Une rencontre couronnée de succès : après plus de quatre heures de discussions constructives, les deux parties sont parvenues *« à un accord de principe sur la stratégie de l'entreprise »*. Toutes les organisations syndicales, à l'exception de la CGT, ont approuvé *« les nouvelles propositions »* formulées par Xavier Gouyou Beauchamps et Philippe Levrier. Toutefois, la CGT n'a pas exprimé d'opposition formelle, et donnera sa réponse dès qu'elle aura eu connaissance de l'ensemble des propositions de la direction.

26 MINUTES DE PLUS PAR SEMAINE

En pratique, cette nouvelle nuit de négociations a permis de définir *« les moyens financiers qui seront consacrés au développement des programmes et des informations régionales »*. 35 millions de francs – au lieu de 30 initialement –, ont été débloqués auxquels s'ajoutent 10 millions de francs *« pour les investissements »*. Du côté de la direction de France Télévision, on souligne que *« l'effort le plus significatif »* a été illustré par la création *« d'un nouveau créneau hebdomadaire de vingt-six minutes pour la diffusion de programmes régionaux »*. Signe de souplesse : *« L'horaire de diffusion de cette nouvelle tranche est laissé à l'appréciation des treize directions régionales »* de France 3.

Outre cette enveloppe financière et cet effort, *« un groupe de travail »* piloté par Monique Sauvage, déléguée aux réseaux et aux programmes régionaux, *« devra déterminer la répartition du budget entre les programmes et les informations régionales et locales »*. Ce groupe de travail aura aussi pour tâche de *« faire des propositions sur le contenu des programmes et la contribution des bureaux régionaux d'information (BRI) »* de France 3.

Emporté par leur élan, Xavier Gouyou Beauchamps et Philippe Levrier ont fait des *« promesses »* sur l'affectation des gains de productivité, une des revendications majeures des syndicats. *« Après consultation avec la tutelle, ils ont pu garantir que les gains de productivité seront réutilisés au sein de l'entreprise »*.

Achevé au cœur de la nuit, ce premier véritable round de négociations devait se poursuivre en début de matinée, samedi 6 décembre, et jusqu'en milieu de journée. Au menu figurent les salaires et le temps de travail. De bonne source, il semble que la direction de France Télévision et de France 3 ainsi que les membres de l'intersyndicale auraient à cœur de poursuivre *« le grand pas en avant »* enregistré dans la nuit de vendredi à samedi. *« Le climat est bon »*, signalent des proches du dossier et les discussions se sont déroulées *« sans crises ni protestations »*.

Pourtant, vendredi, tout semblait concourir à un pourrissement, sinon à un durcissement du conflit. Après l'arrêt brutal des négociations, Xavier Gouyou Beauchamps et Philippe Levrier étaient restés sourds aux exigences des syndicats d'interrompre les programmes de France 3 pour leur substituer une « mire », préalable aux négociations. De son côté, l'intersyndicale faisait monter la pression. Venus en délégations de toutes les stations régionales, plus de six cents grévistes s'étaient réunis en assemblée générale extraordinaire à la Maison de la radio. Une démonstration de force réussie.

L'ÉCUEIL DE LA « MIRE »

Ce blocage de façade masquait des tractations en coulisse. Vendredi matin, le PDG de France Télévision et le directeur général de France 3 étaient reçus par le cabinet de Catherine Trautmann. L'occasion d'une *« discussion assez franche »* pour indiquer aux deux dirigeants que les *« points de la négociations étaient sur la table »*.

Plus tard, dans l'après-midi, le ministère de la culture et de la communication tenait le même discours aux représentants syndicaux. Le point d'achoppement ayant été dépassé, il restait à organiser le retour des deux parties autour d'une table, sans froisser les susceptibilités. Bernard Gourinchas, directeur des relations sociales (DRS) de France 3, a été chargé, provisoirement, du rôle de médiateur.

Pour franchir l'écueil de la mire exigée par les grévistes, afin que le conflit soit *« visible »* à l'antenne, le DRS a reçu les délégués syndicaux. Ils sont convenus de démarrer les discussions à 22 h 30, à la fin des programmes de France 3. La mire était à l'écran sans que la direction ou l'intersyndicale aient dû céder. La voie paraît désormais libre pour un rapide règlement du conflit.

Guy Dutheil

Les grévistes du Sud-Ouest défendent leur identité régionale

Le personnel s'inquiète de la réduction des émissions locales autant que de la politique d'information

TOULOUSE
de notre correspondant

« Il faut tordre le coup à un malentendu : nous ne faisons pas grève seulement pour nos salaires. Ce qui nous importe, c'est d'abord le devenir de la télévision régionale. » Michel Pech est journaliste, syndicaliste (CFDT) et gréviste. Avec d'autres délégués de France 3 Sud, il s'est rendu vendredi 5 décembre au matin au conseil régional de Midi-Pyrénées pour exposer les quatre points de revendication de l'intersyndicale. Le « Plan stratégique de France 3 » figurait en première position. *« On a été très bien reçu par les élus »*, relate Michel Pech, qui espère s'être fait des alliés objectifs, à droite comme à gauche.

REPORTAGE

Journalistes, animateurs, administratifs : 80 % ont arrêté le travail. Du jamais vu !

Le message est simple et ne peut laisser les élus régionaux insensibles : *« Nous réclamons de l'antenne régionale, de l'espace régional, de l'identité régionale. Rendez à France 3 son R, son "R" des Régions. »* Nostalgie de l'époque où la station s'appellait FR 3.

Depuis Toulouse, la direction régionale de France 3 Sud couvre deux zones à la fois : Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Chaque région dispose toutefois d'une rédaction autonome. Des décrochages locaux permettent aussi de fabriquer désormais des éditions départementales de six minutes quotidiennes « tout en images », sur le modèle de M 6. Mais ce maillage de plus en plus fin privilégiant l'information de proximité laisse le journaliste sur sa faim. *« On risque de ne plus être qu'une banque d'images »*, craint Michel Pech, qui ne veut pas voir France 3 se transformer en *« France-Infos télévisée »*.

La politique de l'information n'est pas le seul motif d'inquiétude des grévistes, qui se recrutent autant parmi les journalistes que les animateurs ou les « PTA » (personnel technique et administratif, dans le jargon foisonnant de France 3). Les émissions régionales se réduisent à leur tour comme peau de chagrin. Ou sont déprogrammées sur les pires créneaux horaires de la grille. Le magazine du rugby, en ces terres du jeu ovale, a ainsi été relégué le jeudi à *6 h 45 !*

TÉLÉVISION À « COURT TERME »

« On nous considère comme des défricheurs », regrettent les régionaux de la « chaîne des régions ». Si un créneau exploré par les émissions régionales se révèle porteur, comme ce fut le cas du « 12/13 » il y a quelques années, une édition nationale récupère aussitôt le filon. *« On nous demande aussi de faire des émissions moins régionales et plus thématiques »*, regrette Pierre Nicolas, l'un des piliers des émissions de la mi-journée sur France 3 Sud. C'est le « syndrome "Thalassa" ». *« Pour la direction, une bonne-émission doit pouvoir être "vendue" à trois ou quatre autres régions »*, explique Pierre Nicolas.

De leur côté, les techniciens s'inquiètent de la recrudescence des émissions achetées « clés en main » à des sociétés de production privées extérieures à la chaine. *« Il a fallu cette grève et les discussions qu'elle entraîne parmi nous pour que j'apprenne que mon collègue réalisateur avec qui je travaille n'est plus rémunéré par la chaîne, mais par une boîte privée »*, s'étonne Guy Dejean, technicien CGT.

Avec cinquante-cinq techniciens permanents, France 3 Sud est le troisième centre de production national de la chaîne. Ses cars-régie et ses caméras peuvent être mobilisés *dans toute la France pour la* retransmission d'un événement sportif ou pour l'enregistrement d'un spectacle. Pourtant, le car de Toulouse ne participera pas à la Coupe du monde de football, alors même que des matches seront disputés dans la ville. *« On nous maintient artificiellement en sous-emploi, avec des matériels qui vont devenir obsolètes »*, s'indignent les techniciens toulousains.

Ces multiples interrogations dans toutes les catégories de salariés de France 3 Sud expliquent le taux record de grévistes : 80 % hors encadrement, et un mot d'ordre relayé par toutes les organisations syndicales. Du jamais vu ! *« Toutes nos craintes se nourrissent de l'absence de stratégie globale de la chaîne. Avec des dirigeants qui restent au mieux trois ans en poste, on ne peut faire que de la télévision à court terme »*, analyse Michel Pech.

Stéphane Thépot

Vendredi, journée de manifestations et de rencontres

UN SIGNE. Toute la journée du vendredi 5 décembre, l'intersyndicale et les délégations des stations régionales de France 3, réunis en assemblée générale extraordinaire à la Maison de la radio, ont attendu *« un signe de la direction »* de France Télévision.

Pour faire pression sur Xavier Gouyou-Beauchamps, PDG de France Télévision, plus de six cents grévistes, un peu étonnés d'être si nombreux, s'étaient rassemblés dès midi dans un des halls de la Maison ronde. *« Merci pour cette démonstration de force »*, ont d'ailleurs déclaré, en préambule, les délégués de l'intersyndicale. Pour les salariés des régions, la venue à Paris était l'occasion *« de rappeler à certains médias que le préavis de grève qui concerne l'avenir de l'entreprise n'est pas qu'un problème de salaires »*.

Depuis la rupture des négociations, jeudi 4 au soir, après que Xavier Gouyou Beauchamps eut fait rétablir les émissions à l'antenne de France 3, les grévistes campaient sur leurs positions. *« La mire et les négociations »*, ont clamé toute la journée de vendredi les délégués des stations régionales et leurs collègues parisiens, en improvisant un cortège entre la Maison de la Radio et le 10 de la rue de Varet, dans le quinzième arrondissement, adresse du « BP 3 », qui abrite la régie finale de la chaîne.

DÉLÉGATION RUE DE VALOIS

Trouvant portes closes et rideau de fer, les manifestants ont fait le siège du *« robinet à images de France »*. Toujours *« la mire »* aux lèvres, ils ont chapitré, en riant, les techniciens bouclés à l'intérieur : *« Collabos, vous serez tondus. »* Peine perdue. Prenant de vitesse les grévistes, Xavier Gouyou Beauchamps, accompagné de Philippe Levrier, directeur général de France 3, s'était rendu au BP3 pour y soutenir le moral de ses troupes.

Le froid et l'indifférence des personnels du BP3 ont eu raison des velléités de siège affichées par les manifestants. Pour sortir de l'impasse, *« l'intersyndicale a exigé d'être reçue au ministère de la culture et de la communication »*. En quelques coups de téléphone mobile, rendez-vous a été trouvé à 15 h 30. Rue de Valois, seize délégués étaient reçus par des membres du cabinet de Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication.

G. D.

CORRESPONDANCE

Une lettre de la direction de France 3

La direction générale de France 3 nous a fait parvenir la précision suivante, à la suite de la parution de l'article « Malaise dans les stations régionales » publié dans Le Monde *du 6 décembre :*

La direction générale de France 3 rappelle, comme elle l'a fait aux organisations syndicales de la région, qu'il est inadmissible qu'un conflit national soit utilisé à des fins de déstabilisation de l'encadrement régional. Le choix et la nomination des cadres dirigeants relèvent de la responsabilité du président et du directeur général ; cette responsabilité ne saurait être négociée, ni abandonnée à quelque groupe de pression que ce soit. La direction générale renouvelle sa confiance à l'équipe dirigeante de France 3 Bourgogne Franche-Comté et à son directeur.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : Dominique Cellura, rédacteur en chef de *Voici*,** a été débouté mercredi 3 décembre par le tribunal de grande instance de Paris du procès qu'il avait intenté pour atteinte à l'intimité de sa vie privée. M. Cellura se plaignait de la publication dans le mensuel *Entrevue* de photos le montrant aux prises avec un cameraman de France 2 qui le suivait. La première chambre du tribunal, présidée par Louis-Marie Raingeard, a déclaré que M. Cellura avait bien été victime d'une *« immixtion dans sa vie privée »* mais qu'il ne sera pas indemnisé, car rédacteur en chef de *Voici* et *« défendant avec vigueur une certaine conception de la presse dite "people" (...)* [il] *ne peut établir un préjudice résultant de faits qu'il considère par ailleurs comme légitimes »*. – (AFP.)

هكذا من الاهل

Land Rover accède à la modernité

Freelander, un 4 x 4 en culotte de velours, se pilote comme une voiture classique

C'EST UN ÉVÉNEMENT. Land Rover, gardien du temple européen du tout-terrain, entre dans l'ère du 4 × 4 postmoderne. Bientôt quinquagénaire, l'honorable maison de Solihull, près de Birmingham, qui inventa en 1948 le Defender (le 4 × 4 tâcheron) puis, en 1970, le Range Rover (le 4 × 4 du gentleman en smoking), s'était un peu laissé distancer dans le domaine des tout-terrain familiaux. Avec juste un peu de retard sur les japonais, Land Rover apporte aujourd'hui sa contribution à la nouvelle génération, celle des 4 × 4 plus compacts et totalement polyvalents.

Le Freelander est de ces voitures qui revendiquent les caractéristiques du quatre-roues motrices sans ses inconvénients, l'allure décalée mais pas l'inconfort. Sa position de conduite tout en hauteur et ses lignes arrondies rassurent mais le parfum d'aventure qui flotte autour de Land Rover excite l'imagination. Voilà le Freelander promis à un joli succès dans les banlieues chics.

Comme le Toyota Rav 4, le Suzuki Vitara ou le Honda CRV, ce nouveau venu devrait devenir un efficace sergent recruteur. Plus de 80 % des acquéreurs de ces trois modèles, qui sont les 4 × 4 les plus populaires en France, n'avaient-ils pas auparavant jamais acheté un véhicule de ce type ? Désormais filiale de BMW, la marque anglaise espère vendre au total 120 000 Freelander par an dès 1999, dont 3 500 dans l'Hexagone. Ce qui lui permettrait, au passage, de ravir à Toyota la place de numéro un sur le marché français du 4 × 4, qui représente 1,6 % du total des immatriculations, contre 1,1 % en 1993.

Avec sa silhouette agréablement râblée, le Freelander est conçu pour jouer sur tous les tableaux. Pratique, il entend satisfaire un large éventail de contraintes matérielles mais aussi quelques attentes plus cérébrales. Ce modèle à transmission intégrale permanente n'a rien d'une brute. Ses suspensions sont parfaitement ajustées et l'espace intérieur agréable à vivre. Point trop difficile à garer, il pratique avec agilité la randonnée et vient sans difficulté à bout de raidillons caillouteux et de sentiers bourbeux. A condition, tout de même, qu'on ne le brutalise pas comme un Defender.

Assez léger (1,4 tonne), le Freelander ressemble à un break surélevé et se conduit comme n'importe quelle voiture. Ses quatre roues indépendantes et son châssis monocoque lui permettent de réagir très vite aux sollicitations. Il ne danse pas le tango dans les courbes et n'est pas sous-motorisé, même si les 120 chevaux du 1,8 litre essence sont moins efficaces que les 97 chevaux du 2 litres diesel à injection directe, dont la plage d'utilisation est plus large.

DÉLICATES ATTENTIONS

Le Freelander, qui offre quelques délicates attentions (en série, la vitre du hayon arrière coulisse électriquement) et plus d'une centaine d'accessoires, du marche-pied latéral au petit réfrigérateur, se décline en version quatre-portes (cinq places) et en version deux-portes (quatre places) destinée aux urbains actifs et « *branchés* ».

A vrai dire, l'exercice de style en deux-portes n'est pas tout à fait convaincant. D'autant plus que la variante découvrable hérite d'une capote prodigieusement compliquée à replier. Plus équilibrée, la ligne de la quatre-portes s'inscrit mieux dans l'esprit Land Rover mais elle ne devrait pas représenter l'essentiel des ventes.

Pour donner corps à ce tout-terrain en culotte de velours, Land Rover a dû renverser quelques totems. Destiné en priorité aux anciens propriétaires de berlines, le Freelander a été conçu avec une garde au sol très raisonnable (193 mm) mais qui peut s'avérer insuffisante en utilisation tout-terrain extrême. De même, l'absence d'une boîte de transfert délivrant des rapports très courts constitue un handicap lors des manœuvres de franchissement.

Pour répondre à cette objection, un système de contrôle d'adhérence en descente (HDC pour « *hill descent control* ») équipe certains modèles. Il se commande à partir d'une bague située sur le levier de vitesse et agit sur l'ABS pour empêcher la voiture de s'emballer en la maintenant à une vitesse constante de 9 km/h. Peu pratique et d'une utilité incertaine à moins de s'attaquer à une pente particulièrement abrupte, le HDC est un parfait équipement prétexte. Sa fonction consiste surtout à créer un repère, une ambiance, un signe bien palpable d'appartenance à l'univers 4 × 4 pour une voiture dont on sait pertinemment qu'elle ne sera qu'exceptionnellement utilisée en tout-terrain.

C'est que les amateurs de ces véhicules sont très attachés aux performances potentielles. Ils sont rassurés de savoir qu'ils pourront affronter les routes neigeuses sans équipement spécial ou, sait-on jamais, s'aventurer dans quelque chemin creux. Pour le 4 × 4 postmoderne, intimement lié aux loisirs de plein air, la présence de quatre roues motrices relève donc d'abord du supplément d'âme.

Dans le même esprit, Land Rover a donné au sémillant Freelander une impression visuelle de solidité en installant un bon gros volant à quatre branches et en ornant sa face avant d'énormes pare-chocs moulés. Tout cela alourdit – volontairement – l'ensemble. Mais contribue à donner au Freelander un petit côté aventureux, plus propice au fantasme que l'ordinaire des berlines moyennes.

Jean-Michel Normand

★ Land Rover Freelander, disponible à partir d'avril 1998 en deux et quatre portes à partir d'environ 131 000 et 154 000 francs (versions essence) et entre 145 000 et 165 000 francs (diesel).


DR

Un véhicule à quatre roues motrices sans les inconvénients.

Les amoureux du tout-terrain s'achètent une conduite

DIRECTRICE du centre de conduite Off Road, installé sur un domaine de 130 hectares en pleine Sologne, à La Ferté-Saint-Aubin (Loiret), Nicole Boileau sait la piètre estime dans laquelle certains continuent de tenir les amateurs de tout-terrain. « *La première chose que j'explique aux stagiaires*, insiste cette femme énergique, *c'est que la réglementation impose de ne pas dépasser 30 km/h dans les chemins, et que cette vitesse est bien suffisante pour se faire plaisir.* »

Off Road, qui est l'un des quatre centres agréés en France par la marque Nissan pour ses clients, reçoit chaque année quelque 3 500 personnes. Des particuliers, mais aussi des salariés participant à des séminaires d'entreprise. Les néophytes y découvrent que l'art du franchissement bannit le passage en force. La conduite est tactique, fondée sur le sens de l'anticipation et la maîtrise du véhicule.

Les clubs qui organisent des randonnées en 4 × 4 soulignent la nécessité de respecter les autres usagers (marcheurs, cavaliers, cyclistes), mais aussi de protéger l'environnement en évitant de sortir des chemins autorisés ou d'être inutilement bruyant et, lorsque le terrain est gras, en évitant de creuser inutilement les bourbiers.

Créé il y a dix ans par des constructeurs, des juristes et des journalistes, le Codever (Comité pour le développement des loisirs verts) s'emploie à faire prendre conscience de ce changement aux pilotes de 4 × 4. « *La loi interdit le hors-piste mais autorise la circulation sur les chemins communaux, ruraux et les voies privées ouvertes. Or un nombre important d'interdictions – qui doivent, en tout état de cause, être dûment signalées – découlent d'arrêtés municipaux parfaitement illégaux* », *proteste Jean-Pierre Steiner, président du Codever.*

DIFFICILE COHABITATION

Convaincu que « *90 % des verbalisations sont abusives* », le Codever assure avoir obtenu gain de cause « *dans cent vingt affaires* » sur un total de deux cents procédures actuellement en cours. Le Comité est également à l'origine de la Journée des chemins, une initiative nationale qui, depuis 1994, mobilise amoureux du 4 × 4, du motocross, du cheval et de la randonnée, qui viennent débroussailler les sentiers ou consolider les remblais. La prochaine opération aura lieu le 5 avril 1998.

Ces gages de bonne volonté ne semblent guère attendrir les autorités. A l'Office national des forêts (ONF), on s'inquiète de « *la capacité de nuisance des 4 × 4, surtout les plus gros* », et de la cohabitation quelquefois difficile entre les pratiquants du tout-terrain et les autres amoureux de la vie au grand air. « *La forêt n'est pas faite pour les véhicules à moteur* », résume un porte-parole de l'ONF, qui, toutefois, se demande s'« *il n'y aurait pas quelque chose à faire pour le 4 × 4 dans les friches forestières* », qui couvrent un demi-million d'hectares. Pourquoi pas ? « *S'il devenait enfin possible d'organiser des balades sur des itinéraires spécialement prévus*, plaide Nicole Boileau, *le 4 × 4, bien encadré et intégré dans un ensemble d'autres activités de loisir, pourrait devenir un excellent instrument de développement du tourisme vert.* »

J.-M. N.

★ Off Road, La Ferté-Saint-Aubin. Tél. : 02-38-76-57-26. Stages de pilotage 4 × 4 : 1 300 francs la journée (975 francs la demi-journée). Réductions pour les clients Nissan. Codever : BP 58, 78401 Chatou Cedex. Tél. : 05-49-90-21-49.

CARNET

Naissances

– Penestin (Morbihan).

M. Antoine PICHERAL
et
Mme Hélène NEUMULLER
ont le bonheur d'annoncer la naissance de

Pauline,

le 24 novembre 1997.

Anniversaires de naissance

Laurence ROUSSELET,
Stéphane CHARTRAIN
et leur famille
sont heureux d'annoncer que

Théo

a six mois.

Né le 5 juin 1997.

29, rue Félix-Faure,
94300 Vincennes.

Baptêmes

Sophie et Jacques MILLON,
Mme Pierre-Jacques PÉNICAUD,
Mme Gabriel MILLON,
ont, avec son frère
Martin,
la joie d'annoncer le baptême, le 9 novembre 1997, de

Paul,

né à Vannes, le 12 août 1996.

24, rue de Rigny,
54000 Nancy.

Fiançailles

Marie-Pierre et Thomas

ont la joie d'annoncer qu'ils se sont fiancés ce jour, samedi 6 décembre 1997, à Paris.

« Aimer, c'est trouver sa richesse hors de soi. »

Mariages

Alexis et Arthur
ont la grande joie d'annoncer le mariage de leurs parents,

Elisabeth BRUYÈRE
et
Eric BRUNEL,

le 6 décembre 1997, à Montaud (Isère).

Décès

Anita BIAIA

nous a quittés le samedi 29 novembre 1997, à quatre-vingt-huit ans, pendant son sommeil.

Tous ses proches et les nombreux amis qui se sont connus grâce à Pierre et Anita ressentent aujourd'hui un immense chagrin.

Anita ayant fait don de son corps à la science, il n'y a pas eu d'obsèques.

Courrier ou messages de sympathie à :
Patrick Lecoq,
64, rue de Passy,
75016 Paris.
Tél./fax : 01-42-24-17-08.

– Jean et Madeleine Coste,
Leurs enfants et petits-enfants,
Les familles alliées et amies,
ont le chagrin d'annoncer le décès de

M. Eugène COSTE,
directeur d'école honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1914-1918,
médaille militaire,
officier des Palmes académiques,

survenu le 4 décembre 1997, dans sa centième année.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Viry-Châtillon, le mardi 9 décembre, à 14 h 30.

6, avenue de la Haute-Borne,
91170 Viry-Châtillon.

– Les membres du département et de l'unité mixte de recherche « Chimie physique des réactions »
ont la tristesse de faire part du décès du

professeur Michel NICLAUSE,
ancien directeur de l'unité 328
associée au CNRS,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,
prix Philippe-A-Guye
de l'Académie des sciences,
médaille Berthelot
de l'Académie des sciences,
prix Gegner
de l'Académie des sciences.

Ils prient la famille et les proches d'accepter le témoignage de leur sympathie.

UMR Chimie physique des réactions,
Université Henri-Poincaré-Nancy-I,
Institut national polytechnique de Lorraine,
1, rue Grandville,
54000 Nancy.

– Mme Christiane Cusin,
son épouse,
Didier, Christine, Lorraine et Philippe,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Robert CUSIN,
journaliste,

survenu le 4 décembre 1997, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

La cérémonie aura lieu en l'église Saint-Romain de Sèvres, le lundi 8 décembre, à 14 h 15.

Cet avis tient lieu de faire-part.

23 A, rue Brongniart,
92130 Sèvres.

– Les amis de

Madeleine DEMAIZIÈRE

ont la tristesse de faire part de son décès, survenu à l'hôpital Joffre, à Draveil (Essonne), le 1er décembre 1997.

Les obsèques ont eu lieu à Santenay (Côte-d'Or), le 3 décembre.

Une messe sera célébrée mercredi 17 décembre, à 19 heures, à la chapelle du Bon-Conseil, 6, rue Albert-de-Lapparent, Paris-7e.

– Françoise,
Nicole, Alain,
Daniel, Evelyne,
ses enfants,
Thomas, Elie,
ses petits-enfants,
Bernard, Marie-Jeanne,
Sylvie, Pascal,
Laurence, Claude,
ses neveux et nièces,
Benjamin, Justin, Mina, Jules, Zoé,
ses petits-neveux et petites-nièces,
Les familles Pszenny, Wacksman, Chneiweiss,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Rose PSZENNY,
née WACKSMAN,

le 3 décembre 1997, à Paris.

L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Pantin, entrée principale, le lundi 8 décembre, à 10 heures.

« L'être mort ne les fache pas mais oui bien le mourir. »
Montaigne.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La famille de
Huguette et Gérard Goy
fait part du décès de

Bertrand GOY,

le 4 décembre 1997, à l'âge de vingt-neuf ans, des suites d'un cancer.

Les obsèques seront strictement familiales.

Cet avis tient lieu de faire-part.

12, rue de l'Amiral-Courbet,
94160 Saint-Mandé.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Pierre LE BAILLY,
avocat honoraire à la cour de Paris,
docteur en droit,
docteur en sciences politiques,
ancien de la 2e DB,
division Leclerc,
croix du combattant volontaire,

survenu à Caen, le 4 décembre 1997, à l'âge de soixante-quatorze ans.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité.

Le Moulin,
14140 Notre-Dame-de-Courson.

– Françoise Mettra, née Roussel,
son épouse,
Marie et Gregory Lavin,
Nicolas et Louise Mettra,
Jeanne et Dominique Videau,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Jacques METTRA,
ancien élève de l'ENS,
agrégé des lettres,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier des Palmes académiques,
ancien directeur
d'instituts français à l'étranger,
ancien conseiller culturel,

survenu dans sa quatre-vingtième année, le 3 décembre 1997.

Les obsèques ont eu lieu ce samedi 6 décembre, dans l'intimité. Il repose au cimetière de L'Isle-sur-la-Sorgue.

Carrichonne-Nord,
588, route de Brignane,
84800 L'Isle-sur-la-Sorgue.

– M. Marcel Conche,
M. François Conche
et ses enfants,
M. et Mme Jean Jouppe,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Guy Conche
et leurs enfants,
M. et Mme Bertrand Renouvin
et leurs enfants,
M. Jean Host,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marcel CONCHE,
née TRONCHON.

Les obsèques auront lieu le lundi 8 décembre 1997, à 15 heures, en l'église et au cimetière d'Altillac (Corrèze).

– Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses treize arrière-petits-enfants,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Auguste FOUQUE,
docteur vétérinaire,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 28 novembre 1997, à l'âge de cent quatre ans.

Christiane et Michel Eon,
224, rue Paradis,
13006 Marseille.
Maryvonne Fouque,
2 *bis*, place Barthélemy,
76000 Rouen.

Anniversaires de décès

– Cherchell. Paris. Toulouse. Cagnes-sur-Mer.

Le 8 décembre 1989,

Bruno CARETTE

s'en est allé.

« Tendede a mau, tendedea,
tendede a mau co sol,
inda que naide vera o sol,
para que fique asi o sol
semeado na noite. »

Jacques GAME,
21 décembre 1941-5 décembre 1992.

« En la noche cuando sueño que estas [aqui
tus ojos estan mirando los mios
en la mañana cuando despierto
ya toda está vacío. »
Paloma.

Fabienne et Jérôme.

– Il y a vingt ans,

Louis VILLENEUVE,
professeur d'anglais au lycée Saint-Louis,

s'éteignait dans la paix.

« Thine is the power and the glory. »

Conférences

– **« Esquisse d'une cartographie de la photographie allemande contemporaine. »**
Dominique Baqué. Le 10 décembre, à 18 h 30.

Centre national de la photographie,
11, rue Berryer,
75008 Paris.
Entrée libre.

Conférence-débat

– La Ligue des droits de l'homme et les Amis du *Monde diplomatique* organisent une conférence-débat, le mardi 9 décembre 1997, à 20 h 30, salle Pétrarque, place Pétrarque, à Montpellier, participation aux frais : 20 francs, sur le thème : **« Faut-il avoir peur d'Internet ? »** Avec Yves Eudes, journaliste au *Monde*.

– Dans le cadre de l'exposition « **Les Ibères** », organisée par l'AFAA, conférence-débat à l'auditorium du Grand Palais, square Jean-Perrin, Paris-8e, le **mercredi 10 décembre 1997, à 18 h 30,**

« La romanisation
du bassin méditerranéen
et le contexte européen aujourd'hui »,

avec Marcel Benabou, Edgar Morin (sous réserve), Sami Naïr.

Entrée libre.

هكذا من الاصل

Le vidéodisque numérique enregistrable sera commercialisé début 1998

Toshiba annonce le lancement d'un DVD utilisant la technologie d'enregistrement par changement de phase. Un format destiné au stockage des données informatiques que ses principaux concurrents rechignent à adopter

Quinze ans après son lancement par Sony, le disque argenté de 12 centimètres de diamètre est en train de connaître un nouvel avatar qui va permettre aux particuliers le stockage d'un volume considérable d'informations numérisées. Après le CD, le CD-I, le CD-ROM et le DVD-ROM, c'est le DVD-RAM, un disque enregistrable d'une capacité de 2,6 gigaoctets, qui va devenir accessible aux consommateurs dès le début 1998, grâce au lancement par Toshiba d'un enregistreur utilisant la technologie dite du changement de phase. Ce produit, qui n'échappera pas à la guerre des normes qui fait rage en matière de technologie numérique, devrait être concurrencé rapidement par le DVD+RW de Sony et Philips d'une capacité de stockage légèrement supérieure. Toshiba compte néanmoins tirer profit de son système, qui permet une gravure réversible des informations contrairement à celle des CD-ROM. Dans l'immédiat, les consommateurs devraient profiter de la normalisation des formats d'enregistrement du son sur les DVD.

TOKYO
de notre envoyé spécial

La guerre des normes aura lieu. Le vidéodisque numérique (DVD) avait échappé de justesse à cette ornière dans sa version préenregistrée (*Le Monde* daté 10-11 décembre 1995). Mais la fronde menée dès 1995 par Toshiba semble devoir aboutir, au début de l'année prochaine, à la commercialisation d'un DVD capable d'enregistrer les données informatiques dont le format est incompatible avec celui que préparent Sony et Philips. Un affrontement qui se déroule autour d'un enjeu considérable.

En devenant enregistrable, le DVD fournit l'outil idéal de stockage de l'information multimédia. Avec une capacité de plusieurs milliards d'octets (gigaoctets), le vidéodisque numérique va offrir, à l'informatique d'abord, à l'électronique grand public ensuite, le moyen d'enregistrer les fichiers de plus en plus volumineux qu'entraîne le développement des images, du son et de la vidéo issus d'Internet mais également des numériseurs, des appareils photos ou des Caméscope numériques...

A Tokyo, Hisashi Yamada, directeur technique de la division DVD de Toshiba, affiche une sereine détermination. « *Nous avons promis à nos clients, les fabricants d'ordinateurs, un enregistreur de DVD pour le début de l'année 1998 et nous le leur livrerons* », déclare-t-il. L'éventualité du lancement d'un produit différent par Sony et Philips ne détournera pas Toshiba de son objectif. Pour preuve de sa bonne foi, Hisashi Yamada se réfère à la proposition de normalisation internationale réalisée le 18 août par le DVD Forum, le consortium qui rassemble l'ensemble des industriels engagés dans le vidéodisque numérique. Le format concerné est exactement celui que Toshiba va utiliser en janvier ou février prochain.

« *Il s'agit d'un DVD-RAM de 2,6 milliards d'octets (gigaoctets) de capacité, soit une densité d'information inférieure à celle des DVD préenregistrés contenant 4,7 gigaoctets* », précise Hisashi Yamada. Depuis le mois d'août, Toshiba, mais également Matsushita et Hitachi, livrent les premiers enregistreurs aux constructeurs d'ordinateurs. La production en série commencera début 1998. Actuellement, les appareils coûtent environ 90 000 yens (4 500 francs). La production de série devrait faire baisser ce tarif.

En prenant ainsi les devants, Toshiba entend tirer profit de son avance dans le développement de la technologie dite de changement de phase. Il s'agit d'exploiter l'aptitude d'un matériau, composé de germanium, de tellure et d'antimoine, à passer de la phase cristaline à la phase amorphe lorsqu'il est exposé à la chaleur produite par un rayon laser. Les 0 et les 1 enregistrés sur le DVD se distinguent par ces deux états de la matière qui induisent une différence de réflexion du rayon laser lors de la lecture. L'avantage du système sur, par exemple, la gravure des CD-ROM réside dans son caractère réversible. L'action du laser peut faire alternativement passer la couche d'enregistrement de l'état amorphe à l'état cristallin.

Si le principe est relativement simple, sa mise en œuvre s'est révélée délicate. Selon Toshiba, Matsushita a travaillé quinze ans sur cette technique. Avec des déconvenues lors des premières expérimentations. « *Certaines données enregistrées disparaissaient sans raison* », explique Hisashi Yamada. Vers 1988, Asahi Chemical, un grand groupe chimique japonais, a inventé le matériau utilisé aujourd'hui. « *Une innovation décisive* », souligne Hisashi Yamada. Asahi Chemical a placé la surface qui enregistre les données en sandwich entre deux couches de matériaux diélectriques (sulfure de zinc et dioxyde de silicium). L'ensemble ne dépasse pas 400 nanomètres (milliardième de mètre) d'épaisseur, c'est dire la précision des technologies de dépôt utilisées. Toshiba a travaillé huit ans pour exploiter cette technologie. Aujourd'hui, l'entreprise déclare maîtriser l'enregistrement des 2,6 gigaoctets du DVD-RAM. La simplification engendrée par la réduction de la densité d'information stockée, par rapport aux 4,7 gigaoctets du DVD-ROM, explique une mise sur le marché qui se produit plus tôt que prévu.

RETARD DE SONY

Le lancement annoncé par Toshiba témoigne également d'une victoire technologique. Sony et ses alliés se sont longtemps concentrés sur la solution magnéto-optique utilisée, par exemple, par le Minidisc pour l'enregistrement numérique du son. « *Sony a changé de stratégie il y a environ deux ans en se convertissant à la technologie à changement de phase* », affirme Hisashi Yamada. Toshiba estime que ce ralliement tardif induit un retard de Sony dans le développement d'un DVD-RAM malgré sa participation au Forum DVD qui a ratifié ce format.

Allié à Philips, Mitsubishi, Ricoh, Yamaha et Hewlett-Packard, Sony a néanmoins annoncé, début septembre, un format enregistrable, le DVD + RW (*Le Monde* du 6 septembre). Ce disque contient 3 gigaoctets d'information, soit une capacité légèrement supérieure au 2,6 gigaoctets du DVD-RAM avec lequel il n'est pas compatible. Il marque ainsi une rupture de l'harmonisation des normes forgée à grand-peine au sein du Forum DVD.

Cette annonce ne semble pas devoir enrayer la machine de guerre lancée par Toshiba et ses acolytes. Les disques DVD enregistrables seront fabriqués par Hitachi et Matsushita ainsi que Toray, TDK et Asahi Chemical. Toshiba prépare déjà la seconde offensive, celle de l'enregistreur de DVD destiné à la vidéo et qui doit remplacer le magnétoscope. Hisashi Yamada estime que le produit pourrait être prêt dès la fin de 1998 ou au début de 1999. D'ici là, l'issue de la bataille sur le terrain informatique entre DVD-RAM et DVD + RW sera probablement connue. Toshiba bénéficie de l'avantage de tirer le premier. Mais Sony et Philips, les pères du disque compact, ne se laisseront probablement pas faire sans réagir.

Michel Alberganti

Accord sur la norme du son

La dernière incertitude planant sur la commercialisation mondiale des DVD-RAM semble avoir été levée à Tokyo le 5 décembre lors d'une réunion du Forum DVD. Les participants ont en effet approuvé la production de DVD à la norme PAL en Dolby Digital (ex-AC3) qui produit un son sur cinq canaux distincts et assure les effets d'ambiance *(surround)*, très prisés dans les films d'action. Cela signifie l'abandon de la norme prônée par les Européens (Mpeg 2 audio).

Ce problème freinait, jusqu'à présent, l'édition de titres DVD dans les pays utilisant la norme télévisée PAL. La production se concentrait ainsi sur les marchés japonais et américain. La nouvelle décision devrait accélerer l'édition de DVD européens. Actuellement, environ 500 titres sont disponibles au Japon et 500 aux Etats-Unis. A Paris, la FNAC n'en présente que 40. Toshiba estime le marché des lecteurs de DVD en 1997 à un million d'unités aux Etats-Unis et à 600 000 au Japon.

Une brève et riche histoire

La galette de 12 cm n'a que quinze ans mais son histoire se révèle déjà riche de succès spectaculaires. Ce support numérique, dont les débuts ont été difficiles, semble destiné à s'imposer dans de multiples domaines, de la musique à l'informatique en passant par la vidéo.

● **1982** : Sony et Philips lancent le disque compact, le CD audio, qui va bouleverser le marché de la musique en provoquant la disparition progressive du disque vinyle. Le support contient 650 millions d'octets correspondant à 74 minutes de musique non compressée.

● **1984** : commercialisation du premier lecteur portable de CD audio.

● **1985** : annonce du CD-ROM, la version informatique du CD qui va devenir le support privilégié du multimédia.

● **1989** : Philips lance le CD-I, un disque compact interactif utilisable sur un téléviseur. Malgré de gros investissements, ce format ne parvient pas à s'imposer.

● **1990** : édition de la norme des CD-R, les disques compacts enregistrables à l'aide d'un graveur.

● **1994** : le développement du multimédia fait exploser les ventes de lecteurs de CD-ROM. Le parc installé aux Etats-Unis atteint les 100 millions d'unités.

● **1997** : commercialisation du DVD-ROM, le vidéodisque numérique dont la capacité de stockage peut atteindre 17 milliards d'octets (gigaoctets) avec deux couches supersposées par face. Un seul DVD peut contenir quatre films complets. Il concurrence le Laserdisc analogique de 30 cm de diamètre promu par Pioneer.

● **1998** : lancement du DVD-RAM, le DVD enregistrable destiné aux ordinateurs multimédias contenant 2,6 gigaoctets d'information. Un format dissident, le DVD+RW de 3 gigaoctets de capacité est annoncé.

● **1999** : date prévue pour la mise sur le marché du DVD enregistrable adapté à la vidéo et qui doit remplacer le magnétoscope à bande magnétique.

SPORTS

Quatre maires exigent une aide financière pour le Mondial

NANTES
de notre correspondant

Raymond Barre, maire de Lyon, Alain Juppé, maire de Bordeaux, Dominique Baudis, maire de Toulouse, et Jean-Marc Ayrault, maire de Nantes, demandent au Comité français d'organisation (CFO) de financer les animations locales organisées autour des matches. Dans un courrier adressé le 3 décembre à Michel Platini et Fernand Sastre, les coprésidents du CFO, les quatre maires jugent « *impératif* » que le CFO apporte au moins 5 millions de francs à chacune des villes organisatrices de la Coupe du monde. Ils rappellent que le CFO les a incités à transformer l'événement en une « *grande fête populaire* », que les partenaires commerciaux du CFO lui ont consacré tous leurs moyens disponibles, ce qui leur interdit de soutenir financièrement les manifestations locales, et que les villes organisatrices ont « *déjà consenti des efforts considérables pour rénover ou accroître la capacité de leurs stades* ».

Les quatre élus font par ailleurs état « *d'informations concordantes laissant entendre que des opérations de prestige ont connu des réévaluations extrêmement importantes, en particulier la soirée de coup d'envoi de la Coupe du monde qui est évaluée maintenant à 60 millions de francs* ». Un montant qu'ils comparent avec ceux de leurs propres opérations : « *Si le CFO est en mesure de financer de telles dépenses, pourquoi ne peut-il aider les villes à mener à bien leurs projets, beaucoup plus modestes ?* ».

A Nantes, l'ensemble des animations prévues représentera un budget de 30 millions de francs que la ville espère faire financer pour l'essentiel par des partenaires privés et publics. La rénovation du stade de la Beaujoire lui coûtera 30 millions de francs. L'Etat doit apporter 5 millions, la taxe sur les spectacles 6 millions pour les six matches. Mais le CFO n'a rien prévu de verser à ce jour, alors qu'il devrait, selon M. Ayrault, réaliser de très substantiels bénéfices.

Adrien Favreau

Pierre Issa, de l'OM aux Bafana

PORTRAIT
Ce grand gaillard de vingt-deux ans seulement sait qu'il a tout à prouver

JOHANNESBURG
de notre correspondant

« *Disputer la Coupe du monde, c'est un rêve de gamin. Mais en plus contre la France et à Marseille, c'est inespéré.* » Pierre Issa n'en revient toujours pas. Remplaçant à l'OM, français d'adoption et sud-africain de naissance, ce grand gaillard de vingt-deux ans seulement s'apprête à disputer la Coupe du monde sous le maillot de l'équipe d'Afrique du Sud. Complice d'un destin déjà peu banal, le tirage au sort de jeudi a placé les Bafana dans le même groupe que la France.

Pierre Issa, discret et timide, a les gestes empruntés de l'invité de dernière minute dans l'hôtel de Johannesburg où les joueurs de la sélection sud-africaine sont rassemblés avant le match amical de dimanche 7 décembre contre le Brésil. Le jeune défenseur a les yeux qui brillent quand il évoque son parcours aux allures de conte de fées. « *C'est vrai que ça paraît incroyable* », avoue Pierre Issa, en se rappelant son retour en Afrique du Sud, en juin dernier, pour de simples vacances.

Parfait inconnu au pays des champions d'Afrique, Pierre Issa y revenait pour la première fois, afin de revoir la famille restée sur place. En 1975, ses parents avaient fui la guerre civile au Liban pour le faire naître à Germiston, au sud de Johannesburg, avant de partir, en 1985, pour la France. Douze ans plus tard, l'oncle de Pierre Issa profite du retour en vacances de l'enfant prodigue pour le mettre en contact avec une femme manager de joueurs. Cette dernière le présente à Clive Barker, l'entraîneur des Bafana. Après avoir visionné quelques cassettes de match, le coach invite Pierre Issa à rejoindre le camp d'entraînement de l'équipe nationale avant la rencontre éliminatoire contre la Zambie.

CONTEXTE FAVORABLE

« *Je suis retombé amoureux de l'Afrique du Sud et j'ai eu le coup de cœur pour les Bafana. Il y a une ambiance incroyable dans cette équipe. On sent que l'entraîneur et les joueurs sont vraiment unis et solidaires* », affirme le joueur marseillais. Blessé au dos puis au genou en début de saison, Pierre Issa a dû attendre le match amical contre l'Allemagne, en novembre, pour faire ses débuts officiels avec la sélection sud-africaine. La rencontre s'est soldée par un cinglant 3 à 0 en faveur des Allemands et, à l'image de toute l'équipe, le nouveau venu n'a pas été épargné par les critiques de la presse.

Clive Barker semble néanmoins lui garder toute sa confiance et vouloir l'incorporer au groupe qui sera du voyage en France : « *Pierre a beaucoup de qualités et il s'intègre bien à l'équipe.* » Pierre Issa bénéficie, il est vrai, d'un contexte particulièrement favorable. Après avoir dominé le continent africain, la sélection nationale se frotte, depuis plusieurs mois, au haut niveau international. Le match de dimanche contre le Brésil fait suite à ceux contre l'Allemagne et la France. La confrontation met en évidence les lacunes défensives de l'équipe.

A l'approche de la Coupe du monde, Clive Barker cherche à rajeunir et à consolider sa sélection en faisant appel à des joueurs comme Pierre Issa.

Le « french Bafana » est encore jeune et inexpérimenté au plus haut niveau. Après deux ans comme stagiaire professionnel à Marseille, il vient seulement de signer son premier contrat avec l'OM. L'année dernière, Pierre Issa a disputé une vingtaine de rencontres avec l'équipe marseillaise.

Les blessures du début de saison oubliées, il espère maintenant gagner sa place dans le groupe de Rolland Courbis. Avec les Bafana, il sait qu'il a aussi tout à prouver : « *C'est à moi de montrer que Barker a raison de me faire confiance. Je suis fier de porter le maillot sud-africain et je ferai tout pour le garder.* »

Frédéric Chambon

Metz talonne Monaco

L'AS Monaco, qui a obtenu face à Lyon (2-1), au stade Louis-II, sa sixième victoire consécutive, a préservé sa place de leader du championnat de France de première division de football, grâce à une meilleure différence buts (15 contre 13) sur le FC Metz, victorieux de Châteauroux (2-0), vendredi soir 5 décembre lors de la 19e journée. Le Paris-SG reste, lui, en troisième position, après être allé battre la lanterne rouge du championnat, l'AS Cannes (0-1), sans toutefois décrocher Lens, qui est allé, lui, s'imposer au Havre (0-1). Autre victoire à l'extérieur, celle de Guingamp sur Strasbourg (0-1). Les Girondins de Bordeaux ont eux obtenu le nul (0-0) à Rennes, tandis que Nantes s'inclinait à Auxerre (3-1). Restaient à jouer, dimanche 7 décembre, Bastia-Toulouse et Marseille-Montpellier.

La pluie arrive par l'ouest

LES HAUTES PRESSIONS sur la France vont se décaler vers l'est dimanche, et une perturbation atlantique arrivera sur le Nord-Ouest l'après-midi. Elle apportera un radoucissement sensible sur ces régions. Les éclaircies deviendront prédominantes sur le reste du pays.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – La pluie tombera modérément sur le sud de la Bretagne, plus faiblement ailleurs. Le vent de sud à sud-ouest atteindra 90 km/h en rafales. Il fera de 7 à 12 degrés.

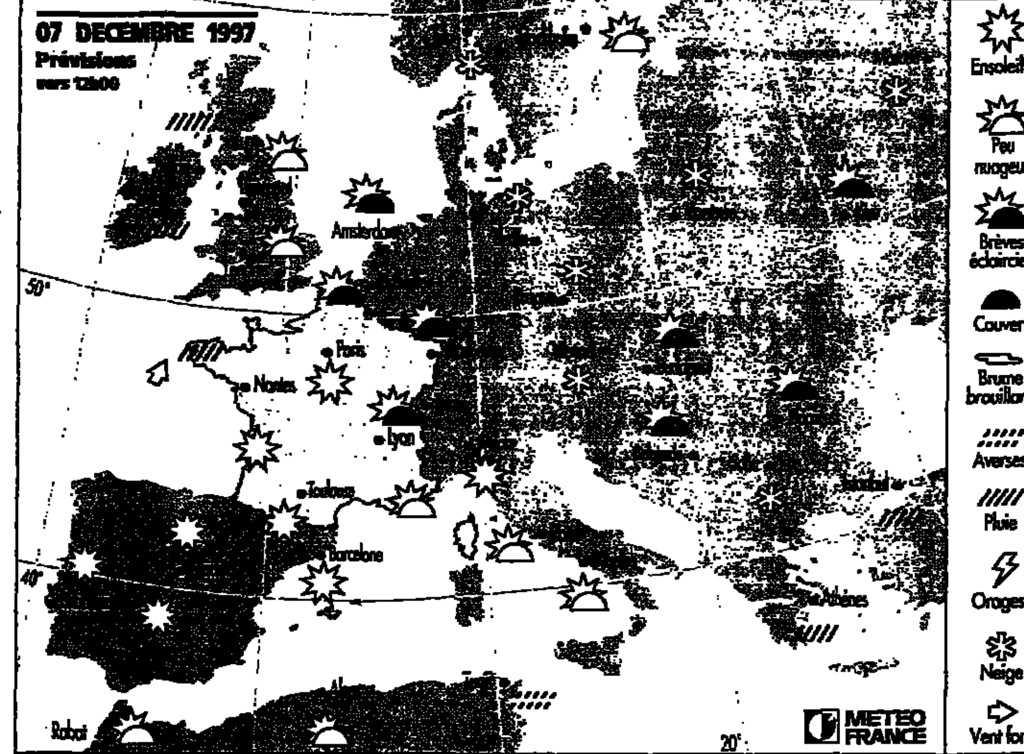
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Excepté quelques brouillards givrants le matin, les éclaircies seront assez belles. Des nuages élevés voileront le soleil en fin d'après-midi. Après les faibles gelées matinales, il fera de 2 à 6 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – La grisaille matinale sera moins importante que les jours précédents, mais attention aux brouillards givrants qui se formeront par endroit. *Le soleil se montrera surtout* en montagne. Il fera de – 5 à 0 degrés le matin et de 1 à 3 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Après quelques brouillards matinaux, le soleil brillera largement. Des nuages élevés arriveront sur les côtes atlantiques en fin de journée. Il fera de 7 à 11 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les nuages bas persisteront en plaine dans la région Rhône-Alpes. Ailleurs, le soleil brillera. Le thermomètre sera en-dessous de 0 degré le matin, jusqu'à – 10 par endroit dans le Massif central. Dans l'après-midi, il fera de 2 à 8 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Excepté quelques brouillards matinaux dans l'intérieur de la Provence, le beau temps dominera. Quelques nuages se développeront sur le relief corse. Il fera de 9 à 13 degrés l'après-midi.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** A compter du 17 décembre, ouverture d'un vol direct AOM, *tous les mercredis, entre* Nantes et Pointe-à-Pitre/Fort-de-France, qui, à partir du 18 décembre, seront également reliées à *Lyon, tous les jeudis. Ces vols s'ef*fectueront en DC 10/30 avec en classe « Club Opale » des sièges inclinables à 140 et supports lombaires électriques.

■ **LOCATION DE VOITURE.** Le forfaits « Autoskis » de Hertz propose un équipement neige (pneus « contact », chaîne et porte-skis) pour 115 F par jour. Réservation, tél. : 08-00-83-88-38.

■ **SPORTS D'HIVER.** Ouverture anticipée et partielle de 39 stations françaises de sports d'hiver les 6 et 7 décembre. Détails à la rubrique « Neige » sur le Minitel (3615 En Montagne) ou le site Internet (http ://www. skifrance.fr) de l'association Ski France (tél. : 01-47-42-23-32.).

PRÉVISIONS POUR LE 07 DECEMBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole			NANCY	-3/1	N	PAPEETE	26/30	P	KIEV	-4/-3	N	VENISE	0/8	S	LE CAIRE	16/27	N
AJACCIO	4/12	N	NANTES	1/10	N	POINTE-A-PIT.	23/31	S	LISBONNE	8/14	S	VIENNE	0/4	*	MARRAKECH	6/17	S
BIARRITZ	1/11	S	NICE	6/12	N	ST-DENIS-RÉ.	25/29	S	LIVERPOOL	8/11	S	**AMÉRIQUES**			NAIROBI	16/21	P
BORDEAUX	1/10	S	PARIS	-1/4	S	**EUROPE**			LONDRES	6/11	S	BRASILIA	21/26	P	PRETORIA	19/25	P
BOURGES	-1/5	S	PAU	-1/10	S	AMSTERDAM	1/8	N	LUXEMBOURG	-3/1	N	BUENOS AIR.	19/27	S	RABAT	9/17	S
BREST	7/12	P	PERPIGNAN	4/11	S	ATHENES	10/17	P	MADRID	-2/7	S	CARACAS	24/31	S	TUNIS	8/13	P
CAEN	1/6	S	RENNES	0/10	S	BARCELONE	4/14	S	MILAN	0/9	S	CHICAGO	-2/1	C	**ASIE-OCÉANIE**		
CHERBOURG	0/10	N	ST-ETIENNE	-3/6	N	BELFAST	9/12	P	MOSCOU	-7/-5	*	LIMA	22/27	S	BANGKOK	24/36	S
CLERMONT-F.	-4/5	N	STRASBOURG	-2/2	N	BELGRADE	-2/3	N	MUNICH	-1/2	*	LOS ANGELES	13/17	N	BOMBAY	22/29	C
DIJON	-2/2	N	TOULOUSE	-1/9	S	BERLIN	4/7	*	NAPLES	5/10	S	MEXICO	12/23	S	DJAKARTA	26/31	C
GRENOBLE	-3/6	S	TOURS	0/4	S	BERNE	-6/5	N	OSLO	-5/3	*	MONTREAL	-3/0	C	DUBAI	18/25	N
LILLE	0/4	S	**FRANCE outre-mer**			BRUXELLES	2/6	N	PALMA DE M.	3/16	S	NEW YORK	3/7	S	HANOI	17/26	P
LIMOGES	-1/6	S	CAYENNE	23/29	P	BUCAREST	-5/1	N	PRAGUE	1/3	*	SAN FRANCIS.	10/14	P	HONGKONG	18/23	P
LYON	-1/4	S	FORT-DE-FR.	24/29	S	BUDAPEST	-1/3	N	ROME	0/10	S	SANTIAGO/CHI	14/32	S	JERUSALEM	13/25	S
MARSEILLE	2/9	S	NOUMEA	23/29	S	COPENHAGUE	3/6	P	SEVILLE	9/15	S	TORONTO	-1/3	C	NEW DEHLI	12/21	S
						DUBLIN	9/13	P	SOFIA	-3/2	*	WASHINGTON	2/9	N	PEKIN	-8/0	S
						FRANCFORT	1/4	C	ST-PETERSB.	-4/-2	*	**AFRIQUE**			SEOUL	3/8	N
						GENEVE	1/7	N	STOCKHOLM	-4/3	S	ALGER	6/15	S	SINGAPOUR	27/32	N
						HELSINKI	-6/-1	S	TENERIFE	14/18	N	DAKAR	23/27	C	SYDNEY	22/24	P
						ISTANBUL	7/11	P	VARSOVIE	-4/0	*	KINSHASA	22/28	P	TOKYO	13/17	P

Situation le 6 décembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 8 décembre à 0 heure TU

PRATIQUE

A quelles formations ont droit les salariés

CONGÉ individuel ou acquisition de connaissances proposés par l'entreprise, moins de la moitié des salariés profitent de leurs droits à la formation. Par manque de temps, de goût ou... d'information.

Secrétaire du service juridique d'une maison d'édition, Fabienne continue de ressentir comme vexante la déclaration que lui avait faite le directeur des ressources humaines de l'entreprise où elle travaillait depuis treize ans : *« Vous comprenez, Fabienne, vous n'avez aucune base, alors on aimerait bien que vous passiez un petit diplôme... »* La jeune femme n'avait certes pas de bagage universitaire, après une année de droit, mais elle s'était rapidement formée sur le tas. Et négociait des contrats sans que personne s'émeuve de son manque de qualification.

« Je me suis quand même inscrite à la fac, en deuxième année de droit, parce j'avais l'impression de ne pas avoir le choix », commente-t-elle. Sans que cela ait été formalisé par écrit, son employeur lui accorde deux matinées par semaine, avec maintien intégral de son salaire.

Il y a aussi les cours du samedi matin, des travaux dirigés en soirée et le travail à faire chez soi. Pourtant, Fabienne se dit ravie de l'occasion offerte et, après cette deuxième partie de DEUG (diplôme d'études universitaires générales) étalée sur deux ans, elle compte bien aller jusqu'à la licence.

Quand on travaille dans une petite société, bénéficier, à l'initiative de son employeur, d'une formation de longue durée qualifiante n'est pas banal. En effet, la majorité des actions retenues par les chefs d'entreprise, dans le cadre de leurs plans de formation, sont des réponses ponctuelles à un besoin précis.

« Non seulement ces plans ne concernent qu'une minorité de personnes – essentiellement des cadres techniques masculins et des salariés de grandes entreprises –, mais, en outre, ils ne visent le plus souvent qu'une simple adaptation aux nouvelles technologies et aux nouvelles machines qui entrent dans l'entreprise », souligne Christiane Bressiaud, secrétaire confédérale de la CFDT, en charge de la formation professionnelle.

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Si trois salariés sur cinq ne partent jamais en formation, c'est aussi qu'à l'instar de Fabienne un certain nombre d'entre eux ne font pas montre d'un grand appétit pour se former. Le chômage ambiant ne contribue pas à dynamiser les énergies. *« Les dispositifs et les financements existent*, précise Christiane Bressiaud, *mais il y a un décalage entre les possibilités qu'ont les salariés de se former et l'utilisation qu'ils en font. C'est pourquoi on essaie de les mobiliser sur l'enjeu capital que représentent l'acquisition, l'entretien et le développement de ses compétences, ainsi que la faculté d'en changer. »*

Le plus souple de ces dispositifs est le congé individuel de formation (CIF), qui concerne chaque année environ trente mille personnes. Il permet à tout salarié, indépendamment du plan de formation de son entreprise, de suivre un stage de son choix – à temps plein ou de *façon discontinue* –, tout en continuant à percevoir l'essentiel de son salaire. Le stagiaire n'a généralement pas à sa charge les frais de *coût du stage*, les transports, l'hébergement.

Véritable outil de mobilité professionnelle conçu pour *« permettre aux travailleurs d'accéder à un niveau supérieur de qualification, de changer d'activité ou de profession, et de s'ouvrir plus largement à la culture et à la vie sociale »* (code du travail, art. L. 931-1, al. 2), le CIF remplit apparemment son office : deux tiers des formations CIF conduisent à l'acquisition d'un diplôme et 70 % des stagiaires CIF sont des ouvriers et des employés.

Appartenant à cette dernière catégorie, Catherine, trente-six ans, a choisi de suivre une formation au conseil conjugal et familial à Paris, soit 645 heures de stage par modules de cinq jours répartis sur trois ans.

Secrétaire dans un service social orléanais depuis que le chômage de son mari l'avait contrainte à travailler, cette mère de trois enfants *ne tarit pas d'éloges sur le CIF. « J'ai bien sûr quelques dépenses à assumer : environ un quart de mes frais de transport, de nourriture et d'hébergement, ainsi que le coût de la baby-sitter ; mais je perçois l'intégralité de mon salaire et ne perds ni mes congés, ni mon ancienneté, ni ma prime d'assiduité. »* Consciente qu'elle n'aurait jamais pu, sinon, acquérir cette qualification, Catherine sait qu'elle ne pourra pas la mettre en pratique chez son employeur actuel. Mais, déterminée, elle ne redoute pas d'avoir à changer de travail. *« Pour la première fois, confie-t-elle, j'exercerai le métier que j'ai choisi »*.

Caroline Helfter

Modalités d'accès

● **Formation à l'initiative de l'employeur.** Tout salarié est tenu de suivre les actions de formation faisant partie du plan décidé par l'entreprise. Certaines formations, choisies par les salariés ou proposées par les représentants du personnel, peuvent être intégrées au plan de l'entreprise, à condition d'être acceptées par l'employeur. Les frais occasionnés par la formation sont entièrement à la charge de l'entreprise et la rémunération du salarié doit être maintenue intégralement.

● **Congé individuel de formation (CIF).** Ce droit, ouvert à tous les salariés (en CDD, CDI, travailleurs à temps partiel ou intérimaires) à leur initiative et à titre individuel, permet de suivre des actions de formation, qu'elles aient, ou non, un caractère professionnel. La taille de l'entreprise n'influe pas *sur l'existence du droit au congé*, mais des conditions d'ancienneté sont requises. La durée du congé est limitée à 1 an à temps plein ou *1 200 heures à temps partiel*. L'employeur ne peut refuser l'autorisation d'absence mais seulement la reporter. Cela *n'entraîne pour lui aucune* obligation financière : la prise en charge du coût de la formation et de la rémunération du salarié relèvent d'organismes paritaires (Opacif ou Fongecif) à qui il convient de présenter sa demande.

● ***Bilan de compétences.*** Pour affiner leur projet, les salariés ont droit à un congé de bilan de compétences de trois jours *maximum : si c'est dans le cadre* du plan d'entreprise, ce sera avec le consentement exprès du salarié, son refus ne constituant ni une *faute ni un motif de licenciement.*

● **Pour en savoir plus :** *Le Guide des salariés 1998*, Syros, 182 p., 68 F. Formation professionnelle. Départ *en formation des salariés, numéro* spécial de *Liaisons sociales*, 80 p., 180 F (+ 29 F par correspondance : tél. : 01-41-29-98-73).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97272

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II					■							
III			■									
IV									■			
V					■						■	
VI				■						■		
VII						■						
VIII					■			■				
IX		■							■			
X						■						

HORIZONTALEMENT

I. Sans limites quand ce n'est pas Dieu. – II. Arrose les Vexin français et normand. Prendre tout son temps. – III. Négation. Fit en sorte que rien ne pousse. – IV. De mauvais moyens pour connaître la vérité. Mis en désordre. – V. Tas de n'importe quoi. Qui circule. – VI. Une tête un peu vieillie que l'on trouve encore avec les pieds. Franchissons le pas. Dans le doute. – VII. Mises en commun. Prend toujours la tête. – VIII. Tarde à se *manifester*. Conjonction. Protesta. – IX. Sympathiques quand elles restent invisibles. A cet endroit. – X. Finit sur le tapis. Coupèrent court durant deux siècles.

VERTICALEMENT

1. *Bras armés.* – 2. Chercheur de paradis artificiels. – 3. Au bas de la gamme. Prises de force. – 4. Donnent la mesure de nos capacités. Actif en Sicile. – 5. Personnel. Travailleur à la chaîne. Le chlore. – 6. Antichambre de la maternité. Donne la fièvre. – 7. Ne sont pas prêtes à prendre parti. – 8. Prise de possession. Possessif. – 9. Terre rouge. A disparu de Bulgarie en 1946. – 10. Pousse à agir. Couvre le chef et le patron. – 11. Célèbre par son monstre. Toujours prêt à allumer. – 12. Rythme tout en douceur mais soutenu.

Philippe Dupuis

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

SOLUTION DU N° 97271

HORIZONTALEMENT

I. Introspectif. – II. Déride. Leone. – III. Egalité. Tutu. – IV. Orillons. Tri. – V. Gênée. Schéol. – VI. Et. Lira. Il. – VII. Arête. Litote. – VIII. Mu. Ephèbes. – IX. Massa. Arène. – X. Est. Rognasse.

VERTICALEMENT

1. Idéogramme. – 2. Nègre. Ruas. – 3. Traînée. St. – 4. Rillettes. – 5. Odile. Epar. – 6. Seto (ôtés). – 7. Ensilé. – 8. El Scriban. – 9. *Cet. Hâtera.* – 10. *Toute.* Osés. – 11. Introït. Ns. – 12. Feuilletée.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

ÉCHECS

N° 1769

MÉMORIAL MAROCZY
(Szeged Hun, 1997)
Blancs : S. Atalik.
Noirs : G. Sax.
Défense Nimzovitch.

1. d4	Cf6	14. Rf3	Cxa1
2. ç4	é6	15. Fb2	0-0
3. Cç3	Fb4	16. Rg3	Rh8 (f)
4. Dç2	d5 (a)	17. dxé5 (g)	Fé6
5. a3 (b)	Fxç3+	18. Cf3!! (h)	Dxh1
6. Dxç3	Cé4	19. Cg5	g6
7. Dç2	Cç6 (c)	20. Cxf7+!! (i)	Txf7 (j)
8. é3	é5 (d)	21. Fxé6	Tg7
9. çxd5! (e)	Dxd5	22. Ff7!!	Txf7 (k)
10. Fç4	Da5+	23. é6+	Rg8 (l)
11. b4!	Cxb4	24. Dd4 (m)	Rf8
12. Dxé4!	Cç2+	25. éxf7	Rxf7 (n)
13. Ré2	Dé1+	26. Dd7+!	abandon (o)

NOTES

a) Face à la variante Capablanca (4. Dç2), les Noirs ont le choix : 4..., 0-0 ; 4..., ç5 ; 4..., d5 ; 4..., Cç6. Botwinnik, Spassky et Fischer ont souvent joué avec succès la suite 4..., d5.

b) Une autre idée consiste en 5. çxd5 ; éxd5 ; 6. Fg5.

c) Après 7..., ç5 ; 8. dxç5, Cç6 ; 9. çxd5, éxd5 ; 10. Cf3, Ff5 ; 11. b4, *0-0 ; 12. Fb2, b6 ; 13. b5, bxç5 ;* 14. bxç6, Tb8! (au lieu de 14..., Da5+ ; 15. Cd2, Ta-b8 ; 16. ç7 comme dans la partie Gourevitch-Franzoni, Lucerne, 1989) ; 15. Cd2, d4 ; 16. Cxé4, Fxé4 ; 17. Dd2, Db6 ; 18. Fç1, ç4, les Noirs ont un bon contre-jeu pour la pièce. 7..., é5 est intéressant : 8. é3, éxd4 ; 9. çxd5, Dxd5 ; 10. Cf3, Cd6 ; 11. Cxd4, Fd7!

d) Une continuation sans doute trop ambitieuse pour les Noirs.

e) A partir de maintenant, la partie prend un tour vertigineux.

f) On a aussi essayé sans succès 16..., b6. Le coup du texte permet aux Noirs de contre-attaquer par 17..., f5.

g) Dans la célèbre partie Lautier-Timman (Amsterdam, 1994), les Blancs sacrifièrent immédiatement la Th1 par 17. Cf3! et obtinrent une violente attaque après 17..., Dxh1 ; 18. Cg5, f5 (forcé) ; 19. Dxé5. Timman abandonna au 35e coup.

h) La même idée spectaculaire, mais avec un pion blanc en é5 et un F noir en é6.

i) Il est clair que le gain passe par l'ouverture de la diagonale a1-h8.

j) Si 20..., Fxf7? ; 21. é6+, Rg8 ; 22. Dé5 (d4) suivi du mat.

k) Si 22..., Dd1 ; 23. é6, Dd6+ ; 24. Fé5! et les Noirs ne peuvent se sauver. Si 22..., Tf8 ; 23. é6, Txf7 ; 24. éxf7.

l) Si 23..., Tg7 ; 25. Dé5, Ta-g8 ; 26. é7.

m) Menace mat en h8.

n) Si 25..., Ré7 ; 26. Df6+, Rd7 ; *27. Dg7!, Rç6 ; 28. Dg8!*

o) Si 26..., Rg8 ; 27. Dg7 mat ; si 26..., Rf8 ; 27. Fg7!, Té8 ; 28. Dg7 mat.

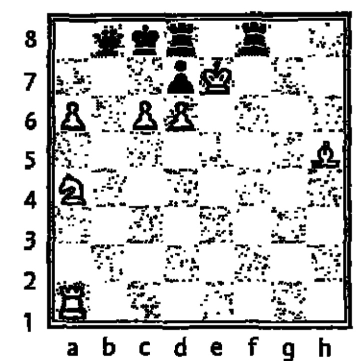
SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1768
M. SINAR (1982)

(Blancs : Rf7, Pa2, ç4 et ç6. Noirs : Rb6, Pç5 et h7. Nulle.)

Le pion h est facile à arrêter mais, après 1. Rf6?, Rxç6 ; 2. Rg5, Rb6 ; 3. Rh6, Ra5 ; 4. Rxh7, Rb4 ; 5. Rg6, Rxç4 ; 6. Rf5, Rç3 ; 7. Ré5, ç4 ; 8. a4, Rb4, les Noirs gagnent.

1. Rg7!!, h5 ; 2. Rf6!, h4 ; 3. Ré5!, Rxç6 ; 4. Rf4, Rb6 ; 5. Rg4, Ra5 ; 6. Rxh4, Rb4 ; 7. Rg5!! (7. Rg4 perd : 7..., Rxç4 ; 8. Rf3, Rd3! ; 9. a4, ç4 ; 10. a5, ç3 ; 11. a6, ç2 ; 12. a7, ç1=D ; 13. a8=D, Dh1+), **Rxç4 ; 8. Rf2!** (et non 8. Rf3?, Rd3 ; 9. a4, ç4 ; 10. a5, ç3 ; 11. a6, ç2 ; 12. a7, ç1=D ; 13. a8=D, h1=D+), **Rç3 ; 10. Ré2!, ç4 ; 11. a4 nulle.**

ÉTUDE N° 1769
M. N. KLINKOV (1963)



Blancs (7) : Ré7, Ta1, Fh5, Ca4, Pa6, ç6 et d6.

Noirs (5) : Rç8, Db8, Td8 et f8, Pd7.
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

CINÉMA Après environ quinze années d'une retraite volontaire, le cinéaste suédois Ingmar Bergman a réalisé *Larmar och goer sig till* (littéralement : *Fais du bruit et joue l'idiot*), diffusé le 1er novembre par la télévision suédoise. ● CETTE ŒUVRE, produite par les télés publiques allemande, italienne et scandinaves, se révèle audacieuse et splendide : Bergman, âgé de soixante-dix-neuf ans, y mêle enjeux métaphysiques et chroniques personnelles, en une sorte de parabole sur la vie, la mort, et le spectacle. ● CE JEU de miroirs et de mémoires se retrouve dans l'ouvrage *Entretiens privés*, de Bergman, publié par Gallimard. L'auteur y invente les confessions adultères de sa mère, en un long récit autobiographique du couple parental, dont il se rapproche en évoquant les fissures. ● TARDIVEMENT, les journaux suédois saluent le film de leur compatriote, et au-delà, un maître du cinéma.

Le chef-d'œuvre inconnu d'Ingmar Bergman

Sortant d'une retraite volontaire de près de quinze années, le grand cinéaste a réalisé un film splendide, récemment diffusé par la télévision publique suédoise. Les droits pour la France de cette parabole sur la vie et la mort sont en cours de négociation

LORSQUE le Festival de Cannes, pour célébrer sa cinquantième édition, demanda à tous les lauréats d'une Palme d'or d'élire le cinéaste vivant et jamais gratifié de cette récompense qui l'aurait le plus méritée, le choix d'Ingmar Bergman passa à la fois pour une évidence et pour un quasi-détournement : vivant, certes, bien vivant comme homme, comme écrivain et comme metteur en scène de théâtre, Bergman s'était en effet lui-même réputé mort au cinéma, en un decrescendo d'adieux à l'écran. Après la retraite officielle, annoncée avec la sortie de *Fanny et Alexandre* en 1982, il y avait eu ce film splendide mais comme directement jailli depuis l'intérieur du travail théâtral, *Après la répétition* (1984), puis ce post-scriptum intimiste, *Visage de Karin* (1986), court-métrage consacré aux photos de sa mère. Comme un ultime au revoir.

Jusqu'à cette dépêche d'une agence (espagnole, c'est encore mieux) : un nouveau film d'Ingmar Bergman serait diffusé le 1er novembre par la télévision suédoise. Le titre, *Larmar och goer sig till* (littéralement : *Fais du bruit et joue l'idiot*), s'inspire de la célèbre citation de *Macbeth* sur la vie *« récit conté par un idiot, plein de bruit et de fureur, qui ne signifie rien »* – citation par laquelle s'ouvre le générique.



© ARNE CARLSSON

Sur le tournage de « Larmar och goer sig till », Ingmar Bergman (au centre) dirige Anna Björk (Mia Falk) et Börje Ahlstedt (Carl Akerblom).

PUISSANT ET RAMASSÉ

La vie, le théâtre, un idiot, du bruit (et du silence !), il y a tout cela dans le film, en effet. Et aussi ce clown auquel se réfère le titre en anglais, *In the Presence of a Clown*. Puisqu'il fallait donc voir ce film, fût-ce avec un peu d'inquiétude. Ne risquait-on pas d'aller trop cérémonieusement à la rencontre d'une *curiosita* obligatoirement respectable dès lors que signée impromptument d'un maître incontesté du cinéma mondial ? Et alors que celui-ci avait lui-même incité à cette défiance ? Non seulement Bergman s'est déclaré rangé des caméras mais il ne dissimule plus dans ses livres la place subalterne qu'occupe à ses yeux l'écran comparé à la scène et refile à d'autres (Bille August, Liv Ullmann ou Daniel, son propre fils) ses récits autobiographiques afin que ceux-ci les mettent – trop – respectueusement en films.

Doutes et inquiétude balayés dès la première séquence. *In the Presence of a Clown* n'est pas l'anecdotique appendice d'une œuvre achevée depuis quinze ans ni l'exécution d'une commande alimentaire. C'est un film splendide, puissant et ramassé, formidablement audacieux. Avec une grande économie narrative, Bergman y brasse à toute vitesse enjeux métaphysiques et chroniques personnelles, pur enchantement et parabole sur la vie, la mort et le spectacle. De la télé ? Des télés, plutôt, en termes de production, puisque les chaînes publiques des quatre pays scandinaves, renforcées de l'allemande ZDF et l'italienne RAI, se sont alliées pour financer cette réalisation. Mais, en termes esthétiques, du cinéma, et du grand ! Avec, en incidente vacharde dans les dialogues du film, ce trop exact commentaire : *« Aujourd'hui, l'industrie du cinéma est en difficulté, pour des raisons artistiques plutôt que financières. »*

Le film est construit en trois actes, autour d'une poignée de personnages. Il commence dans un asile de fous, où vient d'être admis l'inventeur Carl, hypocondriaque bonhomme et schubertien érudit, après qu'il a manqué d'occire sa jeune fiancée d'un coup sur la tête. On reconnaît d'autant mieux ce Carl, le véritable oncle (ou plutôt « demi-oncle ») du cinéaste, dont il a tracé le portrait dans *Laterna Magica*, qu'il est interprété par Börje Ahlstedt, qui tenait le même rôle de tonton inventeur et irresponsable dans *Fanny et Alexandre* – ainsi que dans *Les Meilleures Intentions* de Bille August et *Enfants du dimanche* de Daniel Bergman. Dans la chambre d'hôpital se succèdent alors une série de duos ironiques, hallucinés, misérables ou émouvants, qui culminent avec l'irruption du clown blanc, réapparition grinçante – et sexuée ! – de la Mort joueuse d'échecs du *Septième Sceau*.

On se retrouve insensiblement dans une tragi-comédie hantée par la terreur de la déchéance et de la disparition, ricanant face au vide, prête pourtant à en découdre encore avec les hommes, les femmes et les médecins. Avec les corps, les mots et les souvenirs. Et puis on se retrouve propulsé dans le blizzard, et c'est un deuxième huis-clos aux relents de vaudeville, habité d'une autre sensualité, plus rieuse. L'oncle Carl a entraîné dans son sillage sa compagne, un vieil ami – professeur émérite et membre fondateur de la Société des péteurs du monde (en français dans le texte) – connu à l'asile, et sa riche épouse sourde-muette, une nouvelle jolie jeune femme qu'il n'a pu s'empêcher de séduire, un grand jeune homme maladroit. Jusqu'au bled perdu du Nord suédois où on les découvre, il les a embarqués dans l'aventure insensée à laquelle il voue toute son énergie. Rien moins que l'invention du cinéma parlant.

MIROIRS ET MÉMOIRES

Passe la mère de Carl, c'est-à-dire la grand'mère d'Ingmar, Karin (Pernilla August – qui dans *Les Meilleures Intentions* jouait Anna, la sœur de Carl et mère du cinéaste, elle aussi présente dans cet infini jeu de miroirs et de mémoires, sous les traits d'Anita Björk) : face-à-face qui glisse de la scène de famille boulevardière à la retrouvaille bouleversante avec une maestria confondante. Les comédiens, parmi lesquels on reconnaît Erland Josephson, vieux compagnon de plateau de Bergman depuis ses débuts (*Il pleut sur notre amour*, 1946), ont tous été dirigés par lui au théâtre. Somptueux, ils donnent toute la mesure de leur talent dans la troisième partie, cauchemar et rêve. Elle est consacrée à la projection de *La Joie de la fille de joie*, le film « inventé », réalisé et interprété par Carl autour de la rencontre (historiquement impossible) entre Franz Schubert et une célèbre courtisane.

Dans la tourmente de la nuit nordique et la chaleur d'une communauté réunie devant l'écran se déploie la splendeur d'un noir et blanc originel. Puis, au-delà des flammes de l'affolement technologique, la plus antique des magies, celle du conteur, réinvente le monde d'un mot et d'un geste. Et suspend le geste de la mor qui sourit, elle aussi, captivée, derrière le pauvre velours du rideau de scène. C'est quelque chose d'essentiel et de tout simple qui advient, quelque chose d'immense fait avec presque rien, semble-t-il. Le petit Ingmar Bergman, à qui Carl refuse d'aller rendre visite parce qu'il n'aurait pas manqué de *« me tomber dessus en réclamant des tours de magie sans se rendre compte qu'il occupe MA chambre d'enfant »*, aurait été fier du vieil Ingmar Bergman, soixante-dix-neuf ans aux fraises sauvages.

C'est dans la penderie de cette même chambre d'enfant que le réalisateur, à peu près au moment où se déroule le film, a découvert le cinéma. Dans le noir resplendissent toujours le désir, la terreur et la liberté, les traversées de plus en plus sophistiquées des miroirs construisent des récits de plus en plus lumineux, émouvants... Et nous ? Chez SVT-Drama, la filiale de la télévision suédoise qui a piloté la production, on indique seulement que *« des négociations sont en cours avec des Français »*. En attendant, on peut toujours allumer une de ces *« chandelles brèves »* dont parlait Shakespeare.

Jean-Michel Frodon

Le scénario déjà publié en français

La traduction du scénario du film a été publiée au printemps 1997 par Gallimard sous le titre *S'agite et se pavane*, dans un recueil intitulé *Le Cinquième Acte* et où figurent également les textes d'*Après la répétition* et d'*Un dernier cri*, courte pièce consacrée au cinéaste Georg De Klercker, dont Bergman a entrepris la réhabilitation.

Les traductions françaises d'un grand nombre de scénarios de films du cinéaste suédois ont été publiés chez Robert Laffont et Gallimard. Cette dernière maison d'édition a également publié *Les Meilleures Intentions*, *Enfants du dimanche*, et *Entretiens privés*, portés à l'écran respectivement par Bille August, Daniel Bergman et Liv Ullmann. De Bergman, il faut surtout lire la passionnante autobiographie *Laterna Magica* et le complément consacré aux films, *Images*, tous deux chez Gallimard.

L'hommage tardif des Suédois à un maître

STOCKHOLM
de notre correspondant

Les critiques sont dithyrambiques après la diffusion du film d'Ingmar Bergman par la première chaîne de télévision publique suédoise, samedi 1er novembre à 21 h 15 (repris l'après-midi du lendemain). *« L'une des œuvres les plus fortes de notre maître bientôt octogénaire »*, écrit le quotidien *Expressen*. Pour *Svenska Dagbladet*, *« le film mélange burlesque et élégance, est intelligent, fou et mélancolique à la fois »*. Nombreux sont ceux qui croient y voir un *« testament »* du réalisateur. *« Peut-être s'agit-il d'une représentation de remerciements et d'adieux, et assurément elle traite de la mort – elle est exaspérément présente chez le clown blanc »* joué par Agneta Ekmanner, note *Dagens Nyheter*. Et le journal d'ajouter : *« Mais avant tout, c'est une dédicace à la vie en tant que spectacle et œuvre d'art. »* Dans un récent entretien accordé à la télévision, et au cours duquel il apparut plus « humain » et modeste que par le passé, l'intéressé confia qu'il avait cru, en écrivant le scénario de ce film à l'été 1993, que ce serait sa dernière création tant il avait *« une nette impression de la présence de la mort »*. Ce n'est pas lui qu'elle devait faucher, mais son épouse Ingrid, décédée en mai 1995.

CRAINTE ET ADMIRATION

La presse suédoise n'aura pas toujours été aussi tendre avec Ingmar Bergman. Le personnage ne se laisse pas facilement aborder. Il refuse quasiment tout entretien, ce qui passe parfois pour de l'arrogance dans un pays qui se veut profondément égalitaire. Ses problèmes fiscaux dans les années 70 accentuèrent cette impression, en dépit de la simplicité de son train de vie. Le réalisateur n'est pas à proprement parler populaire dans son pays – ce dont, semble-t-il, il n'a cure – et ses films ont la réputation d'être souvent « difficiles ». Ce qui n'empêche pas les Suédois, en général très soucieux de leur image à l'étranger, d'éprouver une fierté certaine lorsque leur compatriote est célébré dans les festivals du monde entier comme l'un des géants du cinéma.

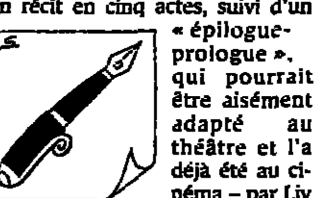
Dans le petit monde du théâtre et du cinéma suédois, Bergman suscite un ambigu mélange d'admiration et de crainte. Sa passion pour les acteurs, auxquels il peut rester fidèle des décennies durant, et son amour du travail bien fait parlent en sa faveur. Mais on redoute son attention quasi maniaque pour les moindres détails, sa grande exigence vis-à-vis de son équipe et ses coups de tête. Ainsi garde-t-on un mauvais souvenir, au Théâtre dramatique de Stockholm (Dramaten), de sa soudaine annulation, en 1996, d'une série de représentations du *Misanthrope* à New York, parce que le spectacle n'avait pas atteint, selon lui, *« le niveau suffisant »*. Après trois décennies au Dramaten, Bergman décidait alors de le quitter pour prendre sa retraite. Il fera toutefois au moins une exception, en y présentant en février 1998 *Bildmakarna* (*Les Faiseurs d'images*), une pièce écrite par Per Olov Enqvist.

Hormis cet « extra », le maître suédois passe désormais le plus clair de son temps sur l'île sauvage de Farö (où il a depuis longtemps élu résidence et où il a tourné nombre de ses films), au nord de l'île de Gotland, en mer Baltique. *« Le seul endroit de la terre où je me sens chez moi »*, disait-il récemment dans l'un de ses rares entretiens. Il y révèle que, levé à l'aube, il écrit, arpente les plages et écoute de la musique (y compris les Irlandais de U2, son groupe de rock *« favori »*). L'après-midi est en grande partie consacrée au cinéma : Ingmar Bergman dispose chez lui d'une mini-salle de projection et se fait livrer les films de son choix. Acceptant de se soumettre au jeu toujours un peu dérisoire consistant à désigner ses préférés, il cite *Rashomon* d'Akira Kurosawa et *La Charrette fantôme* de Victor Sjöstrom. Ajoutant qu'il s'agit à ses yeux du *« plus grand chef-d'œuvre du cinéma »*, il suggère ainsi, à raison, n'avoir pas été le premier génie suédois du cinéma sous-estimé par ses compatriotes.

Benoît Peltier

Bergman recrée l'autobiographie vraie de ses parents

CES *Entretiens privés* ne sont en rien des entretiens avec Ingmar Bergman. Du moins au sens accordé par la presse à ce terme. C'est un récit en cinq actes, suivi d'un « épilogue-prologue », qui pourrait être aisément adapté au théâtre et l'a déjà été au cinéma – par Liv Ullmann. Nous sommes en 1925, comme dans son dernier film. Acte I : Anna, une jeune femme, confesse à oncle Jacob, son directeur de conscience, qu'elle trompe son mari, Henrik, pasteur également et subordonné du précédent, avec Tomas, étudiant et futur pasteur. Acte II : Anna avoue à Henrik qu'elle le trompe. Acte III (deux ans plus tard) : Anna reçoit la visite de Karin – sa mère – tandis qu'Henrik s'enfonce dans la folie. Acte IV (trois mois avant l'acte I) : escapade ratée d'Anna et de Tomas en Norvège. Acte V (neuf ans après) : Anna communie avec Jacob, mourant. Cette Anna, nous l'avions déjà rencontrée dans *Les Meilleures Intentions*. Elle est aussi la mère d'Ingmar Bergman.



BIBLIOGRAPHIE

Dans son essai autobiographique, *Laterna magica* (Gallimard), le cinéaste résumait le contexte d'*Entretiens privés* : *« Nous ne savions pas que mère vivait une violente passion amoureuse et que père était en profonde dépression. Mère envisageait de quitter notre foyer, père menaçait de se suicider. Ils se réconcilièrent, décidèrent de continuer ensemble « à cause des enfants », comme on disait en ce temps-là. Nous, nous n'avons rien remarqué, ou presque. »*

Attentif à tout cependant, l'enfant (il a sept ans), témoin d'une scène particulièrement brutale entre ses parents (du sang est versé), s'était réfugié dans sa chambre où il avait pris Dieu à part pour lui promettre, si ses parents se réconciliaient, de lui donner ce qu'il avait de plus cher : son cinématographe.

Ici, l'enfant caché dans l'escalier pour épier les adultes n'intéresse pas Ingmar Bergman, qui poursuit ce que l'on ne peut nommer autrement que l'autobiographie de ses parents. Comme s'il cherchait à les approcher chaque fois un peu plus pour se fondre en eux. A bien y regarder, qu'a-t-il fait d'autre depuis quinze ans (*Fanny et Alexandre*) que poursuivre ce lent mouvement conduisant les générations antérieures à s'agréger et à se nouer en lui ? Si la tentative est plus perceptible ici, c'est sans doute parce que le cinéaste et homme de théâtre s'y révèle aussi écrivain. Son écriture n'est si personnelle qu'en ce qu'elle est manière de s'entretenir avec les siens. Non de les sommer de répondre à ses questions, mais d'être les questions. A charge pour lui d'évacuer ce qui pourrait peser de trop de souvenirs, pour mieux inventer leur passé.

Et l'écriture précède tout autre art. Elle est première. Pour obtenir ces dialogues vifs et désespérés, cette précision des images, cette liberté de ton, *Entretiens privés* est resté deux années sur le métier (de juin 1992 à juin 1994). L'écriture rapproche et affranchit. Elle accroît la maîtrise d'Ingmar Bergman.

« EFFORTS » DE RAPPROCHEMENT

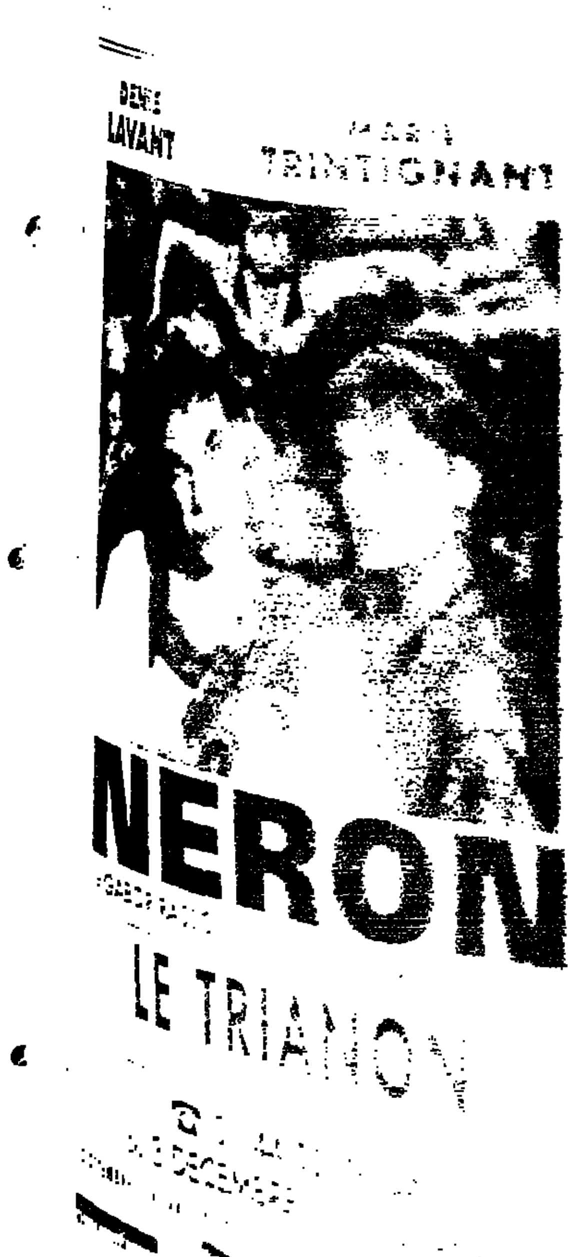
De cela, il nous entretient également. Au beau milieu d'une action, il se décrit à son bureau, en difficulté pour se rapprocher des deux *« personnes »* (Anna et Henrik) : *« Je ne sais pas très bien les raisons de mes efforts. Je ne sais pas, mais j'y vais néanmoins et je me rapproche à une vitesse vertigineuse, inaudible. »* Et soudain sa joie éclate : *« Ça y est, je les vois. »*

Plus loin, nouvelle interruption, nouvelle interrogation, nouvelle relance : les *« personnes »* deviennent des *« acteurs »*. Il balaie tous les gestes possibles. Comme s'il se réservait de trancher encore dans la mise en scène de corps réels. Seule Anna est en gros plan. Il regarde droit dans les yeux celle qui avait eu le courage de dire non à Dieu à l'âge de dix-sept ans. Anna lui dit l'absolue nécessité de la rébellion et la souffrance immense qu'elle engendre, le sexe comme moyen et non comme fin dans l'affrontement avec Dieu, par lequel seul l'artiste existe.

Tout cela baigne dans une lumière vespérale qui maintient en éveil *« sans paix ni rémission »*. L'insupportable douceur des nuits de juillet où le soir devient matin en un souffle. Un jour implacable que seul le plus brûlant des aveux peut briser. A bien écouter *« oncle »* Jacob, on croit voir Ingmar Bergman devenu vieux prenant doucement la main de sa mère devenue jeune et lui expliquer avec une tendresse désarmante : *« Ne dis pas* « Dieu » *! Dis plutôt* « le Sacré ». *La sainteté de l'homme. Tout le reste n'est qu'attribut, déguisements, manifestations, inventions, exaspérations, rituels, cris désespérés dans les ténèbres et le silence. Tu ne peux pas imaginer ni capter la sainteté de l'homme... Seuls les poèmes, la musique et les saints nous tendent des miroirs où se reflète l'inexplicable. Ils ont vu et compris. Pas tout, seulement des éclats... »*

Jean-Louis Perrier

★ *Entretiens privés (Enskilda samtal)*, d'Ingmar Bergman. Traduit du suédois par Alain Gnaedig. Gallimard, 167 pages. 85 francs.



هكذا من الاصل

Les délicieux photomontages victoriens de Lady Berkeley

Le Musée d'Orsay confronte les planches intimes d'une Anglaise désœuvrée aux créations de Hausmann et de Max Ernst

L'HISTOIRE de la photographie a cela d'étrange et de merveilleux qu'elle est rythmée par des personnalités plus ou moins anonymes, qui ont produit, parfois sur une période très courte, des curiosités et fantaisies, sans prétention artistique, par simple divertissement, sans se douter qu'ils trouveront un jour leur place dans les musées et collections prestigieuses, à côté d'artistes célèbres. Le point commun de ces auteurs est de coller à leur époque, d'en être le symptôme et d'en donner un témoignage. D'utiliser l'image pour laisser libre cours à une obsession, un sentiment intime. Et c'est aussi pour cela qu'on les redécouvre après des années de silence et d'oubli.

L'Anglaise Georgiana Berkeley (1831-1919), dont l'œuvre est dévoilée au Musée d'Orsay, vient enrichir la galerie des auteurs innocents. On ne sait pas grand-chose d'elle, si ce n'est qu'elle a laissé, comme nombre d'Anglaises fortunées, un album de cent huit planches, concoctées en quatre ans à peine, entre 1868 et 1871. Ce ne sont pas des photos à proprement parler, mais des photomontages délicieux, à partir de portraits qu'elle ne prenait pas elle-même mais qu'elle puisait dans un stock. *Elle ne conservait souvent que la* tête – ronde et petite – qu'elle découpait et collait sur des aquarelles anodines, peintes par ses soins et qui s'en trouvaient transfigurées.

La galerie de visages, issus de son entourage et parfois le sien, se retrouvent associés à des objets, lieux, animaux ou corps peints : sac de voyage, pommeau d'une ombrelle, éventail, porcelaines, bulles de savon, oiseaux, nacelle d'un ballon, cartes à jouer (roi de trèfle, dame de cœur), assiettes, lampions, acrobates de cirque, tortue, serpent, scènes de chasse ou de criquet, voilier, intérieurs bourgeois, décors de théâtre.

LES RÊVERIES DE LEWIS CARROLL

L'album est délicat et malicieux, plein d'humour, jamais choquant. Réaliste ou onirique, il reprend l'imaginaire victorien et les rêveries d'un Lewis Carroll. Les planches concoctées donnent quelques éléments sur la vie, l'entourage et les nombreux loisirs de Georgiana Berkeley, qui signait parfois Georgie, souvent GB. Etre une femme était loin de constituer un atout dans une des premières familles d'Angleterre, mais *« accablée de conflits »*, écrit Michael Pantazzi, dans le catalogue. C'est une fille soumise, effacée, qui devait s'ennuyer ferme, portait des robes simples comme sa sœur Alice, apparaît toujours de profil dans de rares clichés, tuait le temps dans une belle demeure, entourée de barons, comtes et ducs et d'une progéniture à rallonge, dont les filles restaient longtemps, voire toujours, célibataires.

Il faut lire le texte de Michael Pantazzi – le catalogue est un délicieux petit objet bien dans l'esprit de l'album – pour comprendre combien la vie quotidienne devait être étouffante et sinistre. D'où les nombreux motifs d'évasion dans les images – scènes de voyages, sport, enfants, chiens – pour s'aérer la tête. *« L'album de Georgiana Berkeley a dû lui tenir lieu de refuge dans un monde imaginaire,* écrit Pantazzi, *sa vie intérieure nous est inconnue mais son goût pour la comédie et pour l'absurde qui l'entoure ne fait aucun doute. »* Ce n'est que six ans après avoir stoppé son album, en 1877, qu'elle épouse, à quarante-six ans, un cousin éloigné qui mourut un an plus tard. Georgiana vivra seule jusqu'à sa mort, à quatre-vingt-huit ans. Et tombera dans l'oubli.

L'album de Georgiana Berkeley est revenu à la lumière un siècle après sa réalisation, en 1987, acquis, en vente publique à Londres, par Sylviane de Decker. Pour 550 livres (5 000 francs environ). Elle l'a revendu l'année suivante, au Musée d'Orsay, 25 000 francs. Une misère. Aujourd'hui, il vaut largement dix fois plus. *« A l'époque, c'était une curiosité qui n'intéressait personne »*, raconte Sylviane de Decker.

Ce n'est que très récemment que les historiens de la photographie, longtemps cloisonnés aux grands maîtres, ont élargi leur approche, s'intéressent plus au contexte de production et au témoignage, aux « fantaisies photographiques » et autres bizarreries décadentes, sorte d'art brut avant la lettre. Au point que de nombreux albums de ce type sont entrés dans des collections muséales. *« Ils révèlent des trésors d'invention formelle, d'imagination, de cocasserie, et ne sont parfois pas dénués d'une touche de sadisme »*, écrit Françoise Heilbrun, commissaire de l'exposition, qui analyse minutieusement les images, entre autobiographie et fantasme.


RÉUNION DES MUSÉES NATIONAUX

Un photomontage de l'album de Georgiana Berkeley.

Tout naturellement, Françoise Heilbrun associe ces albums aux photomontages modernistes et images surréalistes qui se voulaient une rupture avec le geste pictural. A Orsay, à côté des planches de l'album Berkeley, le visiteur découvre le dadaïste Raoul Hausmann, *Une semaine de bonté*, de Max Ernst, Man Ray – mais curieusement pas les montages de Rodtchenko pour *Pro Eto*, de Maïakovski, sans doute le plus proche de l'esprit littéraire de Georgiana. Il est probable que les modernes n'avaient pas vu les albums victoriens. Mais, plus largement, et cette exposition confirme ce que Jean Clair avait démontré, le mouvement symboliste de la fin du XIXe siècle, auquel on peut rattacher ces objets intimes, a bien été une source créative pour tous les artistes qui ont révolutionné la vision dans les années 1910-1930.

Michel Guerrin

★ « Collages et photomontages de l'Angleterre victorienne », Musée d'Orsay (salle 8), 1, rue de Bellechasse, Paris-7e. Mo Solférino. Tél. : 01-40-49-48-14. Tous les jours, sauf lundi de 10 h à 18 h ; dimanche, de 9 h à 18 h ; jeudi, de 10 h à 21 h 45. Jusqu'au 4 janvier. Catalogue, « Album de collages de l'Angleterre victorienne », textes de Françoise Heilbrun et Michael Pantazzi, Réunion des musées nationaux/éd. du Regard, 104 p., 150 F.

Dunkerque aborde aux rives du cinéma de Chris Marker

CHRIS MARKER (dont son ami Alain Resnais prétendit un jour qu'il venait d'une autre planète) est la principale attraction du Festival de Dunkerque, avec la présentation, événement toujours trop rare, d'une quinzaine de ses films. Depuis dix ans, les Rencontres cinématographiques de Dunkerque s'étaient attachées à promouvoir, sous la houlette de Jacques Déniel, le cinéma indépendant. Après le différend qui a opposé celui-ci à la municipalité au sujet de ce parti pris, la manifestation (accueillie les 5, 6 et 7 décembre au Ciné 104 de Pantin) cède la place à partir de cette année au Festival de cinéma de Dunkerque, où l'on craignait un peu que le thème de la programmation, « Images du futur, futur des images », ne provoque le débarquement d'*Alien* et de ses gluants petits camarades. Il n'en est rien.

Ainsi que le rappelle Frédéric Borgia, programmateur de la manifestation, *« le nom de Marker est devenu une sorte de mythe, alors que peu de gens connaissent réellement ces films. Le festival était une occasion tout indiquée pour montrer ses œuvres, car Marker a plus que tout autre travaillé sur le temps et le matériau historique, tout en prospectant le domaine des images, des supports et des technologies »*. On ne saurait mieux dire de cette figure de la modernité cinématographique, dont la mystérieuse aura procède à la fois d'un culte romanesque du secret, de l'art unique qui lui permet de parler du monde en même temps que de lui-même, et du goût de l'expérimentation qui le conduit à explorer de nouvelles formes par la vidéo, l'image de synthèse ou le CD-ROM. Seront donc présentées les œuvres *a priori* les plus connues (*La Jetée*, *Sans soleil*, *Le fond de l'air est rouge*...), mais aussi quelques films rarement présentés.

Lesquels illustrent notamment la veine militante, comme *A Bientôt j'espère* (1967), chronique d'une grève pas comme les autres dans une usine du groupe Rhône-Poulenc à Besançon, ou *2084* (1984), qui anticipe en compagnie d'ouvriers l'organisation sociale au siècle prochain ; démontrent sa faculté de créer des objets vertigineux et déroutants, avec *L'Ambassade* (1973), qui se présente comme un « film en super-8 mm trouvé dans une ambassade » et témoigne de la terreur vécue par des réfugiés politiques après un coup d'Etat ; rappellent enfin la prédilection du cinéaste pour certains pays et pairs, qu'il s'agisse du Soviétique Alexandre Medvedkine avec *Le Train en marche* (1971), ou du Japonais Akira Kurosawa à travers *A. K.* (1984), à l'occasion du tournage de *Ran*.

Parallèlement, la « galaxie Marker » consiste en une sélection de films présentant des affinités avec l'œuvre du cinéaste, depuis les deux chefs-d'œuvre (*Vertigo*, d'Alfred Hitchcock, et *Laura*, d'Otto Preminger) qui ont à l'évidence influencé ce virtuose questionneur d'images, jusqu'aux œuvres contemporaines (*Ghosts of Electricity*, de Robert Kramer, *Out of the Present*, d'Andreï Ujica, *Drancy Avenir*, d'Arnaud des Pallières...) qui partagent avec la sienne le souci, plus rare qu'on ne croit, d'inscrire le temps au cœur de leurs images.

Jacques Mandelbaum

★ Festival de cinéma de Dunkerque. Images du futur, futur des images. Studio 43, MJC Terre Neuve, 43, rue du Docteur-Louis-Lemaire, 59140 Dunkerque. Tél. : 03-28-66-47-89. Jusqu'au 21 décembre.

Catherine Trautmann en Corse

INAUGURANT, le 4 décembre, le Musée d'anthropologie de la Corse à Corte, Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, n'a pas hésité à qualifier d'*« exemplaire »* l'œuvre conjointement réalisée par l'Etat et la collectivité territoriale de Corse. La ministre venait de Bastia où elle avait visité le théâtre municipal et le palais des gouverneurs gênois où sera réalisé le Musée du baroque. Après une halte à Corte, elle a gagné Ajaccio pour une visite à la direction régionale des affaires culturelles, où le nouveau directeur, Pierre Berthier, a pris ses fonctions le 1er décembre. A la préfecture, elle a signé la charte culturelle de la Corse, dont l'élaboration avait été annoncée le 17 juillet 1996 par le premier ministre Alain Juppé. S'ajoutant au contrat de plan Etat-collectivité territoriale 1994-1998, la charte prévoit, de 1997 à 2000, un investissement global de 27,8 millions de francs, dont 15 millions de l'Etat, 11,5 de la collectivité territoriale, 1,2 des conseils généraux et 100 000 F des villes d'Ajaccio et de Bastia. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **PATRIMOINE : quarante-six nouveaux sites ont été inscrits** sur la liste du patrimoine mondial par le Comité spécialisé de l'Unesco, réuni à Naples (Italie) jusqu'au 6 décembre. Parmi les plus célèbres inscrits cette année figurent les zones archéologiques italiennes de Pompéi et d'Herculanum (près de Naples), les jardins chinois de Suzhou, la ville fortifiée de Carcassonne, Lumbini (lieu de naissance de Bouddha au Népal), les bâtiments de Greenwich (près de Londres), et deux parcs nationaux du Kenya. 552 villes, monuments, milieux naturels ou paysages sont désormais protégés dans 112 pays.

■ **CABARET : la société du Bal du Moulin Rouge**, place Blanche à Paris, a annoncé, mercredi 3 décembre, qu'elle va demander son admission au bénéfice d'une procédure de redressement judiciaire auprès du Tribunal de commerce de Paris. *« Les difficultés rencontrées par l'entreprise et la nécessité de faire face à la période traditionnellement difficile des trois premiers mois de l'année, ont conduit la direction de l'entreprise à prendre cette décision dans l'intérêt de ses salariés, de ses créanciers et de la société »*, a indiqué la direction de l'établissement. La revue actuelle, *Formidable*, *« reste programmée chaque soir »*, précise-t-on de même source.

■ **MARCHÉ DE L'ART : la vente de tableaux de maîtres hollandais, flamands et italiens**, dont certains appartenant à la collection Gunter Henle – un magnat allemand de l'acier, mort en 1979 –, a atteint, les 3 et 4 décembre, le record historique de 31 millions de livres (310 millions de francs environ) chez Sotheby's à Londres. Une scène paysanne d'Isack van Ostade a été vendu 22 millions de francs, un Bruegel le Jeune, 19 millions de francs, un Salomon Van Ruysdael 23 millions de francs. Deux Canaletto, qui n'appartenaient pas à la collection Henle, ont atteint 50 et 38 millions de francs.

■ **LIVRES : Pierre Moustiers a obtenu le 22e prix Chateaubriand**, jeudi 5 décembre, de la part du Comité du rayonnement français, pour son roman *A l'abri du monde* (Albin Michel).

■ **CINÉMA : le groupe néerlandais Polygram** a annoncé, le 3 décembre, le rachat d'un catalogue de 1 051 films au Consortium de réalisation (CDR), la structure chargée de la revente d'actifs du Crédit Lyonnais. Polygram paiera 225 millions de dollars (1,3 milliards de francs) et triplera son catalogue de films. Parmi les titres rachetés figurent *Platoon*, *Quand Harry rencontre Sally*, *Blue Velvet*, *Le Lauréat*, *The Commitments*.

هكذا من الاصل

Des cow-boys bruyants et un Indien discret aux Transmusicales de Rennes

Le groupe Cornershop de Tjinder Singh mêle rock traditionnel et références ancestrales

Pour la troisième journée des Transmusicales de Rennes, la cavalerie américaine a débarqué en force. Succédant au discret groupe britannique Cornershop et à son chanteur d'origine indo-pakistanaise Tjinder Singh, quatre groupes ont davantage de talent pour le spectacle que pour la musique. Une curiosité : une harmonie traditionnelle venue d'outre-Manche qui adapte au tuba et au cornet à pistons les tubes de la techno.

RENNES
de notre envoyé spécial

Dans la plus grande arène des Transmusicales – l'ancienne salle omnisports rebaptisée salle de la Liberté –, on donnait en spectacle, vendredi 5 décembre, des cow-boys et un Indien. Quatre groupes – Shift, Rocket from the Crypt, Foo Fighters et Insane Clown Pusse – composaient la bruyante cavalerie américaine. Tjinder Singh élabore, lui, sa musique avec des ruses de Sioux et la modestie d'un petit épicier.

Le groupe de ce Britannique d'origine indo-pakistanaise a pris, au début des années 90, le nom de Cornershop. En Angleterre, on appelle ainsi ces petites boutiques, équivalent de nos « épiceries arabes », souvent tenues par des représentants de la communauté indienne. La dimension ironique et politique de ce patronyme était amplifiée au départ de sa carrière par une virulence punk, accompagnée d'instruments traditionnels. Récemment, un nouvel album, l'excellent *When I Was Born for the Seventh Times*, assouplissait ce rock épilectique de grooves rondelés et inventifs.

Sur la grande scène, Tjinder Singh se poste devant une petite estrade. Un batteur, un percussionniste et des machines encadrent le ténébreux jeune homme, chanteur et guitariste. Atypique, le parcours de Cornershop révèle une passion pour l'écriture pop et le classicisme rock autant que pour les références ancestrales et les déhanchements. En concert, ces bricolages prennent une belle ampleur musicale, malheureusement limitée par l'immobilisme d'un chanteur qui semble de corvée.

LES DANSES SAUVAGES DE GROHL

Les groupes américains qui suivront se préoccuperont beaucoup plus d'animation et d'*entertainment*, sans que la musique soit toujours à la hauteur du spectacle. Rocket from the Crypt déboule sur scène tel un gang des fifties en virée. Chemises léopard, banane gominée, la bande de San Diego s'ébroue d'un rock and roll cuivré, mélangeant fantasmes rétro et *trash* culture contemporaine. Les Foo Fighters occupent ensuite le terrain. Dave Grohl, ancien batteur de Nirvana reconverti à la guitare et au chant, a conservé son sens inné de la dynamique. Il invite à des danses sauvages un public qui ne se fait pas prier. Mélodiste compétent (*Monkey Wrench, This Is a Call*), Grohl devrait se méfier pourtant de procédés trop systématiques.

Parade finale, le concert d'Insane Clown Pusse aura multiplié jusqu'au grotesque les obsessions des grands enfants yankees. Films d'épouvante, bandes dessinées, rap et *junk food* abreuvent l'inspiration de ce duo de Detroit. Adoptant les procédés de maquillage qui avaient fait la gloire du rock horrifique des années 70 (Kiss, Alice Cooper...), Violent J et Shaggy 2 Dope se déguisent en clowns sadiques à la tête d'un cirque malfaisant. Tout en scandant, en play-back, des rimes nasillardes à la manière de Cyperss Hill, ICP inflige au public restant une torture plus terrible encore que l'écoute de ses chansons. Tout au long du concert, les duettistes inondent la scène et la salle de centaines de litres d'un soda bon marché, le Fagyo, fabriqué comme eux à Detroit. De quoi rendre leur concept plus poisseux encore.

Stéphane Davet

INSTANTANÉ

TECHNO VERSION FANFARE

The William Fairey Brass Band a été sept fois championne nationale d'Angleterre. Depuis sa création en 1937 sous le nom de The Fairey Aviation Works Band, cette harmonie, où les traditions sont respectées – fanions, insignes, blazers impeccables – a gagné un nombre incalculable de trophées dans sa spécialité. Dirigée par Brian Hurdley, tubiste renommé et propagandiste de la joie par la musique, la fanfare britannique s'est glissée le 5 décembre dans la programmation des Transmusicales. Jeremy Deller, le jeune artiste multicarte et fan de techno qui a eu l'idée de convertir « *dix tubes de l'acid-house* » en airs de fanfare, courait un risque en plaçant la musique fabriquée électroniquement dans la pénombre sous les éclatants soleils du tuba, du piston, du cornet ou de la trompette.

Pari gagné : la William Fairey Brass Band (album chez Blast First) est éclatante de santé, et la trentaine de musiciens du Band, femmes et hommes de tous âges, souffle comme un seul DJ. La *jungle* un tantinet noire de *Voodoo Ray*, thème composé par A Guy Called Gerald, est hachée en finesse par le tambourin, le vibraphone et la caisse-claire, assez efficaces à imiter les machines, avant d'être ralentie *in fine* au tuba.

Le *Pacific 202* et *Cūbik* de 808 State planent quelque part entre le générique de James Bond et Count Basie. Dans la salle de la Cité, à Rennes, un public de connaisseurs applaudit au respect des codes technos et danse la version « vents » de *The Groove That Won't Stop* de Kevin Saunderson comme s'il écoutait *Burning* de Daft Punk. *Let's Get Brutal*, de Nitro Deluxe, *What Time is Love* de KLF, un morceau d'anthologie totalement décoïffant, sonnent le ralliement des générations. Car, pour résumer le propos de Jeremy Deller, les fanfares ont toujours phagocyté les airs du temps, du fox-trot à la « *techno epic* ». Les DJ ingurgitent, les papys de l'harmonie récupèrent.

Véronique Mortaigne

A Toulouse, un classicisme sans académisme pour « L'Affaire Makropoulos »

L'AFFAIRE MAKROPOULOS, opéra en trois actes de Leos Janacek, d'après la pièce de Karel Kapek. Avec Lisbeth Baslev (Emilia Marty), Keith Lewis (Albert Gregor), Denes Gulyas (Vitek), Xenia Konsek (Kristina), Sir Donald Mac Intyre (Jaroslav Prus), Leonard Pezzino (Janek), Orchestre du Théâtre national du Capitole, James Johnson (direction). Pierre Médecin (mise en scène). Hubert Monloup (décors et costumes). Allain Vincent (lumières). THÉÂTRE NATIONAL DU CAPITOLE. Prochaine représentation, le 7 décembre.

Jamais représenté à Paris, *L'Affaire Makropoulos* l'aura été à Marseille (création française) et à Strasbourg. Voici l'avant-dernier opéra de Leos Janacek, sur la scène du Théâtre du Capitole de Toulouse et en version originale. Le détail est d'importance puisque la musique et la prosodie sont aussi inséparables chez Janacek qu'ils le sont dans *Pelléas et Mélisande*, de Debussy, *Boris Godounov*, de Moussorgski.

Composé de 1923 à 1925, *L'Affaire Makropoulos* prend comme argument, un roman de l'écrivain et journaliste Karel Capek qui met en scène l'histoire étrange d'une immortelle qui change d'identité tous les soixante ans et se cache derrière le personnage d'une artiste, tour à tour chanteuse, danseuse... dont le nom garde toujours les mêmes initiales : E. M. Fille d'un médecin crétois, Elina Makropoulos naît en 1575. Sa trace se perd jusqu'en 1820, où Elliane Mac Gregor révèle son secret à l'amant dont elle a eu un fils. Elle lui donne la formule de l'élixir inventé par son père. Son amant meurt sans révéler l'endroit où il a caché le parchemin. Les deux familles se lancent alors dans un procès afin de récupérer l'héritage.

L'opéra de Janacek commence en 1920 ; le procès n'est pas fini. Emilia Marty triomphe toujours à l'Opéra. Vieillissante, elle veut à tout prix récupérer le parchemin. Elle arrivera à ses fins, mais le brûlera. Dans un entretien reproduit dans le programme, le metteur en scène Pierre Médecin déclare que « *l'intrigue est presque secondaire.* L'Affaire Makropoulos *est d'abord une méditation philosophique sur la vanité de l'existence, sur le bonheur d'être mortel. Emilia Marty a fait de sa vie un théâtre (...) Cette femme a un désir obstiné de se donner en spectacle.* » C'est la raison pour laquelle Médecin a choisi de situer l'action dans un théâtre. Le procédé n'est pas neuf, mais il est juste, aussi juste que celui qui avait conduit Achim Freyer à situer celle de *La Flûte enchantée* dans un cirque, cet été, à Salzbourg.

La scène étant renversée, le public toulousain assiste à la représentation comme s'il était dans les coulisses et observait sans être vu. La réussite de ce spectacle tient dans un travail très serré, sans fioriture, dans une mise en scène qui colle parfaitement à l'esprit mystérieux et violent de l'œuvre. Chaque chanteur habite théâtralement et musicalement son personnage en sorte qu'aucun ne se distingue : ils sont ce qu'ils doivent être et entraînent une adhésion sans réserve.

Le triomphe qui accueille cette production exemplaire, d'un classicisme qui n'a rien à voir avec l'académisme trop souvent de mise à l'opéra, même quand il s'affuble des atours du modernisme, réjouit l'œil, l'oreille et l'esprit. Et l'on admire, pour le coup tout particulièrement, l'Orchestre du Capitole. Confrontés à un langage rayonnant, solaire (proche de celui de la *Sinfonietta*), à des difficultés assez effroyables qui mettent tous les orchestres en difficultés hors ceux qui jouent cette musique régulièrement, les musiciens s'accrochent et les surmontent grâce à la direction de James Johnson, l'un de ces artisans qui sans faire d'éclats assurent la continuité d'une vie musicale qui préfère trop souvent les événements au travail de fond.

Alain Lompech

SORTIR

PARIS

100 Objets pour présenter le monde
de Peter Greenaway.
Mise en scène de l'auteur, avec Claudia Boulton, Alessandro Diell, Terence Roe, Margot Nies, Yves Belluardo, Stéphanie Helleux, en alternance Thérèse Coriou et Vanessa De Winter, Lou Bellaïche et Augustin Guibert, les voix de Michael Sheen et Kaija Saariaho.
Le soleil ; Adam et Eve ; le serpent ; du vent ; le crâne de Mozart ; un cochon ; le chapeau, le manteau et l'attaché-case de Freud ; une tronçonneuse ; des clés ; de la glace : voici dix des cent objets contés par le cinéaste Peter Greenaway « *pour représenter le monde* » dans cet « *opéra de propagande* » écrit et mis en scène par lui, joué d'abord à Salzbourg avant d'entamer un tour d'Europe *via* Milan, Palerme et Bobigny avant Munich et Stockholm. *Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Les samedi 6, mardi 9, mercredi 10, jeudi 11, vendredi 12, à 20 h 30; les dimanche 7 et dimanche 14, à 15 h 30; le samedi 13, à 17 heures et 20 h 30. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F* à 140 F.*

Chœur et orchestre de Paris
Beethoven : *Le Roi Etienne, Symphonie n° 8, Christ au mont des Oliviers.* Eva Mei (soprano), David Kübler (ténor), Jan-Hendrik Rootering (basse), Wolfgang Sawallisch (direction).
Le *Christ au mont des Oliviers* est l'une des partitions les plus méconnues de Beethoven. Il faut donc absolument aller à Pleyel pour l'entendre d'autant qu'elle est placée entre les mains de Wolfgang Sawallisch, l'un des plus grands chefs de notre époque. « *Le chef des chefs* », selon Lorin Maazel.
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 8e. M° Ternes. 20 heures, le 6 décembre. Tél. : 01-45-61-65-89. De 140 F à 320 F.

Bal dingue
Philippe Chevalier, M. Bal dingue, est un spécialiste du tango, qu'il enseigne à qui veut bien se dégourdir les jambes avec élégance. Avec le Royal Majestic Orchestra, il fait des détours collectifs vers le cha-cha-cha et le madison. Des chanteurs (Francisco Terto, La Pulga de Luxe), des danseurs assez fous viennent parfaire l'apprentissage des danses et peupler l'espace merveilleux des attractions (pas de deux, humour dejanté, jonglage à l'éventail...). Le Bal Dingue est la meilleure adresse du dimanche après-midi à Paris. Les artistes sont excellents.
Les Etoiles. 61, rue du Château-d'Eau, 10e. M° Château d'Eau. Le 7 décembre à partir de 18 h 30. Réservation, tél. : 01-42-03-18-22. Egalement le 21 décembre.

Documentaire sur grand écran :
les voyages de Johan
Johan Van der Keuken, cinéaste hollandais est aussi documentariste. Animé par un désir constant de filmer l'autre, ses voyages lui ont donne la possibilite de rencontrer d'autres peuples et d'autres cultures. Chaque fois, il a su rendre avec justesse la singularite de chaque pays, et la permanence d'une certaine quête de l'humain. Il nous fait rencontrer l'Inde, traverser l'Europe, regarder Paris autrement, découvrir Amsterdam et vibrer au son de la musique indonésienne.
Cinéma des cinéastes, 7, avenue de Clichy, 17e. M° Place de Clichy. Du 7 au 28 décembre, quatre dimanches exceptionnels. Tél. : 01-53-42-40-20.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Austin Powers
de Jay Roach (Etats-Unis, 1 h 35), avec Mike Myers, Elizabeth Hurley, Michael York, Mimi Rogers, Robert Wagner.
Black Dju
de Pol Cruchten (Luxembourg, 1 h 20), avec Philippe Léotard, Richard Courcet, Patrice-Flora Praxo, Adama Kouyaté, Paul Minthe.
Le Bossu
de Philippe de Broca (France, 2 h), avec Daniel Auteuil, Fabrice Luchini, Vincent Perez, Marie Gillain, Yann Collette, Jean-François Stévenin.
La Flèche bleue
Dessin animé d'Enzo D'Alo (Italie, 1 h 30).
Le Jardin de Celibidache
de Serge Iaon Celebidachi (Etats-Unis, 2 h 30), avec Sergiu Celibidache.
Joli village, jolie flamme
de Srdjan Dragojevic (Bosnie, 2 h 05), avec Dragan Bjelogrlic, Nikola Kojo, Velimir-Bata Zivojinovic, Dragan Maksimovic, Zoran Cvijanovic, Nikola Pejakovic.
La Montagne de Baya
d'Azzedine Meddour (France, Algérie, 1 h 46), avec Djamila Amzal, Abderrahmane Debiane, Ali Ighil Ali, Ouardia Koss, Kamal Abderrahmane, Mezianne Chabi.
Out of the Present
d'Andrej Ujica (Allemagne, 1 h 36).
Regarde la mer
de François Ozon (France, 52), avec Sasha Hails, Marina De Van, Samantha, Paul Raoux.
Sunday
de Jonathan Nossiter (Etats-Unis, 1 h 32), avec David Sucher, Lisa Harrow, Jared Harris, Larry Pine, Arnold Barkus.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Tokyo String Quartet
Mozart : *Quatuor à cordes KV 421.* Takemitsu : *A Way, A Lone.* Debussy : *Quatuor à cordes op. 10.*
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. M° Châtelet. 17 heures, le 6. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.
Marie Scheublé (violon)
Mathieu Papadiamandis (piano)
Schumann : *Sonate pour violon et piano op. 105.* Brahms : *Sonate pour violon et piano op. 78.*
Salle Chopin (Pleyel), 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. M° Ternes. 17 h 30, le 6. Tél. : 01-45-61-53-00. De 80 F à 120 F.
Orchestre Pasdeloup
Offenbach, Audran, Messager, Hahn, Lecoq, Gounod, Lehar : Ouvertures et airs d'opérettes et d'opéras. Anne Constantin (soprano), Mario Hacquard (baryton), Alain Pàris (direction).
Opéra-Comique. Salle Favart, 5, rue Favart, Paris 2e. M° Richelieu-Drouot. 17 h 30, les 6 et 7. Tél. : 01-42-44-45-46. De 80 F à 175 F.
Chœur et orchestre Colonne
Landowski : *Messe pour l'aurore, Concerto pour violoncelle et orchestre.* Britten : *Ceremony of Carols.* Veronique Hazan (soprano), Guy Flechter (ténor), Raphaël Sikorski (baryton), Henri Demarquette (violoncelle), Maîtrise de Paris, Marcel Landowski (direction).
Eglise de la Trinite, 66, rue Saint-Lazare, Paris 9e. M° Trinité. 20 h 30, le 6. Tél. : 01-44-70-64-10. Location Fnac, Virgin. De 50 F à 180 F.
Mikhaïl Rudy (piano)
Pierre Amoyal (violon)
Bruno Pasquier (alto)
Rocco Filippini (violoncelle)
Mahler : *Quatuor pour piano et cordes, premier mouvement.* Brahms : *Quatuor pour piano et cordes op. 25.*
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. M° Alma-Marceau. 11 heures, le 7. Tél. : 01-49-52-50-50. 100 F.
Le Concert spirituel
Boismortier : *Ballets de village.* Hervé Niquet (direction).
Théâtre Grévin, 10, boulevard Montmartre, Paris 9e. M° Rue-Montmartre. 11 heures, le 7. Tél. : 01-48-24-16-97. De 90 F à 200 F.
L'Histoire du petit tailleur
Harsanyi : *L'Histoire du petit tailleur.* Saint-Saëns : *Le Carnaval des animaux.* Georges Pludermacher, Christian Ivaldi (piano), Philippe Aïche, Serge Pataud (violon), Nicolas Carles (alto), Emmanuel Gaugué (violoncelle), Bernard Cazauran (contrebasse), Vicens Prats (flûte), Phillipe Berrod (clarinette), Jaakko Luoma (basson), Bruno Tomba (trompette), Férédéric Macarez (percussions).
Châtelet. Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, Paris 1er. M° Châtelet. 11 h 30, le 7. Tél. : 01-40-28-28-40. 80 F.
Orchestre des Concerts Lamoureux
Tchaïkovski : *Concerto pour violon et orchestre.* Beethoven : *Symphonie n° 3 « Héroïque ».* Boris Belkin (violon), Yutaka Sado (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. M° Ternes. 17 h 45, le 7. Tél. : 01-45-63-60-62. De 80 F à 140 F.
Les Escrocs
L'Européen, 3, rue Blot, Paris 17e. M° Place-de-Clichy. 20 h 30, le 6. Tél. : 01-43-87-97-13. 100 F.
La Contrebasse
de Patrick Süskind.
Mise en scène de Philippe Ferran, avec Jacques Villeret.
Théâtre Marigny (Salle Popesco), carré Marigny, Paris 8e. M° Champs-Elysées-Clemenceau. 20 h 30, le 6; 15 h 30, le 7. Tél. : 01-42-25-20-74. 180 F et 250 F.

RÉSERVATIONS

Dédale
de et par Philippe Genty. Avec Laurent Bariteau, Jonathan Chasseigne, Nathalie Decrette, Iréné Panizzi, Vendula Prager, Rodolphe Serres, Anatol Sternberg, Guillaume Viry, Sophie Weiss.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. M° Châtelet. 20 h 30, du mardi 16 au samedi 20 décembre et du vendredi 26 au mardi 30. 15 heures le dimanche 28. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F et 140 F.

DERNIERS JOURS

14 décembre :
Célérité et discrétion
de Félix Vallotton.
Mise en scène d'Annie Roquelaure, avec Jean-Christophe Blondel, Denis Lachaud, Franck Magnier, Christophe Perrier, Annie Roquelaure, Marie Saint-Dizier, Frédéric Ségard, Isabelle Séné et Pauline Tanon.
Théâtre Daniel-Sorano, 16, rue Charles-Pathé, 94 Vincennes. 21 heures, du mardi au vendredi, 18 heures le dimanche. Tél. : 01-43-74-73-74. De 60 F à 100 F.*
15 décembre :
Une voix si petite
de Rene Fix.
Mise en scène de Marie Martin-Guyonnet, avec France Jolly, Marie Martin-Guyonnet, Andréa Retz-Rouyet et Philippe Daurios.
Théâtre de l'Atalante, 10, place Charles-Dullin, Paris 18e. M° Anvers. 20 h 30, du mercredi au samedi, et le lundi. 17 heures, le dimanche. Tél. : 01-46-06-11-90. De 50 F à 120 F.*
(* Tarif réduit)

هكذا من الاصل

SAMEDI 6 DÉCEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

20.45 Maman, j'ai raté l'avion ■
De Chris Columbus (Etats-Unis, 1990, 100 min). RTBF 1

23.00 Sans lendemain ■ ■
De Max Ophuls (France, 1939, N., 75 min). Ciné Cinéfil

23.10 Metropolitan ■
De Whit Stillman (Etats-Unis, 1990, 95 min). Ciné Cinémas

0.15 Les Jeux de l'amour et de la guerre ■ ■
D'Arthur Hiller (Etats-Unis, 1964, N., 120 min). Ciné Cinéfil

2.10 Bronco Apache ■
De Robert Aldrich (Etats-Unis, 1954, v.o., 85 min). Ciné Cinémas

2.15 La Grande Révolte (Condottieri) ■ ■
De L. Trenker et W. Klinger (All., 1937, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

0.00 Spécial procès Papon. Histoire

MAGAZINES

12.50 La Vie en plus. Les associations et les nouveaux emplois. La Cinquième
17.00 Les Dossiers de l'Histoire. Un siècle d'immigration en France. D'ici et d'ailleurs. Histoire
17.10 A bout portant. Jean-Pierre Cassel. Paris Première
19.00 T.V. +. Une journée à RTL. Canal +
19.30 Histoire parallèle. Arte
20.55 Le Club. Avec Philippe de Broca. Ciné Cinéfil
21.00 Le Magazine de l'Histoire. Spécial Egypte. Avec Patrice Bret ; Guillemette Andrieu ; Jean Yoyotte ; Robert Solé et Christiane Desroches-Noblecourt. Histoire
21.35 Cap'tain Café. France Supervision
21.40 Metropolis. Arte
22.00 Ciné Cinécourts. Avec Jaco van Dormael. Ciné Cinémas
22.20 T'as pas une idée ? Avec Dieudonné. Canal Jimmy
22.30 Strip-tease. France 3
23.55 Musique et Cie. Marie Devellereau, diva à vingt-cinq ans. France 3
0.30 Paris modes. Chanel. Paris Première

DOCUMENTAIRES

18.00 Corpus Christi. [1/5]. Histoire
18.05 Les Cœurs vermeils. La Cinquième
18.05 Panamarenko. Portrait en son absence. France Supervision
18.35 Le Monstre de Moretti. France Supervision
19.15 Une leçon particulière de musique avec René Jacobs. France Supervision
19.30 Femmes et société. La mamie sida. Pour une prévention au féminin. Téva
20.00 La Princesse palatine à Versailles. Histoire
20.35 Kashtin, le tambour éternel. Planète
20.45 L'Aventure humaine. Les Sept Merveilles du monde. Arte
21.00 William Christie et les Arts florissants. La passion du baroque. Muzzik
21.55 Une contamination secrète. Planète
22.10 Hollywood et ses oscars. [5/9]. L'après-guerre. Ciné Cinéfil
22.55 Soweto : histoire d'un ghetto. [2/3]. Planète
23.45 Music Planet. Meat Loaf. Arte
23.45 Les Orphelins de la forêt. Planète
0.40 Beaubourg City. Planète
0.55 Embarquement porte nº 1. Londres. TF 1

SPORTS EN DIRECT

14.55 Rugby. Angleterre - Nouvelle-Zélande. Canal +
15.00 Tennis. ATP Senior Tour of Champions. Eurosport
17.55 Football. D2 : Caen - Troyes. Eurosport
20.00 Ski. Coupe du monde à Vail (Colorado). Eurosport
20.30 Concours hippique international. Paris Première

MUSIQUE

19.50 Boulez au Festival de Salzbourg. Muzzik
20.30 Récital John Williams. France Supervision
22.10 Theodora. Mise en scène de Peter Sellars. Muzzik
22.30 Fleetwood Mac. France Supervision
23.35 Le Festival des Inrocks 1997. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.35 767 en détresse. De Jorge Montesi. Canal +
23.05 Hollywood Night. Δ Cauchemar en haute mer. De Christian Duguay. TF 1
23.30 45° en enfer. O De Dave Payne. M 6
23.50 Un taxi dans la nuit. D'Alain-Michel Blanc. Festival
0.40 L'Or et le Sang. De Giacomo Battiato [2/3]. Arte

SÉRIES

20.30 El Salvador. Le Pays des quatorze volcans. Festival
20.30 Derrick. Passage dangereux. La fin d'un beau roman. RTL 9
20.50 Le Refuge. Le Cheval d'Alix. France 3
20.50 Le Caméléon. Episode pilote. M 6
20.55 Nord et Sud II. [5 et 6/6]. Téva
21.00 Angela, 15 ans. Canal Jimmy
21.30 Jake Cutter. La force de l'habitude. Série Club
21.40 Dark Skies, l'impossible vérité. L'ultimatum. M 6
21.40 Columbo. Tout finit par se savoir. TSR
22.05 Bonne Espérance. [5/5]. Festival
22.15 Les Anges de la ville. Série Club
22.35 Profiler. O Episode pilote. M 6
22.40 ▶ Fallen Angels. Le confessionnal. Une arnaque de première classe. Arte.
23.00 Voltaire. [5/6]. Histoire
23.15 Des agents très spéciaux. Bombe sur l'Oklahoma. Canal Jimmy
23.45 Mission impossible. Série Club
0.00 Inspecteur Morse. Le dernier autobus. TMC
0.30 Star Trek : la nouvelle génération. Filiation (v.o.). Canal Jimmy
0.50 New York District. Question de juridiction. France 3

NOTRE CHOIX

● **9.00 Canal Plus**
L'Enfant lion
Autrefois, en Afrique, le fils d'un chef de village et la fille de la reine des lionnes naissent le même jour et grandissent ensemble. Initié aux secrets de la brousse, le garçon est enlevé, avec la fillette qui lui est promise, par une tribu de cavaliers. On les vend comme esclaves. Mais l'« enfant lion » a des pouvoirs. Très belle fable réalisée par Patrick Grandperret.

● **22.40 Arte**
Fallen Angels
Après avoir diffusé l'année dernière les neuf téléfilms du second cycle de « Fallen Angels », Arte présente les premiers épisodes, restés inédits, de cette collection anthologique produite par Sidney Pollack et consacrée aux grands auteurs du roman policier noir américain. Les six téléfilms sont adaptés de nouvelles de Raymond Chandler, Jim Thompson, Cornell Woolrich, William Campbell Gault, Jonathan Craig et James Ellroy. La distribution réunit quelques noms célèbres du cinéma hollywoodien : Isabella Rossellini, Joe Mantegna, Laura Dern, James Woods... et les réalisations sont signées par des cinéastes confirmés comme Steven Soderbergh, Phil Joanou... – *J.-J. S.*

● **2.10 Ciné Cinémas**
Bronco Apache
Dans les années 1880, en Arizona, un guerrier apache qui refuse les conditions de paix imposées à son peuple, se dresse contre l'armée américaine. Il devient un homme traqué. Premier coup d'éclat de Robert Aldrich au début de sa carrière : un western où le problème indien est traité avec compréhension et générosité. Un beau rôle de Burt Lancaster.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Beverly Hills.
20.00 Journal, Image du sport, Résultat des courses, Météo.
20.47 Simple comme...
20.50 La télé s'amuse. Les comédiens s'amusent.
23.05 Hollywood Night. Δ Cauchemar en haute mer.
0.45 TF1 nuit, Météo.
0.55 Embarquement porte nº 1. Londres.
1.25 Histoires naturelles.

FRANCE 2

18.30 Les Défis du Téléthon.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.50 ▶ Téléthon : Cœur en fête. En direct jusqu'à 2.00.

FRANCE 3

18.45 et 1.35 ▶ Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 23.30 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Le Refuge. Le Cheval d'Alix.
22.30 Strip-tease.
23.40 Soir 3.
23.55 Musique et Cie. Marie Devellereau, diva à vingt-cinq ans.
0.50 New York District. Question de juridiction.
1.45 Musique graffiti.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
19.00 TV +. Une journée à RTL.
20.05 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 767 en détresse. Téléfilm de Jorge Montesi.
22.05 Lumières sur un massacre.
22.45 Flash infos.
22.50 Les dieux du gymnase 97.
23.45 et 1.25 Surprises.
0.00 Le Journal du hard.
0.05 La Comtesse Gamiani. Film classé X de Luca Damiano.
1.40 Basket-ball.

ARTE

19.00 KYTV.
19.25 et 1.50 Les Secrets du Nil.
19.30 Histoire parallèle. Il y a cinquante ans... Leclerc.
20.20 Le Dessous des cartes.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 L'Aventure humaine. Les Sept Merveilles du monde.
21.40 Metropolis.
22.40 ▶ Fallen Angels. 22.40 Le Confessionnal, de Steven Soderbergh. 23.10 Une arnaque de premiere classe, de Tom Cruise.
23.45 Music Planet. Meat Loaf.
0.40 L'Or et le Sang. Téléfilm de Giacomo Battiato [2/3].

M 6

19.05 Turbo.
19.40 Warning.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Hot forme.
20.35 Ciné 6.
20.50 Le Caméléon. Le chat et la souris.
21.40 Dark Skies, l'impossible vérité. L'ultimatum.
22.35 Profiler. O Visions.
23.30 45° en enfer. Téléfilm O de Dave Payne.
1.05 Dix films contre les mines antipersonnel.
1.10 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Nouveau répertoire dramatique. Soirée Eugène Durif, en direct. 21.45 Cabaret des Bonimenteurs vrais.
22.35 Opus. Le Japon bat la mesure au Festival d'Automne.
0.05 Le Gai Savoir. Pierre Laszlo.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 A l'Opéra. *La Clémence de Titus*, de Mozart.
23.07 Présentez la facture. A cor parfait.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Le Pianiste Rafael Orozco. Œuvres de Mozart, Chopin, Liszt, Rachmaninov, Albeniz.
22.40 Da Capo. Karel Ancerl.

DIMANCHE 7 DÉCEMBRE

FILMS DU JOUR

13.45 La Querelle ■
D'Eli Cohen (Canada, 1991, 90 min). Ciné Cinémas

17.40 Sa meilleure cliente ■
De Pierre Colombier (France, 1932, N., 90 min). Ciné Cinéfil

18.00 L'Enfant lion ■ ■
De Patrick Grandperret (France, 1992, 85 min). Canal +

18.00 Fame ■
D'Alan Parker (Etats-Unis, 1980, 130 min). Ciné Cinémas

20.30 Les Jeux de l'amour et de la guerre ■ ■
D'Arthur Hiller (Etats-Unis, 1964, N., v.o., 120 min). Ciné Cinéfil

20.35 Deux flics à Chicago ■
De Peter Hyams (Etats-Unis, 1986, 110 min). TMC

20.40 La Rumba ■
De Roger Hanin (France, 1986, 95 min). Ciné Cinémas

20.50 Nikita ■
O De Luc Besson (F, 1990, 120 min). TF1

20.55 Deux hommes dans la ville ■
De José Giovanni (France, 1973, 105 min). France 2

21.00 Le Déclin de l'empire américain ■ ■
De Denys Arcand (Canada, 1985, 105 min). Paris Première

22.15 Fréquence meurtre ■
D'Elisabeth Rappeneau (France, 1988, 100 min). Ciné Cinémas

22.30 Chance of a Lifetime ■
De Bernard Miles (Grande-Bretagne, 1950, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

22.30 La Banquière ■ ■
De Francis Girod (France, 1980, 125 min). Téva

23.00 L'amour propre... ne le reste jamais très longtemps ■
Δ De Martin Veyron (France, 1985, 95 min). TF 1

23.25 Les soucoupes volantes attaquent ■
De Fred F. Sears (Etats-Unis, 1956, N., v.o., 80 min). Arte

23.55 Obsession fatale ■
De Jonathan Kaplan (Etats-Unis, 1992, v.o., 110 min). Ciné Cinémas

0.00 Le Château du dragon ■ ■
De Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1946, N., 105 min). Ciné Cinéfil

0.05 Lumières d'été ■ ■
De Jean Grémillon (France, 1942, N., 105 min). RTL 9

0.35 Montand ■ ■
De J. Labib (Fr., 1994, 140 min). TF 1

0.40 ▶ Sérénade à trois ■ ■ ■
D'Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1933, N., v.o., 90 min). France 3

1.05 Encore ■ ■
De Pascal Bonitzer (France, 1996, 95 min). Canal +

1.45 Seul dans la nuit ■
De Christian Stengel (France, 1945, N., 95 min). Ciné Cinéfil

1.45 Prospero's Books ■ ■
De Peter Greenaway (France-Grande-Bretagne, 1990, v.o., 120 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 Autour du *Monde*. LCI
12.10 et 1.35 Polémiques. Jean-Pierre Chevènement. France 2
18.30 Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI. Invité : Hubert Védrine. LCI
20.00 Spécial procès Papon. Histoire
20.30 Téva à propos. Loi sur la nationalité. Avec Christian Jelen ; Rachel Khalil. Téva
23.15 Dimanche soir. Valéry Giscard d'Estaing. France 3

MAGAZINES

9.30 Journal de la création. Goossens. Boada. Dusapin. La Cinquième
10.00 ▶ Yemen, pays de la reine de Saba. La Cinquième
10.55 Droit d'auteurs. Invités : Xavier Deutsch ; Ilan Duran Cohen ; François Weyergans. La Cinquième
12.25 Arrêt sur images. Afrique du Sud : Télévision et réconciliation. Invités : Dominique Wolton ; Liesl Louw ; Nathalie Afrika. La Cinquième
13.15 Les Quatre Dromadaires. Chroniques de l'Amazonie sauvage [8/12] : L'Enfant de la nuit. France 3
13.55 La Planète ronde. Angleterre. Invités : Thierry Roland ; Gérard Houllier ; Georges Best. La Cinquième
14.20 La Tête dans les nuages. Les patrouilles de l'extrême. France 3
15.00 Thalassa. Dame de nage. TV 5
15.00 Les Dossiers de l'Histoire. Un siècle d'immigration en France. [1/3] D'ici et d'ailleurs. Histoire
16.25 Le Sens de l'Histoire. Tito - Staline. La Cinquième
16.50 Naturellement. Le Monde du National Geographic : Les Chercheurs de la forêt d'émeraude. France 2
19.00 ▶ Public. Avec Charles Pasqua. TF 1
19.00 Le Gai Savoir. André Chouraqui. Paris Première
20.00 Envoyé spécial. La fièvre du vendredi soir. Les samouraïs de la piste. TV 5
20.50 Capital. Les produits de l'an 2000. M 6
21.00 Les Dossiers de l'Histoire. Un siècle d'immigration en France. [2/3] Du pain et de la liberté. Histoire
22.45 Courts particuliers. Invités : Laurent Benegui ; Alain Beigel. Paris Première
23.00 Envoyé spécial, les années 90. La cueca sola. L'actualité vue par un cinéaste. Spécial terrorisme. Histoire
23.55 Lignes de mire. Invité : Mc Solaar. France 3
0.30 Musiques au cœur. Les enfants du baroque. France 2
0.50 Metropolis. Dario Fo. Anatoly Poudiline. André Glucksmann. Les Ibères. Les Belles Etrangères : vivre et écrire en Amérique centrale : Nicaragua. Arte

DOCUMENTAIRES

18.50 Soweto : histoire d'un ghetto. [2/3]. Planète
19.00 Panamarenko. Portrait en son absence. France Supervision
19.25 Le Monstre de Moretti. France Supervision
19.30 Maestro. Un siècle de danse. [1/5]. Du romantisme au néoclassique : le ballet classique. Arte
19.30 Femmes dans le monde. Hanan Ashrawi. Téva
19.40 Les Orphelins de la forêt. Planète
20.35 Beaubourg City. Planète
20.40 Soirée thématique. Objectif Mars. Arte
21.35 Légendes vivantes d'outre-mer. [11/13]. Fundi requin. Planète
21.50 Grand document. Do You Remember Revolution ? RTBF 1
22.00 Quatre murs. Planète
22.00 Corpus Christi. [2/5]. Procès. Histoire
22.40 ▶ Lignes de vie. De l'autre côté du périphérique. [1/2]. Au cœur de la cité. France 2
22.40 Big Ben. Ben Webster en Europe. Planète
23.35 Les Filles de Mermoz. Planète
0.00 Le Mystère Lee Harvey Oswald. [2/2]. Planète
0.00 L'Histoire oubliée. [2/6]. Les parachutistes indochinois. Histoire

SPORTS EN DIRECT

18.00 Football. Match amical : Afrique du Sud - Brésil. Eurosport
20.15 Football. Championnat de D 1. 20.30 Marseille - Montpellier. Canal +

MUSIQUE

19.55 Missa assumpta est Maria. Concert. Muzzik
20.30 Fidelio. France Supervision
21.00 Cheb Mami en concert. Muzzik
22.25 J'Asie Jazz Japon. Takeshi Shibuya Orchestra. France Supervision
23.20 Paris Dances Diaghilev. France Supervision
0.15 Le Trio Grappelli. Concert. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.30 Le Jeune Homme et le Lion. De Jean Delannoy [1/2]. Festival
20.55 Une femme pour moi. D'Arnaud Sélignac. Téva
21.55 Le Jeune Homme et le Lion. De Jean Delannoy [2/2]. Festival
23.00 England, My England. De Tony Palmer. Muzzik

SÉRIES

18.00 Les Nouvelles Aventures de Vidocq. La Cinquième
19.00 Demain à la une. Le fantôme de l'opéra. M 6
20.00 Seinfeld. Les chèques (v.o.). Canal Jimmy
20.30 Dream On. Intelligence Service (v.o.). Canal Jimmy
20.50 Derrick. Tandem. France 3
21.00 Une fille à scandales. Une année en un jour (v.o.). Canal Jimmy
21.55 Un cas pour deux. Le deuxième homme. France 3
22.10 Spawn. Dominoes (v.o.). Canal Jimmy
22.30 Twin Peaks. Episode nº 9 (v.o.). Série Club
23.20 Spin City. Un nouveau départ (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
☐ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **19.30 Arte**
Maestro :
Un siècle de danse

De Marius Petipa à Maurice Béjart

À TRAVERS une série de cinq émissions, Sonia Schoonejans retrace, documents d'archives, images de danse et d'actualité à l'appui, un siècle de danse occidentale en suivant son évolution à Moscou, Berlin, Paris, Londres et New York. La danse, langage universel d'expression du corps, a connu depuis cent ans le développement de puissants courants qui ont généré l'essentiel de la création contemporaine.

La première partie, « Du romantisme au néo-classique : le ballet classique », diffusée ce soir, commence avec l'abandon du ballet romantique en France. Au début du siècle, il faut partir en Russie pour trouver une tradition vivante du ballet romantique avec les créations de Marius Petipa, danseur et chorégraphe français. Née de la synthèse de la technique française, de la virtuosité italienne et du lyrisme russe, l'œuvre de Petipa est celle d'un précurseur.

Sa rencontre avec Serge de Diaghilev, critique d'art et imprésario, est décisive. L'ère des ballets russes s'amorce et l'art est à son comble. Cette période des plus exaltantes rassemble les meilleurs danseurs, Anna Pavlova, Tamara Karsavina, Vaslaw Nijinski, Leonid Massine, des musiciens prestigieux, Stravinsky, Debussy, Satie et des peintres tels que Picasso. Chaque année, le triomphe se reproduit sur scène avec *Shéhérazade*, *L'Oiseau de feu*, *Le Spectre de la rose*, *Le Sacre du printemps* et *Parade*, le premier ballet cubiste.

Dès 1936, les dictatures se mettent en place et tous les arts vont être pleinement ébranlés. *« Pas plus qu'aucun art, la danse ne peut échapper aux convulsions dont le monde est secoué,* dit Sonia Schoonejans. *On ne danse pas sur les bruits des canons. »* S'impose alors un nouveau mode de pensée « né désespéré » : l'existentialisme. Maurice Béjart s'en imprègne et apporte, par le moyen de la danse, une image des rêves, des révoltes et des espoirs de son public. *« Je voudrais donner des chocs pour, de temps en temps, réveiller la conscience des gens »*, déclare-t-il.

Karine Nakache

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.20 Le Rebelle.
14.10 Les Dessous de Palm Beach.
15.05 Rick Hunter, inspecteur choc.
15.55 Pacific Blue.
16.50 Disney Parade.
18.00 Vidéo Gag.
18.30 30 millions d'amis.
19.00 ▶ Public. Invité : Charles Pasqua.
20.00 Journal, Image du sport, Résultat des courses, Météo, Simple comme...
20.50 Nikita ■ Film O de Luc Besson.
22.50 Ciné dimanche.
23.00 L'amour propre... ne le reste jamais très longtemps ■ Film Δ de Martin Veyron.
0.35 Montand ■ ■ Film documentaire de Jean Labib.

FRANCE 2

13.30 et 16.00 Dimanche Martin.
15.10 Le Journal du Caméthon.
16.50 Naturellement.
17.50 Stade 2.
18.45 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.50 Drucker'n Co.
19.30 Stars'n Co.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 Deux hommes dans la ville ■ Film de José Giovanni.
22.40 ▶ Lignes de vie. De l'autre côté du periphérique [1/2].
0.15 Journal, Météo.
0.30 Musiques au cœur. Les enfants du baroque.

FRANCE 3

13.15 Les Quatre Dromadaires.
14.12 Keno.
14.20 La Tête dans les nuages.
15.20 Sports dimanche. 15.25 Tiercé à Vincennes. 16.00 Patinage artistique.
17.25 Corky, un enfant pas comme les autres.
18.15 Va savoir.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 23.00 Météo.
20.15 Mister Bean.
20.50 Derrick. Tandem.
21.55 Un cas pour deux. Le deuxième homme.
23.05 Soir 3.
23.15 Dimanche soir.
23.55 Lignes de mire.
0.40 ▶ Sérénade à trois ■ ■ ■ Film d'Ernst Lubitsch (v.o.).

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 14.00
13.35 La Semaine des Guignols.
14.00 Dimanche en famille.
14.05 Viens jouer dans la cour des grands. Téléfilm de Caroline Huppert.
15.50 Blake et Mortimer.
▶ En clair jusqu'à 17.00
16.35 Les Oreilles du désert.
17.00 Babylon 5.
17.45 Surprises.
18.00 L'Enfant lion ■ ■ Film de Patrick Grandperret.
▶ En clair jusqu'à 20.30
19.25 et 22.30 Flash infos.
19.35 Ça cartoon.
20.15 Football. 20.30 Marseille - Montpellier.
22.35 L'Equipe du dimanche.
1.05 Encore ■ ■ Film de Pascal Bonitzer.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.20 Les Lumières du music-hall.
13.55 La Planète ronde.
15.00 Les Médecins guerriers de Malabar.
16.00 Le Cinéma des effets spéciaux.
16.25 Le Sens de l'Histoire. Tito - Staline.
17.50 Le Journal du temps.
18.00 Les Nouvelles Aventures de Vidocq.
19.00 Drôle de ciné.
19.25 et 0.45 Les Secrets du Nil.
19.30 Maestro. Un siècle de danse [1/5].
20.20 Une danse, le temps d'une chanson.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique. Objectif Mars.
20.45 et 21.35, 22.25, 23.20 Dernières nouvelles de Mars.
20.50 Mars, la planète rouge.
21.40 La Mort ou la Gloire.
22.30 Histoire naturelle des extraterrestres.
23.25 Les soucoupes volantes attaquent ■ Film de Fred F. Sears (v.o.).
0.50 Metropolis.

M 6

13.10 et 14.45 La nuit tombe sur Manhattan. Téléfilm O de Larry Elikann [1 et 2/2].
16.35 Mister Biz.
17.20 Le Retour de Sandokan. Feuilleton d'Enzo G. Castellari [1/4].
19.00 Demain à la une.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 E = M 6. Spécial inventions.
20.35 et 0.55 Sport 6.
20.50 Capital. Les produits de l'an 2000.
22.45 Météo.
22.50 Culture pub. La saga des marques : Pampers.
23.20 Désirs fatals. Téléfilm ☐ de Jean-Claude Daniel.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.00 Dimanche musique.
20.30 Laissez-passer.
21.30 Le Concert. Œuvres d'Alkan, Lefébure-Wely, Boëly, Franck.
22.35 Atelier de création radiophonique. *Ça et moi. Les Imbécilités sous-développées* selon Asger Jorn.
0.05 Radio archives. Kerensky [2].

FRANCE-MUSIQUE

19.37 L'Atelier du musicien.
20.30 Concert international. Œuvres de Chopin, R. Schumann.
22.00 Voix souvenirs. Cesar Vezzani, ténor.
23.07 Transversales.

RADIO-CLASSIQUE

20.00 Soirée lyrique. 18e Festival d'Ambronay. *La Didone*, opéra de Cavalli.

هكذا من الأصل

Le Monde
DIMANCHE 7 - LUNDI 8 DÉCEMBRE 1997

Mon prince !

par Pierre Georges

L'ACTUALITÉ peut être, parfois, cruelle comme un conte de Noël. Ainsi cette histoire si totalement britannique qu'on voudrait l'avoir inventée. Jeudi après-midi, le prince Charles, qui a quelques longueurs de popularité à rattraper, s'en va visiter les locaux d'un journal pour les sans-abri londoniens. Le protocole s'active. La presse est alertée. Rien ne sert, en Angleterre comme en France, de visiter les pauvres si, en plus, cela s'ignore. Télévisions, photographes de presse cette fois sollicités, reporters, tout le monde sur le pont, le prince de Galles vaque à ses œuvres !

Et c'est là que l'histoire devient formidable. Dans les locaux du journal, *The Big Issue*, un homme attend le prince. Un mi-homme, mi-Père Noël, avec un bonnet de laine rouge sur la tête, une longue écharpe de même couleur et, disons, une trogne du même métal.

Le prince s'assied en face du Père Noël. Et le Père Noël lève les bras au ciel, comme les photos l'attestent. Début d'un dialogue hilarant et qu'on ne résiste pas au plaisir d'enjoliver un peu :

– *« Bonjour, mon prince !*

– *Bonjour, Père Noël.*

– *Savez-vous, mon prince, que nous fûmes à l'école ensemble ?*

– *Really ? Where and when ? »*

Et là, sans changer un mot à la dernière réplique *so british*, tout est rigoureusement vrai. Clive Harold, le Père Noël, fut effectivement, pendant deux ans, compagnon d'école du prince Charles. Cela se passait dans les années 50, à la Hill House School de Chelsea. Dans ces temps lointains, Clive Harold, enfant d'un banquier, avait eu le privilège insigne d'user ses fonds de culotte sur les mêmes bancs que l'héritier de la Couronne.

Le prince l'avait oublié. Clive Harold, pas. Ainsi cette remarque qui fit, jeudi, les délices des télévisions du royaume : *« Le prince ne se souvenait pas de moi, bien entendu. Mais, moi, je me souvenais de lui parce que nous avions, tous les deux, des grandes oreilles. »* Preuve irréfutable, en effet.

L'histoire serait incomplète si l'on ne rapportait les éléments réunis, de toute urgence, par la presse britannique, après recoupement des sources, sur les origines précises de ce Père Noël *homeless*. Eh bien, oui, tout était exact ! Clive Harold fut, il y a quarante-quatre ans, un enfant de riche. Il s'appelait, en ce temps-là, vérification faite auprès des registres de l'école, Clive H. Stutter.

L'enfant promettait. Mais, par une funeste erreur d'orientation, il devint journaliste. Puis chroniqueur mondain. Puis écrivain, auteur d'un inoubliable best-seller sur l'arrivée inopinée des petits hommes verts ou de leurs cousins. La vérité oblige à dire que ce sommet de carrière culmina probablement avec une fréquentation assidue des pubs. Quelques malheurs conjugaux plus tard, Clive Harold était devenu ce qu'il est, chroniqueur à *The Big Issue*.

Le Prince et le Clochard, cette histoire à la Walt Disney, revisitée Buckingham, ne pouvait se passer du mot de la fin. Avec un extraordinaire sens de l'à-propos, le prince Charles l'eut. Il donna une claque sur l'épaule du Père Noël. Lui souhaita *« good luck »*. Et s'en fut.

A Saint-Priest, la marche contre la violence a réuni plusieurs milliers de personnes

Après la mort d'un lycéen, le FN veut manifester à son tour contre « la fièvre antifrançaise »

LYON
de notre correspondant régional

La tension a monté après l'annonce qu'un rassemblement d'élus et de cadres du Front national devait se tenir samedi 6 décembre à Vénissieux, dans l'agglomération lyonnaise, sur le lieu où fut sauvagement frappé Jean-Marc Gueneley dimanche 30 novembre. Ce lycéen de dix-huit ans inscrit en terminale au lycée Condorcet de Saint-Priest est mort jeudi 4 décembre pour avoir résisté à trois racketteurs. Bruno Gollnisch (FN), conseiller régional de Rhône-Alpes, a déclaré vouloir *« tirer les leçons politiques de ce fait divers tragique »*. Selon l'élu, la mort du lycéen *« n'est qu'un épisode de la fièvre antifrançaise, dont on voit la manifestation tous les jours, contre les pompiers, les policiers, les bus et les médecins »*.

Dans la nuit de vendredi à samedi, la famille de Jean-Marc Gueneley a protesté contre cette tentative de récupération politique. La préfecture du Rhône a annoncé, samedi 6 décembre, que toutes les mesures seront prises pour préserver la paix publique à Saint-Priest.

La journée de vendredi avait été marquée par une marche silencieuse de 4 000 à 5 000 lycéens, parents d'élèves et habitants à Saint-Priest. L'élève de terminale technologique avait été agressé, dimanche, à la sortie du métro à Vénissieux, où il se rendait pour assister à un match de handball. Trois jeunes avaient exigé qu'il leur remette sa chaîne en or. Frappé d'un coup de pied à la tête, il devait décéder trois jours plus tard, dans la nuit du mercredi 3 au jeudi 4 décembre.

La manifestation silencieuse avait été organisée spontanément par ses camarades. Dès l'annonce de la mort de Jean-Marc, les cours avaient été interrompus dans cet établissement où étudient 1 200 élèves. Ils furent remplacés par des forums improvisés. Une marche excluant la participation de tout responsable politique ou syndical fut décidée.

Les manifestants ont donc défilé silencieusement dans la ville vendredi après-midi, derrière une seule mais immense banderole – *« Jean-Marc victime de la violence »*, – tandis que les commerçants de Saint-Priest s'associaient à ce mouvement en baissant leurs rideaux.

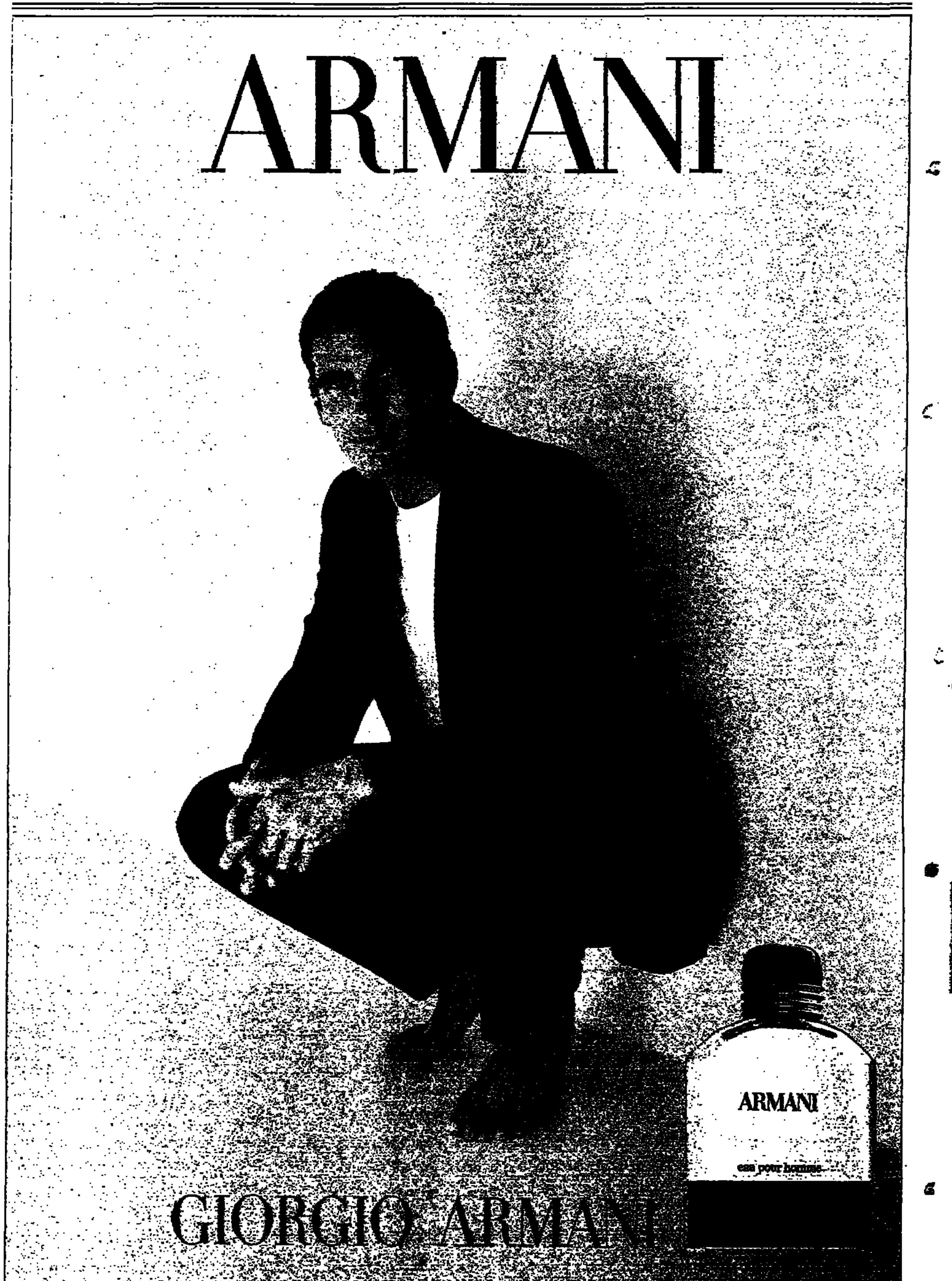
« HORS DE TOUTE RÉCUPÉRATION »

Le père de la victime, Bernard Gueneley, allait le premier rompre le silence en s'adressant aux milliers de jeunes présents dans le cortège. *« Dans la société où nous vivons*, a-t-il déclaré, *la violence fait trop souvent partie du quotidien. Ce qui est arrivé à Jean-Marc ne doit plus jamais se reproduire grâce à votre mobilisation. Je compte sur vous pour stopper la violence. Vous allez le faire avec fermeté, mais dans la dignité, le respect d'autrui et en dehors de toute récupération politique. »*

La présence de Ségolène Royal, ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire, qui rejoignit tardivement les marcheurs, fut diversement appréciée par ces derniers. Devant la presse, elle confia son admiration vis-à-vis de la communauté lycéenne, qui avait exprimé, à travers des poèmes ou de simples textes lus devant la foule, sa tristesse et son incompréhension face à la violence. *« Tous les jeunes qui se rassemblent, qui réfléchissent, la façon dont ce lycée réagit, montrent que la cité scolaire est capable de bâtir d'autres valeurs, d'autres points de références. Je fais vraiment confiance aux jeunes pour construire autre chose. Pour dire « non », car ils sont les premières victimes de cette violence »*, a déclaré la ministre.

Dans une lettre adressée, vendredi 5 décembre, aux parents de Jean-Marc, Ségolène Royal et Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, ont exprimé leur émotion : *« Nous avons été bouleversés par le décès tragique de votre fils, victime d'une violence intolérable, et nous partageons votre chagrin*, déclarent les deux ministres. *Soyez persuadés que nous sommes à vos côtés et que nous essayons de mobiliser de toutes nos forces la communauté éducative pour éradiquer cette violence destructrice »*, ajoutent-ils.

Claude Francillon



« Fichier des juifs » : M. Mexandeau critique le « geste » de M. Chirac

LE DÉPUTÉ SOCIALISTE Louis Mexandeau a vivement contesté, vendredi 5 décembre, le dépôt du « fichier des juifs » dans la crypte du Mémorial du martyr juif inconnu, au sein d'une enclave des Archives nationales. L'ancien ministre des anciens combattants parle d'un *« geste profondément regrettable »* de la part de Jacques Chirac. *« Au nom de quoi un président de la République un peu désœuvré se permet-il une telle initiative de démembrement sinon par complaisance démagogique ? »*, a-t-il ajouté.

M. Mexandeau considère que ces documents, qui retracent la traque des juifs sous l'Occupation, auraient dû être conservés dans un bâtiment des archives nationales. *« La commission présidée par M. René Rémond avait écarté la proposition de transfert au Mémorial juif, qui constitue une véritable privatisation d'une partie du patrimoine de la nation en faveur d'une communauté, si douloureusement concernée soit-elle »*, a précisé cet ancien proche de François Mitterrand.

DÉPÊCHES

■ **DISTRIBUTION : le groupe français Promodès** a annoncé, vendredi 5 décembre, la fusion de ses activités en Italie avec celles de GS, filiale des groupes Benetton et Del Vecchio, déficitaire depuis deux ans. Le nouvel ensemble, qui représentera, en 1997, un chiffre d'affaires hors taxes de plus de 23 milliards de francs, se situera *« au troisième rang des groupes de distribution »* en Italie et *« au premier rang des distributeurs alimentaires intégrés »*, selon le groupe normand. Promodès a indiqué que cette opération ne remet pas en cause sa volonté d'acquérir le groupe stéphanois Casino, même si son offre publique d'achat se heurte toujours à l'opposition de Rallye, l'actionnaire majoritaire de Casino.

■ **SKI ALPIN : la skieuse française Mélanie Suchet** a pris la deuxième place de la descente dames disputée vendredi 5 décembre à Lake Louise (Canada), derrière l'Allemande Katja Seizinger, dont c'était la quatorzième victoire dans une descente de Coupe du monde. Les autres skieuses françaises se sont bien comportées : Régine Cavagnoud neuvième, Carole Montillet dixième, Florence Masnada treizième et Mélanie Turgeon quatorzième. Marianne Bréchu s'est, elle, sévèrement blessée au genou droit.

■ **CATASTROPHE : un avion-cargo militaire russe s'est écrasé** avec 46 personnes à bord, samedi matin 6 décembre, en zone urbaine, dans la banlieue d'Irkoutsk (Sibérie), a annoncé l'agence Itar-Tass. On ne sait pas encore s'il y a des victimes parmi la population de cette banlieue, selon le centre de secours du service fédéral de l'aviation russe. – *(AFP.)*

Société des rédacteurs du « Monde »

LES ASSOCIÉS de la Société des rédacteurs du *Monde*, société civile à capital variable, sont convoqués, conformément aux statuts, jeudi 18 décembre, à 15 heures, pour une assemblée générale ordinaire, réunie à titre extraordinaire. Cette réunion se tiendra à l'Institut national d'agronomie (amphithéâtre Risler), 16, rue Claude-Bernard, 75005 Paris. Ordre du jour : 1. Mouvement d'associés ; 2. Rapport du conseil d'administration ; 3. Vote de résolutions visant à autoriser l'augmentation du capital social de l'entreprise Le Monde SA et à fixer les conditions de cette augmentation de capital réservée aux salariés ; 4. Pouvoirs à conférer ; 5. Questions diverses.

Tirage du *Monde* daté samedi 6 décembre : 494 471 exemplaires. 1